

# Le Monde

QUARANTE-CINQUIÈME ANNÉE - N° 13653 - 4,50 F

Fondateur : Hubert Beuve-Méry

Directeur : André Fontaine

MARDI 20 DÉCEMBRE 1988

## M. Gorbatchev, la perestroïka et le désarmement

### Une législation pénale renouée

Éclipsée par les suites du tremblement de terre d'Arménie, la nouvelle est passée quelque peu inaperçue : le gouvernement soviétique vient de rendre publics les « principes généraux » en fonction desquels la législation pénale va être réformée, conformément aux promesses de M. Gorbatchev de transformer une société dominée par l'arbitraire en un « Etat socialiste de droit ». La lecture de ces principes généraux - qui devront être respectés par les codes pénaux des quinze Républiques - permet de constater de sérieux progrès, mais aussi la persistance de zones d'ombre importantes.

Premier progrès : la restriction du champ d'application de la peine de mort. Les cas où elle pourra être appliquée sont définis avec précision : trahison, espionnage, terrorisme, subversion contre l'Etat, crime prémédité avec circonstances aggravées, viol de mineurs et crimes commis en temps de guerre.

Les femmes, d'autre part, ne plus plus possibles de l'exécution, ni les hommes âgés de moins de dix-huit ans ou de plus de soixante. La demi-mesure ne satisfait sans doute pas les partisans de l'abolition de la peine de mort. Elle n'en constitue pas moins un important pas dans la bonne direction pour un pays qui a toujours fait bon marché de la vie humaine et où la peine de mort est beaucoup plus populaire qu'on ne le croit.

Autre progrès parce qu'il s'agit d'une rupture avec une tradition tsariste qui avait été abrogée reprise à leur compte par les bolcheviques : la fin de l'exil intérieur, c'est-à-dire de la rélegation au nom de laquelle des dizaines de millions de vies ont été brisées. Nouveau principe bienvenu : tout condamné retrouvera ses droits civiques après avoir purgé sa peine.

La peine de substitution prononcée pour remplacer la mort est de quinze ans ; elle sera appliquée dans les cas de crime organisé, de crimes économiques, de corruption, de détournement d'avion ayant entraîné la mort et dans les cas de « génocides ». Ce dernier concept a manifestement été introduit pour donner satisfaction aux Arméniens au lendemain des pogroms dont ils viennent d'être victimes, mais il est probable que beaucoup d'entre eux regretteront que leurs assassins ne soient pas passibles de la fusillade, le mode d'exécution en usage en Union soviétique.

La plus grande déception concerne cependant le maintien de la notion de crime politique. L'un des principes énumérés dans le document qui vient d'être publié affirme que le but de la nouvelle législation sera de « préserver la structure sociale de l'URSS et son système politique et économique ». C'est au nom de ce même principe que tant d'hommes et de femmes ont été persécutés sous l'accusation vague d'agitation ou de propagande anti-soviétique.

Que va-t-il advenir des deux articles du code de la Fédération de Russie - le 70 et le 190 - en vertu desquels les dissidents ont été envoyés au goulag ? Leur maintien sous une forme ou sous une autre constituerait un recul par rapport aux intentions affichées, y compris par M. Gorbatchev, qui évoquait récemment encore à la tribune des Nations unies la nécessité pour l'URSS de se rapprocher des « plus hautes normes humanistes ». Réponse dans un mois, lorsque les principes publiés seront définitivement adoptés.

M 0147 - 1220 D - 4,50 F  
3790167004500 12200

### La réduction unilatérale des effectifs inquiète les militaires soviétiques

Les mesures unilatérales de désarmement annoncées récemment devant les Nations unies par M. Gorbatchev suscitent quelques inquiétudes dans les forces armées de l'URSS comme en témoigne la lecture de « l'Etoile rouge ».

La situation peut être rapprochée de celle créée, pour les mêmes raisons, par Nikita Khrouchtchev il y a près de trente ans. A l'époque, le numéro un soviétique n'avait pas été en mesure de mener à bien ses projets.

M. Gorbatchev a-t-il des ennus avec ses militaires ? La question se pose après sa décision de démobiler cinq cent mille membres des forces armées, surtout si l'on en juge par la lecture de l'Etoile rouge, organe de l'armée soviétique. Ce quotidien a publié, jeudi 15 décembre, une demi-page de correspondances d'officiers, dont l'une au moins admettait qu'il est « difficile de se faire à cette réduction ». Une autre, signée par un général et intitulée « Je veux mettre en garde ! » rappelait que des mesures du même ordre prises de manière « irréfléchie et volontariste » par Khrouchtchev en 1960 avaient « influé négativement sur la qualité » de la défense du pays. Le lendemain, l'Etoile rouge indiquait, sous la plume du général Iouri Lebedev, que « tous a été étudié » pour que les militaires de carrière libérés trouvent un emploi et un logement.

MICHEL TATU.  
(Lire la suite page 5.)

### Trois mille emplois créés dans le Valenciennois

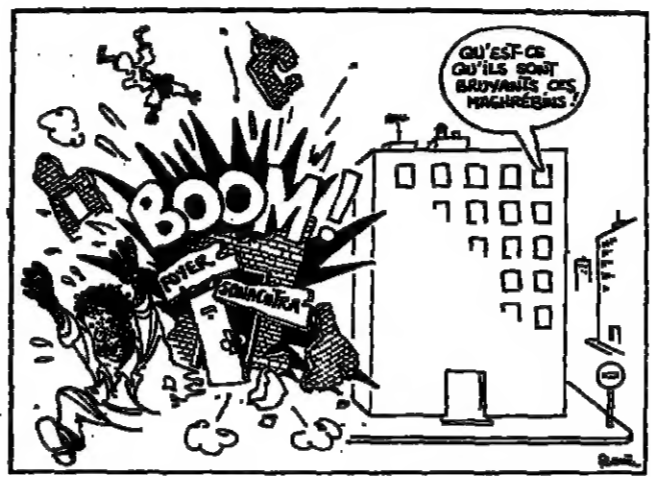
### Peugeot et Fiat investiront 3 milliards de francs dans le Nord

Peugeot et Fiat Auto devaient signer, lundi 19 décembre, à Turin, un accord créant deux nouvelles unités de production de véhicules commerciaux : l'une installée en France, près de Valenciennes (Nord), pour 3 milliards de francs, et l'autre en Italie, près de Naples. Cette annonce intervient à quelques jours de la visite que doit faire M. Chérèque, ministre chargé du dossier de la reconversion, jeudi 22 décembre, dans la vallée de la Sambre et le Valenciennois.

La région Nord-Pas-de-Calais, particulièrement frappée par les restructurations industrielles, apprend coup sur coup deux bonnes nouvelles : après Pechiney, qui a décidé, il y a un mois, d'installer une usine d'aluminium à Dunkerque, c'est au tour de Peugeot d'annoncer, le lundi 19 décembre, l'implantation d'une nouvelle unité de production de véhicules commerciaux près de Valenciennes, ce qui créera trois mille emplois en sus du millier induit par Pechiney. L'opération sera menée par la SEVEL, une société détenue par PSA et Fiat Auto, qui produit déjà des véhicules commerciaux en Italie. Elle prévoit également la création d'une troisième usine près de Naples et donne une nouvelle dimension au partenariat entre les deux constructeurs.

(Lire page 27 nos informations et l'article de FRANÇOIS GROSCHARD « Oublier l'acier ».)

### Attentat contre un foyer d'immigrés



A Cagnes-sur-Mer (Alpes-Maritimes), un engin explosif provoque la mort d'une personne dans un foyer de la SONACOTRA (lire page 40).

### Les déclarations de M. Michel Rocard à la télévision

### La République des « petits desseins »

M. Rocard a estimé dimanche 18 décembre à « 7 sur 7 » sur TF1 qu'il faut « déverrouiller la France ». Il s'est déclaré « acharné au dialogue » et a annoncé que « nous commençons à sortir un peu de la rigueur ». Il s'apprête à consulter les syndicats sur l'instauration d'un service minimum dans le secteur public. Le PC, par la voix de M<sup>me</sup> Gisèle Moreau, a tout de suite dénoncé la « poursuite de l'austérité », tandis que M. Balladur « approuve » la démarche concernant le service minimum.

M. Rocard a une manière charmante et gaillarde de se moquer de ceux qui, dans l'opposition et parmi les socialistes lui, réclament « en sautant comme des cabris » : « le grand dessin ! le grand dessin ! » (1). Il a trouvé le moyen de les tourner en ridicule par la grâce d'un mémo de formules : « la France qui gagne dans une Europe unie » ou, au choix, « la France unie dans une Europe qui gagne » - qui ressemblent aux slogans publicitaires de la campagne présidentielle de M. Mitterrand.

Au dessin cinquant qui se résume, pour ceux qui s'en réclament, à une sorte de course-poursuite entre grandes puissances et nations moyennes - le Japon veut rattraper les Etats-Unis, qui s'efforcent de garder leur première place tandis que la France, hâtant, court après les autres afin de n'être pas décollée par le peloton de tête - le premier ministre oppose, à juste titre, une multiplication de petits desseins : moderniser l'Etat par sa fonction publique (promotions, projets d'entreprise, formation, décentralisation et accessoirement service minimum en cas de grève), moderniser l'éducation nationale et revaloriser la condition des enseignants.

JEAN-MARIE COLOMBANI et JEAN-YVES LHOMEAU.  
(Lire la suite page 8 et page 9 « Service minimum : un consensus difficile à trouver », par MICHEL NOBLECOURT.)

(1) Le 14 décembre 1965, au cours d'une interview à la télévision, le général de Gaulle avait déclaré : « Bien entendu, on peut sauter sur sa chaise comme un cabri en disant « l'Europe ! l'Europe ! l'Europe ! », mais cela n'aboutit à rien et cela ne signifie rien. »

### Un entretien avec l'anthropologue Marc Augé

### La société, le SIDA et le diable

Parce qu'elle associe le sang, le sperme et la mort, l'épidémie de SIDA provoque, dans les sociétés, un trouble profond, des attitudes passionnelles que ne compensent pas encore les efforts de la recherche. Nous avons demandé à M. Marc Augé, président de l'École des hautes études en sciences sociales, de porter sur le SIDA un regard d'anthropologue.

« Comment peut-on porter un regard scientifique sur le phénomène social du SIDA, où convergent toutes les dimensions morales, sociales, médicales et politiques révélatrices de notre civilisation ? »

« On s'intéresse à cette grave maladie parce qu'elle a justement des dimensions multiples. On a même pu dire que le SIDA était « une maladie de civilisation » (1) : des interrogations éthiques, sociologiques, scientifiques et géopolitiques y sont inextricablement mêlées. Ce qui retient mon attention, alors que je ne suis à aucun titre spécialiste de cette maladie, c'est sa dimension à la fois globale et individuelle. »

« Le SIDA correspond à ce que les ethnologues appellent un « fait social total ». Il réactualise les catégories du « malheur », de la « maladie » et de la « mort », qui sont à la fois le fondement et le ressort d'une société. Mais il vise des individus singuliers, qu'il isole et marque comme mortels. Or c'est une chose que d'être mortel, c'en est une autre que de savoir qu'on va bientôt mourir. Le SIDA impose quasiment à celui qu'il atteint une date de disparition : il individualise terriblement le destin. »

« En même temps, c'est un phénomène épidémique qui soulève des problèmes de prévention, de recherche, d'organisation, bref, des problèmes sociopolitiques, ne serait-ce que pour prévenir les injonctions de ceux qui, comme dans tous les cas d'épidémie grave, voudraient faire de l'ordre social avec le malheur individuel ou collectif. »

Propos recueillis par GUITTA FESSIS-PASTERNAK.  
(Lire la suite page 2.)

(1) Professeur Luc Montagnier, de l'Institut Pasteur.

## PRIX GONCOURT

ERIK ORSENA  
L'Exposition coloniale  
ROMAN  
AUX ÉDITIONS DU SEUIL

Editions du Seuil

A L'ÉTRANGER : Algérie, 4,80 DA ; Maroc, 4,50 dc ; Tunisie, 6,00 m. ; Allemagne, 2 DM ; Autriche, 18 sch. ; Belgique, 30 fr. ; Canada, 1,75 \$ ; Espagne/Réunion, 7,20 F ; Côte d'Ivoire, 425 F CFA ; Danemark, 10 kr. ; Espagne, 155 pes. ; G.-B., 60 p. ; Grèce, 180 dr. ; Italie, 1.200 L. ; Liban, 6.400 L.L. ; Luxembourg, 30 F. ; Norvège, 12 kr. ; Pays-Bas, 2,25 fl. ; Portugal, 130 esc. ; Sénégal, 395 F CFA ; Suède, 12,50 sc. ; Suisse, 1,80 fr. ; USA, 1,50 \$ ; USA (West Coast), 2 \$.

## Le Monde

### ÉCONOMIE

#### L'Europe et ses îles : vivre à Madère

Les dirigeants de l'archipel portugais se félicitent d'appartenir à la CEE

#### La fin du nucléaire en Suède

La fermeture des réacteurs pourrait doubler le prix de l'électricité

#### La chronique de Paul Fabra

Pages 21 à 24

### SPORTS

#### La RFA gagne la Coupe Davis

Enorme surprise à Göteborg pour la finale de la Coupe Davis : tenant du trophée, la Suède, qui alignait Mats Wilander, vainqueur des Internationaux d'Australie, de France et des Etats-Unis, et Stefan Edberg, champion de Wimbledon, a été battue 4-1 par l'équipe de RFA, composée de Becker, Steeb et Jelen.

Page 16

سكننا من الأصل

هكذا من الأصل

# Débats

## Un entretien avec Marc Augé La société, le SIDA et le diable

(Suite de la première page.)  
Ce qui m'intéresse donc, en tant qu'anthropologue, c'est ce caractère exemplaire du SIDA, qui est le plus individualisant et le plus collectif des phénomènes actuels. Au fond, quand nous nous intéressons aux questions sociales, c'est toujours cela que nous tentons de comprendre : l'étrange imbrication des destins singuliers et de l'ordre général dans lequel ils s'inscrivent.

— Pourquoi le SIDA, véhiculé par les fluides vitaux et sacrés du sang et du sperme, suscite-t-il les fantasmes les plus archaïques dans une société qui se targue d'être à l'avant-garde du progrès technoscientifique ?

— Parce que le sang et le sperme, vecteurs du virus HIV, ont toujours été constitutifs, justement, des images que l'homme se faisait de sa réalité, de sa perpétuation, en même temps qu'ils étaient la source de toutes les hantises.

— Quel que soit le degré d'élaboration technique de notre société, il n'est donc pas étonnant qu'il y ait assimilation entre toutes les sécrétions, et que des peurs ancestrales se manifestent à nouveau. Car le sang et le sperme, c'est ce avec quoi on fabrique les hommes et éventuellement les dieux, c'est du fondamentalement vital.

— Si l'on veut comparer le SIDA à d'autres fléaux, le syphilis me paraît plus pertinente que la peste : comme le SIDA, elle était portatrice de mort et associée au sexe, au sang et au sperme. Pensez à Baudelaire dans les pièces condamnées des *Fleurs du mal*. Ce poète, vous le savez, avait un rapport particulier au corps de la femme, à l'amour et à la syphilis. Or les images qu'il évoque sont justement celles de la section, de l'aspiration et de la déperdition d'énergie, qu'il utilise dans les deux sens.

— Les fluides constitutifs de la vie peuvent ainsi être porteurs de mort. D'ailleurs, dans les mythologies, toutes les divinités qui sont censées soigner possèdent aussi le pouvoir de mort : c'est vrai d'Apollon, c'est vrai des dieux africains. Ceux-là mêmes qui ont la puissance de guérir ne l'ont que parce qu'ils sont les maîtres du mal.

— Craignons-nous tout le SIDA parce qu'il y a longtemps que notre société s'est construite à une mort épidémique ?

— Nous tirons jusqu'à présent une espèce d'orgueil du fait que nous maîtrisons (ou avions la prétention de maîtriser) toutes les maladies épidémiques ou endémiques. C'est même au nom de cette capacité que l'Occident apportait son message civilisateur aux peuples qu'il colonisait. Par conséquent, l'impuissance à maîtriser un soudain assaut de la mort aurait une signification importante pour la civilisation occidentale, car si nous n'étions plus en mesure d'arrêter la mort, c'est l'essentiel de notre puissance qui serait mis en cause, c'est notre univers de

sécurité (vaccinations, allongement de la durée de la vie) qui s'effondrerait.

— L'homme n'est plus maître de l'univers...

— Jusqu'ici, on pouvait croire que l'homme allait maîtriser les choses, différer sans cesse les échéances fatales : c'est cette prétention même qui risque en effet de s'écrouler sous la menace du SIDA. Je pense d'ailleurs qu'il s'agit là d'une inquiétude fondamentale. Il y a, bien sûr, la crainte de chacun de se dire : « Cela pourrait aussi m'arriver ! ». Mais, il y a surtout le doute portant sur tout un système de rationalité qui n'a de sens que s'il continue à être conquérant et qui, tout d'un coup, est l'objet d'un doute.

— Comment éviter que la « libérale » révolution sexuelle, accusée aujourd'hui d'être la principale propagatrice du virus HIV, ne devienne le bouc émissaire des gardiens de l'ordre social ?

— Toute catastrophe suscite des systèmes d'interprétation et une mise en cause de ce qui l'a précédée. On peut donc supposer que certains tendront à voir dans les

nouveaux rapports à la sexualité la cause du mal actuel. Cela dit, je ne suis pas sûr que le phénomène du SIDA n'apparaisse pas à un moment où cette « révolution libérale » était déjà en train de s'essouffler.

— Une épreuve de liberté ?

— Ne deviendrait-il pas un prétexte pour limiter certaines libertés, bien au-delà de l'émancipation sexuelle ?

— Je souhaite que non, mais ce n'est pas totalement à exclure. Bien sûr, certains représentants d'idéologies de l'« ordre » feraient rapidement le saut. Au nom de la lutte contre les ravages de l'épidémie, on peut, morceau par morceau, entamer l'ensemble des libertés. Dès qu'on est engagé dans un processus de remise en ordre, celui-ci gagne toutes les sphères de la vie. Par conséquent, on ne

peut pas être partisan d'un retour à l'ordre dans la vie sexuelle et restreindre libéralement d'autres plans. Il y a un risque de dérive. Je crois que cela peut être un test pour la capacité démocratique d'un certain nombre de pays. Les individus vont s'y éprouver, comme à l'occasion de tout malheur, de tout défi, mais aussi les systèmes politiques. C'est fondamentalement d'une épreuve de liberté qu'il s'agit.

— Justement, le SIDA — virus privé mais maladie publique — est-il la cause du renversement des rapports qui régissent la sphère et l'espace public ?

— Le problème est de savoir si l'autorité publique peut s'occuper de ce fléau sans toucher à la sphère privée. L'idée que l'accès à certaines fonctions, à certaines professions, soit soumise au préalable d'un dépistage sérologique systématique est une incontestable atteinte à la liberté individuelle.

— Nous vivons toujours deux histoires : la nôtre, singulière, et celle de tous les autres, la grande Histoire. Il y a des moments où la vie privée coïncide avec la vie publique. Or le SIDA, c'est la version catastrophique de ces deux histoires. C'est un fléau mondial qui marquera le siècle. Et le malheureux qui est atteint du SIDA devient en quelque sorte un personnage historique. Ce qui, peut-être, aide certains à affronter la maladie, promus « victimes du siècle ».

— Le SIDA ne semble-t-il pas rassembler les vieux fantasmes d'une sexualité perverse ?

— Le fait que des maisons de prostitution ferment parce qu'il n'y a plus de clients, prouve bien que la peur est déjà intériorisée. Mais peut-être est-elle consubstantielle à la sexualité en général. « 68 » a mis en avant un discours glorieux sur une sexualité affranchie et transparente — bien innocente au regard d'une tradition qui, chez nous, de Racine à Mauriac, analyse le composé sulfureux où se mêlent plaisir, amour, peur et transgression. Des fléaux comme la syphilis ou le SIDA ne feraient pas aussi peur si ce n'était pour leur préexistence déjà. On ne peut certes pas réduire la sexualité à l'exercice légitime de la reproduction, mais faire dépendre d'une absence de normes le triomphe d'un épanouissement sans problème serait naïf. Il n'existe peut-être pas de sexualité sans transgression !

— Qu'en est-il des homosexuels ?

— Malgré leur caractère particulier et le fait qu'ils aient été

frappés plus massivement par le SIDA, on peut faire à leur sujet les mêmes analyses qu'à propos de la sexualité en général, mais dans une lumière plus crue. Or c'est juste au moment où la discrimination qui les frappait commençait à s'estomper que le SIDA, cette espèce de rappel à l'ordre, est intervenu. Cela dit, le fait que nous sachions que ce groupe n'est plus le seul exposé relativise peut-être les sentiments particuliers qui pourraient être portés à son égard.

— Cela dit, l'image du « groupe à risque » sert à rassurer l'opinion en assignant à certaines catégories le triste destin de victimes du SIDA. Parallèlement, cette menace du SIDA, qui place la position de transgression sous le signe de la mort, peut donner à certains le sentiment d'un « absolu ». Ils sont

— Serait-ce la raison pour laquelle on perçoit les indices d'un repli narcissique, d'une sorte de contre-révolution sexuelle ? S'agit-il d'une simple réaction au SIDA ou d'une mutation sociale ?

— Je neerais pas directement les mouvements du « repli sur soi » ou du « retour à la fidélité », qui me semblent indéniables, aux alarmes suscitées par le SIDA. Ils lui sont antérieurs. Il y a aussi des modes en matière de morale, d'éthique, de relations sociales. Je ne suis d'ailleurs pas certain que, dans l'immense majorité des cas, en France, le SIDA ait des incidences pratiques considérables sur le comportement des gens. Cette épidémie renforce plutôt un mouvement qui lui précède. « Réelle mutation sociale ? » Je l'ignore ; néanmoins

rien sont concevables. On peut imaginer pour certains un repli sur l'individualisation, la cellule familiale, la frilosité sécuritaire, pour d'autres une vie plus aventureuse et plus risquée. Ainsi distinguera-t-on deux groupes humains : l'un où rien de néfaste ne se transmettrait, parce que la « coupure » y aurait déjà été faite avec l'extérieur, et les groupes à risque où se jouerait l'aventure du SIDA. Et puis, au bout de cinq à dix ans, l'épidémie diminuerait, l'humanité reprendrait le cours normal de son existence.

— Dans cette hypothèse, le groupe préservé n'aurait évidemment pas l'être qu'à cause de son attitude de repli, de sa morale très normée, véritable système de sécurité. Je connais ce scénario, il est peut-être vraisemblable, mais je n'en suis pas sûr. Je crois plutôt que l'on trouvera assez rapidement un vaccin efficace contre le SIDA. La recherche scientifique d'avant-garde est capable de progresser très vite. On trouvera le moyen d'enlever le mal et de l'éliminer, au moins pour un premier temps, dans certaines parties du monde, car, dans ce domaine-là, non plus, il n'y aura pas d'égalité, je le crains.

— L'histoire distinguera-t-elle ainsi, au sein de XXI<sup>e</sup> siècle, l'avant et l'après-SIDA ?

— Comme on a parlé de l'avant et de l'après-68 ? Certainement, parce que si l'après-SIDA correspond à une victoire sur la maladie, on aura retrouvé ce triomphalisme qui était le propre de l'Occident. Toujours est-il que se rétablirait alors cette confiance de l'homme dans ses moyens d'action sur la nature dans ce qu'elle a de plus agressif. Je vous laisse imaginer la libération sexuelle qui pourrait s'ensuivre !

— Les physiciens américains John Platt a imaginé un scénario selon lequel, aux alentours de l'an 2000, le pouvoir basculerait à l'Est... à cause du SIDA.

— Mais ce scénario repose sur une double hypothèse : que l'épidémie se développe sans interruption aux États-Unis et que l'étranchéité de l'URSS soit maintenue. Si cela devait se vérifier l'histoire aurait donné raison à ceux qui n'étaient pas de farouches partisans de la liberté de circulation. Ce serait en quelque sorte la perversion des accords de Helsinki. On devrait alors considérer que le SIDA a été le prix à payer pour la liberté — liberté sexuelle, liberté de la communication entre les hommes. Cette catastrophe serait comme le mésaventure de l'humanité libérale.

— Mais ce que nous savons de l'histoire de ce siècle montre au contraire que la liberté a toujours le dernier mot. Dans cette guerre contre le SIDA, je crois qu'il faut penser également pour la liberté. C'est parce que la recherche scientifique se développe librement et c'est grâce à la coopération internationale qu'on trouvera les moyens de conjurer cette ultime figure du diable, le SIDA.

Propos recueillis par GUTTA PESSIS-PASTERNAK.

### Le Persan anthropologue

Marc Augé, anthropologue, normalien et agrégé de lettres classiques, est président de l'École des hautes études en sciences sociales. La chronique, l'été 88, de ce chercheur a consacré ses premiers travaux, sur le terrain, à l'analyse des sociétés lignagères d'Afrique de l'Ouest, qui l'ont conduit à une réflexion théorique sur l'idéologie et le religieux.

Actuellement, au terme d'un renversement de perspective, Marc Augé se demande si la société occidentale n'est pas justement du même « regard » que ses premiers champs d'investigation. Un ethnologue peut-il observer l'univers symbolique de sa tribu ? Peut-il analyser les mœurs et rituels qui tissent le

trame de sa propre société, et y discerner le jeu des interdits et prescriptions ?

Dans le *Travagato du Luxembourg* (Hachette 1988), Marc Augé inaugure une formule de « socio-ethnologie » du quotidien, en téléscopant la spontanéité du discours subjectif avec l'analyse anthropologique objective, prolongeant ainsi le concept de « fait social total ». Cet ethnologue d'une journée française, navigue entre le pub, le foot, le look, Durkheim et Sèvres-Babylone... Homme des carrefours, des correspondances, cet ethnologue rigoureux est un peu le Persan de notre société.

G. P.-P.

allés jusqu'au bout de cette individualité totale qui n'est ni facilement vivable ni même pensable, en héros de la transgression.

### Interdit et communauté

— Pour l'anthropologie, tous les interdits, dont ceux de la sexualité, sont-ils indispensables à l'édification d'une société ?

— L'interdit est en effet constitutif de toute communauté à commencer par la prohibition de l'inceste qui, comme Lévi-Strauss l'a établi, fonde le social.

Pour que l'on puisse se repérer dans une société, il faut qu'il existe, sinon des « interdits », du moins des « différences ». Or ce qui est commun à beaucoup d'ensembles sociaux c'est que s'y sont élaborées des positions inverses de celles qui définissent l'ordre social normal, justement pour fonder celui-ci.

Position souveraine : celle du chef qui n'a pas les interdits des autres. Position ambiguë : celle du sorcier où l'on découvre éventuellement la source du malheur.

— Et le SIDA dans tout cela ?

— Il pourrait apparaître comme la conséquence d'une transgression, comme la « sanction » d'un désordre social et ceux qui en sont atteints alternativement comme des héros, des victimes émissaires, des coupables.

moins, à l'heure actuelle, des formules inédites s'essaient : de nouvelles façons d'aimer, de vivre, de communiquer. Mais je ne pense pas que les valeurs fondamentales qui leur sont associées soient nécessairement différentes de celles qui existaient auparavant. Ce qui est certain, toutefois, c'est que si l'on prend en considération à la fois ces nouveaux comportements, la lassitude de la génération de 68 (elle vieillit !), et les menaces du SIDA, on ne voit pas se dessiner l'image d'une sexualité triomphante et libérée !

— Pensez-vous que cette épreuve planétaire puisse révéler radicalement notre vie, qu'une nouvelle ère émerge ?

— Si ces prévisions, qui ne sont que des hypothèses, se vérifient, c'est-à-dire s'il n'y a pas une intervention médicale suffisante à temps, je vois mal qu'on puisse faire l'économie de ces projections redoutables. Il est certain que s'il y a une croissance exponentielle du nombre de victimes de SIDA, nous pourrions assister à des événements graves qui auront une incidence sur la démographie, l'économie, et aussi les relations Nord-Sud... On pourrait même imaginer que certains soient tentés de voir dans le SIDA un remède à la démographie galopante de certaines régions du monde.

— Pour ce qui concerne nos comportements, plusieurs scénar-



Portrait of Marc Augé

**Le Monde**  
7, RUE DES ITALIENS, 75427 PARIS CEDEX 09  
Tél. : (1) 42-47-87-27  
Télex MONDPAF 60672 F  
Télécopieur : (1) 45-23-06-81

Édition par la SARL Le Monde  
Gérant : André Fontaine, directeur de la publication  
Anciens directeurs : Hubert Beau-Méry (1944-1969), Jacques Fauret (1969-1982), André Laurens (1982-1985)

Durée de la société : cent ans à compter du 10 décembre 1944.  
Capital social : 620 000 F

Principaux associés de la société : Société civile « Les Rédacteurs du Monde », Société anonyme des locataires du Monde, Le Monde-Entreprises, MM. André Fontaine, gérant, et Hubert Beau-Méry, fondateur.

Administrateur général : Bernard Wauts.  
Rédacteur en chef : Daniel Verzet.  
Correspondant en chef : Claude Salen.

Reproduction interdite de tous articles, sauf accord avec l'administration.  
Commission paritaire des journaux et publications, n° 57 437  
ISSN : 0395-2037  
Renseignements sur les microfilms et index du Monde au (1) 42-47-89-81

**Le Monde**  
TÉLÉMATIQUE  
Composé 36-15 - Types LEMONDE

**ABONNEMENTS**  
BP 50709 75422 PARIS CEDEX 09 Tél. : (1) 42-47-98-72

TARIF	FRANCE	BENELUX	SUISSE	AUTRES PAYS (voir tarifs)
3 mois	354 F	399 F	594 F	687 F
6 mois	672 F	762 F	972 F	1 337 F
9 mois	954 F	1 062 F	1 404 F	1 952 F
1 an	1 200 F	1 380 F	1 800 F	2 530 F

**TARIF VALABLE JUSQU'AU 31-12-1988**

ÉTRANGER : par voie aérienne tarif sur demande.  
Pour vous abonner, RENVoyer CE BULLETIN accompagné de votre règlement à l'adresse ci-dessus ou par MINITEL : 36-15 LEMONDE code d'accès ABO

Changements d'adresse définitifs ou provisionnels : vos abonnés sont invités à formuler leur demande deux semaines avant leur départ. Joindre la dernière bande d'envoi à toute correspondance.

**BULLETIN D'ABONNEMENT**  
DURÉE CHOISIE  
3 mois  6 mois  9 mois  1 an

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_  
Adresse : \_\_\_\_\_  
Code postal : \_\_\_\_\_  
Localité : \_\_\_\_\_ Pays : \_\_\_\_\_

Vous êtes tenu de l'obligation d'inscrire tous les noms propres en capitales d'imprimerie.

**Les précis Dalloz** sont les outils de synthèse essentiels à la réussite universitaire ou professionnelle. Constantement réactualisés au fil des rééditions par des professeurs spécialistes du thème traité, ils abordent toutes les matières juridiques. Précis droit du travail.

**EXHAUSTIF, IVE [egzostif, iv] adj. du lat. exhaustus.** Qui épuise, qui traite à fond un sujet. V. Complet. Étude exhaustive. Des ouvrages exhaustifs : les précis DALLOZ.

Gérard Lyon-Coët, Jean Pélassier.

**SO PRÉCIS DALLOZ • LE DROIT DE COMPRENDRE**

M. Sham...  
et les États

Une infirmière...  
serait menacée

# Etranger

Tandis que la situation empire dans les territoires occupés

## M. Shamir estime que « l'alliance entre Israël et les Etats-Unis sera soumise à rude épreuve »

JERUSALEM de notre correspondant

La crise politique n'en finit plus et la situation dans les territoires occupés empire. Tout se passe comme si les dirigeants israéliens négociaient avec désespoir face au bouleversement que constitue l'amorce d'un dialogue entre les Etats-Unis et l'OLP.

Le week-end s'est achevé avec un nombre de morts et de blessés palestiniens particulièrement élevé. Cinq tués vendredi à Naplouse, et trois autres dimanche, lors de nouveaux accrochages avec l'armée. D'autres affrontements ont eu lieu, et il se soldent par plus d'une trentaine de blessés (dont certains dans un état très grave, notamment un enfant de douze ans), cependant que les Palestiniens observaient une grève générale de trois jours à la mémoire des morts de Naplouse. Plusieurs voitures de colons israéliens ont été bombardées à coups de pierres : une demi-douzaine de personnes ont été blessées, dont une fillette de neuf mois touchée en pleine tête.

Les versions divergent sur la cause de ce regain de violence. Des sources palestiniennes, on affirme que l'armée se livre à des « provocations » destinées à multiplier les affrontements. Il s'agirait de discréditer ainsi le camp palestinien modéré et de saboter le dialogue entre les Etats-Unis et l'OLP. Interrogé par le *Jerusalem Post*, un industriel de Naplouse, M. Saïd Kanaan, a stigmatisé le comportement de l'armée dans cette ville.

### Amertume

Il a parlé de « massacre de sang-froid », affirmant que des soldats, vendredi, avaient ouvert le feu sur un cortège d'enterrement qui avait, certes, pris des allures de manifestation nationaliste, mais sans violence. Trois députés de la gauche israélienne ont demandé une enquête, s'étonnant du grand nombre de blessés à la tête ou à la poitrine et d'interrogeant sur les motifs de tir donnés à l'armée.

Le ministre de la défense, M. Itzhak Rabin, a répliqué que les soldats avaient agi conformément aux ordres et avaient fait l'objet d'« attaques organisées » de la part d'éléments radicaux. Pour le ministre, ce regain de violence — et notamment les incidents de

Naplouse — est dû à l'action de petits groupes « extrémistes » décidés à torpiller les initiatives diplomatiques de l'OLP.

L'ouverture d'un dialogue entre les Etats-Unis et l'OLP suscite toujours des commentaires alarmés au Likoud. M. Itzhak Shamir est sorti samedi de son mutisme pour dénoncer avec violence le comportement de Washington. La décision américaine constitue, a-t-il dit, un geste « grave, pénible et dur » pour Israël. Continuer d'un vocabulaire mesuré dès qu'il aborde les relations entre Jérusalem et Washington, M. Shamir a estimé que « l'alliance américano-israélienne serait soumise à rude épreuve ».

« Les Etats-Unis, a-t-il ajouté, ont succombé à la vague mondiale de sympathie envers les terroristes ». C'est oublier que les gouvernements du Likoud se sont, ces dernières années, systématiquement attachés à torpiller toutes les initiatives américaines.

Cette crispation du Likoud ne facilite pas les négociations en cours pour former un gouvernement avec les travaillistes. Du côté de ces derniers, des voix de plus en plus nombreuses s'élèvent pour porter une appréciation positive sur la décision américaine. Cela fut le cas, dimanche, de la part des « colons » du parti ce qui n'est pas étonnant, mais aussi d'un homme comme

M. Motta Gur, ministre sans portefeuille et ancien chef d'état-major.

Les travaillistes ont jugé, ce week-end, qu'il leur était impossible de participer à un gouvernement avec le Likoud si celui-ci continuait à réclamer la création de nouvelles colonies de peuplement dans les territoires occupés et refusait de revenir sur les dépenses promises faites aux partis religieux.

M. Shamir aurait fait des concessions, lors d'ultimes tractations dans la nuit de dimanche à lundi. Le premier ministre souhaiterait conclure dans la journée du 19 décembre un accord avec le chef travailliste, M. Shimon Pérès, afin de présenter un gouvernement jeudi à la Knesset.

ALAIN FRACHON.

## Nous poursuivrons nos attaques contre les « cibles militaires » israéliennes déclare le numéro deux de l'OLP

Le président égyptien Hosni Moubarak a invité, dimanche 18 décembre, les Israéliens à entamer le dialogue avec l'OLP en vue de réaliser la paix, rapporte notre correspondant au Caire, Alexandre Boccianti. Dans une conférence de presse donnée au terme d'un entretien avec M. Yasser Arafat, qui s'est ensuite rendu lundi en Autriche, le chef palestinien, comme toutes les autres parties, demandait « faire preuve de souplesse et accepter de faire des sacrifices afin de réaliser la stabilité et la sécurité pour la nation arabe et Israël dans ses frontières ». « La paix coûte très cher et il faut en payer le prix », a-t-il ajouté.

TUNIS de notre correspondant

De passage, samedi 17 décembre, pour quelques heures à Tunis, entre sa visite à Bucarest et le voyage qu'il s'appretait à entreprendre au Caire, M. Yasser Arafat a estimé que le premier contact américain palestiniens de la veille constituait « un pas juste dans la bonne direction ».

M. Arafat, qui parlait devant les très nombreux journalistes venus assister à « la rencontre histo-

rique », s'est abstenu d'en divulguer la teneur, dont il venait d'être informé par ses amis. Le dialogue a été engagé, a-t-il rappelé, à la demande des Etats-Unis, « sans la participation desquels aucun règlement du conflit ne peut être trouvé », mais qui désormais doivent demeurer « neutres ».

Le premier point à discuter, selon lui, doit porter sur le thème « très rapide » d'une conférence internationale de paix sous les auspices des Nations unies. L'Europe, a-t-il dit, « qui a des responsabilités politiques, géographiques et morales », doit avoir un rôle « plus efficace » dans le processus de paix.

Le président de l'OLP, a souligné qu'il approuvait la proposition de M. Dumas de tenir une réunion rapide des cinq membres permanents du Conseil de sécurité, pour mettre en route la préparation de la conférence internationale (le 14 décembre 17 décembre).

Evocant le regain de violence dans les territoires occupés ces derniers jours, M. Arafat a déclaré « la preuve qu'Israël veut accroître son agression et se refuse toujours à un règlement juste ».

« Je voudrais rappeler à ceux qui parlent de terrorisme que c'est Israël qui le pratique : un terrorisme d'Etat », a ajouté M. Arafat, qui faisait ainsi nettement allusion à l'insistance qu'avait mise, d'entrée de jeu, l'ambassadeur américain Robert Pelletreau sur la renoncia-

tion par l'OLP au terrorisme. Cette insistance a d'ailleurs été confirmée par l'un des interlocuteurs palestiniens du diplomate, M. Abdallah Hourani, qui a déclaré à l'Agence Tunis Afrique Presse : « La partie américaine a axé son intervention sur la question du terrorisme dans le souci de satisfaire certaines forces bien identifiées aux Etats-Unis et en Israël et pour justifier le pas franchi en engageant le dialogue avec l'OLP ».

M. Arafat a assuré qu'il ferait « tout ce qui est en son pouvoir » pour empêcher des actions terroristes, tout en reconnaissant que le contrôle de certains groupes extrémistes peut lui échapper.

Le président de l'OLP a enfin reconnu que le chemin serait encore long et difficile avant d'arriver à un règlement du conflit. La paix en 1989 ? « Nous devons lutter pour les cibles militaires israéliennes, alors je lui dis de cesser maintenant le dialogue. Ni les attaques militaires ni notre soulèvement historique ne s'arrêteront. Nous poursuivrons notre lutte jusqu'à ce que le drapeau palestinien flotte sur Jérusalem ».

MICHEL DEURÉ.

Réunis à Bahrein pour leur neuvième sommet

## Les pays du Golfe examinent leurs relations avec l'Iran et l'Irak

MANAMA de notre envoyée spéciale

Bahrein a fait peu neuve pour accueillir le neuvième sommet du Conseil de coopération du Golfe (CCG) (Arabie saoudite, Bahrein, Emirats arabes unis, Koweït, Oman et Qatar) qui devait s'ouvrir, lundi 19 décembre, à Manama. Comme de coutume, la sécurité est l'objet de tous les soins. Les forces spéciales bahreïnes ont pris position depuis plusieurs jours déjà le long des avenues menant à l'hôtel où se tiendra la conférence. Toute circulation y est interdite. Des soldats sont visibles sur les toits et des blindés légers patrouillent dans les rues.

Si les combats entre l'Iran et l'Irak, qui ont été au centre des discussions de tous les sommets du CCG depuis sa création en 1981, ont pris fin le 20 août, la définition des rapports des pays du Golfe avec ces deux puissances régionales devrait constituer néanmoins l'un des thèmes majeurs de ce neuvième sommet. L'unanimité ne s'est jamais faite au sein du CCG quant aux rapports avec l'Iran, un climat très net opposant notamment Oman et les Emirats arabes unis (EAU), restés proches de l'Iran durant les huit années de guerre, à l'Arabie saoudite et au Koweït, il est vrai durement touchés par Téhéran et favorables à une condamnation de l'attitude iranienne.

Depuis le CCG de décembre 1987, l'Arabie saoudite a d'ailleurs rompu ses relations diplomatiques avec Téhéran, et il a fallu le cessez-le-feu d'août pour que Ryad fasse de nouveau un geste en direction de Téhéran.

Après le 20 août, le Koweït, Bahrein et Qatar ont cherché à renouer des relations avec Téhéran. Celles-ci pourraient reprendre un cours normal, au niveau des ambassadeurs, dans les mois à venir. Recevant, en novembre, M. Ali Mohamed Becharati, vice-ministre iranien des affaires étrangères, de retour d'une tournée dans les pays du Golfe, l'exception de l'Arabie saoudite, le président du Parlement irakien, M. Rafsanjani, avait souhaité un renforcement des relations de l'Iran avec la monarchie pétrolière.

Lors de ces rencontres, M. Becharati avait d'ailleurs fait valoir à ses interlocuteurs qu'il n'était pas nécessaire d'attendre l'apparition complète de la résolution 598 du Conseil de sécurité de l'ONU pour appliquer d'ores et déjà son point 8, qui prévoit, en consultation avec les Etats de la région, l'adoption de mesures susceptibles de renforcer la stabilité et la sécurité du Golfe.

### Ouvrir une brèche

L'Iran, à maintes reprises, a tenté d'ouvrir une brèche entre le CCG et l'Irak. Lors de la dernière rencontre de l'OEPEP à Vienne, le ministre iranien du pétrole avait proposé une concertation avec les pays du Golfe tendant à une prise de position commune dans le cadre de l'OEPEP. Cette offre avait été refusée par l'Arabie saoudite et le Koweït.

Même si la prudence est de règle, l'heure d'un réajustement entre Téhéran et Bagdad a sonné. Mais il n'est pas question que les pays du Golfe, qui ont largement soutenu l'effort de guerre irakien, à la fois par solidarité arabe et aussi en raison de la crainte que leur inspiraient

les tentatives d'exportation de la révolution iranienne — notamment vers leurs communautés chiïtes, — se rapprochent trop de Téhéran. Il ne fait pas de doute cependant que les pays du CCG sont plus impatients que Bagdad — qui se contente pour l'instant fort bien de l'état de cessation des hostilités — de voir se conclure une paix en bonne et due forme entre l'Irak et l'Iran.

Ce n'est que lorsque cette paix sera conclue, estime-t-on ici, que les pays du Golfe seront rassurés quant à leur sécurité, notamment sur les garanties de non-ingérence iranienne dans leurs affaires et sur la sécurité de la navigation dans le Golfe, dont dépendent très largement leurs exportations pétrolières.

### Eventuelle poussée expansionniste

La multiplication, ces dernières semaines, des assurances données aux pays du Golfe par l'Irak, réaffirmant que Bagdad n'avait aucune visée à leur endroit, prouve, d'autre part, s'il en était besoin, que les craintes des pays du Golfe quant à l'éventuelle poussée expansionniste de leur puissant voisin ont refait surface maintenant que Bagdad est débarrassé du fardeau de la guerre.

Sur la question palestinienne, les Etats du CCG n'ont pas de divergences. On s'attend qu'ils saluent le dialogue enfin établi entre l'OLP et les Etats-Unis, en réaffirmant leur désir de voir se réunir au plus vite une conférence internationale pour la paix au Proche-Orient. Dans cette perspective, le rapprochement américano-soviétique est suivi de près dans les pays du Golfe. Ils en apprécient pour l'instant les retombées sur l'affaire algérienne, qui a toujours été une de leurs préoccupations. Pour le CCG, Moscou ne fait plus figure de substitut. Seuls l'Arabie saoudite et Bahrein n'ont pas encore établi de relations diplomatiques avec l'URSS.

Mais un très net rapprochement s'est opéré entre Ryad et Moscou et, hormis la question des relations diplomatiques, l'Arabie saoudite entretient des rapports avec l'Union soviétique dans presque tous les domaines. L'émir de Bahrein a reçu, quant à lui, pour la première fois, en juin, un émissaire soviétique, M. Ernest Zverev, venu lui rendre compte du résultat du sommet Reagan-Gorbachev.

Le problème libanais fera sans doute aussi l'objet de débats dans la mesure où Cheik Zayed, président des Emirats arabes unis, est à l'origine de la demande de convocation d'un sommet extraordinaire arabe sur le Liban.

Le roi Fahd, qui a reçu récemment à Ryad le président Assad de Syrie, informera sûrement ses pairs de la position de Damas, à la fois sur le problème libanais et sur la question de l'éventuelle convocation d'un sommet arabe ordinaire, qui devrait consacrer le retour de l'Egypte au sein de la Ligue arabe. Les pays du Golfe avaient pesé de tout leur poids au sommet arabe d'Amman, en novembre 1987, pour que la décision de renouer avec l'Egypte devienne une affaire bilatérale. On estime aujourd'hui que Damas, sans forcément renouer directement avec le Caire, ne ferait plus obstacle à la participation du président Moubarak à un sommet arabe.

FRANÇOISE CHIPHAUX.

### Détenue en Iran

## Une infirmière française serait menacée d'exécution

Une jeune infirmière française, Annie-Odile Ebert, est prisonnière en Iran depuis juillet dernier. Agée de vingt-six ans, originaire d'Aix-en-Provence et mariée à un Iranien, elle a été capturée dans les derniers jours des combats entre l'Iran et l'Irak. Selon le récit fait de sa capture par les membres d'opposition iranien des Moudjahidines du peuple — son mari, Hassan Habbib, est lié à cette organisation, — elle a été faite prisonnière alors que, accompagnant son métier d'infirmière, elle conduisait une ambulance ramenant des blessés vers l'arrière.

Le 23 juillet, Annie Ebert arrive à Bagdad. Le lendemain, les Moudjahidines lancent leur offensive « Lune de croissant », qui les mènera à plus de 100 kilomètres à l'intérieur du territoire iranien, avant qu'ils ne soient obligés de se replier. Cette attaque sera suivie d'une répression impitoyable de la part du régime.

Toujours selon les Moudjahidines, la jeune infirmière conduisait une ambulance

ramenant des blessés vers l'arrière lorsque, dans la région d'Isfahabad — prise puis perdue par les hommes de M. Massoud Radjavi, — son véhicule a été touché, le 28 juillet, par une roquette anti-char. Elle-même blessée, elle a disparu, avant que des dignitaires du régime n'évoquent, quelques jours plus tard, la capture d'une Française. Torturée, elle risquerait, selon les Moudjahidines, d'être exécutée. Au Quai d'Orsay, on indique seulement être au courant de ce dossier et qu'une « action » a été engagée. De son côté, la CICR a également entrepris des démarches, à la demande du père de la jeune femme.

### Wahid Gordji réapparaît en Europe

COPENHAGUE de notre correspondant

Wahid Gordji a fait sa réapparition en Europe occidentale. Il accompagnait la délégation iranienne conduite par le vice-ministre des affaires étrangères, M. Javad Larjani, qui s'est rendu, ces jours-ci, à Stockholm et à Copenhague. Il semble que les Sudètes n'aient pas fait le rapprochement — ou se soient refusés à le faire — entre l'interprète du groupe et l'homme qui, en 1987, avait, pendant des mois, défrayé en France la chronique politico-judiciaire et fut au centre de la « guerre des ambassadeurs ». Les Danois étaient à leur tour sur le point de suivre le même chemin, et leur premier ministre, M. Schlüter, venait

juste de recevoir les représentants de la République islamique au grand complet, quand brusquement l'affaire s'est tue.

Grâce à qui ? Le mystère reste entier. Mais, dès que la vérité est apparue dans les sphères politiques, le président du Parlement, M. Svend Jakobson, qui s'est toujours prononcé très violemment contre le terrorisme, s'est hâté de trouver un prétexte pour annuler le rendez-vous prévu avec les envoyés de Téhéran : après quoi, le ministre des affaires étrangères, M. Ellemann-Jensen, s'est contenté d'un strict tête-à-tête avec M. Larjani, à l'exclusion de toute autre réunion plus large avec ses collaborateurs.

CAMILLE OLSEN.

### A TRAVERS LE MONDE

#### Etats-Unis

Lyndon LaRouche reconnu coupable d'escroquerie et de fraude fiscale

M. Lyndon LaRouche, dirigeant d'un groupuscule d'extrême droite aux Etats-Unis, a été reconnu coupable d'escroquerie et de fraude fiscale vendredi 16 décembre par un tribunal fédéral d'Alabamie (Virginie). M. LaRouche, soixante-six ans, ancien candidat marginal à la Maison Blanche, était depuis plusieurs années l'objet d'attention du FBI (sûreté fédérale). Selon l'acte d'accusation, qui concerne également six autres inculpés, il a emprunté quelque 30 millions de dollars auprès de sympathisants de son mouvement sans avoir jamais eu l'intention de les restituer. Il est également accusé de fraude fiscale pour avoir dissimulé ses revenus dans diverses organisations, prêts-nom, ce qui lui a permis

de ne pas rembourser de déclaration d'impôts depuis 1978. M. LaRouche risque un total de soixante-cinq ans de prison et de 3,25 millions de dollars d'amende. La sentence sera rendue le 27 janvier. — (AFP.)

#### Grèce

Le projet de budget pour 1989 a été adopté

Le Parlement grec a approuvé dimanche soir 18 décembre par 156 voix contre 138 le projet de budget pour 1989. Le premier ministre socialiste, M. Andreas Papandréou, avait engagé l'existence du gouvernement sur cette question. Samedi, dans une intervention radiodiffusée et télévisée, il avait indiqué que son cabinet démissionnerait si le budget n'était pas voté.

Le Mouvement socialiste panhellénique (PASOK), au pouvoir, contrôle 157 des 300 sièges de l'Assemblée

nationale. Mais cette majorité a été ébranlée ces derniers mois par le scandale Kaskotas, du nom de l'homme d'affaires grec, ancien PDG de la Banque de Crète, arrêté récemment aux Etats-Unis et dont Athènes réclame l'extradition. Il est accusé, notamment, d'usage de faux et de détournement de fonds. Beaucoup soupçonnent cet escroc d'avoir bénéficié de protections au plus haut niveau du gouvernement.

Pour M. Papandréou, le vote du budget constituait un « tournant critique pour l'histoire du pays ». Il a affirmé qu'il était décidé à rester aux commandes « jusqu'à la fin », c'est-à-dire jusqu'à des élections prévues pour le 18 juin 1989. L'opposition avait demandé des élections anticipées « immédiates » et le report du débat budgétaire en raison de la gravité de la crise traversée par le pays. Un seul député du PASOK a voté contre le budget. Deux se sont abstenus et quatre autres étaient absents. A l'issue de la discussion, M. Papandréou s'est déclaré « plein de joie et de fierté » et heureux que « la tentative de déstabilisation du pays ait échoué ». — (AFP.)

Un grand professeur au chevet... de l'Université

Alain CARPENTIER

LE MAL UNIVERSITAIRE

DIAGNOSTIC et TRAITEMENT

Pour faire échec à l'échec

« Frédéric Gausson / LE MONDE »

« Une œuvre bien nécessaire, puissante et bien entendue ! »

« Professeur Jean Hamburger de l'Académie française »



ROBERT LAFFONT

des livres ouverts sur la vie

هكذا من الأصل

# Amériques

CANADA : malgré le jugement de la Cour suprême

## Le gouvernement québécois maintient l'essentiel de la loi sur l'affichage en français

MONTREAL de notre correspondant

Le gouvernement du Québec maintiendra l'obligation d'afficher exclusivement en français à l'extérieur des commerces tout en permettant l'utilisation d'une autre langue à l'intérieur, à la condition que le français y soit prédominant. Un projet de loi en ce sens devait être déposé, lundi 19 décembre, à l'Assemblée nationale du Québec.

La décision du premier ministre, M. Robert Bourassa, répond à un jugement de la Cour suprême du Canada à Ottawa, rendu jeudi dernier, qui déclarait inconstitutionnels les articles de la loi 101 de Québec imposant l'affichage commercial uniquement en français, à l'intérieur et à l'extérieur des magasins.

Pour présenter son projet de loi, M. Bourassa a décidé d'utiliser la clause de dérogation, dite « clause nonobstant », contenue dans la Charte canadienne des droits et libertés et la Charte québécoise des droits.

La clause nonobstant peut être utilisée par les gouvernements provinciaux dans des circonstances exceptionnelles, pour passer outre certaines dispositions de la Charte canadienne (des droits et libertés) ou de la Charte québécoise. Or jeudi, la Cour suprême, statuant sur un recours de commerçants anglophones, avait estimé que l'affichage uniquement en français violait la

liberté d'expression garantie par les chartes canadienne et québécoise. Il fallait donc se plier ou faire exception. Visiblement très nerveux et presque solennel, M. Bourassa, qui s'exprimait dimanche à la télévision québécoise, déclarant « gouverner c'est choisir », a ajouté qu'il avait posé « un choix dans le sens de la solidarité et de notre histoire ».

La « clause nonobstant » utilisée pour maintenir l'affichage unilingue sera d'une durée limitée et pourra être revue selon l'évolution des événements, a également indiqué M. Bourassa. Un nombre de ces événements, pourrait figurer notamment la ratification de l'accord constitutionnel du lac Meech conclu en 1987 qui reconnaît au Québec le statut de « société distincte ».

Selon M. Bourassa, cet accord, s'il est confirmé par toutes les provinces, pourrait éventuellement fournir la protection nécessaire à la sécurité culturelle québécoise. Mais la ratification de cet accord par les deux provinces récalcitrantes, le Manitoba et le Nouveau-Brunswick, est plus que jamais incertaine. Il y a quelques jours, le premier ministre de l'Ontario, M. David Peterson, a averti son homologue du Québec que l'utilisation de la « clause nonobstant » en matière de politique linguistique serait interprétée comme un geste inamical par le Canada anglais et pourrait remettre en question l'accord de lac Meech. — (Interim.)

PÉROU : alors que le chef de l'Etat quitte la direction de son parti

## Le romancier Mario Vargas Llosa est le candidat de la droite à l'élection présidentielle de 1990

LIMA. — Le Front démocratique, alliance de trois formations conservatrices modérées, a désigné le romancier péruvien Mario Vargas Llosa comme son candidat pour l'élection présidentielle de 1990. L'écrivain (auteur de *Conversation dans la cathédrale*, *La Maison verte*, *Le Chien de la fin*, *Tante Julia et le scabillard* et *Histoire de Mayra*) avait d'abord assumé, dans les années 60, une position classique d'intellectuel de gauche latino-américain. Sa rupture, en 1971, avec Fidel Castro à propos de l'« autocratie » à laquelle avait été astreint le poète cubain dissident Héberto Padilla l'a, peu à peu, poussé vers des positions conservatrices. Sa véritable entrée dans la vie publique péruvienne remonte à 1963, avec sa participation active à une enquête concernant l'assassinat de huit journalistes par des paysans qui avaient cru voir en eux des gérillers du mouvement maoïste Sendero lumineux.

Mario Vargas Llosa avait été un véritable contempteur de la nationalisation des banques péruviennes, en 1967. Lors du rassemblement pour le lancement de sa candidature, l'écrivain s'est écrié à l'adresse du président Alan Garcia : « Dans l'histoire du Pérou, aucun président n'a déstabilisé le monde du travail comme vous l'avez fait », allusion aux licenciements provoqués par la grave récession en cours, qui s'accompagne d'un taux d'inflation annuel tendant vers les 2 000 %. Cette crise a pour effet de remettre en selle, face à une gauche plus radicale que l'Alliance pour la révolution américaine (APRA), social-démocrate, parti du président Garcia), et qui se veut, en somme, les partis proposant des solutions économiques de type libéral.

De son côté, le président Garcia est en difficulté devant le congrès de l'APRA, réuni depuis le 16 décembre. M. Garcia a annoncé qu'il se retirait de la présidence de son parti.

### CHILI

#### Les querelles intestines de la démocratie chrétienne

Un des effets les plus ordinaires de toute dictature est l'atomisation de l'opposition quand elle a pu se maintenir. Après son échec au référendum du 5 octobre, le général Pinochet reprend sans doute espoir à observer les convulsions d'une démocratie chrétienne qu'on imaginait volontiers déjà vouée à lui succéder en mars 1990.

Des élections internes ont eu lieu dans le parti le 25 novembre. Trois tendances se disputaient les suffrages des militants : la conservatrice, dirigée par celui qui depuis quelques mois préside aux destinées du parti, M. Patricio Aylwin ; la progressiste, dont le leader était le précédent chef de la formation, M. Gabriel Valdés ; et une voie médiane, représentée par M. Eduardo Frei — un homme sans expérience politique connue, mais porteur d'un nom très prestigieux : celui de l'unique président démocrate-chrétien qu'il eût comme le Chili, Eduardo Frei président (1964-1970), et dont il est le fils.

Le scrutin a eu lieu comme prévu. Mais de sérieuses préconceptions de fraude — ont été relevées, dès le vote achevé, par MM. Valdés et Frei contre l'appareil du parti tenu par des sympathisants de M. Aylwin. La victoire à la majorité absolue remportée par le président de la DC a ainsi été vivement contestée par ses deux adversaires.

L'affaire est d'autant plus mouvementée que, d'avis général, le vainqueur de ce scrutin devrait normalement être le candidat unique de l'opposition au général Pinochet pour les élections de décembre 1989.

Les trois prétendants ont, fait savoir qu'ils renonceraient à être proposés, à la mi-janvier, comme unique candidat à la candidature « auprès de l'ensemble de l'opposition à la dictature ».

JEAN-PIERRE CLERC.

# Europe

URSS : les suites du tremblement de terre en Arménie

## Incertitude sur la poursuite des recherches de survivants

La situation dans les zones sinistrées d'Arménie a fait, au cours des dernières quarante-huit heures, l'objet d'informations souvent contradictoires. Rentré dimanche 18 décembre à Moscou, un journaliste de l'AFP rapportait qu'il avait vu les bulldozers commencer vendredi les travaux de déblaiement à Spitak, où les opérations de secours étaient arrêtées. La télévision soviétique annonçait cependant qu'une personne avait encore été dégagée vivante des ruines le même jour et que les recherches se poursuivaient.

L'agence Tass a pour sa part rendu compte d'une visite du premier ministre soviétique, M. Ryjkov, dimanche à Spitak, au cours de laquelle un responsable militaire a parlé d'une période de cinq à six jours avant que ne commence le déblaiement des ruines. A Leningrad également, les efforts se concentraient encore samedi sur les endroits où subsistait un espoir de retrouver des survivants et l'on prévoyait de finir les travaux de déblaiement des bâtiments détruits dans une dizaine de jours.

L'agence Tass a d'autre part annoncé samedi soir que le dernier bilan des victimes identifiées et déclarées mortes des suites du tremblement de terre s'établissait à 23 390, ajoutant toutefois qu'un nombre à peu près équivalent de corps sont encore ensevelis sous les débris. Mardi dernier, le porte-parole du ministère des affaires étrangères, M. Gerasimov, avait fait état d'une estimation provisoire de l'ordre de 55 000 morts. Le nombre des sans-abri est maintenant évalué

à un peu plus de sept cent mille.

Lors d'une réunion de la commission spéciale du bureau politique du PC soviétique chargée de coordonner les secours, M. Ryjkov s'est de nouveau indigné de l'organisation des autorités locales, déclarant qu'il avait rencontré depuis le séisme des responsables « démobilisés et incapables de prendre une quelconque décision ».

La tension reste par ailleurs vive à Erivan, où l'on annonce qu'une procédure pénale a été engagée contre les membres du comité Karabakh arrêtés il y a une semaine pour avoir posé « à l'indivisibilité » entre les nationalités et répondu « des tentatives mensongères ». Evoquant ces arrestations samedi soir à la télévision, le vice-ministre de l'intérieur, M. Vassili Trouchine, a déclaré que « les dirigeants activistes ont eu ce qu'ils méritent ». L'agence Tass a enfin annoncé avec un mois de retard samedi la condamnation à mort par la Cour suprême de l'URSS d'Ahmed Akhmedov, l'un des trois Azeris accusés d'avoir mené les massacres anti-arméniens de Soumpaït en février dernier. Tass ne précise pas si la sentence a été exécutée. La condamnation d'Akhmedov avait été annoncée dès le 18 novembre de source arménienne.

En ce qui concerne les deux autres Azeris accusés d'avoir participé aux massacres de Soumpaït, Igham Ismailov et Iavar Djafarov, le tribunal a décidé un complément d'enquête. — (AFP, AP.)

## Le retour des sauveteurs français

De retour d'Arménie, cent cinquante-quatre pompiers, spécialistes de la sécurité civile, médecins, civils et militaires, accompagnés de vingt chiens, ont été accueillis, samedi soir 17 décembre, à l'aéroport de Roissy-Charles-de-Gaulle, notamment par le ministre de l'intérieur, M. Pierre Joxe, et l'ambassadeur de l'Union soviétique en France, M. Iakov Riabov.

Au total, 499 Français ont été engagés dans les opérations de sauvetage qui ont permis, entre autres, de dégager 15 personnes vivantes des décombres, 13 femmes et 2 hommes.

Dans une brève allocution adressée aux sauteurs, M. Joxe a déclaré : « Au nom du président de la République, du premier ministre et du gouvernement, je tiens à vous dire que la France est fière de vous. Je vous remercie et vous félicite ».

De son côté, l'ambassadeur de l'URSS à Paris, M. Riabov, a qualifié de « camarades » ceux qui sont allés en Arménie et sont venus au secours « dans le malheur qui a frappé le peuple soviétique ». « Je vous remercie non seulement, a-t-il dit, parce que, en partant de Paris et en arrivant à Erivan, vous avez apporté votre savoir-faire, votre technologie, vos connaissances, mais aussi le sentiment de tout le peuple français. » 77 pays ont participé aux secours, mais nous n'oublierons jamais que les Français sont arrivés les premiers sur place », a-t-il conclu sous les applaudissements, tandis qu'un responsable des mouvements arméniens en France lançait aux sauveteurs :

« Les Arméniens de France vous remercient ».

Dimanche, 400 tonnes de vêtements et de jouets (soit 20 000 cartons) ont été recueillis au cours de la collecte organisée, à la demande des Médecins du monde et de SOS Arménie, dans les 20 mairies d'arrondissement de la capitale, a annoncé dans la soirée le maire de Paris.

Devant le succès de cette opération, M. Jacques Chirac, le maire de Paris, a décidé de la prolonger toute la semaine dans les 20 mairies d'arrondissement durant les heures d'ouverture (9 heures à 18 heures). La mairie de Paris indique enfin qu'il convient de rappeler aux Parisiens la nécessité d'apporter des vêtements changés pour les enfants.

● Envoi de spécialistes français.

Deux spécialistes français de sismologie, géotechnique, géologie parasismique, mécanique des sols, et deux ou trois représentants du secrétariat d'Etat aux risques majeurs vont aller en Arménie du 20 au 30 décembre pour essayer de comprendre les causes de la catastrophe du 7 décembre. Les frais de cette mission sont assumés par le gouvernement français et l'UNESCO. Une équipe américaine analogique et, probablement aussi, des spécialistes soviétiques travailleront sur place avec les Français.

Des sismologues français, avec des sismographes, sont déjà au travail en Arménie depuis le 17 décembre. Ils surveillent pendant un mois l'agitation tellurique et feront des études de terrain dans la région ravagée par le séisme du 7 décembre.

### POLOGNE

## L'opposition met en place un cabinet fantôme

Le « Comité des socialistes », comprenant les dirigeants du syndicat Solidarité et une centaine d'intellectuels représentant l'opposition modérée polonaise, a décidé, dimanche 18 décembre, à Varsovie, de créer un « comité civique » et de déclarer mortes des suites du tremblement de terre s'établissant à 23 390, ajoutant toutefois qu'un nombre à peu près équivalent de corps sont encore ensevelis sous les débris. Mardi dernier, le porte-parole du ministère des affaires étrangères, M. Gerasimov, avait fait état d'une estimation provisoire de l'ordre de 55 000 morts. Le nombre des sans-abri est maintenant évalué

n'aurait pas exprimé leur « volonté de reconnaître officiellement » Solidarité.

De son côté, dans un document de trente pages rendu public samedi, le bureau politique du POUF a renouvelé son appel à l'opposition jugée « raisonnée » pour œuvrer en commun à la recherche de solutions. Il y rappelle que les principes essentiels du système ne seraient être remis en cause, notamment le « rôle constitutionnel » du parti au sein de la société. — (AP, AFP, Reuters.)

● ESPAGNE : un policier tué dans un attentat. — Un policier a été tué dans un attentat à la voiture piégée, dimanche 18 décembre, dans la localité d'Elbas (province de Guipuzcoa), au passage d'un convoi de la police qui devait assurer le service d'ordre lors d'un match de football. Trois autres policiers ont été grièvement blessés. L'attentat n'a pas été revendiqué, mais la police espagnole l'attribue à l'organisation séparatiste basque ETA. — (AFP.)

### Le petit-fils de Trotski en Union soviétique

## « Vous auriez pu appartenir à la famille royale »

MOSCOU de notre correspondant

Nerveux, les douaniers, qui savaient très bien à qui ils avaient à faire, éprouvaient tout, photos de famille, vieilles courbes de presse et livres en toutes langues. « Là, c'est moi enfant », « là, c'est mon grand-père », « là, mon oncle », expliquait, dans un sabir franco-espagnol, ce vieil homme mexicain du nom de Volkov et cela durait déjà depuis des heures quand d'importants messieurs en civil sont venus donner ordre de laisser passer.

Cinquante-sept ans après l'avoir quittée à l'âge de cinq ans, le petit-fils de Léon Trotski a alors pénétré, jeudi 16 décembre 1988, en Union soviétique, Vite comme il n'avait jamais contribué à l'effort de guerre en 1917 et toutes les langues. « Là, c'est moi enfant », « là, c'est mon grand-père », « là, mon oncle », expliquait, dans un sabir franco-espagnol, ce vieil homme mexicain du nom de Volkov et cela durait déjà depuis des heures quand d'importants messieurs en civil sont venus donner ordre de laisser passer.

« Vous auriez pu appartenir à la famille royale », fait remarquer un journaliste d'Onok. « Mais si : regardez les enfants de Brejnev ! — Pour Léonine, pour Trotski, pour les bolcheviques, il n'était pas question de ça mais de servir le pays et de réaliser les idéaux du communisme, le vrai socialisme ».

« Vrai socialisme, vrai socialisme », murmure un membre de l'équipe tandis que le journaliste continue : « Donc, un bolchevick qui profita de privilèges cesse de l'être ? — S'il y a des privilèges, ce n'est pas le socialisme ».

Cette dernière réponse plaît beaucoup, et le journaliste soviétique explique au correspondant français : « Lui, il a vécu dans le théâtre, nous, dans la pratique ». Il y eut un dîner avec Iouri Assanassiev, le directeur de l'Institut des archives, pour qui (auteur de la Révolution traître sera bientôt publié en URSS. La fille de Joffé, l'un des plus proches amis de Trotski, était à ce dîner. Elle a quatre-vingt-deux ans. Elle a été communiste et elle est aujourd'hui social-démocrate ».

Si Volkov devra repartir mardi — avec une liste de médicaments qu'il a pu se procurer en URSS que contre-poids de son grand-père n'avait jamais trahi la révolution.

### Complicité

Le décalage était complet, mais il y avait de chaque côté tant de sincérité qu'il y eut vite une complicité. Dans la queue pour entrer au mausolée de Léonine, lorsque les jeunes gardiens aux queues de brutes pompées aboyaient : « Pas de mains dans les poches ! », « Silence ! », « Otez vos chaussures », tous se regardaient avec un même effarement, et l'iconoclaste s'est en demeurant révolté contagieuse. Ce jour-là, des Soviétiques ont ri dans la queue, et autour d'un homme dont ils n'auraient jamais pu imaginer qu'il était.

Puis, derrière le mausolée, il y eut un même silence face au buste de Staline et un même haut-le-cœur face à la plaque de Vychinski, le procureur des procès de Moscou. « L'histoire aurait pu tourner autrement : vous auriez pu appartenir à la famille royale, fait remarquer un journaliste d'Onok. « Mais si : regardez les enfants de Brejnev ! — Pour Léonine, pour Trotski, pour les bolcheviques, il n'était pas question de ça mais de servir le pays et de réaliser les idéaux du communisme, le vrai socialisme ».

« Vrai socialisme, vrai socialisme », murmure un membre de l'équipe tandis que le journaliste continue : « Donc, un bolchevick qui profita de privilèges cesse de l'être ? — S'il y a des privilèges, ce n'est pas le socialisme ».

Cette dernière réponse plaît beaucoup, et le journaliste soviétique explique au correspondant français : « Lui, il a vécu dans le théâtre, nous, dans la pratique ». Il y eut un dîner avec Iouri Assanassiev, le directeur de l'Institut des archives, pour qui (auteur de la Révolution traître sera bientôt publié en URSS. La fille de Joffé, l'un des plus proches amis de Trotski, était à ce dîner. Elle a quatre-vingt-deux ans. Elle a été communiste et elle est aujourd'hui social-démocrate ».

Si Volkov devra repartir mardi — avec une liste de médicaments qu'il a pu se procurer en URSS que contre-poids de son grand-père n'avait jamais trahi la révolution.

BERNARD GUETTA.

**DÉCEMBRE!**

**le mois du cuir**

chez **NEUBAUER**

A l'occasion des fêtes

**vosre 205 rallye,**

**vosre 309 GTI,**

avec un intérieur en cuir

**façon sellier GRATUIT**

en livraison immédiate



**NEUBAUER**

4, rue de Châteaudun 75009 PARIS ☎ 42.85.54.34

### YUGOSLAVIE

#### Le Parti radical transnational de M. Pannella ne pourra tenir un congrès à Zagreb

BELGRADE de notre correspondant

La Yougoslavie a refusé pour des raisons juridiques d'accueillir le congrès du Parti radical transnational (PRT) dont l'un des leaders, M. Marco Pannella, membre du Parlement européen, vient de passer trois jours à Belgrade. Le PRT avait l'intention de tenir ce congrès à Zagreb, en Croatie, du 4 au 8 janvier prochain. M. Alessandro Sclavovic, chargé des relations internationales au comité central de la Ligue des communistes, a déclaré à un quotidien belgradois que l'un des principaux objectifs de cette réunion serait d'encourager la création en Yougoslavie d'un système politique pluraliste. M. Sclavovic affirme que le Parti radical italien est « profondément anticomuniste ». Ce n'est pas la première fois, ajoute-t-il, que sous de prétendues thèses pacifistes, « il essaye de déstabiliser la Yougoslavie ».

An cours d'une conférence de presse, M. Pannella a regretté de voir le régime yougoslave répondre par « des accusations et des injures » aux marques d'amitié que le PRT ne cesse de prodiguer à l'égard de la Yougoslavie.

P. Y.

سكوا من الاصل

# Europe

URSS : perestroïka et désarmement

## La réduction unilatérale des effectifs inquiète les militaires soviétiques

(Suite de la première page.)

« La capacité défensive de l'Etat soviétique ne souffre pas de ces réductions », poursuivait le général Lebedev. Deux jours auparavant, le général Lobov, un des principaux responsables de l'état-major, avait lui aussi affirmé qu'aucun officier n'aurait à souffrir « matériellement ou moralement des réductions ». Il donnait aussi une précision sur le

il plait alors son index comme pour fuir quelque chose...

Aucun nom n'était cité, mais le narrateur évoquait les bonnes relations qu'Ignatov entretenait avec le maréchal Konev, héros de la seconde guerre mondiale et commandant du pacte de Varsovie à l'époque. De fait, Konev fut destitué de son poste en avril 1960 pour réapparaître l'année suivante à la tête

Un autre motif pour lequel le chef du parti pourrait en vouloir à ses militaires concerne la catastrophe d'Arménie. Tous les témoins sur place ont rapporté l'image choquante de militaires présents en grand nombre sur les lieux, mais s'occupant beaucoup plus du maintien de l'ordre que des travaux de déblayage. Or cette passivité contrastait avec les services rendus par l'armée dans le désastre de Tchernobyl il y a deux ans : les militaires avaient joué un rôle capital, et souvent dangereux, dans le combat contre le réacteur et ses radiations, au point d'échapper, et de loin, le parti et les autres administrations.

On dira que l'armée était naturellement mieux adaptée au risque nucléaire (grâce notamment à ses troupes chimiques, spécialisées dans la décontamination) qu'à celui d'un tremblement de terre et que de toute manière n'importe quelle administration, dans tout pays, est débordée par une catastrophe d'une telle ampleur. Mais cela n'enlève rien au rôle qui aurait dû revenir aux services de la protection civile, forts en principe (selon les évaluations américaines) de 45 000 soldats, de 12 000 civils à plein temps et de seize à vingt millions de volontaires à travers tout le pays.

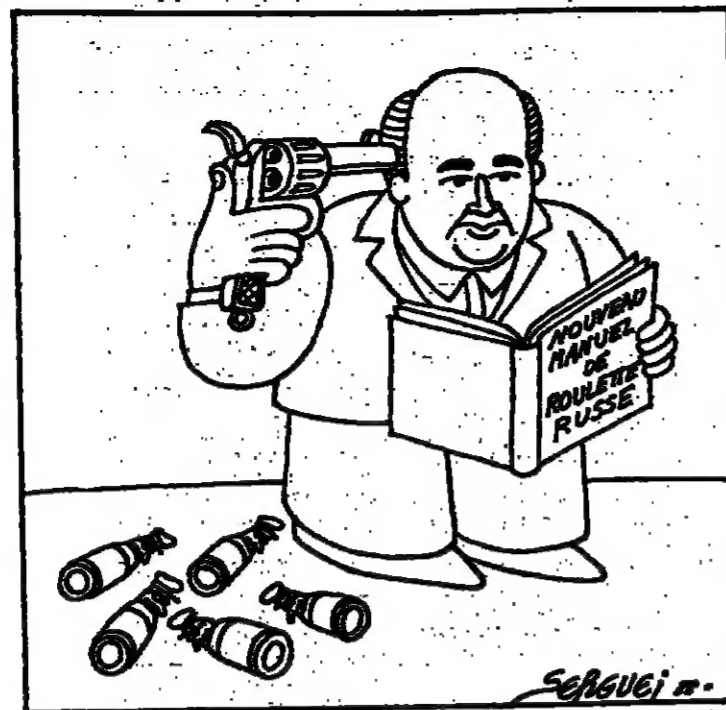
### Réductions de troupes

Ces services sont dirigés en somme par un vice-ministre de la défense (actuellement le général Govorov), ils ont en principe un responsable dans chaque région militaire et même dans chaque République. Peut-être leur tâche principale est-elle d'assurer, en cas de guerre, l'évacuation en bon ordre de la « noncivilisation » vers les abris antinucéaires prévus pour elle : 1 500 installations pouvant héberger un peu moins de 200 000 personnes, selon les Américains.

Mais dans ce cas, il est urgent de créer, en prévision des autres catastrophes, tout de même plus probables que la guerre atomique, l'équivalent de nos plans ORSEC et des diverses équipes de secours qui ont fait leurs preuves en Arménie.

Dans ce pays où les contrôles démocratiques manquent cruellement jusqu'à présent, les relations du pouvoir politique avec les militaires ont toujours été délicates. Sans aller jusqu'à évoquer le danger « boussieriste », brandi une seule fois en 1957 contre le maréchal Joukov par un Khrouchtchev qui, parut-il, voyait dans la présence du général Eisenhower à la Maison Blanche un précédent un peu inquiétant pour lui, on ne saurait se contenter du slogan commode : « Le parti commande aux justes ». Ce les militaires subissent de plein fouet aujourd'hui la politique de réformes du secrétaire général : non seulement avec les réductions de troupes, mais aussi avec les nombreuses missions de maintien de l'ordre qui leur incombent face aux tensions nationales. De quoi, pour eux, se poser quelques questions sur l'avenir et, attendant, défendre leurs privilèges et prérogatives.

MICHEL TATU.



nombre des cadres de carrière qui seront démobilisés : 100 000 hommes, soit un cinquième du total.

La comparaison avec les mesures prises par Khrouchtchev il y a bientôt vingt ans s'impose en effet. D'abord parce que c'est le seul précédent. Ensuite parce que cette réduction était encore plus importante qu'aujourd'hui, à la fois en nombre (1 200 000 hommes contre 500 000) et en proportion : un tiers des forces armées devait être démobilisé, contre un dixième aujourd'hui. Et cette réduction s'ajoutait à une autre, encore plus importante, effectuée sans être annoncée entre 1955 et 1960.

L'on avait profité aussi de l'occasion pour faire connaître, pour la première et la dernière fois dans l'histoire du régime, les effectifs militaires soviétiques à diverses périodes. En s'abstenant de faire de même dans son discours du 7 décembre, M. Gorbatchev n'a pas poussé la glasnost aussi loin que l'avait fait Khrouchtchev.

Le contexte était d'ailleurs différent, et, dans un sens, plus favorable aux militaires professionnels, puisque la réduction s'accompagnait une réorientation de la défense vers les technologies modernes et le « tout nucléaire » : le commandement spécial des forces stratégiques avait été créé quelques semaines plus tôt, en décembre 1959, et les missiles de tous types, fabriqués à la chaîne — « comme de la saucisse », devait dire Khrouchtchev — entraient à un rythme rapide dans les arsenaux.

Malgré cela, les militaires avaient été profondément mécontents, notamment les 250 000 officiers (la même proportion qu'aujourd'hui : un cinquième du total) victimes de la démobilisation. Publiant dans *Ogoniok* cet automne ses souvenirs sur la chute de son père en 1964, Sergueï Khrouchtchev cite ce propos de Nikolaï Ignatov, un ancien membre de la direction qui complétait alors contre le chef du parti : « Excusez-moi en tant que chef de Khrouchtchev (Khrouchtchev). Les réductions d'effectifs leur sont restées en travers de la gorge. Ils n'attendent que l'occasion de le... Et

### Plus d'avortements que de naissances

Il y a chaque année 20 % de plus d'avortements que de naissances en Union soviétique, où l'on vient d'enregistrer 6 800 000 interruptions de grossesse contre 5 600 000 naissances, a révélé la Pravda vendredi 16 décembre.

Selon le professeur Vladimir Kozlakov, directeur du Centre de recherche national pour le mariage et l'enfant, ces chiffres s'expliquent en grande partie par le manque de moyens contraceptifs, difficiles à trouver sur le marché ou de mauvaise qualité. Chaque année, 25 000 jeunes filles de moins de dix-sept ans se font avorter, et les avortements clandestins entraînent la mort de quelque 600 femmes.

des troupes soviétiques en Allemagne, au beau milieu de la crise de Berlin. Et cette crise, bien qu'elle ait été entièrement fomentée par Khrouchtchev, marqua l'enterrement de ses projets de détente militaire. Il ne fut pratiquement plus question de démobiliser le moindre soldat pendant un quart de siècle...

### La « posture » défensive

Les conditions sont différentes aujourd'hui, mais ce précédent est tout de même instructif pour M. Gorbatchev, d'autant que celui-ci n'a pas de solide compensation à offrir à ses militaires. Bien au contraire, le nucléaire est déjà en déclin avec la destruction des SS-20, et la démobilisation actuelle doit aller de pair avec une profonde réorganisation affectant tous les effectifs restants : il s'agit de donner au dispositif militaire soviétique la « posture » défensive annoncée par la nouvelle doctrine.

Jusqu'à présent, tous les experts occidentaux avaient pris note des bonnes intentions affichées par la nouvelle direction, ils enregistraient les indices de reconversion dans certaines industries militaires (c'est ainsi que le ministre chargé de la fabrication des ogives nucléaires a été chargé, parallèlement à ses activités traditionnelles, de réorganiser... la chaîne de traitement du lait dans tout le pays). Mais ils ne décelaient pas la moindre trace de la nouvelle « posture » sur le terrain : les chars restaient surabondants en RDA et dans les autres éléments avancés de l'armée rouge en Europe, ils étaient même modernisés.

Or, aujourd'hui, il semble que cette posture va enfin devenir réalité : le retrait de six divisions blindées d'Allemagne de l'Est, de Tchécoslovaquie et de Hongrie (sur quinze), de 5 000 chars (soit plus de la moitié de l'effectif stationné dans ces trois pays), ainsi que d'un grand nombre de ponts transportables pour lesquels l'armée rouge avait une supériorité de dix-sept contre un face à l'armée américaine d'Europe) répond visiblement à ce but.

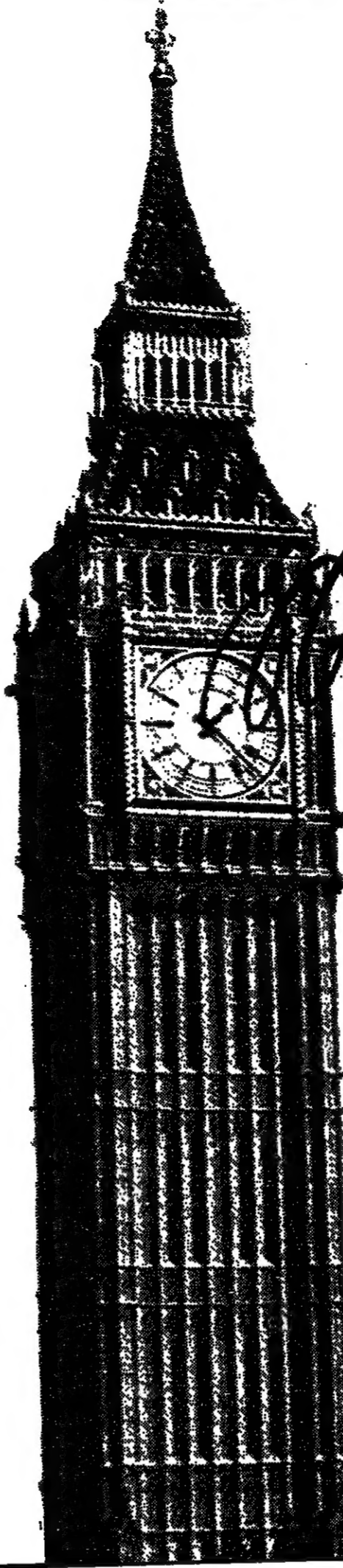
Tout cela implique de profonds changements à tous les niveaux des forces armées, probablement aussi une réforme du service militaire. Dès la fin d'octobre, M. Gorbatchev avait envisagé une réduction de sa durée (deux ou trois ans actuellement), et un responsable du ministère de la défense vient d'indiquer que les mesures en cours devaient permettre d'en exempter les étudiants. La mesure ne serait pas très juste, puisqu'elle établirait l'inégalité des citoyens devant la conscription, mais elle marquerait le retour à la situation qui prévalait à la fin du règne de Staline et à laquelle Khrouchtchev avait mis fin. Et l'un des étudiants de l'université de Moscou qui avait alors bénéficié de cette exemption s'appelait Mikhaïl Gorbatchev...

### Les effectifs de l'armée

Année	Hommes
1927	586 000
1937	1 433 000
1941	1 207 000
1945	11 385 000
1948	2 874 000
1949	5 763 000
1950	3 623 000
1988	5 086 000

Les données pour les années 1927 à 1950 correspondent aux chiffres officiels communiqués par Khrouchtchev devant le Soviet suprême de l'URSS le 14 janvier 1960. La réduction annoncée ce jour-là aurait dû ramener l'effectif à 2 423 000 hommes deux ans plus tard, mais elle fut suspendue début juillet 1961. Au moment de la crise de Berlin. Le chiffre indiqué pour 1988 est celui de l'étatut international pour les études stratégiques de Londres (IIS). Il inclut les troupes spéciales des services de la construction, des chemins de fer et de la défense civile, mais exclut les forces de la sécurité d'Etat (KGB) et du ministère de l'Intérieur (MVD), ces deux groupes totalisant, toujours selon l'IIS, 570 000 hommes en 1988.

## Mardi 20 Décembre: Europe 1 Made in London.



Mardi 20 décembre, Europe 1 est à l'heure londonienne. Politique, économie, société, culture. L'Angleterre s'écoute de près sur Europe 1 en direct de Londres.

7h45-8h30:

la Grande-Bretagne, sa politique, son économie, avec STEPHANE PAOLI, MARC DALLOY, ETIENNE DUVAL et RENE TENDRON.

12h30-13h30:

la Grande-Bretagne et les grands sujets de société : la BBC, l'immigration, l'Ulster, la bourse et le tunnel sous la Manche.

18h-19h30:

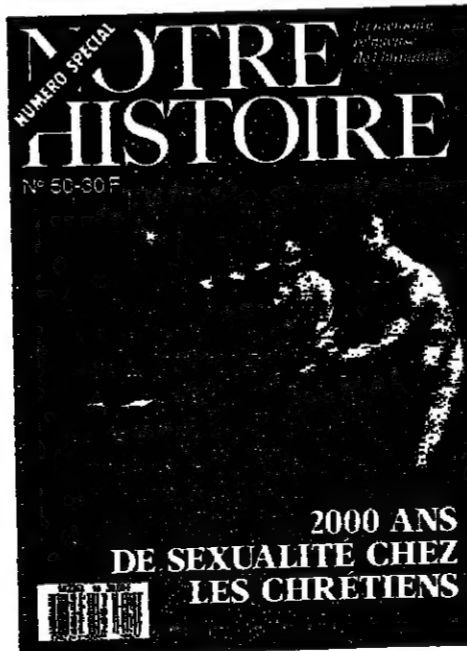
la Grande-Bretagne, sa culture, le sport, l'art contemporain et la musique anglaise.

19h30:

TOP 50 avec JEAN-LUC DELARUE.

21h: BERNARD LENOIR.

**EUROPE 1**  
C'est la pêche.



### Un travail d'historiens sur un sujet "délicat".

Les principes et la pratique : les premiers chrétiens avaient déjà tout compris. Le plus vieux commerce du monde. L'homosexualité. La contraception. Les maîtresses des rois très chrétiens de la France. Ce que l'on ne dit pas aux filles. Ce que l'on apprend, en latin, au séminaire. Le puritanisme protestant n'est pas ce que l'on croit. Les missionnaires face à la polygamie : une morale difficile à exporter. Les prêtres orthodoxes mariés. Héloïse, une chance pour Abélard...

NOTRE HISTOIRE, un numéro spécial à ne pas manquer. 30 F.

هكذا من الأصل

# Asie

La visite de M. Chevardnadze au Japon

## Tokyo se félicite de l'« offensive de charme » soviétique

Le ministre soviétique des affaires étrangères, arrivé dimanche 18 décembre à Tokyo, a commencé lundi ses entretiens avec son homologue nippon, M. Uno. M. Chevardnadze, qui s'entretient également avec le premier ministre, M. Nakasone, et son prédécesseur, M. Nakasone, ainsi qu'avec le secrétaire général du Parti libéral-démocrate au pouvoir, M. Abe, s'est rendu au Palais impérial pour signer le registre ouvert en l'honneur de l'empereur Hirohito. Des manifestations d'extrême droite ont eu lieu à Tokyo contre la visite de M. Chevardnadze.

TOKYO de notre correspondant

Ce sont les oiseaux migrateurs qui seront les premiers bénéficiaires de la visite au Japon du ministre soviétique des affaires étrangères, M. Chevardnadze, qui est arrivé à Tokyo dimanche 18 décembre. Les deux pays doivent, en effet, ratifier à cette occasion un traité sur la protection des espèces en danger, migrant de Sibirie vers l'Australie, en souffrance depuis quinze ans. Avec un accord sur les échanges culturels, cette ratification sera le principal résultat concret de la visite. Au regard de l'importance des problèmes entre les deux pays, ce résultat peut paraître mince.

En réalité, cette ratification est significative d'un inflexionnement de la position de Moscou sur la question des quatre îles du nord de Hokkaïdo (la septième des Japon). Occupées depuis la guerre par les Soviétiques et qui constituent la grande hypothèque pesant sur les relations nippo-soviétiques, bloquant en particulier la signature d'un traité de paix entre les deux pays. En 1956, année où le Japon et l'URSS établissent des relations diplomatiques, Moscou se déclara prêt à restituer deux des quatre îles (Habonai et Shikotan) après la signature d'un traité de paix. M. Gorbatchev a récemment repris à son compte cette proposition.

« Si les Soviétiques font preuve de la même approche constructive dans tous les domaines, cette visite peut être très positive », estime-t-on au ministère des affaires étrangères. Les Japonais espèrent au « minimum » que les Soviétiques acceptent de parler de cette question sans opposer leur habituelle ligne de non-recours. Plusieurs signes indiquent que Moscou est désormais plus souple.

La visite de M. Chevardnadze au Japon, puis aux Philippines (il terminera sa tournée en Corée du Nord) est perçue à Tokyo comme l'expression du souci de Moscou de donner un volet asiatique à l'offensive diplomatique de M. Gorbatchev. Le dégel sino-soviétique en constitue un premier élément. Une amélioration des rapports avec le Japon et les pays de l'ASEAN (Association des nations du Sud-Est asiatique) est le second. Les Japonais se félicitent de cette « offensive de charme », qui peut se traduire par une détente dans la région ; mais ils restent réservés sur ses conséquences concrètes. Les « faucons » y voient une tentative de démobilité de l'opinion publique face à la menace soviétique.

Il est clair que les Japonais ne sont pas demandeurs. Ils observent, se félicitent des évolutions et des initiatives soviétiques. Ils sont prêts au dialogue, mais ils restent sur leur position : une amélioration substantielle des relations avec l'URSS passe par un règlement global, supposant la signature d'un traité de paix, et donc une solution à la question des îles.

La réserve des Japonais s'explique par plusieurs raisons. Il existe tout d'abord un antisoviétisme diffus parmi les dirigeants. La vieille génération n'a pas oublié comment l'URSS avait « poignardé dans le dos » le Japon en lui déclarant la guerre au lendemain d'Hiroshima, en août 1945, ni le dédain dont elle fut l'objet lorsque le pays était faible. Sur le plan économique, l'engagement pour le développement de la Sibirie au début des années 70 est largement retombé. Moins intéressés par ce que peut vendre l'URSS, les industriels nippons sont sceptiques sur les chances de succès de la politique de reconstruction de M. Gorbatchev.

Le commerce entre le Japon et l'Union soviétique n'est pas négligeable (5 milliards de dollars en 1987), mais il est en diminution (de 700 millions de dollars par rapport à 1982). L'année dernière, les exportations nippones ont été victimes du

contrôle accru des autorités à la suite des violations des règlements du COCOM dont s'était rendue coupable la société Tohba Machine. Les importations, en revanche, ont augmenté de 19 %.

### Profiter de l'anti-américanisme

Si les industriels nippons attendent que la perestroïka donne des résultats plus concrets, le gouvernement, quant à lui, évalue avec circonspection la portée des ouvertures de paix de M. Gorbatchev. On note, certes, à Tokyo des signes d'un changement d'attitude des Soviétiques (le départ récent de M. Ivan Kovalenko, responsable de la politique japonaise au sein du PCUS, considéré comme un « dur », est un fait positif). La nouvelle souplesse des Soviétiques sur la question des îles indique, en outre, souligne-t-on à Tokyo, que Moscou prend désormais le Japon plus au sérieux qu'auparavant.

Si Moscou entend véritablement réduire la tension en Asie, il ne doit pas seulement faire des déclarations, mais réviser sa politique anti-occidentale, consistant à renforcer sa présence militaire dans la région, souligner un diplomate japonais (900 000 hommes, un tiers de l'arsenal nucléaire, 840 navires et 140 sous-marins). Le retrait des troupes soviétiques d'Afghanistan pourrait se traduire, estiment certains experts, par le renforcement du front Pacifique ; des chars seraient notamment transférés à Sakhaline. Pour M. Makoto Momei, ancien directeur de l'Institut de défense, « dans le Pacifique, la menace soviétique est essentiellement navale, et il n'est prévu aucune réduction en ce domaine. Au

contraire, les Soviétiques cherchent à renforcer leurs bases : il est possible qu'ils utilisent le port de Kompong-Som au Cambodge, d'où partir, en 1941, l'attaque japonaise sur la Malaisie et Singapour ».

Un anti-américanisme diffus favorise les initiatives de Moscou en Corée, mais aussi aux Philippines, où se rendra M. Chevardnadze après le Japon. La récente visite du ministre des affaires étrangères philippin, M. Manglapus, à Hanoï, est significative de la tentative de Manille, qui vient de renouveler le traité sur les bases américaines aux Philippines, de renforcer ses liens avec la région, comme de son souci de prendre une certaine distance avec Washington. Le ministre voulait s'adresser aux Vietnamiens sur la proposition de M. Gorbatchev de retirer ses forces de la base de Cam Ranh si les Etats-Unis en faisaient autant aux Philippines.

A Manille, M. Chevardnadze proposera au gouvernement Aquino un accord d'utilisation par les navires soviétiques des installations portuaires philippines. Une initiative à laquelle Washington est hostile dans la mesure où elle faciliterait les activités de renseignement des Soviétiques près de leur base navale de Subic.

Dans un souci d'affirmer leur indépendance, les Philippines pourraient être tentés par la proposition de M. Chevardnadze. Les liens qu'entretiennent les Soviétiques avec la rébellion communiste pourraient cependant dissuader Manille d'aller trop loin. A moins que les Soviétiques ne courent les ponts avec la rébellion, comme l'ont fait les Chinois au milieu des années 70, afin d'établir des relations diplomatiques avec les Philippines.

PHILIPPE PONS.

CHINE : à la veille du voyage de M. Gandhi

## Des étudiants tibétains ont manifesté pour la première fois à Pékin

PÉKIN de notre correspondant

Moins de vingt-quatre heures avant que le premier ministre indien, M. Rajiv Gandhi, ne pose le pied, lundi 19 décembre, à Pékin, l'agitation tibétaine a fait une apparition, numériquement modeste mais politiquement embarrassante pour le gouvernement, au cœur de sa capitale. Soixante-dix étudiants d'origine tibétaine, selon le chiffre officiel, ont tenté de manifester aux abords de la place Tiananmen pour protester contre la mort de leurs compatriotes le 10 décembre à Lhasa. Ils venaient pour la plupart de l'Institut des minorités, dans la banlieue nord-ouest de la ville.

Leur tentative n'avait pas été annoncée à l'avance, mais quelques étrangers en ont été témoins par hasard. S'abstenant de revendiquer l'indépendance du Tibet, les étudiants se bornaient à scander : « Ils ont tué nos camarades ! » en chinois et en anglais et exigeant que les droits de l'homme soient appliqués sur le « toit du monde ».

Un bref communiqué de l'Agence Chine nouvelle a annoncé que les étudiants avaient été « persuadés » de regagner leur établissement à bord des autobus gracieusement

dépêchés par celui-ci. Ils avaient été libérés de Pékin, dans le délai légal de dix jours, une demande d'autorisation de manifester, au demeurant irrecevable ; les manifestations sur la voie publique sont interdites à Pékin depuis la crise estudiantine. Il y a deux ans. On ignore si des arrestations ont été opérées.

### Brutalités policières

Parmi les témoins, un correspondant américain d'un quotidien de Hongkong, le South China Morning Post, a noté des méthodes policières de moins en moins exceptionnelles : prises de « kung-fu » à la Bruce Lee, interrogatoire, libération après confiscation de son carnet de notes. On lui reprocha d'avoir effrayé les ordres des policiers qui suivaient le cortège, en tentant d'engager la conversation avec les étudiants, ainsi que d'avoir... foulé une pelouse interdite aux piétons.

Cette manifestation est plus grave pour Pékin que ne le suggère le nombre des participants. En quatre décennies de régime socialiste, c'est la première fois que la capitale chinoise est le théâtre d'une telle tentative de la part des membres

d'une des minorités créées avoir été libérées du joug féodal.

En outre, les étudiants tibétains qui effectuent des études au université chinoise sont ceux-là même sur qui les autorités comptent pour former une infrastructure administrative d'élite. Ils reçoivent un enseignement intensif, dont on peut supposer qu'il s'est encore accru depuis les émeutes de Lhasa. Le fait qu'ils aient cherché à mettre à profit le calendrier diplomatique sino-indien montre leur capacité de résistance à l'effort d'assimilation.

L'Inde, à qui la Chine reproche toujours d'avoir donné asile au dalaï-lama après le soulèvement de 1959, se retrouve dans une position délicate. Elle reçoit un enseignement intensif, dont on peut supposer qu'il s'est encore accru depuis les émeutes de Lhasa. Le fait qu'ils aient cherché à mettre à profit le calendrier diplomatique sino-indien montre leur capacité de résistance à l'effort d'assimilation.

FRANCIS DERON.

CAMBODGE

## Les « bons mots » du prince Sihanouk contre ses « fils dévoyés »

Après une longue absence, le prince Sihanouk a fait samedi 17 décembre sa réapparition devant les médias. A l'occasion du congrès à Paris de son mouvement, le FUNCINPEC, avec sa velle couturière, le prince a réglé avec férocité leur compte à ses adversaires et rappelé ses termes d'une solution du problème cambodgien. Parlant pendant trois heures devant un parterre de partisans, de diplomates et de journalistes ravis, celui qui se défend d'être un « prince changeant » — « Ce sont les autres qui ont changé, pas moi », affirme-t-il — a réitéré de sa voix stridente un de ses « one man's show » dont il a le secret.

La première victime de ses sarcasmes a été le chef du régime pro-vietnamien de Phnom-Penh, qu'il a rencontré à trois reprises en un an en France. M. Han Sen est tour à tour qualifié de « Quisling qui n'a même pas la classe d'un Laval », de « traître et valet des Vietnamiens », d'ancien « Khmer rouge responsable de génocides », accusé de s'être servi de moi pour assumer sa légitimité hésitante. « Je ne me laisserai pas séduire par ce borge (...) qui m'a trompé et qui veut que le Cambodge reste une colonie vietnamienne à jamais. En conséquence, je ne le recevrai plus tant qu'il n'acceptera pas mon programme en cinq points (1). C'est à prendre ou à laisser ».

Le prince, qui avait reçu deux jours plus tôt le chef des Khmers rouges — « C'est un assassin, traître docile, qui reçoit un enseignement intensif, dont on peut supposer qu'il s'est encore accru depuis les émeutes de Lhasa. Le fait qu'ils aient cherché à mettre à profit le calendrier diplomatique sino-indien montre leur capacité de résistance à l'effort d'assimilation. »

phien, qui a affirmé que le prince était « au-dessus des contingences » comme les violations des droits de l'homme, celui-ci s'est déchaîné. Tel un diable sorti de sa boîte, il s'est écrié : « On veut faire de moi un Le Pen avec cette histoire de détail ! (...) Mon armée ne luit sur deux fronts, contre les Khmers rouges et les Vietnamiens ».

### « Je suis le papa ! »

Mais « il faut tenir compte des réalités. Depuis dix ans, les Vietnamiens n'ont pas réussi à les éliminer (...). On ne vit pas dans des rêves. Si on veut la paix, il faut rassembler tous les Khmers, par une réconciliation nationale (...). Je suis le papa de tout le monde, et un fils un peu dévoyé est quand même un fils ! (...) Après le départ des Vietnamiens, nous aurons des élections sous contrôle des Nations unies. Je n'ai pas à anticiper si le peuple rejettera les Khmers rouges. Si vous voulez vous en débarrasser, allez aux Cambodgiens de le faire par leurs votes (...). Nous ne sommes pas des Khmers rouges, nous ne voulons éliminer physiquement personne. Nous voulons seulement les rendre moins cruels. Faut-il en faire des hors-la-loi qui empêcheraient la reconstruction du Cambodge ? » « M. Han Sen viole ses droits de l'homme avec ses prisons et ses Auschwitz. Or je n'entends personne qui me demande de l'éliminer ! »

Le prince a destiné au volée de bois vert suivante aux Vietnamiens, « qui craignent la paix. Ils sont comme un poison dans l'eau quand ils sont en guerre. En

1975, ils ne savaient pas quoi faire de la paix, et ils ont fait la guerre au Cambodge ». Mais, en dépit de tous leurs efforts, ils sont si « fiers, courageux et intelligents » qu'il se croit pas qu'un accord sino-soviétique puisse les contraindre à quitter le Cambodge. Il faut donc se battre, avec le soutien de Pékin et des Occidentaux, dont il détaille l'aide militaire sans donner les noms des fournisseurs mais en citant par exemple « un pays qui est membre de la CEE mais qui ne parle pas français ». Devinez ? C'est la Grande-Bretagne de M. Thatcher.

« Que souhaitez-vous dans le principe, qui est au-dessus des factions ? Réconcilier à Paris ses trois enfants « dévoyés » dans une conférence internationale sous l'égide de l'ONU, où il espère trouver une solution à « un drame qui dure depuis 1970. Cet objectif n'exclut pas quelques bons mots, comme ce « fils dévoyé » de dire à la Chine de cesser d'aider les Khmers rouges. C'est comme de demander au Français de supprimer le père Noël », ou cet appel au Guide Michelin pour qu'il rende sa deuxième étoile à l'Hostellerie du château à Fère-en-Tardenois où il a par deux fois rencontré M. Han Sen !

PATRICE DE BEER.

(1) Accepté par les Khmers rouges et les nationalistes de M. Son Sann, ce plan prévoit un calendrier précis du retrait des troupes vietnamiennes ; le démantèlement des deux régimes, khmer rouge et pro-vietnamien ; des élections sous contrôle international ; la formation d'un gouvernement provisoire l'événement d'une force internationale de maintien de la paix.

VANUATU : imbroglio politique à Port-Vila

## Le premier ministre a fait arrêter les dirigeants de l'opposition et assigner à résidence le chef de l'Etat

NOUMEA de notre correspondant

La crise politique qui secouait le Vanuatu ces derniers mois (Le Monde du 17 novembre) vient de connaître un nouveau rebondissement avec l'assignation à résidence, lundi 19 décembre, du président de la République, M. George Solomou, et l'arrestation, dimanche, des principaux dirigeants de l'opposition, parmi lesquels MM. Barak Sopé et Maxime Carlot, respectivement chef du Parti progressiste métaisien (PPM) et de l'Union des partis modérés (UPM).

Cette offensive générale du gouvernement du pasteur Walter Lini intervient une semaine après les élections partielles du 12 décembre, marquées par un fort taux d'abstention (36,5 %). A la suite des consignes de boycottage lancées par l'opposition, Ce scrutin a plongé l'archipel de Vanuatu — ancien condominium franco-britannique des Nouvelles Hébrides — dans un conflit de légitimité. Passant outre aux taux d'abstention, le Parlement, constitué par la formation au pouvoir, le Vanuat Parti, s'est réuni sans tarder vendredi, en session budgétaire normale, tandis

que les unités des forces mobiles quadrillaient la capitale, Port-Vila.

De son côté, l'opposition recevait un précieux soutien en la personne du président Sokomanu, qui prononçait la dissolution du Parlement et annonçait la formation d'un gouvernement intérimaire chargé de gérer les affaires courantes en attendant de nouvelles élections générales en février 1989. M. Barak Sopé était nommé premier ministre par intérim et M. Carlot vice-premier ministre.

Cette initiative a été vigoureusement rejetée par le pasteur Lini, qui conteste au président le droit constitutionnel de dissoudre le Parlement et de constituer un gouvernement. La Cour suprême, saisie lundi du contentieux, lui a donné raison.

Selon diverses sources locales, un calme apparent règne lundi après-midi à Port-Vila. Mais les autorités ont maintenu un dispositif de sécurité omniprésent devant l'Assemblée et les édifices publics afin de dissuader les partisans de MM. Sopé et Carlot de tout attroupement. Les trois villages périphériques de la capitale — Erakor, Isira et Pango, — fiefs de l'opposition, seraient toutefois en proie à une certaine fébrilité.

M. Sopé, jusqu'à récemment secrétaire général du parti au pouvoir, et qui avait l'ambition de remplacer M. Lini, s'est allié avec l'opposition francophone de M. Carlot. Tous deux sont, en effet, originaires de ces villages où persiste une agitation fondée sur des conflits agraires avec le gouvernement. A la traditionnelle rivalité entre francophones et anglophones, et entre catholiques et protestants, a succédé une opposition sur des bases régionales et des ambitions personnelles, qui risquent de bouleverser la relative stabilité qui avait fini par s'instaurer dans l'archipel, déjà menacé par des mouvements sécessionnistes en 1980.

FREDERIC BORN.

# Afrique

RWANDA : après les massacres d'août

## La majorité des réfugiés burundais sont rentrés chez eux

KIGALI de notre envoyé spécial

L'immense majorité des paysans burundais, réfugiés au Rwanda après les massacres interethniques du mois d'août, sont, aujourd'hui, rentrés chez eux. Selon la délégation du Haut-Commissariat aux réfugiés (HCR) à Kigali, le nombre de Burundais recensés dans l'ensemble des camps de la région de Butare s'élevait, à la mi-décembre, à trois mille quatre cent soixante-trois personnes au lieu des quelque soixante-trois mille comptabilisés en septembre. Sur les cinq sites d'accueil installés au départ, deux ont été fermés.

Il semble cependant que le retour des réfugiés donne lieu à des incidents. Plusieurs dizaines d'entre eux, rentrés au Burundi, ont repassé la frontière durant ces deux dernières semaines. Le HCR estime à seulement « une vingtaine » le nombre de ces « réfugiés-bis ». Les responsables de la Croix-Rouge belge

parlent, eux, de « soixante à soixante-dix personnes ». Dans les milieux chrétiens, on avance le chiffre — beaucoup plus précis — de trois cent vingt-huit personnes revenues au Rwanda pour échapper aux représailles de l'armée burundaise.

Selon des témoignages recueillis auprès de ces « nouveaux » réfugiés,

plusieurs paysans de l'ethnie hutu auraient été assassinés au cours de raids nocturnes. D'autres auraient été arrêtés et emprisonnés dans le sud du pays. Enfin, l'armée burundaise — qui reste dominée par l'ethnie minoritaire des Tutsis — patrouillerait sans relâche le long de la frontière pour prévenir tout déplacement de population.

Bien qu'inquiétantes, ces informations, démenties par le gouvernement burundais, doivent être considérées avec la plus grande prudence : « Nous ne disposons, actuellement, d'aucun élément qui nous permette de confirmer ou de démentir ces témoignages », indiquent, en substance, les organisations humanitaires concernées. La Croix-Rouge rwandaise affirme, quant à elle, « ne pas être au courant de ces rumeurs ».

Lors d'une récente conférence de presse à Nairobi, le premier ministre du Burundi, M. Adrien Sibomana — d'origine hutu comme plus de la moitié du nouveau gouvernement désigné fin octobre — s'était montré

extrêmement serene concernant l'avenir de son pays. Tout en admettant qu'une soixantaine de personnes ont été arrêtées dans le cadre de l'enquête sur les massacres perpétrés dans le nord du Burundi, M. Sibomana a défendu le rôle joué par l'armée au cours des « événements » du mois d'août. Il semble qu'aucun militaire ne figure dans la liste actuelle des suspects emprisonnés.

CATHERINE SIMON.

● NIGERIA : libération de l'ancien président Buhari. — L'ancien chef de l'Etat nigérian, l'ancien général Muhammadu Buhari, a été libéré, mercredi 14 décembre, de la prison de Berlin-City où il était détenu depuis le 27 août 1988, jour de sa destitution par le général Ibrahim Babangida. Son adjoint, l'ancien général Turudi Kikgodu, bénéficia de la même mesure de clémence. — (AFP.)

(Publié)

**GÉOPOLITIQUE AFRICAINE**

COOPÉRATION : LE SYSTEME DE L'ALLEMAGNE FEDERALE

6 & 8, square Sainte-Croix de la Bretonnière, 75004 Paris en vente au librairie ou par correspondance contre 90 F au « livre poste » 2, rue H. Heine, 75016.

LE TOUR DU MONDE EN 80 JOURNAUX

**Kiosque international**

URSS : l'empire éclaté

N° 2 En vente chez votre marchand de journaux

سكوان الأصل

# Politique

## L'opposition et les échéances européennes

### Les centristes ne veulent à aucun prix cohabiter avec le RPR

Les centristes sont en passe de renouer le slogan de leurs ancêtres MRP : « Ni à droite, ni à gauche, en avant ! » En avant au Parlement ! En avant devant M. Pierre Méhaignerie ? En avant pour les municipales ! En avant pour les élections européennes !

Le conseil politique du CDS réuni à huis clos, samedi 17 décembre, aura permis aux dirigeants de ce parti — qui commencent sur ce point à

Résumant le sentiment général, l'ancien député de Seine-Saint-Denis, M. Jean-Jacques Salles, a parlé de « la belle aventure de l'UDC » profitable à la démocratie parlementaire, efficace en matière de « retombées de presse » et indispensable pour marquer « l'indépendance vis-à-vis de l'UDF ».

M. Jacques Barrot n'a pas hésité pour sa part à parler de « bilan éloquent », relevant que les centristes avaient effectivement contribué à « redonner vie au Parlement » en se contentant pas de déclarer avec Laurent Fabius et Philippe Séguin : « s'il te plaît, Michel Rocard, fais-moi un dessin ! ». « Ne craignons pas de gêner », a renchéri M. Bernard Stasi. « Prenons le risque d'être incompris. Soyons plus offensifs, faisons des propositions ! ». « Notre voie est difficile », a conclu sur ce point M. Méhaignerie, mais elle est bonne. Et nous continuerons ».

En avant derrière M. Méhaignerie ! Le président du CDS n'est plus, aujourd'hui, contenté. Beaucoup de militants se sont félicités de le voir enfin accéder « au top niveau » des médias. M. Bernard Besson a déclaré que « l'UDC existait grâce au courage de Pierre Méhaignerie ». Le Marseillais Jean Chelini a fait beaucoup rire en développant cette thèse : « A Marseille, on disait hier de Chelini, c'est un ami de Gaudin ! Avez-vous que c'est un peu court comme définition politique ! Nous étions les enfants naturels de la démocratie chrétienne. Nous sommes maintenant ses enfants légitimes. Notre père, c'est Pierre Méhaignerie. Aujourd'hui, on dit : Chelini, c'est celui qui est avec Méhaignerie. Tout le monde comprend et approuve ».

Mais l'hommage le plus spectaculaire a été rendu par M. Barrot, soutenu sans doute de couper court immédiatement à ce qu'il a appelé « les bavardages médiocres et jaloux », rapportant certaines tentatives entre le président du CDS et son secrétaire général : « Dès lors que Pierre Méhaignerie préside le mouvement et le groupe parlementaire, s'est félicité M. Barrot, nous pouvons avoir la certitude qu'il est en mesure d'incarner le centriste et de le conduire jusqu'aux marches d'une élection présidentielle ».

En avant pour les municipales ! Notant que le CDS disposait d'autant de villes de plus de trente mille habitants que le PR (dix-sept), M. Méhaignerie a donné pour consigne à ses amis de « maintenir un rapport de forces le plus dur possible avec les partenaires de

nourrir quelques frayeurs — d'enregistrer avec satisfaction que leurs troupes de province les suivent, voire qu'elles les précèdent dans ce grand élan d'autonomie et d'enthousiasme qui les anime depuis six mois. Il ne s'est ainsi pas trouvé une seule voix pour remettre en cause la création, le mode de fonctionnement et de vote du groupe de l'UDC à l'Assemblée nationale.

l'UDF et du RPR », en privilégiant l'engagement des jeunes et des femmes. Il leur a aussi donné trois thèmes de campagne : « plus d'emploi », « moins d'impôts », « le développement de l'humanisme au quotidien ».

En avant pour les élections européennes ! Même si le mot d'ordre est d'en parler publiquement le moins possible jusqu'au rendez-vous des municipales, les cadres CDS en ont beaucoup causé entre eux, samedi. Ces élections restent pour les centristes l'échéance la plus importante. D'abord, parce qu'elles viendront après le congrès, prévu en avril, que beaucoup dans leurs rangs annoncent déjà comme historique. Car il a été dit et répété que ce congrès serait celui de l'élargissement, de l'ouverture à tout le centre et de la maturité. « Nous devons élargir le centre par un rassemblement de ceux qui nous sont proches », a relevé M. Stasi. « Notre ambition est d'être une force majoritaire et pas une force d'appoint », a assuré M. Méhaignerie, cela passera par un élargissement de notre parti ».

M. Barrot a souhaité, quant à lui, que ce congrès soit l'occasion d'un renforcement de l'organisation et de la vie démocratique au sein du CDS « pour ne pas risquer de devenir un hall des pas perdus où se rassembleraient quelques opportunistes pour le temps où le centre fait recoste ».

#### « Divisions et dissensions »

Ces élections européennes seront aussi déterminantes pour les centristes, parce qu'elles donneront, selon eux, l'occasion de se réclamer de la démocratie et de tous les éclaircissements nécessaires. Le CDS, a précisé M. Barrot, demandera au président de la République et au Parti socialiste de « choisir entre la complicité avec le PC et les nécessités de la construction européenne » et au RPR de se déterminer clairement « entre un refus frileux prisonnier des corporatismes et les exigences d'une Europe ouverte » et à l'UDF de « réviser silencieusement la conjonction de ses options nationales et des impératifs d'une Europe qui ne soit pas seulement celle d'une élite ». Ces élections européennes seront déterminantes, a conclu encore M. Barrot, « parce que 1989 doit être pour nous l'occasion unique de montrer au monde qu'il existe une vision centriste de l'Europe ».

Rendant compte de ce conseil politique, M. Méhaignerie a estimé que le débat sur la composition des

### Le RPR fixe sa doctrine « sans complexe et avec conviction »

La réforme des statuts du RPR a été promptement réglée samedi 17 décembre par le Comité central du mouvement (Le Monde du 17 décembre) bien que celle-ci apporte de sensibles modifications à l'esprit plus encore qu'aux structures du parti fondé par M. Chirac, le 5 décembre 1976. En effet, la généralisation de la règle démocratique à tous les échelons, la possibilité de soumettre le secrétaire général à une éventuelle censure du conseil national et un mandat de trois ans accordé au président par le vote des assises regroupent les adhérents, constituent des réformes auxquelles les plus conservateurs ne pourraient décemment s'opposer et auxquelles les « rénovateurs » ne pouvaient qu'adhérer. M. Juppé, secrétaire général, a donc obtenu au regard de la cohésion du mouvement un réel succès puisque tous les délégués, y compris M. Philippe Séguin, ont approuvé ce projet de réforme. Les « rénovateurs » n'ont plus de raisons de contester la nouvelle direction du mouvement, convenant-ils eux-mêmes.

L'unanimité s'est également réalisée (à la seule exception d'un délégué, M. Léon Bouthin, ancien député SFIO) pour la définition de la ligne politique du RPR en ce qui concerne l'Europe. Cette opération a été conduite par M. Edouard Balladur (Le Monde daté 18-19 décembre). Se prononçant pour la construction de l'Europe « sans complexe et avec conviction », l'ancien ministre d'Etat a fait adopter vingt propositions (lire par ailleurs) qui tendent à démasquer qu'« il y a cohérence à être ambassadeur à la fois pour la France et pour l'Europe ». Il souligne aussi que la réalisation du marché unique de 1993 ne doit pas se limiter au domaine économique mais concerner aussi ceux de la fiscalité, de la monnaie, du social, de la famille et encore toucher à la culture, à la défense, à l'aide au tiers-monde et aux relations avec « l'autre Europe », c'est-à-dire celle de l'Est.

Le RPR, par la voix de M. Balladur, soutenu par M. Chirac, a aussi formulé des propositions concrètes concernant les institutions européennes : désignation par les chefs d'Etat et de gouvernement, pour deux ans, du président du conseil européen et des présidents des conseils des ministres, renforcement des pouvoirs de contrôle du Parlement européen sur le budget et les dépenses de la Communauté.

#### Un mandat de cinq ans

Bien que, sur ces derniers sujets, il fasse quelques différences avec le projet de l'UDF, qui propose notamment un mandat de cinq ans pour le président du Conseil de l'Europe, on estimait au RPR qu'il ne s'agissait là que de nuances sur lesquelles un accord pourrait sans difficulté être obtenu... pour peu qu'en existe la volonté !

Le RPR est en effet attaché à être irréprochable dans deux domaines : d'une part, sa volonté de faire progresser la construction européenne sans négliger les intérêts de la France et, d'autre part, la réaffirmation de son souci d'union de

l'ensemble de l'opposition en montrant que ses convictions européennes sont aussi grandes que celles de ses partenaires. Ces derniers sont maintenant en possession de trois documents (le discours-programme de M. Balladur, les vingt propositions et une résolution votée par le comité central) qui constituent la base de la doctrine au RPR pour les conversations avec l'UDF. En procédant de cette façon, c'est-à-dire avec un vote de ses instances avant que l'UDF ne se prononce elle-même sur ses propres orientations, le RPR reprend d'une certaine façon l'initiative et invite

ses alliés à se déterminer par rapport à lui.

Ainsi, après l'ébranlement provoqué par les scrutins du printemps dernier, le RPR a procédé à une révision générale de sa propre machine pour aborder 1989 en ordre de marche, afin non seulement de débattre avec ses partenaires de l'opposition mais aussi pour critiquer plus fortement la majorité et enfin pour s'adresser à l'opinion de façon plus convaincante. Les résultats des récentes élections partielles l'ont encouragé dans cette triple voie.

ANDRÉ PASSERON.

### Les vingt propositions pour l'Europe

M. Balladur a présenté à l'adoption du comité central du RPR « vingt propositions pour l'Europe ». Ce sont les suivantes :

- 1) Préserver et développer les politiques communes, notamment agricoles ;
- 2) Promouvoir à l'échelle européenne une réelle harmonisation fiscale, juridique et universitaire, pour faciliter la libre circulation des hommes, des biens et des capitaux ;
- 3) Edification d'une Europe sociale fondée sur une « déclaration des droits sociaux des travailleurs européens » ;
- 4) Renforcement du système monétaire européen et affirmation du rôle d'une monnaie commune européenne ;
- 5) Mise au point d'une charte européenne de la famille pour lutter contre la décadence démographique ;
- 6) Réduction des dépenses publiques françaises ;
- 7) Allègement de la fiscalité française de 100 milliards de francs en trois ans ;
- 8) Poursuite et approfondissement d'une politique de privatisation et de libéralisation en France ;
- 9) Veiller au maintien de la sécurité et de la lutte contre le terrorisme en Europe ;
- 10) Elaborer, en accord avec les régions et les professions, les mesures leur permettant d'affronter la concurrence ;
- 11) Limiter la prolifération de la bureaucratie européenne par la rigueur budgétaire ;
- 12) Désignation en son sein pour deux ans du président du conseil européen ;

13) Désignation en leur sein pour deux ans des présidents de chacun des conseils des ministres spécialisés ;

14) Un débat annuel du Parlement européen sur l'action du président du conseil européen qui lui rendra compte de son action ;

15) Instituer pour le Parlement européen un système d'élection de ses membres identique dans tous les pays, tenant un plus large compte de l'importance des populations ;

16) Développer la coopération avec les autres Etats de l'Europe en matière d'environnement, de technologies, de respect des droits de l'homme et de développement économique ;

17) Concrétiser l'Europe de la culture en créant une véritable université européenne et en développant l'apprentissage de plusieurs langues étrangères dans chaque pays ;

18) Promouvoir une politique européenne de l'image en soutenant les productions cinématographiques et en développant une chaîne culturelle à vocation européenne ;

19) Inciter la Communauté à accroître son aide économique, technique et financière aux pays en voie de développement dans le cadre des traités de Lomé ;

20) Développer la défense au sein de l'Union de l'Europe occidentale et renforcer la coopération avec la RFA, le Royaume-Uni et l'Italie dans le domaine des armements. L'identité de l'Europe suppose que soit prise à son terme l'évolution vers une défense européenne organisée par les nations européennes dans le cadre du pacte atlantique.

« M. René Couveinhes, député (RPR), quitte le conseil général de l'Hérault. — Le Conseil constitutionnel ayant confirmé la décision du maire de La Grande-Motte, M. René Couveinhes, comme député de l'Hérault, celui-ci, en vertu de la loi sur le cumul des mandats, a abandonné son poste de conseiller général pour conserver celui de premier vice-président délégué du conseil régional du Languedoc-Roussillon. M. Jean-Pierre Grand, maire de Castelnaud-le-Lès (Hérault), qui est conseiller du cabinet de M. Chaban-Delmas, pourrait être le candidat RPR pour le conseil général.

« PR : la nouvelle « bande à Léo ». — Complétant le nouvel organigramme du Parti républicain, M. François Léotard a procédé mercredi 14 décembre à la désignation de huit conseillers particuliers. Il s'agit de MM. Michel Boyon, Michel Catzaroni, Jean-François Deniau, André Giraud, Raymond Marcollin, José Rossi, Philippe Vasseur et Patrick Wajsbart. M. Renaud Bonnet de Valères a été maintenu à son poste de directeur de cabinet.

« M. René Couveinhes, député (RPR), quitte le conseil général de l'Hérault. — Le Conseil constitutionnel ayant confirmé la décision du maire de La Grande-Motte, M. René Couveinhes, comme député de l'Hérault, celui-ci, en vertu de la loi sur le cumul des mandats, a abandonné son poste de conseiller général pour conserver celui de premier vice-président délégué du conseil régional du Languedoc-Roussillon. M. Jean-Pierre Grand, maire de Castelnaud-le-Lès (Hérault), qui est conseiller du cabinet de M. Chaban-Delmas, pourrait être le candidat RPR pour le conseil général.

« PR : la nouvelle « bande à Léo ». — Complétant le nouvel organigramme du Parti républicain, M. François Léotard a procédé mercredi 14 décembre à la désignation de huit conseillers particuliers. Il s'agit de MM. Michel Boyon, Michel Catzaroni, Jean-François Deniau, André Giraud, Raymond Marcollin, José Rossi, Philippe Vasseur et Patrick Wajsbart. M. Renaud Bonnet de Valères a été maintenu à son poste de directeur de cabinet.

324 p. 130 F  
DIRE CDE/SODIS  
Editions A.M. Métallie

### Pour ou contre M. Barre

« M. Barre n'est plus chez nous... » Ce jugement prononcé par M. Valéry Giscard d'Estaing contre son ancien premier ministre lors de l'émission « Questions à domicile » du 15 décembre a provoqué beaucoup de commentaires au centre. De la part de l'intéressé d'abord qui n'a pas réagi personnellement mais s'est chargé par l'entremise de son secrétaire de faire savoir que « ni le président de l'UDC ni le secrétaire général du RPR ne sont qualifiés pour définir les limites de l'opposition ». « M. Barre, a précisé le chargé de presse de M. Barre, M. Bernard Brun n'entend polémique ni avec l'ancien président de la République qui avec qui que ce soit dans l'actuelle opposition. Il s'en tient à la ligne de conduite qu'il a définie à plusieurs reprises depuis juin 1988 : appartenance à l'opposition et vigilance constructive vis-à-vis du gouvernement. »

« Je crois », a déclaré de son côté M. Jacques Barrot, dimanche 18 novembre sur Pacific FM, que les frontières de l'opposition ne sont pas définies par une motion de censure, mais par le vote de confiance. Sur ce point je suis en désaccord avec M. Giscard d'Estaing. Pour le reste, a conclu le secrétaire général du CDS, je crois que personne n'a la monopole du centre [...] Il ne faut pas

donner une définition trop restrictive de l'opposition ou de la majorité si l'on veut vraiment être au centre. » Son ami, M. Bernard Stasi, invité le même jour du Forum FR 3 a été encore plus sévère à l'endroit de M. Giscard d'Estaing. « Son propos, a-t-il déclaré, n'est pas convenable. M. Giscard d'Estaing n'a pas à se comporter en surveillant général qui met à la porte les dévies trop turbulents. » Dans un entretien à Valeurs actuelles, M. Michel Durafour constate, pour sa part, « que c'est la première fois depuis 1958 qu'un homme de la stature de M. Barre se détermine autrement qu'en fonction d'un suivi-embécille... »

#### M. Noir : pas rigoriste

Enfin, M. Alain Madelin, invité du « Club de la presse d'Europe 1 », après avoir estimé que M. Barre, désormais « inopérant », se situe « ailleurs », a rappelé qu'il a ses yeux le vote politique important est celui du budget, et a souligné que M. Barre a voté contre, comme toute l'opposition.

M. Michel Noir, député RPR du Rhône, invité du « Grand-Jury RTL-le Monde », dimanche

18 décembre, interrogé sur le refus de M. Raymond Barre de voter la motion de censure contre le gouvernement, a estimé : « La logique de la V<sup>e</sup> République veut que l'on appartienne à la majorité ou à l'opposition. On ne peut pas être entre les deux. Il y a incompréhension du choix de M. Raymond Barre. Ce qui gêne chacun d'entre nous qui ne comprenons pas cette décision, c'est qu'il semble pratiquer une lecture variable de la Constitution. Tantôt il est très rigoriste dans l'application de la Constitution. C'est ainsi qu'il dit, au lendemain de la victoire présidentielle, le 10 mai 1988 : « Il faut qu'il ait dissolu » ; tantôt c'est ainsi qu'il dit également que la logique de la V<sup>e</sup> République veut qu'un gouvernement soit soutenu par une majorité gouvernementale, qu'il faut savoir s'il y a majorité gouvernementale. Tantôt il est moins rigoriste, par exemple, lorsqu'il explique en 1986, que si nous gagnons, nous ne devons pas remplir nos responsabilités, ou lorsqu'il dit qu'il n'entre pas dans la logique de l'article 49 en étant soit dans l'opposition, soit dans la majorité, de par son vote, lorsqu'il y a engagement de la responsabilité du gouvernement ou, surtout, dépôt d'une motion de censure. »

DANIEL CARTON.



**J'ai 50 000 F, je veux des conseils bien placés.**

**FINANCES**  
DE LA BOURSE

38 F. L'INVESTISSEMENT DE L'ANNÉE.  
Le 12 décembre chez votre marchand de journaux.

**GÉREZ VOTRE PORTEFEUILLE SUR MINTEL**

**LE MONDE DE LA BOURSE**

Pour suivre en direct l'évolution de chacune de vos valeurs et le montant global de votre portefeuille

**BOURSE**  
**36.15 LEMONDE**

هكذا من الأصل

كنا من الأصل

# Politique

## Les déclarations du premier ministre

### M. Rocard veut « déverrouiller la France »

M. Michel Rocard, dimanche 18 décembre, lors de l'émission « 7 sur 7 », a justifié sa politique face aux revendications salariales en affirmant que onze sur treize des branches du secteur public ont maintenant un accord salarial signé et que les deux derniers sont en cours de négociation.

Au total, les agents de l'Etat ont obtenu, mesures générales et catégorielles confondues, a jugé M. Rocard, une augmentation salariale d'environ 4,9 %, ce qui, selon le premier ministre,

montre qu'« on commence déjà à sortir un peu de la rigueur ».

M. Rocard s'est félicité de la vigueur de l'économie, de la tenue du franc malgré les grèves et a réaffirmé que, dans quinze mois, l'état de l'économie française, qui est « sur la bonne pente », permettra « d'avoir un petit mieux disponible ».

Le premier ministre a résumé son projet de rénovation du secteur public en quatre grands axes : « Projet de service, responsabilité, décentralisation, formation et facilitation des promotions ». Pour lui, il s'agit, à travers cet « immense chantier », de « déverrouiller la France ».

M. Rocard a également affirmé qu'il engagerait des négociations contractuelles avec les syndicats pour définir un service minimum et qu'avec ou sans l'accord de ces organisations il souhaite déposer un projet de loi en ce sens lors de la session de printemps du Parlement.

M. Rocard, qui taxe de « fadaïses » la querelle du « grand dessein », a résumé ses objectifs

en une formule réversible : « Une France qui gagne dans une Europe unie ». Il a affirmé que le président de la République est son « meilleur soutien » et jugé que l'existence d'une « majorité relative » à l'Assemblée nationale lui laisse une liberté « absolue totale ». M. Lionel Jospin et plusieurs ministres (M. Pierre Bérégovoy avait été excusé) ainsi que MM. Pierre Mauroy (M. Louis Mermaz n'avait pu venir) étaient présents sur le plateau de TF1 tout au long de l'émission.

### Vers une sortie progressive de la rigueur

Invité, dimanche 18 décembre, de l'émission « 7 sur 7 » sur TF1, M. Michel Rocard s'est expliqué sur son choix de gouverner en silence en affirmant : « J'ai toujours trouvé que les hommes politiques parlaient trop, trop souvent pour dire peu de chose ou rien du tout. Il y a un temps pour tout. »

« Avant de parler, il fallait écouter aussi (...). Il m'est arrivé, certaines semaines, d'avoir (...) à piloter jusqu'à six négociations salariales à la fois (...). Dans les autobus et dans les autocars, il est souvent écrit : « Il est interdit de parler au conducteur. » Pourquoi croyez-vous qu'on met cela ? Sinon parce que le conducteur, il est prudent de le laisser conduire (...). Quand une situation est chaude, on n'entend pas un premier ministre. »

A propos des mouvements sociaux, M. Rocard explique : « Je ne pensais pas, personne n'imaginait qu'un démarrage serait aussi multiple et aussi large (...). On peut être surpris. Mais, en même temps, le socialiste que je suis comprend. Ça peut dire qu'on vit bien à 6 000 F par mois ? Personne n'a le droit de le dire même si, hélas, on ne peut pas augmenter les six millions de travailleurs - pour la fonction publique, c'est un peu moins, mais, pour toute la France, c'est une dizaine de millions qui gagnent leur vie dans ces conditions-là - on ne peut pas faire l'impossible tout d'un coup, 1 000 F de plus, ce n'est tout simplement pas possible. Cela représenterait, disons, une somme de 350 milliards pour l'économie française ; de 80 milliards pour le budget de l'Etat. Ces chiffres sont tellement énormes, ce sont des montagnes, qu'on ne sait pas ce qu'ils veulent dire. Cela veut dire que l'inflation repartirait, cela veut dire que notre commerce extérieur redescendrait, cela veut dire, probablement, quelques dizaines de milliers de chômeurs de plus parce qu'on vendrait moins à l'étranger. (...) Il a fallu faire un assainissement financier, il a été dur. (...) Au moment où la gauche arrive, bien entendu l'espoir arrive avec, et c'est normal (...) seulement (...) nous sommes toujours un pays qui achète aux autres plus qu'il ne leur vend et nous sommes toujours un pays un peu fragile. Nous avons réussi entre 1982 et 1985 à ramener notre hausse de prix annuelle de 13 % à 3 %, c'est la condition de survie de notre économie. Dès l'instant que les prix s'emballent, que les prix se remettent à monter, n'importe quel travailleur salarié comprend fort bien que c'est sa poche qui est mangée. (...) Le coût budgétaire des différentes mesures que nous venons de prendre pour 1989, cumulé dans l'ensemble des professions, va dépasser une quinzaine de milliards de francs. On ne trouve pas des sommes comme cela partout. (...) Nous avons, en effet, fait un peu plus qu'on ne le pensait. »

A propos des négociations salariales dans le secteur public, le premier ministre explique : « Il y a une trentaine d'années, les salaires des fonctionnaires de l'Etat, la fonction publique et une dizaine de grandes entreprises (...) huit sur ces treize n'avaient pas d'accords de salaires (...) onze sur les treize ont maintenant un accord de salaire négocié (...) deux sur un négociation finale (...) rarement il y a eu un tel effort de négociation contractuelle dans la politique sociale française. »

A propos de la situation à la RATP, M. Rocard remarque que « même si la CGT on est en train de comprendre que l'Etat n'en fera pas plus, car, là, nous serions imprudentes pour l'économie générale. »

Le premier ministre, interrogé sur l'article publié dans le Monde du 14 décembre par M. Paul Reverdy, président de la RATP, qui déplorait les faibles marges de manœuvre des dirigeants d'entreprises publiques, explique, à propos de l'autonomie des entreprises publiques : « Elles ont déjà plus qu'il n'était dit, elles en manquent (...) cela étant, dans le cas de la RATP, il y a des moments où il vaut mieux aussi être au travail directement que d'en parler. »

A propos des grèves et du débat autour de l'instauration d'un « service minimum », M. Rocard juge que « la légitime colère des usagers a été entendue par les organisations syndicales (qui) ont (...) besoin de garder une image respectable » et affirme : « Il ne faut pas compter sur un socialiste, il ne faut pas compter sur moi pour mettre en cause le droit de grève. (...) Quand la loi n'est plus acceptée par une population, elle est inapplicable. Cela veut dire qu'il faut se mettre d'accord. Et comme plusieurs organisations syndicales, pas toutes, hélas, mais plusieurs, ont reconnu publiquement que la question du service minimum se posait maintenant, nous allons ouvrir la discussion. (...) J'entends le définir contractuellement et soumettre au Parlement, si possible à la session de printemps, les résultats d'une vraie négociation. Parce que c'est difficile, parce que c'est spécifique à chaque entreprise. (...) Les moyens techniques et juridiques de ces discussions, je les mets en place dès cette semaine. (...) [Le] bon vouloir [des organisations syndicales] sera un peu accéléré. J'espère légiférer dans des conditions d'accord négocié. Je crains d'avoir à légiférer sans un tel accord, nous verrons. »

Le premier ministre détaille les axes de son projet de renouveau du secteur public pour lancer qu'il faut « déverrouiller la France ».

M. Rocard évoque son affaiblissement dans les sondages d'opinion

pour juger : « Il arrive qu'un appel de l'opinion ne puisse pas rencontrer une bonne réponse (...) donc, baisse de sondages, c'est logique, je l'assume, et puis tant pis. »

Le premier ministre aborde la question du « grand dessein » dont on lui reproche de manquer pour certains de « fautes » et affirme que « les conditions ne sont pas pour qu'un (...) vocabulaire - tel que « nouvelle frontière » ou « nouvelle société » - dire quelque chose. »

Il ajoute : « Jamais la France n'a eu autant de chances, à condition de savoir les saisir. (...) On attend la France un peu partout. (...) La France est le pays qui, mobilisé, sûr de lui, offensif et réconcilié, a la plus grande partie sur les affaires du monde par rapport aux autres et surtout à travers l'Europe, pour qui nous sommes le facteur d'entraînement. » M. Rocard résume son propos en une formule réversible : « Une France unie dans une Europe qui gagne », « la France qui gagne dans une Europe unie », et conclut : « La société est ce qu'elle est, elle est impossible à transformer très vite. L'idée que moi, qui (...) ai combattu certains rêves, j'ai fait rêver, me surprend un peu. Mais que je sois attendu sur la direction, cela c'est bien normal. »

Le premier ministre aborde la question de la « majorité relative » socialiste à l'Assemblée, pour affirmer : « J'ai le 49-3 dans ma poche et j'essaie d'obtenir des solutions constructives plutôt qu'à des solutions brutales, je n'y arrive pas si mal (...) mais j'ai le choix, à ce moment. Ma liberté est absolument totale (...). Tout l'art, c'est de déposer de beaux textes. (...) La présente session démontre à merveille que l'on se passe très bien de majorité absolue et qu'une majorité relative, ça tient très bien. (...) Nous avons redonné goût à l'ouvrage au Parlement. »

« Selon lui, « le seul risque qui s'est produit pendant cette session-là, il est lié au fait que nous avons encore des élections importantes (...) et, ensuite, il y aura trois ans sans grandes élections significatives. »

A propos des centristes,

M. Mitterrand perd 3 points dans ce baromètre mensuel : 46 % des sondés se disent satisfaits de lui comme président de la République (49 % fin novembre), et 39 % déclarent être mécontents (36 % le mois dernier). La cote de popularité du chef de l'Etat a baissé de 8 points depuis sa réélection.

(Ce sondage a été réalisé à partir de mille sept cent trente-six interviews effectuées du 5 au 13 décembre auprès d'un échantillon national représentatif de la population française âgée de dix-huit ans et plus.)

D'autre part, M. Mitterrand reste l'homme politique préféré des Français (avec 42 % des suffrages), devant M. Rocard (25 %) et Chirac (23 %), selon un sondage de la SOFRES que publie cette semaine le Point. M. Mitterrand et Rocard sont en hausse de 2 et 3 points par rapport au même sondage d'octobre 1987. M. Barre baisse de 5 points. Enfin, 50 % des personnes interrogées jugent politiquement positive la notion de « centre », contre 40 % en octobre 1987.

(Ce sondage a été réalisé du 21 au 24 novembre auprès d'un échantillon national de mille personnes âgées de dix-huit ans et plus.)

M. Rocard affirme : « Si (...) les centristes (...) jugent que l'on peut travailler avec les gens que nous sommes, ils le diront (...) le dernier acte que je leur connais, c'est de me censurer. » Le premier ministre, interrogé sur M. Raymond Barre, déclare : « Cet homme libre est implacable dans sa critique. (...) Il a le sens de l'Etat, (...) il fait tout de même partie de l'opposition (...) mais je ne l'ai pas vu voter dans un sens contraire à sa conscience devant un dossier important. »

Le « drame » des électeurs communistes

M. Rocard en vient au PCF pour affirmer que « les électeurs [communistes] vivent un drame, la direction du PCF propose toujours (...) une vision que j'appellerai sommairement « stalinienne » de l'avenir. En gros, je suis convaincu que ce n'est pas du tout l'avis des électeurs communistes (...), de braves citoyens de France (...) que personne n'a le droit de négliger. (...) J'entends, continue M. Rocard, conduire une politique qui ait leur compréhension et qui prenne en charge leurs intérêts. Et je suis maître, d'ailleurs, dans ces conditions-là. Rien ne m'empêchera jamais de considérer que tout travailleur a sa place en France (...). Je ne laisserais pas dire qu'on nous a un désaccord central avec une direction politique, nous nous sentons dans l'incapacité d'appeler au rassemblement des électeurs de gauche, car il y a toujours des intérêts collectifs à défendre. »

M. Rocard évoque ses relations avec le président de la République pour affirmer : « C'est mon meilleur soutien (...). On parlait de plus loin, cela facilite la rencontre. » Dans ses entretiens avec le président de la République, le premier ministre affirme que « le rituel ensemble commence y prendre une part significative. »

M. Rocard évoque ses relations avec le président de la République pour affirmer : « C'est mon meilleur soutien (...). On parlait de plus loin, cela facilite la rencontre. » Dans ses entretiens avec le président de la République, le premier ministre affirme que « le rituel ensemble commence y prendre une part significative. »

M. Rocard évoque ses relations avec le président de la République pour affirmer : « C'est mon meilleur soutien (...). On parlait de plus loin, cela facilite la rencontre. » Dans ses entretiens avec le président de la République, le premier ministre affirme que « le rituel ensemble commence y prendre une part significative. »

M. Rocard évoque ses relations avec le président de la République pour affirmer : « C'est mon meilleur soutien (...). On parlait de plus loin, cela facilite la rencontre. » Dans ses entretiens avec le président de la République, le premier ministre affirme que « le rituel ensemble commence y prendre une part significative. »

M. Rocard évoque ses relations avec le président de la République pour affirmer : « C'est mon meilleur soutien (...). On parlait de plus loin, cela facilite la rencontre. » Dans ses entretiens avec le président de la République, le premier ministre affirme que « le rituel ensemble commence y prendre une part significative. »

M. Rocard évoque ses relations avec le président de la République pour affirmer : « C'est mon meilleur soutien (...). On parlait de plus loin, cela facilite la rencontre. » Dans ses entretiens avec le président de la République, le premier ministre affirme que « le rituel ensemble commence y prendre une part significative. »

M. Rocard évoque ses relations avec le président de la République pour affirmer : « C'est mon meilleur soutien (...). On parlait de plus loin, cela facilite la rencontre. » Dans ses entretiens avec le président de la République, le premier ministre affirme que « le rituel ensemble commence y prendre une part significative. »

M. Rocard évoque ses relations avec le président de la République pour affirmer : « C'est mon meilleur soutien (...). On parlait de plus loin, cela facilite la rencontre. » Dans ses entretiens avec le président de la République, le premier ministre affirme que « le rituel ensemble commence y prendre une part significative. »

M. Rocard évoque ses relations avec le président de la République pour affirmer : « C'est mon meilleur soutien (...). On parlait de plus loin, cela facilite la rencontre. » Dans ses entretiens avec le président de la République, le premier ministre affirme que « le rituel ensemble commence y prendre une part significative. »

M. Rocard évoque ses relations avec le président de la République pour affirmer : « C'est mon meilleur soutien (...). On parlait de plus loin, cela facilite la rencontre. » Dans ses entretiens avec le président de la République, le premier ministre affirme que « le rituel ensemble commence y prendre une part significative. »

M. Rocard évoque ses relations avec le président de la République pour affirmer : « C'est mon meilleur soutien (...). On parlait de plus loin, cela facilite la rencontre. » Dans ses entretiens avec le président de la République, le premier ministre affirme que « le rituel ensemble commence y prendre une part significative. »

M. Rocard évoque ses relations avec le président de la République pour affirmer : « C'est mon meilleur soutien (...). On parlait de plus loin, cela facilite la rencontre. » Dans ses entretiens avec le président de la République, le premier ministre affirme que « le rituel ensemble commence y prendre une part significative. »

M. Rocard évoque ses relations avec le président de la République pour affirmer : « C'est mon meilleur soutien (...). On parlait de plus loin, cela facilite la rencontre. » Dans ses entretiens avec le président de la République, le premier ministre affirme que « le rituel ensemble commence y prendre une part significative. »

M. Rocard évoque ses relations avec le président de la République pour affirmer : « C'est mon meilleur soutien (...). On parlait de plus loin, cela facilite la rencontre. » Dans ses entretiens avec le président de la République, le premier ministre affirme que « le rituel ensemble commence y prendre une part significative. »

M. Rocard considère que, dans une vieille démocratie comme la France, on ne peut que « corriger la marge ». Encore faut-il s'y atteler et ne pas négliger les terrains d'action privilégiés des socialistes. M. Harlem Désir, président de SOS-Racisme, en a fait la remarque, avec quelque vigueur : « Rien n'a changé depuis six mois pour les immigrés (...). L'immigration est devenue un sujet tabou, passé par parties et parties. Je ne suis pas sûr que ça soit dans son rôle et d'adresser à celui qui veut améliorer la vie quotidienne de tous ceux qui vivent sur le territoire national. Mais, lorsque dans la « déclaration des droits des immigrés en Europe », adoptée le week-end dernier à Paris, à son initiative, M. Harlem Désir réclame à nouveau le droit de vote des immigrés pour les élections municipales - il se trompe d'interlocuteur. Il devrait plutôt en parler au président de la République - une fois encore - qui avait pratiquement scotché cette hypothèse pendant sa campagne présidentielle en déplorant, dans sa Lettre à tous les Français, « que l'Etat de nos jours ne permette pas » un tel progrès de la démocratie. »

Le poids des contraintes institutionnelles (séparation des rôles au sommet de l'Etat), politiques (une majorité relative qui se réduit au fil des consultations partielles) et la multiplication des « petits desseins » rendent évidemment difficile de faire passer un message simple et clair dans le pays. Les premières grandes émissions de télévision à

M. Rocard a fait preuve d'une vision très extensive de la fonction publique en ayant l'air d'englober dans les agents de l'Etat les salariés d'entreprises publiques comme Air France et la RATP. Au moins les choses viennent-elles à la mémoire de la clarté : la tutelle n'a plus à se cacher. Les décisions salariales essentielles pour les entreprises publiques se sont bien prises au niveau du sommet de l'Etat.

Ajoutons que M. Chirac avait renoncé, à la fin de 1987, à édicter une recommandation salariale écrite pour le secteur public en 1988 - mais des instructions orales étaient données. M. Rocard a adressé une recommandation salariale écrite pour le secteur public après la signature des accords salariaux dans la fonction publique et à EDF, fin novembre. Ces règles pour 1989 sont connues : une augmentation générale de 2,2 % en niveau et une sortie du GVT (glissement vieillesse technique, mesurant les promotions et l'ancienneté) de la masse salariale négociée. Pour 1989, M. Rocard a parlé de onze accords dans le secteur public. Des textes ont en effet été signés dans la fonction publique, à EDF, à la SNCF, à la RATP, au Commissariat à l'énergie atomique, à Air Inter et à Air France (où quatre syndicats représentant 41 % du personnel ont signé). Les négociations se poursuivent aux Charbonnages de France.

Alors que M. Chirac avait renoncé, à la fin de 1987, à édicter une recommandation salariale écrite pour le secteur public en 1988 - mais des instructions orales étaient données. M. Rocard a adressé une recommandation salariale écrite pour le secteur public après la signature des accords salariaux dans la fonction publique et à EDF, fin novembre. Ces règles pour 1989 sont connues : une augmentation générale de 2,2 % en niveau et une sortie du GVT (glissement vieillesse technique, mesurant les promotions et l'ancienneté) de la masse salariale négociée. Pour 1989, M. Rocard a parlé de onze accords dans le secteur public. Des textes ont en effet été signés dans la fonction publique, à EDF, à la SNCF, à la RATP, au Commissariat à l'énergie atomique, à Air Inter et à Air France (où quatre syndicats représentant 41 % du personnel ont signé). Les négociations se poursuivent aux Charbonnages de France.

Alors que M. Chirac avait renoncé, à la fin de 1987, à édicter une recommandation salariale écrite pour le secteur public en 1988 - mais des instructions orales étaient données. M. Rocard a adressé une recommandation salariale écrite pour le secteur public après la signature des accords salariaux dans la fonction publique et à EDF, fin novembre. Ces règles pour 1989 sont connues : une augmentation générale de 2,2 % en niveau et une sortie du GVT (glissement vieillesse technique, mesurant les promotions et l'ancienneté) de la masse salariale négociée. Pour 1989, M. Rocard a parlé de onze accords dans le secteur public. Des textes ont en effet été signés dans la fonction publique, à EDF, à la SNCF, à la RATP, au Commissariat à l'énergie atomique, à Air Inter et à Air France (où quatre syndicats représentant 41 % du personnel ont signé). Les négociations se poursuivent aux Charbonnages de France.

Alors que M. Chirac avait renoncé, à la fin de 1987, à édicter une recommandation salariale écrite pour le secteur public en 1988 - mais des instructions orales étaient données. M. Rocard a adressé une recommandation salariale écrite pour le secteur public après la signature des accords salariaux dans la fonction publique et à EDF, fin novembre. Ces règles pour 1989 sont connues : une augmentation générale de 2,2 % en niveau et une sortie du GVT (glissement vieillesse technique, mesurant les promotions et l'ancienneté) de la masse salariale négociée. Pour 1989, M. Rocard a parlé de onze accords dans le secteur public. Des textes ont en effet été signés dans la fonction publique, à EDF, à la SNCF, à la RATP, au Commissariat à l'énergie atomique, à Air Inter et à Air France (où quatre syndicats représentant 41 % du personnel ont signé). Les négociations se poursuivent aux Charbonnages de France.

Alors que M. Chirac avait renoncé, à la fin de 1987, à édicter une recommandation salariale écrite pour le secteur public en 1988 - mais des instructions orales étaient données. M. Rocard a adressé une recommandation salariale écrite pour le secteur public après la signature des accords salariaux dans la fonction publique et à EDF, fin novembre. Ces règles pour 1989 sont connues : une augmentation générale de 2,2 % en niveau et une sortie du GVT (glissement vieillesse technique, mesurant les promotions et l'ancienneté) de la masse salariale négociée. Pour 1989, M. Rocard a parlé de onze accords dans le secteur public. Des textes ont en effet été signés dans la fonction publique, à EDF, à la SNCF, à la RATP, au Commissariat à l'énergie atomique, à Air Inter et à Air France (où quatre syndicats représentant 41 % du personnel ont signé). Les négociations se poursuivent aux Charbonnages de France.

Alors que M. Chirac avait renoncé, à la fin de 1987, à édicter une recommandation salariale écrite pour le secteur public en 1988 - mais des instructions orales étaient données. M. Rocard a adressé une recommandation salariale écrite pour le secteur public après la signature des accords salariaux dans la fonction publique et à EDF, fin novembre. Ces règles pour 1989 sont connues : une augmentation générale de 2,2 % en niveau et une sortie du GVT (glissement vieillesse technique, mesurant les promotions et l'ancienneté) de la masse salariale négociée. Pour 1989, M. Rocard a parlé de onze accords dans le secteur public. Des textes ont en effet été signés dans la fonction publique, à EDF, à la SNCF, à la RATP, au Commissariat à l'énergie atomique, à Air Inter et à Air France (où quatre syndicats représentant 41 % du personnel ont signé). Les négociations se poursuivent aux Charbonnages de France.

Alors que M. Chirac avait renoncé, à la fin de 1987, à édicter une recommandation salariale écrite pour le secteur public en 1988 - mais des instructions orales étaient données. M. Rocard a adressé une recommandation salariale écrite pour le secteur public après la signature des accords salariaux dans la fonction publique et à EDF, fin novembre. Ces règles pour 1989 sont connues : une augmentation générale de 2,2 % en niveau et une sortie du GVT (glissement vieillesse technique, mesurant les promotions et l'ancienneté) de la masse salariale négociée. Pour 1989, M. Rocard a parlé de onze accords dans le secteur public. Des textes ont en effet été signés dans la fonction publique, à EDF, à la SNCF, à la RATP, au Commissariat à l'énergie atomique, à Air Inter et à Air France (où quatre syndicats représentant 41 % du personnel ont signé). Les négociations se poursuivent aux Charbonnages de France.

Alors que M. Chirac avait renoncé, à la fin de 1987, à édicter une recommandation salariale écrite pour le secteur public en 1988 - mais des instructions orales étaient données. M. Rocard a adressé une recommandation salariale écrite pour le secteur public après la signature des accords salariaux dans la fonction publique et à EDF, fin novembre. Ces règles pour 1989 sont connues : une augmentation générale de 2,2 % en niveau et une sortie du GVT (glissement vieillesse technique, mesurant les promotions et l'ancienneté) de la masse salariale négociée. Pour 1989, M. Rocard a parlé de onze accords dans le secteur public. Des textes ont en effet été signés dans la fonction publique, à EDF, à la SNCF, à la RATP, au Commissariat à l'énergie atomique, à Air Inter et à Air France (où quatre syndicats représentant 41 % du personnel ont signé). Les négociations se poursuivent aux Charbonnages de France.

Alors que M. Chirac avait renoncé, à la fin de 1987, à édicter une recommandation salariale écrite pour le secteur public en 1988 - mais des instructions orales étaient données. M. Rocard a adressé une recommandation salariale écrite pour le secteur public après la signature des accords salariaux dans la fonction publique et à EDF, fin novembre. Ces règles pour 1989 sont connues : une augmentation générale de 2,2 % en niveau et une sortie du GVT (glissement vieillesse technique, mesurant les promotions et l'ancienneté) de la masse salariale négociée. Pour 1989, M. Rocard a parlé de onze accords dans le secteur public. Des textes ont en effet été signés dans la fonction publique, à EDF, à la SNCF, à la RATP, au Commissariat à l'énergie atomique, à Air Inter et à Air France (où quatre syndicats représentant 41 % du personnel ont signé). Les négociations se poursuivent aux Charbonnages de France.

Alors que M. Chirac avait renoncé, à la fin de 1987, à édicter une recommandation salariale écrite pour le secteur public en 1988 - mais des instructions orales étaient données. M. Rocard a adressé une recommandation salariale écrite pour le secteur public après la signature des accords salariaux dans la fonction publique et à EDF, fin novembre. Ces règles pour 1989 sont connues : une augmentation générale de 2,2 % en niveau et une sortie du GVT (glissement vieillesse technique, mesurant les promotions et l'ancienneté) de la masse salariale négociée. Pour 1989, M. Rocard a parlé de onze accords dans le secteur public. Des textes ont en effet été signés dans la fonction publique, à EDF, à la SNCF, à la RATP, au Commissariat à l'énergie atomique, à Air Inter et à Air France (où quatre syndicats représentant 41 % du personnel ont signé). Les négociations se poursuivent aux Charbonnages de France.

Alors que M. Chirac avait renoncé, à la fin de 1987, à édicter une recommandation salariale écrite pour le secteur public en 1988 - mais des instructions orales étaient données. M. Rocard a adressé une recommandation salariale écrite pour le secteur public après la signature des accords salariaux dans la fonction publique et à EDF, fin novembre. Ces règles pour 1989 sont connues : une augmentation générale de 2,2 % en niveau et une sortie du GVT (glissement vieillesse technique, mesurant les promotions et l'ancienneté) de la masse salariale négociée. Pour 1989, M. Rocard a parlé de onze accords dans le secteur public. Des textes ont en effet été signés dans la fonction publique, à EDF, à la SNCF, à la RATP, au Commissariat à l'énergie atomique, à Air Inter et à Air France (où quatre syndicats représentant 41 % du personnel ont signé). Les négociations se poursuivent aux Charbonnages de France.

Alors que M. Chirac avait renoncé, à la fin de 1987, à édicter une recommandation salariale écrite pour le secteur public en 1988 - mais des instructions orales étaient données. M. Rocard a adressé une recommandation salariale écrite pour le secteur public après la signature des accords salariaux dans la fonction publique et à EDF, fin novembre. Ces règles pour 1989 sont connues : une augmentation générale de 2,2 % en niveau et une sortie du GVT (glissement vieillesse technique, mesurant les promotions et l'ancienneté) de la masse salariale négociée. Pour 1989, M. Rocard a parlé de onze accords dans le secteur public. Des textes ont en effet été signés dans la fonction publique, à EDF, à la SNCF, à la RATP, au Commissariat à l'énergie atomique, à Air Inter et à Air France (où quatre syndicats représentant 41 % du personnel ont signé). Les négociations se poursuivent aux Charbonnages de France.

Alors que M. Chirac avait renoncé, à la fin de 1987, à édicter une recommandation salariale écrite pour le secteur public en 1988 - mais des instructions orales étaient données. M. Rocard a adressé une recommandation salariale écrite pour le secteur public après la signature des accords salariaux dans la fonction publique et à EDF, fin novembre. Ces règles pour 1989 sont connues : une augmentation générale de 2,2 % en niveau et une sortie du GVT (glissement vieillesse technique, mesurant les promotions et l'ancienneté) de la masse salariale négociée. Pour 1989, M. Rocard a parlé de onze accords dans le secteur public. Des textes ont en effet été signés dans la fonction publique, à EDF, à la SNCF, à la RATP, au Commissariat à l'énergie atomique, à Air Inter et à Air France (où quatre syndicats représentant 41 % du personnel ont signé). Les négociations se poursuivent aux Charbonnages de France.

Alors que M. Chirac avait renoncé, à la fin de 1987, à édicter une recommandation salariale écrite pour le secteur public en 1988 - mais des instructions orales étaient données. M. Rocard a adressé une recommandation salariale écrite pour le secteur public après la signature des accords salariaux dans la fonction publique et à EDF, fin novembre. Ces règles pour 1989 sont connues : une augmentation générale de 2,2 % en niveau et une sortie du GVT (glissement vieillesse technique, mesurant les promotions et l'ancienneté) de la masse salariale négociée. Pour 1989, M. Rocard a parlé de onze accords dans le secteur public. Des textes ont en effet été signés dans la fonction publique, à EDF, à la SNCF, à la RATP, au Commissariat à l'énergie atomique, à Air Inter et à Air France (où quatre syndicats représentant 41 % du personnel ont signé). Les négociations se poursuivent aux Charbonnages de France.

Alors que M. Chirac avait renoncé, à la fin de 1987, à édicter une recommandation salariale écrite pour le secteur public en 1988 - mais des instructions orales étaient données. M. Rocard a adressé une recommandation salariale écrite pour le secteur public après la signature des accords salariaux dans la fonction publique et à EDF, fin novembre. Ces règles pour 1989 sont connues : une augmentation générale de 2,2 % en niveau et une sortie du GVT (glissement vieillesse technique, mesurant les promotions et l'ancienneté) de la masse salariale négociée. Pour 1989, M. Rocard a parlé de onze accords dans le secteur public. Des textes ont en effet été signés dans la fonction publique, à EDF, à la SNCF, à la RATP, au Commissariat à l'énergie atomique, à Air Inter et à Air France (où quatre syndicats représentant 41 % du personnel ont signé). Les négociations se poursuivent aux Charbonnages de France.

Alors que M. Chirac avait renoncé, à la fin de 1987, à édicter une recommandation salariale écrite pour le secteur public en 1988 - mais des instructions orales étaient données. M. Rocard a adressé une recommandation salariale écrite pour le secteur public après la signature des accords salariaux dans la fonction publique et à EDF, fin novembre. Ces règles pour 1989 sont connues : une augmentation générale de 2,2 % en niveau et une sortie du GVT (glissement vieillesse technique, mesurant les promotions et l'ancienneté) de la masse salariale négociée. Pour 1989, M. Rocard a parlé de onze accords dans le secteur public. Des textes ont en effet été signés dans la fonction publique, à EDF, à la SNCF, à la RATP, au Commissariat à l'énergie atomique, à Air Inter et à Air France (où quatre syndicats représentant 41 % du personnel ont signé). Les négociations se poursuivent aux Charbonnages de France.

### La République des « petits desseins »

(Suite de la première page.)

En bref, il s'agit de « déverrouiller la France » et, pour le passé, assurer un minimum de justice sociale par la loi (revenu minimum d'insertion, impôt de solidarité sur la fortune) ; voilà bien quelques « petits desseins » qui en valent un grand.

Le premier ministre s'est donc débarrassé d'une querelle dont les auteurs voulaient qu'il soit la victime et qui, en fait, atteint le président de la République. Sous la République, le chef du gouvernement chargé de mettre en musique les choix essentiels qui appartiennent au chef de l'Etat ne saurait, sans danger pour lui-même, proposer son propre projet. M. Jacques Chaban-Delella s'y était essayé en 1949 avec le « nouveau dessein ». Il fut chassé en 1972 par Georges Pompidou et ne s'en remit jamais.

M. Rocard considère que, dans une vieille démocratie comme la France, on ne peut que « corriger la marge ». Encore faut-il s'y atteler et ne pas négliger les terrains d'action privilégiés des socialistes. M. Harlem Désir, président de SOS-Racisme, en a fait la remarque, avec quelque vigueur : « Rien n'a changé depuis six mois pour les immigrés (...). L'immigration est devenue un sujet tabou, passé par parties et parties. Je ne suis pas sûr que ça soit dans son rôle et d'adresser à celui qui veut améliorer la vie quotidienne de tous ceux qui vivent sur le territoire national. Mais, lorsque dans la « déclaration des droits des immigrés en Europe », adoptée le week-end dernier à Paris, à son initiative, M. Harlem Désir réclame à nouveau le droit de vote des immigrés pour les élections municipales - il se trompe d'interlocuteur. Il devrait plutôt en parler au président de la République - une fois encore - qui avait pratiquement scotché cette hypothèse pendant sa campagne présidentielle en déplorant, dans sa Lettre à tous les Français, « que l'Etat de nos jours ne permette pas » un tel progrès de la démocratie. »

Le poids des contraintes institutionnelles (séparation des rôles au sommet de l'Etat), politiques (une majorité relative qui se réduit au fil des consultations partielles) et la multiplication des « petits desseins » rendent évidemment difficile de faire passer un message simple et clair dans le pays. Les premières grandes émissions de télévision à

M. Rocard a fait preuve d'une vision très extensive de la fonction publique en ayant l'air d'englober dans les agents de l'Etat les salariés d'entreprises publiques comme Air France et la RATP. Au moins les choses viennent-elles à la mémoire de la clarté : la tutelle n'a plus à se cacher. Les décisions salariales essentielles pour les entreprises publiques se sont bien prises au niveau du sommet de l'Etat.

Ajoutons que M. Chirac avait renoncé, à la fin de 1987, à édicter une recommandation salariale écrite pour le secteur public en 1988 - mais des instructions orales étaient données. M. Rocard a adressé une recommandation salariale écrite pour le secteur public après la signature des accords salariaux dans la fonction publique et à EDF, fin novembre. Ces règles pour 1989 sont connues : une augmentation générale de 2,2 % en niveau et une sortie du GVT (glissement vieillesse technique, mesurant les promotions et l'ancienneté) de la masse salariale négociée. Pour 1989, M. Rocard a parlé de onze accords dans le secteur public. Des textes ont en effet été signés dans la fonction publique, à EDF, à la SNCF, à la RATP, au Commissariat à l'énergie atomique, à Air Inter et à Air France (où quatre syndicats représentant 41 % du personnel ont signé). Les négociations se poursuivent aux Charbonnages de France.

Alors que M. Chirac avait renoncé, à la fin de 1987, à édicter une recommandation salariale écrite pour le secteur public en 1988 - mais des instructions orales étaient données. M. Rocard a adressé une recommandation salariale écrite pour le secteur public après la signature des accords salariaux dans la fonction publique et à EDF, fin novembre. Ces règles pour 1989 sont connues : une augmentation générale de 2,2 % en niveau et une sortie du GVT (glissement vieillesse technique, mesurant les promotions et l'ancienneté) de la masse salariale négociée. Pour 1989, M. Rocard a parlé de onze accords dans le secteur public. Des textes ont en effet été signés dans la fonction publique, à EDF, à la SNCF, à la RATP, au Commissariat à l'énergie atomique, à Air Inter et à Air France (où quatre syndicats représentant 41 % du personnel ont signé). Les négociations se poursuivent aux Charbonnages de France.

Alors que M. Chirac avait renoncé, à la fin de 1987, à édicter une recommandation salariale écrite pour le secteur public en 1988 - mais des instructions orales étaient données. M. Rocard a adressé une recommandation salariale écrite pour le secteur public après la signature des accords salariaux dans la fonction publique et à EDF, fin novembre. Ces règles pour 1989 sont connues : une augmentation générale de 2,2 % en niveau et une sortie du GVT (glissement vieillesse technique, mesurant les promotions et l'ancienneté) de la masse salariale négociée. Pour 1989, M. Rocard a parlé de onze accords dans le secteur public. Des textes ont en effet été signés dans la fonction publique, à EDF, à la SNCF, à la RATP, au Commissariat à l'énergie atomique, à Air Inter et à Air France (où quatre syndicats représentant 41 % du personnel ont signé). Les négociations se poursuivent aux Charbonnages de France.

Alors que M. Chirac avait renoncé, à la fin de 1987, à édicter une recommandation salariale écrite pour le secteur public en 1988 - mais des instructions orales étaient données. M. Rocard a adressé une recommandation salariale écrite pour le secteur public après la signature des acc



# Politique

## Le PSU s'apprête à rejoindre M. Pierre Juquin

### L'avant-dernière séance d'un petit parti

Par 83 % des voix (4 % contre et 13 % d'abstentions), la centaine de délégués présents au dix-septième congrès du PSU, réuni à Angers (Maine-et-Loire) du 16 au 18 décembre, a décidé la « fusion unificatrice » du « petit » parti avec la Nouvelle Gauche (NG) avant la fin 1989.

ANGERS  
de notre envoyé spécial

Voilà bien un étrange congrès ! Il n'est pas banal de voir des délégués se demander dans quelles conditions leur parti va fusionner avec une nouvelle force politique que leur parti a précisément contribué à faire éclore, quinze jours avant. C'était pourtant l'objet de ce dix-septième et avant-dernier congrès du PSU, parti fondé le 3 avril 1960 par une fusion du PSA (Parti socialiste autonome), de l'UGS (Union de la gauche socialiste) et de Tribune communiste en réaction à la « dérive droite » de la SFIO lors de la guerre d'Algérie et la compromission du PCF qui avait voté les premiers spécimens à Guy Mollet. Le dix-huitième et dernier congrès d'autodissolution précéderait, de peu, l'an prochain, un congrès de fusion avec la Nouvelle Gauche, organisation née les 3 et 4 décembre et dont le porte-parole est M. Pierre Juquin.

La résolution finale du congrès du PSU se félicite de « la clarification du projet politique » qui a permis « la constitution de la Nouvelle Gauche » et engage « les autogestionnaires et toutes les forces alternatives à participer en 1989 au rassemblement pour cette nouvelle force politique » socialiste écologique. Se fondant sur une démarche collective, le PSU souhaite que cette fusion soit « une première étape fondatrice d'un mouvement rouge et vert », selon l'expression utilisée par M. Juquin au cours de sa campagne pour l'élection présidentielle, où il a obtenu un score de 2,1 %.

L'ancien porte-parole du PCF est du reste venu à Angers pour assurer que ce congrès du PSU était « une étape importante vers une refondation de toute la gauche ». « Si le PSU décide de se dépasser », a affirmé

M. Juquin, ce sera la fin du PSU comme organisation mais pas comme force humaine porteuse d'espoir. Ce n'est pas un suicide, mais une voie nouvelle pour sortir de la confidentialité dans laquelle se trouve le PSU. Il a successivement attaqué le PS et le PCF, qui se contentent de gérer, pour l'un, les affaires du pays, et, pour l'autre, « son patrimoine municipal et syndical », les Verts du « petit parti d'Antoine Waeckel », qui « ne se posent même pas la question de changer les rapports » dans la société, et l'extrême gauche, « figée dans ses dogmes et son archaïsme marginalisé ».

Ecologie et autogestion

Si de nombreux délégués ont défendu la thèse de la fusion, par nécessité au moment où le PSU compte moins de sept cents adhérents, certains ont soit fait part de leur méfiance à l'égard de M. Juquin accusé par un représentant de Midi-Pyrénées d'apporter « une gerbe sur la tombe du PSU », soit exprimé des réticences sur les conditions de la fusion. Encore faut-il noter que ces réticences étaient de deux ordres. Elles émanaient tant de ceux qui estiment le processus trop rapide, le PSU perdant son âme... et son patrimoine immatériel, que ceux le considérant trop lent et trop fléau. Se classant dans la seconde catégorie, M. Jean-

Paul Hébert (Haute-Normandie), Lanig Le Dilosquer (Bretagne) et Bernard Ravennat (Paris) se sont abstenus sur le texte final en faisant valoir que, selon eux, le PSU adopte « une position d'extériorité et de spectateur à l'égard du mouvement en construction ».

Dans l'immédiat, le PSU participera aux élections municipales, soit sur des « listes d'union des forces de gauche », et non pas de la majorité présidentielle, soit sur des listes autonomes, éventuellement avec les Verts. Il assure vouloir se lancer dans la compétition européenne de juin 1989 en nouant des contacts avec « les forces politiques de France et d'Europe attachées à l'écologie et à l'autogestion ». A cet égard, si « une

député » des Verts allemands et un représentant de l'Académie des sciences d'URSS avaient trouvé l'adresse du Palais des congrès d'Angers, les représentants des Verts français et du PCF semblaient l'avoir égaré.

Au terme de ce congrès, le secrétaire national du PSU a été « élargi » à deux dirigeants supplémentaires : Mme Marie-Françoise Piro (organisation) et M. Jean-Claude Genet (entreprises). Si M. Patrick Santini remplace M. Didier Claude (prospectif), M. Guy Labertit conserve le secteur international et M. Jean-Claude Le Scornet reste porte-parole.

OLIVIER BIFFAUD.

à TF 1

## M. Mitterrand, le PS et le droit de grève

Dans sa Lettre à tous les Français, M. François Mitterrand indiquait : « Les loi Auroux, la politique contractuelle et la sécurité sociale constituent, avec le SMIC (...) et le droit de grève, un bloc d'acquis sociaux que j'entends défendre et préserver, mais sur lequel se concentrent des attaques frontales ou insidieuses, comme si le besoin de revanche contre le progrès social remontait du fond des luttes de l'après-guerre. »

Les « Propositions pour la France », adoptées par le PS lors de sa convention nationale, du 17 janvier dernier, annoncent : « Conquête essentielle du mouvement ouvrier, le droit de grève sera mieux protégé (...). Est-ce à dire que le droit de grève est un droit qui (...) préserve ou soustrait à la loi le droit de grève, en réalité, en limitant l'application », les socialistes envisageaient que « si la concertation la plus large avec les partenaires sociaux ne faisait apparaître clairement la nécessité », l'Assemblée nationale pourrait fixer « le cadre nécessaire à un exercice du droit de grève non remis en cause, de

fait, par des décisions jurisprudentielles ».

Il s'agissait donc, pour les socialistes, de recourir éventuellement à la loi pour mettre l'exercice du droit de grève à l'abri de décisions de justice et non pour le réglementer. Aussi bien le porte-parole du PS, M. Jean-Jack Queranne, précisait-il, il y a deux semaines, que « les travailleurs doivent exercer le droit de grève avec responsabilité », mais qu'il n'y aura pas de modification législative du droit de grève.

M. Pierre Mauroy ne songe pas à démanteler un aménagement législatif du droit de grève, mais il observait, le 13 décembre, devant le Carole de Paris, qu'il faut laisser les organisations syndicales « se charger d'organiser et de mener en œuvre ». Les ministères, disait le premier secrétaire du PS, ont fait un mouvement qui a été sympathique et suivi jusqu'au bout par l'opinion publique parce qu'elle ont assuré un service minimum. Ceux qui seront capables d'assurer un service minimum auront la sympathie de l'opinion publique. »

## Service minimum : un consensus difficile à trouver

ST est un domaine sur lequel M. Michel Rocard s'est montré particulièrement ferme à sept ans sur sept, c'est bien la mise en place du service minimum en cas de grève. Le premier ministre entend dégager dès cette semaine « les moyens techniques et juridiques de cette discussion » afin qu'un projet de loi soit déposé à la session de printemps. M. Rocard espère auparavant trouver un accord avec les syndicats, tout en craignant « d'avoir à légiférer sans accord négocié ».

Le changement de ton vis-à-vis des organisations syndicales, à moins de deux semaines d'intervalle. Le 6 décembre, lors d'une réunion électorale à Noisy-le-Sec (Seine-Saint-Denis), M. Rocard avait écarté « une législation adoptée sous le coup d'une émotion législative des usagers ». Il avait même estimé que « c'est des organisations syndicales elles-mêmes qui doivent venir une réflexion, une proposition équilibrée, une négociation entre les différents intérêts qu'elles représentent ». Aujourd'hui, le chef du gouvernement n'écarte évidemment ni réflexion ni propositions syndicales, mais il les prévient, d'une part, que « leur bon vouloir sera un peu accéléré » et, d'autre part, que, le cas échéant, il se passera de leur accord.

Pourquoi ce changement ? En dix jours, le conflit de la RATP a cristallisé le mécontentement des usagers, tandis que l'accord de la quasi-totalité des syndicats - CGT exceptée - n'empêchait pas un noyau d'irréductibles de poursuivre la grève. C'est pour l'essentiel avec M. Michel Durafour, ministre de la fonction publique, auquel le premier ministre a rendu un hommage particulier, que les fédérations de fonctionnaires vont engager le dialogue sur le service minimum, même si la discussion doit être dirigée à plusieurs reprises ou de loin - dans la voie de la réglementation du droit de grève. La Fédération générale autonome des fonctionnaires (FGAF) s'est montrée ouverte à une nouvelle pratique de la grève, mais le gros de ses troupes vient des policiers, qui n'ont pas le droit de grève. M. Jean Kaspar, le nouveau secrétaire général de la CPDT, s'est également montré ouvert à une réflexion sur le service minimum, mais toutes les organisations CPDT du secteur public ne se montreront pas aussi conciliantes.

On risque de trouver un plus grand nombre de syndicats dans

le camp du refus. La CGT est même opposée à tout débat sur sa thèse avec les pouvoirs publics. Mais du côté de FO, où la prochaine succession favorise l'immobilisme, on se montre plus réticent. M. André Bergeron ne s'est pas contenté de souligner récemment, et à juste titre, que « la mise en place d'un service minimum poserait d'insurmontables problèmes techniques », il a ajouté que « dans un pays comme la France on ne peut réglementer la grève. Lorsque les salariés ont envie de la faire, ils le font ».

Le service minimum sera techniquement difficile à mettre en place, alors que des dispositions existant déjà pour les chaînes publiques de l'audiovisuel, les services de santé et les hôpitaux, EDF-GDF. Dans l'éducation nationale, l'accueil des enfants doit normalement être assuré (le Monde du 8 décembre). Mais l'exemple pris récemment par M. Durafour à propos des PTT - faudrait-il ouvrir une lettre pour savoir si elle est urgente ? - montre l'ampleur des difficultés qui attendent le gouvernement.

### Peu de recours

Il est vrai aussi que les usagers disposent de peu de recours pour se défendre. Un jugement récent va dans ce sens. Le 15 décembre 1987, l'Assemblée des utilisateurs d'électricité et plusieurs sociétés avaient demandé EDF à propos du préjudice subi pour des coupures de courant à la suite d'une grève sauvage, déclenchée sans préavis et limitée à certains personnels. Le plaignant demandait qu'EDF aurait dû « faire appel à la force publique » afin de « permettre au personnel non gréviste d'assurer la production et la distribution de l'électricité ». Le 27 octobre 1988, le tribunal de grande instance de Paris a rejeté l'action des demandeurs, estimant notamment que l'on ne saurait « restituer une faute à la charge d'EDF, dont l'action a été aussi énergique que possible dès le début des occupations illégitimes ».

Si en France, « le droit de grève s'exerce dans le cadre des lois qui le réglementent », l'arrêt Dahmani, rendu par le Conseil d'Etat le 7 juillet 1980, a donné les moyens à la puissance publique d'éviter un « usage abusif » de la grève. Dans cet arrêt, le Conseil d'Etat estimait qu'il appartient au gouvernement, responsable du bon fonctionnement des services publics, de fixer lui-même, sous le contrôle des juges, en ce qui concerne ces services, la nature et l'étendue desdites limitations.

Il y a un peu plus d'un an, les syndicats s'étaient émus à propos d'une jurisprudence qui leur apparaissait restrictive quant au droit de grève. La Cour de cassation elle-même avait été dans le collimateur des syndicats. Mais si, aujourd'hui, une réglementation négociée du service minimum échoue et si, au dernier moment, les pouvoirs publics renoncent à légiférer sans accord, c'est à nouveau aux juges qu'il appartiendra d'imposer des obligations à partir de leurs propres règles opérant le tri entre grèves « licites » et « illicites ».

MICHEL NOBLECOURT.

LE TOUR DU MONDE EN 80 JOURNAUX

**Kiosque international**

Qui a peur de 92 ?

N° 2 En vente chez votre marchand de journaux

**FINANCES**

J'ai 500 000 F, je veux des conseils bien placés.

**FINANCES**

38 F L'INVESTISSEMENT DE L'ANNÉE. Le 12 décembre chez votre marchand de journaux.

(Publicité)

**NEC**

Comme naissance. Décembre 88, NEC est heureux de vous annoncer la création en France de NEC France S.A., la filiale 100% française de NEC Corporation. Une naissance qui compte pour NEC à l'horizon 92.

Comme économique. Basée au cœur de l'Europe, NEC France S.A. aura un objectif précis : répondre idéalement aux besoins informatiques des entreprises françaises, grâce aux produits NEC dont la qualité défie le temps.

Comme culturelle. Fondée sur le concept "Computers & Communications", la philosophie de NEC Corporation sera également celle de NEC France S.A., bien décidée à jouer un rôle actif dans l'évolution des techniques et cultures en Europe.

**NEC**

NEC France S.A. Tour Gan Cedex 13, 92082 Paris La Défense - Tél. : (1) 49.00.07.07

مكتبة من الأصل

هكذا من الأصل

# Ceux qui connaissent Strasbourg en parlent.



Photo R. KALVAR - Magnum

## “A Strasbourg, bat le cœur du monde qui s'élabore.”

Strasbourg me plaît parce qu'elle est noble, rugueuse, rigoureuse, indifférente aux modes, tendue comme la flèche de sa cathédrale vers l'essentiel, parce qu'elle est lourde de vingt siècles d'histoire mais ouverte de tous ses yeux sur le futur et déterminée à y imprimer sa marque, parce qu'il se passe toujours quelque chose à Strasbourg qui justifie que l'on y court...  
Les craquements de notre vieille Europe en révolution, l'accouchement de l'avenir en gestation, c'est à Strasbourg qu'on en saisit le mieux le double mouvement à la fois douloureux et exaltant. Ici bat le cœur du monde qui s'élabore.  
Et puis des Français qui aiment la musique, passionnément, voilà qui mérite d'être salué n'est-il pas vrai!

*Françoise Giroud*

Françoise Giroud

**STRASBOURG**  
Capitale Européenne

L'HIS  
CHEZ I

sag  
e m



Le tournant  
dans l'histo  
la "somme" redi  
vingt années de r  
C'est une mine d'  
spécimens, de con  
tel quel, l'ouvrage  
En  
Le même auteur chez  
L'arbre et le Fruit  
système, XVI-XIX

# Politique

## Cinq élections partielles

### Succès de l'opposition et du PCF

Le précédent dimanche électoral s'était soldé par le succès du RPR, qui avait gagné un siège de député en Meurthe-et-Moselle aux dépens du PS. Les scrutins du dimanche 18 décembre confirmant les résultats des premiers tours ont marqué de nouveaux revers pour le PS: comme prévu, c'est M. Roger Gouhier (PC) qui succède à M. Claude Fuzier (PS) pour représenter la

circconscription de Bondy, en Seine-Saint-Denis, à l'Assemblée nationale, et le PS perd un siège au conseil général de l'Aveyron.

Le RPR confirme son implantation à Grenoble, où M. Alain Carignon a passé sans problème le relais à son « poulain », M. Richard Cazenave, élu député de la pre-

mière circonscription de l'Isère. Quant à l'UDF, elle a deux motifs de satisfaction: un conseiller PR vient conforter la majorité de M. Jean Puech, président du conseil général de l'Aveyron et sénateur, également UDF-PR, et, dans le canton de Saumur-Sud, c'est un CDS qui succède à un RPR à l'Assemblée départementale du Maine-et-Loire.

## Deux législatives

### Isère: le RPR sans surprise

ISÈRE, 1<sup>re</sup> circonscription. — Inscr., 71 171; vot., 25 968; abst., 36,49%; suffr. expr., 25 493. M. Richard Cazenave, RPR, 16 554 (64,94%), ELU. M. Raymond Espagnac, PS, 8 939 (35,06%).

Dans cette première circonscription de l'Isère (Grenoble), où M. Alain Carignon (RPR), maire de la ville et ancien ministre de l'Environnement de M. Jacques Chirac, avait obtenu en juin dernier 53,04% des suffrages dès le premier tour, l'élection de M. Richard Cazenave, secrétaire départemental du RPR, ne posait aucun problème. Celui-ci a dû toutefois attendre le second tour en raison d'un taux d'abstention particulièrement élevé. M. Cazenave avait obtenu 55,28% des voix, mais il avait réuni, sur son nom, moins du quart des suffrages des électeurs inscrits.

Dimanche 18 décembre, face à M. Raymond Espagnac, ancien sénateur socialiste, le candidat du RPR, qui semble avoir bénéficié d'une plus forte mobilisation de son électeur et du report des voix du candidat du Front national, obtient 64,94% des voix. Le représentant du PS a fait, pour sa part, les frais d'un taux d'abstention de 36,49% — légèrement inférieur à celui du premier tour (37,15%), mais il a béné-

ficié du report des voix communistes. En revanche, celles du candidat écologiste, M. Daniel Rouzier, qui avait été crédité le 11 décembre de 6,97% des voix, et qui n'avait domé aucune consigne de vote, se sont réparties à part égale entre les deux candidats.

Au premier tour les résultats avaient été les suivants: Inscr., 71 170; vot., 26 441; abst., 62,84%; suffr. expr., 26 215. MM. Cazenave, RPR, 14 491 voix (55,27%); Espagnac, PS, 7 161 (27,31%); Rouzier, Verts, 4 826 (6,96%); Hugues Petit, FN, 1 546 (5,89%); Patrick Cortey, PC, 1 191 (4,54%).

[M. Richard Cazenave est né à Paris le 17 mars 1948, mais c'est à Grenoble qu'il a vécu depuis lors, à l'exception de trois années passées en Algérie, de 1959 à 1962. Membre de l'UDF à partir de 1967, il adhère à l'UDR en 1975. Responsable localement de l'organisation des années du RPR en novembre 1984, il a été élu au comité central de son parti la même année. En 1986 il a succédé à M. Jacques Boyon, président du conseil général de l'Isère, devenu secrétaire d'Etat auprès du ministre de la Défense, au poste de député régional Rhône-Alpes du RPR. M. Cazenave a été élu conseiller régional en mars 1986 et il préside, depuis octobre 1987, le groupe RPR au sein de cette assemblée. Il est depuis un an secrétaire départemental du RPR de l'Isère.]

### Seine-Saint-Denis: une formalité pour le PC

Seine-Saint-Denis, 9<sup>e</sup> circonscription. — Inscr., 60 116; vot., 11 124; abst., 81,50%; suffr. expr., 8 098. M. Roger Gouhier, PC, m. de Noisy-le-Sec, a.d., 8 098. ELU.

Pour le maire communiste de Noisy-le-Sec, M. Roger Gouhier, le second tour de cette élection législative partielle de la 9<sup>e</sup> circonscription de Seine-Saint-Denis (Bondy) n'a été, comme prévu, qu'une formalité après le retrait du candidat socialiste, M. Claude Fuzier, devancé le dimanche précédent. Mais M. Gouhier n'a recueilli que 1 815 voix de plus qu'au premier tour, ce qui signifie que la plupart des électeurs socialistes sont restés chez eux.

Au premier tour, les résultats avaient été les suivants: Inscr., 60 116; vot., 20 782; abst., 65,43%; suffr. expr., 20 451. MM. Gouhier, PC, 6 283; Fuzier, 6 209; Jean-Jacques Ladet, UDF-PR, 3 740; Pierre Dufour, FN, 1 933; Louis Girard, ext. dr., 1 625; Richard Bétra, écol., 335; Jean-Louis Vidal, Verts, 326.

[Né le 26 janvier 1928 à Vitry-sous-L'Aigle (Orne), M. Roger Gouhier, ancien employé de la SNCF, est maire de Noisy-le-Sec depuis 1971, après y avoir été adjoint pendant douze ans. Député de 1967 à 1968, puis de 1973 à 1981, M. Gouhier avait de nouveau siégé à l'Assemblée nationale de 1986 à juin dernier. Après son échec de 1981, il avait été membre du cabinet de M. Charles Fiterman, ministre des transports.]

## Deux cantonales

### MAINE-ET-LOIRE: canton de Saumur-Sud (2<sup>e</sup> tour)

Inscr., 20 075; vot., 8 858; abst., 55,87%. MM. Louis Robineau, UDF-CDS, sout. RPR, m. de Chacé, 5 260 voix (60,71%), ELU; Jacques Percereau, PS, coord. mun., a.d., 3 403 (39,28%).

[Bien qu'il ait obtenu 53,88% des voix au premier tour, M. Robineau n'avait pu être déclaré élu car il n'avait franchi la barre de 25% des inscrits. Le second tour a confirmé l'avantage pris par le candidat CDS, soutenu par le RPR, qui succède ainsi à M. Jean-Paul Négot (RPR) maire de Saumur, membre de l'Assemblée des Communautés européennes, démissionnaire du conseil général en raison de la loi limitant le cumul des mandats.]

### AVEYRON: canton de Capdenac-Gare (2<sup>e</sup> tour)

Inscr., 6 927; vot., 4 843; abst., 30,08%; suffr. expr., 4 670. MM. Jacques Dournas, UDF-PR, 2 600 voix (55,67%), ELU; Fernand Deleris, PS, 2 070 (44,32%).

[Dans un canton qui paraissait bien sacré à gauche, le PS vient d'essayer une sévère défaite en perdant un siège de conseiller général. Seul candidat à gauche, M. Fernand Deleris, avec plus de 600 voix supplémentaires, ne retrouve même pas les 2 000 voix qu'il avait vain à Pierre Riols (PS), décédé depuis lors, sa réélection dès le premier tour des cantonales de septembre 1988. Les divisions internes du PS dans les tractions pour assurer la succession de Pierre Riols ont sans aucun doute pesé de façon décisive.]

La dynamique, largement amorcée au premier tour, a joué en faveur de M. Dournas (UDF). Le report des voix communistes n'a pas été bon: M. Deleris ne retrouve pas le total des voix du PS et du PC du premier tour, mais que la participation électorale a progressé.

Les résultats du premier tour ont été les suivants: inscr., 6 927; vot., 4 552; abst., 34,28%. MM. Dournas, 2 137 voix (48,66%); Deleris, 1 569 (55,73%); Jean-Marie Gras, PC, 685 (15,6%).

## Une municipale

### HAUTE-CORSE: Calvi (2<sup>e</sup> tour)

Inscr., 2 764; vot., 1 592; abst., 42,40%; suffr. expr., 1 543. Liste de M. François Zanotti (div. d.), entre 875 et 849 voix: 3 ELUS; liste d'union de la gauche, conduite par M. François Canava, entre 675 et 660 voix.

[Le scrutin partiel avait été rendu nécessaire par la démission du maire M. Xavier Colonna (sans étiqu.) et celle de ses conseillers. M. Colonna s'était estimé déshonoré par le corps électoral après son échec aux dernières élections cantonales, où il avait été battu par M. Eugène Accaliti, maire RPR de Lussola.]

Pour ce second tour, M. François Zanotti, qui bénéficiait du soutien de M. Colonna, semble avoir profité de l'électeur de la liste RPR soutenu par

le vice-président du Parlement européen M. François Munnos.

En effet, M. Zanotti, ancien PDG de Renault-Véhicules Industriels, multiplie son résultat au premier tour à 223 voix.

Les vingt-trois conseillers municipaux de Calvi se réuniront vendredi pour élire le maire de la ville. M. Zanotti semble être le mieux placé pour l'emporter, face à M. Ange Santini, candidat de la gauche.]

Au premier tour, les résultats ont été les suivants: inscr., 2 764; abst., 44,97%; vot., 1 521; suffr. expr., 1 479; liste de M. Zanotti (div. d.): entre 652 et 615 voix; liste de M. Canava (un. g.): entre 445 et 412 voix; liste de M. François Mammiferi (RPR): entre 377 et 346 voix; liste de M. Robert-Jacob Dilusi (FN): entre 57 et 47 voix.

## L'adaptation du droit interne à l'Europe

### M. Michel Rocard demande une étude au Conseil d'Etat

Le premier ministre vient d'inviter le Conseil d'Etat à mener « une réflexion synthétique » destinée à éclairer « l'action menée par les pouvoirs publics » au moment où « la construction européenne constitue un enjeu fondamental pour l'ensemble de la société française ».

« La réalisation du grand marché intérieur, soumis au principe de libre circulation des marchandises, des personnes, des services et des capitaux, suppose en particulier, précise M. Michel Rocard, que soit poursuivie et amplifiée l'effort d'adaptation de notre droit interne aux exigences communautaires. »

L'étude demandée au Conseil d'Etat par le premier ministre, dont la réalisation pourrait demander dix-huit mois à deux ans, comprendra deux volets. A propos des « ques-

tions institutionnelles et méthodologiques », M. Rocard suggère à la Haute Assemblée d'examiner les thèmes suivants: « les procédures administratives de nature à permettre une application complète et dans les délais requis du droit communautaire »; « le rôle des collectivités locales » dans l'application de ce droit; « l'articulation entre les mécanismes consultatifs prévus à l'échelon européen et ceux qui existent sur le plan national ».

Quant aux questions de fond, le premier ministre propose au Conseil d'Etat les thèmes suivants: « les notions d'équivalence et de reconnaissance mutuelle »; « l'accès aux professions réglementées »; « l'exécution de la fonction publique sur laquelle des réflexions ont déjà été menées » et « les marchés publics ».

Collection « Mondes en devenir » dirigée par Edmond JOUVE

**L'AFRIQUE AUX PIEDS NUS**

JACQUES GASC

13,5 x 20 cm - 192 p. - 90 F

**Berger-Levrault International** tél. : 46 34 12 35  
5, rue Auguste-Comte - 75006 PARIS

**Le Monde**  
ABONNEZ-VOUS  
RE ABONNEZ-VOUS

**LE MONDE ET SES PUBLICATIONS**  
Gérez vos abonnements sur minitel 24 heures sur 24 7 jours sur 7

ABONNEMENTS  
36.15 LEMONDE

**FINANCES**



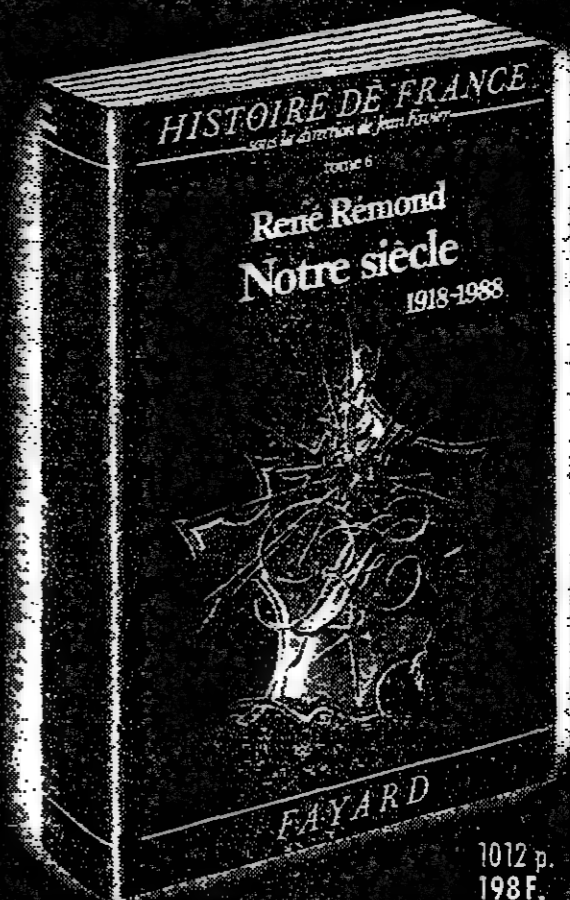
**En 1989, je veux des conseils bien placés.**

**FINANCES**  
LE LETRIS, PARIS

**38 F L'INVESTISSEMENT DE L'ANNÉE.**  
Le 12 décembre chez votre marchand de journaux.

**GRAND PRIX NATIONAL D'HISTOIRE**

**René Rémond**

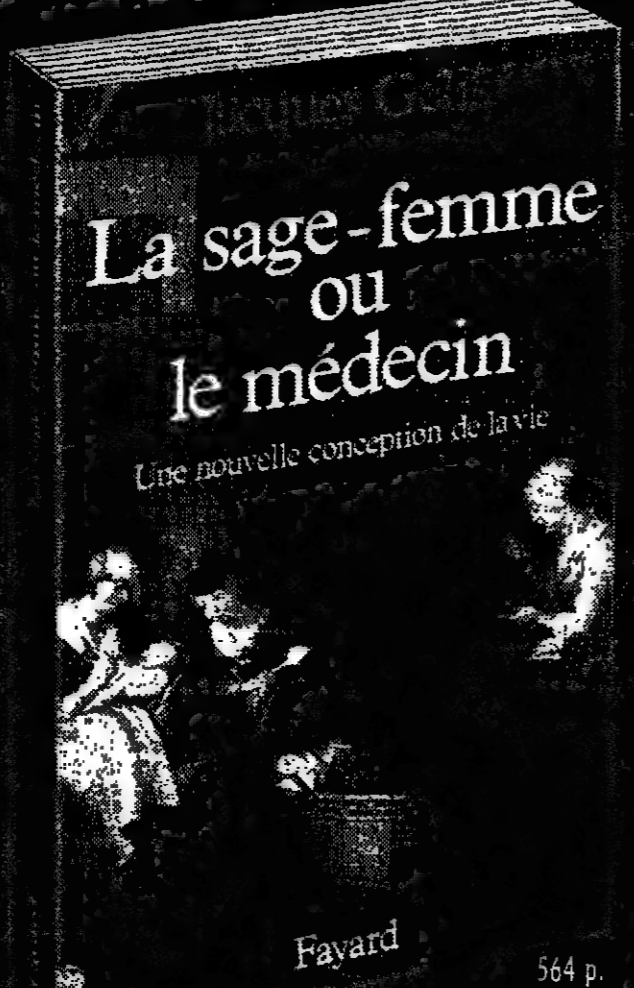


**Irreprochable sur le plan événementiel, ce maître livre ne l'est pas moins du point de vue de l'évolution de la vie économique, des réalités sociales et surtout du changement des mentalités... René Rémond vient de réussir la un autre chef-d'œuvre, à la fois irremplaçable instrument de référence et précieux outil de prospective.**

Eric Roussel, *Le Figaro*.

Déjà paru: Tome 1, Karl Ferdinand Werner, Les origines (avant l'an mil); Tome 2, Jean Favier, Le Temps des principautés (de l'an mil à 1515); Tome 3, Jean Meyer, La France moderne (de 1515 à 1789); Tome 4, Jean Tulard, Les révolutions (de 1789 à 1851); Tome 5, François Caron, La France des patriotes (de 1851 à 1918).

**L'HISTOIRE CHEZ FAYARD**



**La sage-femme ou le médecin**  
Une nouvelle conception de la vie

Fayard

564 p. 150 F.

**Un tournant décisif dans l'histoire des femmes**  
La « somme » rédigée par Gélis résulte de vingt années de recherches. C'est une mine d'anecdotes, mais aussi de réflexions, de concepts...  
Tel quel, l'ouvrage est grand.  
Emmanuel Le Roy Ladurie, *L'Express*

Du même auteur chez Fayard: *L'Arbre et le Fruit, la naissance dans l'Occident moderne, XVI<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècle.*

هكذا من الأصل

# Société

En visite à Angoulême

## M. Mitterrand encourage les conseils municipaux d'enfants

ANGOULEME de notre envoyée spéciale

Bravement, malgré sa petite taille et quelques frissons de timidité, Daïssa s'est avancée vers le micro pour souhaiter la bienvenue au président François Mitterrand. Du haut de ses onze ans, cette adonictique venue des Pays-Bas participait avec grande conviction au Rassemblement européen des conseils municipaux d'enfants, qui s'est tenu à Angoulême les 17 et 18 décembre.

Quelques cinq cents jeunes originaires de France, d'Italie ou de Belgique ont accueilli le 17 décembre à leur tribune le président de la République, qui répondait à une invitation de son ami Jean-Michel Boucheron, député (PS) et maire d'Angoulême. Dans cette ville où il fut collègue, M. Mitterrand a voulu donner à son public enfantin une leçon de civisme à l'échelle européenne.

Sagement réunis sur les gradins de la MJC Louis-Aragon, les jeunes édiles attendent fébrilement l'arrivée de leur invité d'honneur. Ces adolescents qui n'ont pas le droit de vote et doivent encore obéir à leurs parents sont des conseillers municipaux très sérieux. Qu'importe à beaucoup d'entre eux portent encore des appareils dentaires, tremblent pour leur carnet de notes et n'ont pour toute richesse personnelle qu'un peu d'argent de poche... Elus par leurs camarades de classe, ils font partie des conseils en herbe qui se réunissent régulièrement pour proposer aux adultes les projets qui leur tiennent à cœur.

Les pouvoirs de ces municipalités sont certes limités, et leur existence même procède d'une initiative d'adultes. Pourtant, les élus présents à Angoulême n'entendent pas laisser leur part au chat. Malgré leur âge tendre, ils ne manquent pas d'idées sur l'avenir de l'Europe et ce qu'ils en retireront. « Je pense que les enfants seront plus heureux lorsque les frontières auront disparu, parce qu'ils pourront s'unir et être plus forts », explique candidement une fillette de douze ans.

### Une deuxième langue à l'école primaire

Plus explicite, M. Jean-Claude Sichel, directeur des programmes de l'Association nationale des conseils municipaux d'enfants, affirme que « ce colloque est la première pierre d'un grand édifice. Il s'agit de lancer un travail d'échanges entre les jeunes sur l'Europe des cultures et de proposer une authentique dynamique des langues, de la protection sociale et des droits des jeunes ».

En attendant, les jeunes en question s'impatientent parfois à l'idée qu'on les prenne pour des enfants. « Elle rêve ! », s'exclame l'un d'entre eux lorsqu'une animatrice leur propose de chanter pour célébrer l'arrivée du président de la République. Un autre, originaire de Poitiers, s'indigne en déclarant que certaines des questions qu'il prévoyait de poser à M. Mitterrand ont été censurées.

Enfin, après quelques quarts d'heure d'attente, le président fait

son apparition et s'assied à une tribune entièrement composée d'enfants. Dans la salle, au milieu des élus locaux, M<sup>me</sup> Edith Cresson et M. Pierre Joxe écoutent le petit maire du conseil municipal d'enfants d'Angoulême réclamer son discours de bienvenue. Répondant aux questions des jeunes, M. Mitterrand insiste d'abord sur la nécessité de construire une Europe unie dans le respect des diversités. Le chef de l'Etat aborde notamment la question des langues en affirmant : « On ne résout ce problème que si on apprend plusieurs langues dans nos écoles, certainement deux, et pourquoi pas trois ? (...) Nous ne ferons pas l'Europe si, dès l'école primaire, on ne commence pas à apprendre au moins une deuxième langue ».

Comme un maître d'école s'adressant à une vaste classe, M. Mitterrand note que l'Europe doit « disposer des moyens humains de sa vie quotidienne », condamnant ceux qui poussent l'amour de leur patrie jusqu'au nationalisme. « La France est ma patrie, déclare-t-il, mais c'est l'Europe qui est mon avenir ». Aux jeunes qui lui demandent si l'Etat envisage d'aider les conseils municipaux d'enfants, M. Mitterrand explique : « Je ne demande pas mieux que de saisir le gouvernement de dispositions particulières pour voir de quelle façon on peut aider (...) ces conseils ».

Mais s'appuyant sur les *Fables* de La Fontaine, il suggère surtout aux enfants de travailler et de développer leurs conseils, avant de songer à une assemblée européenne des jeunes.

RAPHAËLLE RÉOLLE.

A l'initiative de SOS-Racisme

## Une charte des immigrés en Europe

SOS-Racisme a réuni dans les locaux de la Sorbonne à Paris, les samedi 17 et dimanche 18 décembre, les « premiers états généraux européens de la jeunesse pour l'égalité ». Près de deux mille participants, jeunes pour la plupart, venant de divers pays d'Europe, y ont participé. Parmi les intervenants : MM. Jacques Delors, président de la Commission des communautés européennes, Jorge Semprun, ministre de la culture d'Espagne, Bruno Travençolo, secrétaire général du syndicat italien CGIL, ainsi que deux secrétaires d'Etat français, MM. Bernard Kouchner (affaires humanitaires) et Thierry de Beaucourt (affaires étrangères).

Pour sa part, M. François Mitterrand avait envoyé un message soulignant la nécessité de « faire entrer dans la pratique quotidienne et dans nos lois de nouveaux droits ». Les participants ont adopté une « charte des citoyens de l'Europe » qui réclame, pour les étrangers résidents, quasiment les mêmes droits que pour les nationaux. C'est un débat qui ne fait que commencer dans la perspective de l'ouverture des frontières au sein de la CEE à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1993.

## Des droits culturels, sociaux et politiques

La charte adoptée le 18 décembre comporte un préambule et les dix-sept articles suivants :

Article premier. - Toute personne née sur le territoire d'un Etat européen jouit dès sa naissance, et sans aucune restriction, de la nationalité de cet Etat. Seule cette personne peut décliner cette nationalité et la réintégrer.

Article 2. - Toute personne résidant depuis cinq ans ou plus sur le territoire d'un Etat européen a le droit d'acquiescer la nationalité de cet Etat. Tout refus devra être motivé et devra pouvoir faire l'objet d'un recours.

Article 3. - Toute personne persécutée dans son pays ou qui craint légitimement de l'être en raison de ses origines raciales, de son sexe, de sa sexualité, de ses opinions, de sa religion, de ses croyances, ou contraintes de fuir une situation de guerre, bénéficie, sur le territoire du pays européen de son choix, du droit

d'asile dans des conditions lui garantissant toutes les libertés définies par la présente déclaration. L'asile provisoire devra être accordé sans condition administrative.

Article 4. - Toute personne résidant sur le territoire d'un Etat européen a droit à un séjour garanti, ce qui implique : la délivrance de titres de long séjour ; la protection des mineurs et des jeunes ayant grandi dans ce pays ; l'exercice sans restriction aucune du droit au regroupement familial. Toute décision de modification du statut d'un immigré ne peut résulter que d'une modification de justice pouvant faire l'objet d'un appel suspensif. Toute personne vivant dans un pays d'Europe a le droit d'y choisir librement et sans aucune discrimination son lieu de résidence. Toute personne résidant dans un Etat européen jouit d'une entière liberté de circulation sur le territoire des Etats européens.

Article 5. - Toute personne résidant sur le territoire d'un Etat européen a le droit, au bout de cinq ans, de participer, en tant qu'électeur et candidat, au moins aux élections locales, dans le cadre des scrutins organisés par cet Etat. Toute personne, quel que soit son pays d'origine, résidant dans un Etat membre de la CEE, a le droit de participer aux élections au Parlement européen.

Article 6. - Toute personne a droit au respect et au libre exercice de sa culture, tant que ceux-ci ne portent pas atteinte aux droits fondamentaux de l'homme, à la dignité et à l'intégrité de la personne humaine.

Article 7. - Toute personne se voit garantir le libre exercice de sa liberté de conscience. Nul ne saurait interdire ou entraver, sous quelque forme que ce soit, la liberté de la foi, le libre exercice des cultes ou le respect des fêtes et rites religieux, publics ou privés, tant que ceux-ci ne portent pas atteinte à la dignité et à l'intégrité de la personne humaine.

Article 8. - Toute personne résidant sur le territoire d'un Etat européen bénéficie des droits économiques et sociaux, sans distinction aucune. Nulle cause ou pratique de fait, discriminatoire ou matière

d'accès au travail, au logement, à la santé, à l'éducation, à la sécurité matérielle ou à l'assistance en cas d'invalidité, ne saurait être tolérée par un Etat européen.

Article 9. - Tout enfant, quelle que soit sa nationalité, a le droit à l'instruction et à l'éducation. L'organisation de l'enseignement public à tous les degrés est un devoir de l'Etat. Cet enseignement doit être gratuit et rendu accessible à tous par une aide matérielle et un effort public particulier pour tous ceux qui, sans elle, ne pourraient poursuivre leurs études.

Article 10. - Toute personne a droit, sans aucune discrimination, à un salaire égal pour un travail égal.

Article 11. - Toute personne résidant dans un Etat européen peut défendre ses droits et ses intérêts par l'action syndicale et la grève, et adhérer au syndicat de son choix.

Article 12. - Tout marié est électeur et éligible aux élections professionnelles du pays dans lequel il réside.

Article 13. - Toute personne résidant sur le territoire d'un Etat européen bénéficie de la protection sociale reconnue aux nationaux de ce pays sans distinction aucune.

Article 14. - Toute personne résidant sur le territoire d'un Etat européen a le droit de créer, de diriger ou d'adhérer à une association, une organisation, un parti politique.

Article 15. - Toute association de droit privé d'un Etat européen dont la vocation est de combattre la discrimination raciale sous toutes ses formes est autorisée à exercer l'action civile et à déclencher l'action publique devant les juridictions compétentes de tout Etat européen, sans aucune restriction, notamment d'ancienneté ou de nationalité, pour obtenir la répression d'une infraction de caractère raciste.

Article 16. - Toute personne résidant dans un pays européen a le droit de participer à, de créer et de diriger une publication, un outil de communication, dans les mêmes conditions que les nationaux.

Article 17. - Le droit de réunion est reconnu à toute personne, quelle que soit sa nationalité.

## SCIENCES

Une conférence de presse de Jean-Loup Chrétien

### Conversation en orbite

MOSCOU de notre envoyée spéciale

« Un événement permanent » : c'est ainsi que Jean-Loup Chrétien a qualifié son séjour à bord de la station spatiale Mir qu'il partage depuis le 26 novembre avec les cosmonautes soviétiques, au cours d'une « conférence de presse orbitale » organisée au centre d'opérations spatiales soviétiques (COS), dans la banlieue de Moscou dimanche 19 décembre. Très précisément entre 7 h 51 et 8 h 12 puis entre 9 h 23 et 9 h 46 (heure de Paris), tandis que la station Mir par-dessus la toundra survolait le territoire soviétique.

Le cosmonaute français entamait alors son avant-dernier jour dans l'espace avant le retour sur Terre prévu mercredi 21 décembre à 7 h 51 (heure de Paris) en compagnie des « recordmen » de l'espace Vladimir Titov et Moussa Manarov, qui s'apprêtent à célébrer un singulier anniversaire. Un an déjà passé à bord de la station Mir.

Vivement bien remis de sa longue sortie de six heures dix minutes dans l'espace (le Monde daté 11-12 décembre) effectuée neuf jours plus tôt - « Une expérience fantastique, inoubliable, qui a dépassé toutes mes espérances », Jean-Loup Chrétien, tout en taquinant une maquette miniature (et flottante) du futur avion spatial européen Hornet, s'est prêt de bonne grâce au jeu des questions-réponses, auquel, il est vrai, il commence à être habitué.

Dart-à bien ? « Comme d'habitude, comme un bébé et sans chercher ». Comment se déroulent les expériences scientifiques ? « L'ordre du jour est parfaitement suivi ». Physiquement, ressent-il des perturbations dues à l'apesanteur ? « Aucun changement perceptible pour le moment... ». Avant d'avoir tout sourit : « Seul élément qui a peut-être changé, c'est le poids : je

crois bien avoir pris quelques centaines de grammes ! ».

Outre l'apesanteur subi à la Cité des étoiles par le cosmonaute français pendant les deux années qui ont précédé le vol, deux raisons peuvent être invoquées pour expliquer cette forme étonnante. Tout d'abord, ce n'est pas Jean-Loup Chrétien n'en est pas à sa première expérience puisque son baptême de l'espace remonte au premier vol franco-soviétique en juin 1982. De plus, son séjour en apesanteur se prolonge maintenant depuis près de trois semaines, alors que sa première mission, d'une durée de huit jours seulement, lui avait à peine laissé le temps de s'adapter.

« Comme lors du premier vol, le temps m'a manqué pour réaliser tout ce que j'espérais », a-t-il avoué. « Nous avons dû profiter travailler de 9 heures du matin à 10 heures du soir. Ce qui laisse peu de loisirs pour admirer la Terre et goûter le calme de la vie à bord. Mais la durée du vol m'a donné l'occasion cette fois d'apprécier vraiment l'apesanteur et de prendre mon rythme de croisière. Et l'on se rend compte alors que l'on peut rester longtemps dans l'espace... ». Une impression à laquelle Vladimir Titov et Moussa Manarov, en orbite autour de la Terre depuis le 21 décembre dernier, n'ont apparemment rien trouvé à redire. Conformément aux résultats du contrôle médical effectué tous les jours par le médecin de bord, Valéry Polakoff, les deux cosmonautes se portent bien et leur aptitude au travail est restée optimale.

CATHERINE VINCENT.

## Un rapport remis au gouvernement Des mesures sont proposées pour promouvoir les émissions scientifiques à la télévision

« Le tour du paysage est vite fait. C'est minable », constatent Jean Andouze, directeur de l'Institut National de la Recherche de Paris et Jean-Claude Carrière, secrétaire général et président de la Fondation européenne des métiers de l'image et du son, auteurs d'un rapport sur la science à la télévision. A peine quelques vagues émissions comme « Thalassa » ou « Océaniques » sur un océan vide... « Pour le reste, c'est un vrai désastre », expliquent ces deux experts dans le texte d'une soixantaine de pages qu'ils viennent de remettre à M. Hubert Curien, ministre de la recherche et de la technologie, et à M<sup>me</sup> Catherine Tasca, ministre déléguée chargée de la communication.

Pire, disent-ils, « les diffuseurs ont une représentation systématiquement négative de la science comme sujet de programmes ». Le constat paraît d'autant plus affligeant que beaucoup de ceux qui ont été interrogés au cours de l'enquête (plus d'une centaine de personnes), reconnaissent que « négatifs, on fait mieux avec beaucoup moins de moyens ». Faut-il pour autant ne pas réagir ? Jean-Marc Lévy-Leblond ne le pense pas et estime qu'il est temps de « remettre la science en culture ».

Une orientation que ne refusent pas d'ailleurs les deux rapporteurs, pour qui les conditions sont peut-être réunies pour relancer la machine. A cela au moins plusieurs

raisons : une demande du public, confirmée par les enquêtes, un foisonnement de projets d'émissions scientifiques de la part des fabricants de programmes, un intérêt de la part des organismes de recherche, l'existence réelle de moyens financiers hélas trop dispersés et une certaine volonté politique. Aussi Jean Andouze et Jean-Claude Carrière proposent-ils trois mesures pratiques :

- Créer une chaîne culturelle horzontale. Quelques-uns, disent-ils, ont imaginé qu'elle prenne la place de la Ciné ou de M6 au cas où l'une d'elles viendrait à disparaître. Mais cela paraît bien utopique. D'autres ont envisagé une chaîne à péage qui se heurte à l'opposition de ceux qui affirment « qu'une culture populaire ne s'achète pas ». Ne reste donc que FR 3 dont la collaboration avec la SEPT est « exemplaire ».

- Créer un grand bureau de répertoire, le Grand Album de la science, qui aurait le mérite de rassembler en un seul lieu tous les films, toutes les images scientifiques produites et stockées dans des tiroirs multiples et inconnus.

- Mettre enfin sur pied le bureau Jules-Verne, véritable « centre d'accueil, de réflexion et de liaison, destiné à rechercher des projets, à les recevoir, à les choisir et à aider à les financer », au moins au début.

J.-F. A.

Sur TF 1

### Bretelles du cœur

Il a fallu attendre que l'émission consacrée aux Restos du cœur touche à sa fin, samedi soir 17 décembre sur TF 1, pour que l'on retrouve un peu l'esprit de Coluche : ce fut quand M. Michel Charasse, ministre délégué chargé du budget - qui avait rapidement tombé la veste pour tenir le rôle de trésorier-comptable - se laisse désemparer de ses bretelles, afin que celles-ci soient également mises aux enchères. De superbes bretelles bleue, blanc, rouge, ornées de gros père Noël et qui atteignaient la somme de 200 000 F...

Jusqu'à cette vente de dernière minute - non prévue au programme, paraît-il - la soirée, organisée pour collecter des fonds, en collaboration avec Radio-Hostalgia, avait été, près de deux heures durant, silencieuse. TF 1 ne voulait pas être restée en matière d'audience curieuse, face au Téléthon d'Antenne 2, il s'agissait, principalement, samedi soir, de vendre aux enchères, pour assurer les trois mois de fonctionnement des Restos du cœur (20 décembre, 21 mars) huit vélo moteurs ramainés par des artistes et des personnes souffrantes, huit deux-roues réservés aux responsables de grandes entreprises qui formaient le public du studio.

Une aubaine, beaucoup plus qu'un sacrifice financier, pour ces entreprises : qu'est-ce que

200 000 F, 500 000 F ou même 1 million de francs pour des firmes aux reins solides, quand deux heures durant, leur nom est prononcé dix fois à la télévision - y compris par le ministre du budget lui-même ; quand des micros attentionnés recueillent les propos promotionnels de leurs dirigeants ; quand leur image de marque, associée à une œuvre humanitaire, ne peut qu'en sortir grandie, et quand on sait combien coûtent les spots de publicité sur la première chaîne ?

C'est le vélo moteur « soutenu » par M. Jack Lévy, ministre de la culture et de la communication, qui a obtenu le plus forte enchère : 1,95 million de francs offerts en commun par plusieurs managers, dont le producteur de cinéma Claude Berli. Comme il fallait - faux équilibre - un représentant de l'opposition pour que l'on ne crie pas à l'emprise des socialistes sur les Restos du cœur, M. Michel Noir, député RPR du Rhône, a également participé, avec un peu moins de succès, un deux-roues.

A la fin de l'émission, le ministre du budget annonçait qu'un total 6,1 millions de francs avaient été recueillis : c'est tant mieux pour les Restos du cœur ; mais Coluche a dû souffrir tout là-haut, avant que M. Charasse se laisse ôter les bretelles.

MICHEL CASTAING.

L'aventure coloniale de la France Destins croisés

Paul-Marie de La Force L'EMPIRE ÉCARTELÉ

Jean-Pierre Gouane LES MARINS ET L'OUTRE-MER

Denoël

Collections dirigées par BERNARD LAUZANNE

سكوا من الأصل

(Publicité)

# Planète on t'aime!

A l'initiative du Gouvernement, les députés et les sénateurs viennent d'autoriser, à l'unanimité, la ratification du protocole de Montréal pour la protection de la couche d'ozone.

La couche d'ozone, très haut dans le ciel, enveloppe la planète et protège la vie contre l'excès des rayons solaires.

Le protocole de Montréal est un traité. Il prévoit de réduire la production et la consommation mondiales des gaz artificiels qui, utilisés dans les aérosols, les mousses plastiques, les réfrigérateurs, les extincteurs et l'électronique, finissent par s'élever dans l'atmosphère et détruisent la couche d'ozone.

Des techniques de substitution vont désormais se développer très vite.

Nous vous demanderons de contribuer au succès de cet effort international sans précédent en choisissant quand vous le pourrez des produits ou des procédés inoffensifs.

La France préserve ainsi l'écologie planétaire.

Secrétariat d'Etat auprès du Premier Ministre,  
chargé de l'Environnement.

PMI

مكنا من الأصل

Le Monde • Jeudi 22 décembre 1988 5

سكزا من الأصل

# Société

## JUSTICE

Au tribunal de Paris

### Charles Hernu parmi les siens à la mairie de Villeurbanne

Il parle du bout des lèvres, mais les mots sont là : à la mairie de Villeurbanne, dans le royaume de Charles Hernu, le climat était « difficile ». Il y avait des « antagonismes », des « problèmes de tempérament, d'attitude, de comportement ». C'est peu, disent certains : trop prudent, ajoutent d'autres, mais peut-être plus lorsque l'on s'appelle Jean-Jack Queyranne, que l'on est porte-parole du Parti socialiste et que l'on témoigne, devant la 17<sup>e</sup> chambre correctionnelle du tribunal de Paris, en qualité d'ancien premier adjoint au maire de Villeurbanne dans un procès en diffamation intenté par Charles Hernu à l'événement du jeudi. Non pas au côté de son camarade de parti, Jean-Jack Queyranne était cité comme témoin par... l'avocat de l'événement du jeudi, M. Jean-Yves Dupeux, et cela pour un article intitulé « Hernu est-il devenu fou ? »...

Cette question n'a pas été posée à Jean-Jack Queyranne, mais les silences, parfois, en disent long. Les sourires aigus. Après sa déposition, installé sur son banc de bois, le porte-parole du Parti socialiste ne pourrât s'empêcher de s'écarter en entendant le chef du cabinet de Charles Hernu déclarer qu'il n'avait jamais vu son supérieur faire la moindre pression sur un employé municipal. Il n'a plus encore en attendant le secrétaire général de la mairie affirmé avec une belle candeur que l'équipe municipale était « diverse et variée », mais qu'on ne pouvait pas dire qu'il y avait « une mauvaise ambiance ». Sur son banc, Jean-Jack Queyranne ricane, mais son sourire reste vaguement figé : il a abandonné son poste d'adjoint l'été dernier, officiellement pour cause de cumul de mandats, et il n'a pas trouvé de place sur la liste socialiste de Villeurbanne pour les prochaines municipales...

« Pas de mauvaise ambiance », dit-on au cabinet de Charles Hernu. Alors d'où venait donc le climat qui régnait en novembre 1987 ? Un climat évoqué à la barre par deux journalistes cités comme témoins : Edwy Plenel, du Monde, et Robert Marmoz de Lyon-Libération. Des rumeurs affolantes, des adjoints terrorisés exigeant l'anonymat, des rencontres mystérieuses ayant lieu partout sauf à la mairie de Villeurbanne, et des confessions dignes de romans policiers : « Vous ne savez pas de quoi il est capable. »

De quel était-il donc « capable » ce ministre déchu qui sortait à peine de la tourmente de l'affaire Greenpeace ? Dans son article, Murielle Szac-Jacquelin rapportait, entre autres, deux épisodes de la vie municipale de Villeurbanne : Charles Hernu fournissant aux employés communaux membres du Parti socialiste — et ils sont nombreux — la liste des noms à rayer pour l'élection du bureau de la section ; Charles Hernu soupçonné par certains de procéder à des écoutes téléphoniques au sein même de la mairie. Deux passages de l'article attaqués en diffamation.

Adjoint en disgrâce

Il y aura des témoignages. Celui de l'adjoint en disgrâce Bernard Rivolta. Comme Jean-Jack Queyranne, Bernard Rivolta, actuel président du groupe socialiste du conseil général, a disparu comme par enchantement de la liste socialiste pour les prochaines municipales. Lorsque l'avocat du maire, M<sup>re</sup> Christian Charrière-Bourmes lui demande si cette mise à l'écart est la conséquence d'une décision « personnelle » de Charles Hernu, Bernard Rivolta se contente de lâcher d'une voix rauque : « Je le pense. » A la mairie, ajoute-t-il, l'ambiance était « difficile, passionnelle, pas facile à vivre ».

Où, dira-t-il à la barre, il a vu de ses yeux, lors de l'élection du bureau de la section, cette liste de noms qui permettait à Charles Hernu « d'éliminer ceux qu'il ne souhaitait pas voir représentés ». Une seconde adjointe viendra confirmer ces dires : Pascale Crozon se dit certaine que cette liste émanait de Charles Hernu. Jean-Jack Queyranne racontera, lui, une réunion de section où la question fut posée à l'ancien ministre de la défense. « A-t-il alors reconnu être l'auteur de cette liste ? », demandera le président de la 17<sup>e</sup> chambre correctionnelle, M. Alain Lecobaret. « Oui autant que je m'en souviens », répondra le porte-parole du Parti socialiste après un bref silence.

Comment s'étonner, dès lors, dans cette ambiance de colères et de méfiance, de l'empire de la « rumeur des écoutes téléphoniques » ? Charles Hernu a fait installer un nouveau standard pour espionner son monde, dit-on. Le mouchard ne relèverait-il pas les postes d'appel et les heures et les durées des conversations ? « Une façon comme une autre de maîtriser les dépenses téléphoniques », répondra le secrétaire général de la mairie, qui en profitera pour préciser que seuls les quatre premiers chiffres du numéro d'appel étaient mémorisés. Impossible donc de retrouver l'interlocuteur avec précision.

Ambition et rivalité

Sur leurs bancs, les témoins font le moue, livrent les yeux au ciel. Certes. Après tout, aucun d'entre eux n'est allé jusqu'à accuser formellement Charles Hernu d'écouter les postes de ses collaborateurs. Mais la rumeur, elle, allait bon train... De cela, c'est sûr, ils peuvent témoigner.

Jean-Jack Queyranne, Bernard Rivolta, Pascale Crozon. Trois témoins, trois adjoints au maire de Villeurbanne, trois membres originaires du Parti socialiste, trois exclus de la liste de Charles Hernu aux prochaines municipales. Tous formels : l'ambiance était « mauvaise », et la liste faisant pression sur le vote des employés municipaux a bel et bien circulé à la mairie, sans doute sur l'initiative de Charles Hernu.

L'avocat du maire de Villeurbanne ne manquera pas de souligner cette coïncidence des noms. Non sans insinuations : « Que dire de ce qui est dit par le rumeur, le jalousie, l'ambition et la rivalité ? lancera-t-il dans sa plaidoirie. (...) Quand Charles Hernu est parti dans son ministère à Paris, beaucoup ont sauté. Et beaucoup ont été déçus de ne voir reprendre sa place à Villeurbanne. »

Trois des adjoints au maire, le secrétaire général de la mairie, le chef de cabinet de Charles Hernu à Villeurbanne, le responsable du service informatique, le contrôleur de gestion... toute la petite famille de la mairie s'épila en silence sur les bancs des témoins. Il y a les fidèles et les rangés, les croyants et les parjures, les « responsables » et les « comploteurs ». Les pro et les anti-Hernu, en somme. « Hernu est-il devenu fou ? », demandait l'événement du jeudi. Le principal intéressé était prudemment resté muet.

Jugement le 13 janvier 1989.

ANNE CHEMIN.

Un colloque organisé à Lyon par des avocats

### Pour juger mieux et plus vite

LYON de notre envoyée spéciale

Des bâtonniers et sabbats, les plus hauts magistrats — de l'administration centrale comme du siège et du parquet, pour une fois mêlés, — des conseillers d'Etat, des professeurs de droit, des spécialistes du « terrain » judiciaire, une longue visite du ministre de la justice : le colloque organisé à Lyon le 16 décembre réunissait des participants de choix. Il s'agissait pour cette assemblée, réunie à l'initiative du bâtonnier de Lyon, M<sup>re</sup> Jean Bonnard et de M. Pierre Truche, aujourd'hui procureur général près de la cour d'appel de Paris, mais dont la carrière lyonnaise n'est plus à rappeler, de répondre, si possible, à une question vraiment simple dans son innocence : « Juger, ne peut-on faire mieux ? »

D'évidence, chacun y répondait « oui » et les choses se seraient vite conclues si l'on avait été tout à fait d'accord sur l'art et le manière de parfaire une justice abondamment décrite. « Justice débordée, dépassée, espérée », « l'urgence et le provisoire », « résoudre sans trancher » : les trois thèmes choisis préliminairement des développements passionnants qu'il aurait fallu tous pouvoir suivre.

Alors que la demande de justice n'a jamais été aussi forte, celle-ci a rarement semblé aussi dépassée et décalée par rapport à la société. Le garde des sceaux l'a bien signifié : « La justice n'est plus suffisamment crédible et il se contente de définir le bien et le mal. Il lui faut maintenant faire mieux (...); prendre des décisions qui soient comprises par tous et acceptées, qui apaisent et s'insèrent dans le mouvement d'une société qui se transforme très vite (...). On doit juger, sans doute, mais on peut faire autre chose que juger (...). Le fossé ouvert entre l'immense besoin de justice de nos concitoyens et leur méfiance à l'égard de l'institution ne sera pas comblé tant que la justice restera pour eux ce qu'est l'hôpital pour le malade : un lieu où le sujet devient objet et subit, sans y avoir pris part.

des décisions dont on a omis de lui donner la clé.

« Le justiciable, a dit encore M. Pierre Arpaillange, a le droit d'être traité comme l'utilisateur normal et majeur d'un service public ».

Personne ne l'aurait, on s'en doute, contesté. Et sûrement pas M. Gilbert Bonnemaison, député (PS) et maire d'Epinay-sur-Seine, médiateur du récent conflit avec les personnels pénitentiaires. Sur les dizaines de milliers de personnes qui passent chaque année par la prison, n'est-il rappelé, la moitié s'épuisent moins de trois mois. Après leur sortie, plus de la moitié récidivent et retournent devant la justice. M. Bonnemaison estime que cette situation « nuit à l'institution judiciaire, qui ne sait répondre quantitativement et qualitativement aux sollicitations sociales dont elle est l'objet. La crise de la justice est une atteinte à la crédibilité de l'Etat... Celle-ci ne saurait être isolée de la crise générale qui affecte, aujourd'hui, l'ensemble des services publics ».

Routine et bureaucratie

Efficacité, rentabilité : « Les praticiens du droit pensent y perdre leur âme ». Il faudra peut-être se mettre à une véritable modernisation de la justice, qui ne passe pas que par l'informatique et la bureaucratie, mais par un bon coup de balai dans la routine et l'obscureté. La circulaire pour un service public de la justice (Le Monde du 17 novembre), récemment envoyée au monde judiciaire par M. Arpaillange, va dans ce sens. Elle incite à l'innovation, mais porte en elle-même ses limites : les participants au colloque le disaient à plus ou moins haute voix.

Combien, dans le monde judiciaire, sont prêts à se risquer vraiment au changement ? Le manque de moyens pèse moins lourd que l'esprit conservateur. Attend-on qu'un ministre veuille prendre l'initiative de la justice ? C'est M. Bruno Cotte, directeur des affaires criminelles et des grâces au ministère de la justice, qui a mis le doigt sur les questions les plus troublantes, et il n'était pas indifférent que ce soit lui qui le fasse, alors que, de M. Badier à M. Arpaillange, en passant par l'intermédiaire de M. Chalandon, il n'a cessé d'ascender, au plus près, la politique judiciaire.

Les contentieux « de papier »

Si l'on défend sans risque d'erreur le lenteur, l'inefficacité, la pesanteur de la justice, est-on prêt, pour juger mieux et plus vite, à comprendre que l'individualisation des peines, l'exercice des droits de la défense, les procédures d'indemnisation des victimes, sur lesquels on ne saurait revenir, sont « des facteurs consommateurs de temps » ? A défaut de gagner du temps, il faut en reconquérir », et il faut que le juge pénal intervienne que « lorsque sont mises en cause les valeurs fondamentales de notre société ».

Est-on prêt à « déjudiciariser » bon nombre de contentieux de masse (chèques sans provision, défits rognés, sauf lorsqu'il est porté atteinte à l'intégrité physique des personnes), bref, tous les contentieux dits « de papier ». Les défits de presse ont-ils leur place au pénal ? Les parquets s'engagent-ils un jour à faire un tri dans les contentieux ?

Enfin, les avocats, si enclins à dénoncer les lenteurs de la justice, accepteraient-ils que soit revu le régime des nullités procédurales ; s'engageraient-ils à ne pas abuser des voies de recours (La chambre d'accusation de la cour d'appel de Paris subit, en ce moment, une avalanche concertée de demandes de mises en liberté dont les requérants multiplient, dans certains cas, avec chaque fois de nouveaux motifs, leur démarche plus de dix fois par jour) ? A défaut de lutter contre le nombre de détentions provisoires, ne pourrait-on, au moins, raccourcir leur durée ? M. Cotte, en posant ces questions, a suggéré les solutions.

Nombreux ont été les invités à ce colloque à estimer que la justice est, aujourd'hui, « au milieu du gué ». Pas tout à fait enlisée, pas tout à fait sauvée. Si la politique judiciaire se faisait moins au ministère de la justice et au Parlement, et plus dans ce genre de réunions, où l'intelligence et la détermination font main-à-main, la justice, peut-être, aurait une chance de sortir de l'ornière.

AGATHÉ LOGEART.

L'enquête sur les attentats de 1986 à Paris

### Le juge Boulouque à Abidjan après la découverte d'un stock d'explosifs

L'arrestation opérée il y a plusieurs mois à Abidjan (Côte-d'Ivoire), d'un Libanais d'obédience chiite intégriste, Mohamed Abdel Taki, vient de motiver un voyage sur place de M. Gilles Boulouque, juge d'instruction au tribunal de Paris chargé de plusieurs dossiers de terrorisme. Elle avait suivi la découverte, dans une villa dont il était locataire, d'un stock d'armes et d'explosifs. Interrogé par la police ivoirienne, Taki, dont cinq compatriotes vivent avec lui ont réussi à prendre la fuite, aurait déclaré que les armes et les explosifs étaient destinés à de nouvelles opérations terroristes en Europe, et particulièrement en France.

L'affaire avait été signalée en août dernier aux autorités françaises par la DGSE, qui dispose d'une

antenne en Côte-d'Ivoire. La DST poursuivit alors les recherches et constata que les 73 kilos d'explosifs saisis étaient de même nature que ceux utilisés à l'automne 1986 à Paris, notamment pour l'attentat de la rue de Rennes, et que ceux découverts à l'attentat de Fontainebleau après l'arrestation des membres du réseau de Fouad Ali Salah. Pour le juge Boulouque comme pour les magistrats du service central de lutte antiterroriste (SCLAT) — ex-quatorzième section du parquet de Paris, — dirigé par M. Alain Marsaud, il s'agit non seulement de déterminer si les explosifs découverts étaient destinés à une utilisation prochaine en France mais encore de savoir si Mohamed Abdel Taki ne joua pas déjà un rôle dans les attentats parisiens de 1986.

## DÉFENSE

Pour transporter les autorités gouvernementales

### Le gouvernement australien louera cinq Falcon-900 à Dassault

Le gouvernement australien a décidé de louer cinq triracteurs de liaison intercontinentale Falcon-900 produits par le groupe français Dassault-Breguet. C'est l'armée de l'air australienne qui doit les mettre en œuvre, au profit des déplacements à longue distance des autorités gouvernementales. La commande est acquise et le contrat pourrait être signé le 22 décembre, par le biais d'un intermédiaire local, Hawker Pacific. La transaction couvre une location de dix ans, pour un montant moyen annuel de 130 millions de francs, selon des informations en provenance d'Australie.

Triracteur à long rayon d'action (plus de 7 500 kilomètres) et à vaste cabine (pour le transport de douze à vingt personnes), le Falcon-900 était opposé au Challenger canadien, au Boeing 737-300 que proposait, d'occasion, la compagnie Australian Airlines et au BAe-146 britannique.

En s'adressant à Hawker Pacific, qui représente la filiale américaine de Dassault, Falcon Jet Corporation, chargée de la vente et du soutien commercial dans les deux Amériques, l'Australie et l'Extrême-Orient, le gouvernement de Sydney a apparemment préféré cette formule de location décennale à l'achat de ces mêmes Falcon. Il semble, du reste, qu'il ait beaucoup hésité sur la nature du contrat et sur la composition de la flotte d'avions qui serait définitivement retenue. Au début des négociations, en effet, on avait laissé entendre que l'Australie souhaitait, en contrepartie de l'achat de Falcon-900, que Dassault s'engage à l'aider à placer, sur le marché de seconde main, les anciens Mirage III dont sa force aérienne veut se débarrasser au bénéfice de pays désireux d'acquiescer des avions de combat d'occasion. Le Pakistan serait prêt à racheter une soixantaine de ses Mirage III à l'Australie.

Les visites domiciliaires du fisc

### La Cour de cassation invite les présidents de tribunaux à plus de vigilance

La Cour de cassation vient de rendre quatre décisions dont l'ensemble constitue un avertissement adressé aux présidents des tribunaux de grande instance afin qu'ils examinent avec la plus grande circonspection les demandes de visite domiciliaire présentées par l'administration des finances.

En matière fiscale, douanière et économique, les fonctionnaires du ministère de l'économie, des finances et de la privatisation doivent demander au président du tribunal de grande instance du lieu où ils ont à opérer de rendre une ordonnance par laquelle ils sont autorisés à pénétrer dans des locaux privés pour se livrer à des investigations ou à des saisies. Les textes imposent aux magistrats de vérifier concrètement la demande, qui « doit comporter tous les éléments d'information en possession de l'administration, de nature à justifier la visite ».

Or il semble que les services fiscaux, comme ceux de la douane et de la répression des fraudes, se montrent parfois réticents à indiquer aux juges la nature précise des renseignements qui leur permettent de soupçonner une infraction.

En outre, dans certains cas, les fonctionnaires invoquent des agissements différents de ceux qui motivent réellement la visite domiciliaire. De leur côté, certains présidents de tribunaux d'instance se montraient peu critiques en se bornant à enregistrer la requête de l'administration. C'est ce comportement que la Cour de cassation a sanctionné le 15 décembre après un débat en chambre mixte : première et deuxième chambres civiles, chambre commerciale et chambre criminelle sous la présidence de M. Pierre Drai, premier président.

La Cour a ainsi cassé des ordonnances de présidents de tribunaux de grande instance d'Aix-en-Provence, de Caen et de Strasbourg qui ne précisaient pas le bien-fondé des demandes de l'administration, empêchant ainsi les juges suprêmes d'exercer leur contrôle.

A Reims, les fonctionnaires du fisc avaient sollicité le président du

tribunal de grande instance on indiquant qu'ils soupçonnaient un commerçant de se soustraire au paiement de la TVA et de l'impôt sur les bénéfices en omettant sciemment de passer des écritures. Une première visite domiciliaire s'était donné aucun résultat. Mais les agents du fisc étaient revenus le jour même et, creusant le sol de la cave, avaient découvert des pilobes

d'or. Manifestement, les fonctionnaires avaient des informations sans rapport avec une fraude sur des documents comptables, et la cassation d'une ordonnance du président du tribunal de Reims refusant d'accorder au commerçant la suspension des visites entraînera l'annulation de la procédure fiscale engagée sur un moyen détourné.

MAURICE PEYROT.

Dans les « Dossiers et documents du Monde » de décembre

### L'islamisme

Illustré surtout par l'Iran de l'imam Khomeiny, l'islamisme désigne l'islam radical dont la montée en puissance s'inscrit en parallèle avec l'intégrisme religieux en général. Aux sources de la radicalisation, on trouve à la fois le réveil de l'islam, refusant la décentralisation de l'univers, l'opposition au modèle de développement occidental, mais aussi une révolte sociale. La manifestation de l'islamisme, qui se nourrit aussi des échecs du nationalisme, conduit à une emprise toujours plus grande de la religion sur la société. La vague islamiste qui se répand depuis une

dizaine d'années n'est pas, loin de là, le seul mouvement issu de l'expansionnisme chiite.

Dans les pays du Maghreb et du Machrek, en Indonésie, en Afghanistan comme en URSS, l'intégrisme musulman progresse. Ce progrès est aussi le reflet des faiblesses du monde musulman face aux défis du monde industrialisé contemporain. Et là où les radicaux ont conquis le pouvoir, ils n'ont pas réussi à mettre en œuvre un projet de société moderne dans le cadre islamique.

### Le budget de l'Etat

Pendant les années de forte croissance, les gouvernements des pays industrialisés ont beaucoup dépensé, utilisant le budget pour guider l'économie. Lors du second choc pétrolier, en 1979, tous ou presque avaient corrigé le tir, menant des politiques budgétaires restrictives, à l'exception notable de la France en 1981 et 1982. Côté recettes, une nouvelle culture fiscale tendant à réduire la pression de l'impôt se développe aux Etats-Unis. La France s'en inspire, dans le contexte, il est vrai, favorable du boom économique et des privatisations.

Côté dépenses, la rigueur s'installe, avec de légers correctifs comme le revenu minimum d'insertion pour les plus démunis. Mais la marge de manœuvre est étroite. Tandis que des lois de programmation ligotent l'avenir, l'absence de planification dans des secteurs tels que l'enseignement ou la santé conduit l'Etat à rigoureux à jouer le pompiier d'incendies pourtant prévisibles. Reste à financer le déficit budgétaire. En dépit des résultats obtenus, cette opération est plus difficile qu'il n'y paraît.





# Sports

هكذا من الأصل

## TENNIS : finale de la Coupe Davis

### La légion Becker conquiert la Suède

Finaliste de la Coupe Davis en 1970 contre les Etats-Unis (5-0) et en 1985 contre la Suède (3-2), l'équipe de la République fédérale d'Allemagne a gagné pour la première fois le satellite d'argent en remportant une victoire aussi inattendue qu'historique sur la Suède (4-1) au Scandinavium de Göteborg. Après les deux premiers points marqués, vendredi 16 décembre, celle-ci a été acquise dès samedi lorsque Boris Becker et Eric Jelen ont battu la paire suédoise Stefan Edberg-Anders Jarryd (3-6 ; 2-6 ; 7-5 ;

6-3 ; 6-2). C'est la première fois depuis 1968 que l'équipe détentrice de la Coupe est battue chez elle en finale. La RFA est la neuvième nation à conquérir le satellite d'argent depuis la création de l'épreuve en 1900.

**GOTEBORG**  
correspondance

Cela avait démarré au rythme des cuivres « hot » d'un ensemble de jazz, à la cadence syncopée d'un spectacle son et lumière... Pas de protocole lourd, pas d'officiels compassés. C'était enlevé, percutant et joyeux. Une cérémonie d'ouverture réunie pour le sacre attendu d'un tennis suédois détenteur en 1988 de tous les titres masculins du grand chelem.

Cela s'est terminé dans la débandade d'une défaite sans appel. « Cassé » physique et bieu à l'âme, bordés de difficultés à l'intention de l'entraîneur Hans Olesen et de toute l'équipe suédoise. Ils semblaient promis à l'apothéose. Humiliation suprême : ils étaient battus chez eux.

Car si la foule suédoise a assisté à une grande première de la part de la bande à Boris, fruit d'une volonté commune de tous les joueurs allemands de porter le palmarès collectif de leur pays sur les hauteurs atteintes à titre individuel par Becker lui-même et par Steffi Graf, ce public a surtout pris la défaite comme le signe d'un renouveau dans les formes. Après le retrait sur blessure

de Wilander du dernier simple, le réserviste Kent Carlsson invoqua une blessure à l'aine sur laquelle la presse suédoise émettait de sérieuses réserves, et Larry Ricks à l'épaulé renonça à son tour. La débâcle fut donc à son comble avec, en guise de dernier match, une rencontre-exhibition entre l'Allemand Kuhnert et un Suédois non sélectionné, Mikael Pernfors, devant une foule devenue ouvertement hostile aux joueurs suédois qui faisaient banquette au bord du court. On a vu là que la Suède était dans l'incapacité de gagner.

Et Mats Wilander en premier. Le numéro 1 mondial souffrit depuis trois mois d'une périostite, mal bien connu des marathoniens, provoquée sans doute par des chocs répétés sur les surfaces en dur. « Si je réussis encore une fois après l'Open de Melbourne alors je me ferai peut-être opérer ou bien je prendrai un long congé », nous a-t-il dit dimanche. Son entourage parlait d'un trimestre de douleur, d'entraînements trouqués, d'un moral altéré par l'incertitude. « Tout cela le fatigue mentalement », nous dit Jon Anders Sögren, son entraîneur, « car il sait que cela peut devenir chronique ».

Wilander, il est vrai, a dans les jambes huit saisons de Coupe Davis et il est dans sa vingt-cinquième année. Age charnière pour les champions modernes depuis Björn Borg, Boris Becker lui-même, dont la forme resplendissante de cette fin de saison en dit long sur la hauteur de ses ambitions pour 1989, ne voulait pas dépasser ce seuil en invoquant

l'avenir de la jeune équipe qu'il anime. « Nous sommes partis pour une grande campagne, nous a-t-il dit, qui pourrait durer quatre à cinq ans. » Les propos de tout jeune champion traduisent désormais un sens aigu de l'éphémère. A vingt-trois ans, Eric Jelen fait figure d'ancien dans l'équipe de RFA entouré de Patrick Kuhnert, vingt-deux ans, Carl Uwe Steeb et Boris Becker, vingt et un ans chacun.

#### Un potentiel énorme

Lors du dîner de l'équipe gagnante samedi soir, les joueurs évoquaient avec émerveillement l'évolution du tennis allemand depuis la première victoire de Becker à Wimbledon en 1985. Ils se félicitaient de la chance que représentait la réelle amitié qui les lie.

En Coupe, ils ont prouvé leur valeur sur la terre battue, sur moquette et sur ciment, et Kuhnert fut quart-de-finaliste sur l'herbe de Wimbledon. Becker, mis à part, les possédait en force de ceux qui visent de repousser leurs propres limites pour découvrir la grande ambition. Leur succès vient à l'heure.

« Une victoire en finale en 1985 serait venue trop tôt, nous a déclaré Klaus Stauder, président de la Fédération allemande. Il nous fallait les résultats spectaculaires et entraînants de Steffi Graf et Boris Becker et le temps de les assimiler. Maintenant, il s'agit de répondre aux espoirs de toutes sortes. D'abord

## SKI ARTISTIQUE : un entretien avec Eric Laboureix

### « Retrouver grâce auprès du CIO »

Deuxième étape de la Coupe du monde de ski artistique, la station de La Plagne a accueilli, du vendredi 16 au dimanche 18 décembre, l'élite internationale de cette discipline. En se classant deuxième lors de l'épreuve de bosses, Edgar Grosjean a montré que les jeunes Français débutent sur le circuit avec l'envie de s'imposer.

Mais, depuis la décision du Comité international olympique de ne retenir aux Jeux de 1992 à Albertville que les bosses, les skieurs artistiques ont des états d'âme. Eric Laboureix, vainqueur dimanche du combiné bosses-saut-ballet, s'interroge sur les motifs d'une telle décision.

#### LA PLAGNE

de notre envoyé spécial

« Vous attendez-vous que le Comité international olympique ne reconnaisse que les bosses comme discipline officielle ?

« La surprise a dominé après la décision du CIO. Certes, on savait tous plus ou moins que le ballet aurait du mal à emporter la conviction des responsables internationaux. Mais, pour le saut, on ne se faisait pas trop de souci. Nous avons eu tort. Il y a des gens pour qui cette gymnastique acrobatique sur skis n'est pas une discipline à part entière. La vieille rivalité entre ski alpin et ski artistique réapparaît au grand jour. Les responsables des pays alpins, forts dans un sport déjà ancien, ont eu peur de la nouveauté que représente le free style. Ils veulent sans doute casser ce nouveau moyen d'expression.

MARC BALLADE.

## GYMNASTIQUE RYTHMIQUE : championnats de France

### Rubans, cerceaux et massues

Les championnats de France de gymnastique, qui se sont terminés dimanche 18 décembre à Dijon, ont couronné Stéphanie Caumont chez les femmes, Karine Boucher chez les hommes, Karine Boucher et Stéphanie Cottel en gymnastique rythmique et sportive (GRS). Cette dernière discipline, importée en France il y a vingt ans, connaît un succès croissant auprès du public.

**DUON**  
correspondance

Assises dans un coin du palais des sports de Dijon, Karine Boucher et Stéphanie Cottel échangent des impressions. Elles ont toutes deux âgées de seize ans et ont remporté, samedi 17 décembre, un titre de championne de France. Karine Boucher, pour la troisième fois consécutive en gymnastique artistique et Stéphanie Cottel, pour la deuxième fois en gymnastique rythmique et sportive.

Karine Boucher est petite (1,45 mètre) pour son âge, mais assez trapue. Elle commence timidement à se muscler, à porter des boucles d'oreille, mais avoue ne pas ressentir une grande attirance pour ces artifices. Stéphanie Cottel est plutôt grande (1,66 mètre) avec ses cheveux blonds tirés vers le haut de la tête. Sa silhouette est presque celle d'une femme.

La gymnastique artistique et la GRS appartiennent à la même famille et, pourtant, comme le montrent leurs représentations, elles se ressemblent peu. Leur histoire, leur style, leur esprit diffèrent. Et les gens de « l'artistique » n'ont pas toujours accueilli avec

enthousiasme l'émergence d'une discipline, « cousine ». L'une privilégie la force, la virtuosité ; l'autre la beauté et la grâce.

A l'origine discipline corrective, appliquée aux jeunes filles atteintes de problèmes de coordination des mouvements, la GRS est née à la compétition il y a seulement trente ans. Les Soviétiques ont fait le premier pas, bientôt suivies par les Tchécoslovaques, puis par les Américains, qui devaient s'emparer de ce sport pour le porter au pinacle.

Les premiers championnats de France ont eu lieu en 1968. Parents pauvres de la famille de la gymnastique, la GRS l'est assurément en France. Elle a apporté à la FFG, 5565 licenciés féminines (la mixité sera introduite, uniquement dans les ensembles, en 1989), sur un total de 132 000, lors de la saison 1987-1988. Pourtant la progression a été vive : en 1980, les adeptes licenciés de la GRS ne dépassaient pas les 2 000.

« Par manque de moyens, mais surtout de cadres qualifiés, nous ne pouvons même pas répondre à la demande en GRS », déclare Roger Fazzino, le président de la Fédération. C'est la raison pour laquelle la majorité des pratiquants échappent au cadre fédéral : le nombre des gymnastes licenciés auprès de l'Union nationale du sport scolaire, l'UNSS, est supérieur à celui des licenciés chez nous.

La discipline a vivifié jusqu'en 1980, l'année où le Comité international olympique décide d'inclure dans ses programmes pour les Jeux de Los Angeles le concours général de GRS. Quatre centres de haut niveau ont

alors été aménagés en France pour les épreuves individuelles (corde, ruban, ballon, cerceau, massues) et pour les ensembles (pas encore admis aux JO). Mais les conditions matérielles sont encore loin d'être excellentes.

Depuis l'arrivée de Dina Atanassova, l'entraîneur bulgare, il y a deux ans, la situation a cependant évolué au niveau sportif tout comme au plan matériel. « Quand j'ai découvert la GRS française, son niveau était très faible », se cache pas la jeune femme. « J'ai entraîné toutes les jeunes filles trop grosses ou trop âgées, c'est-à-dire ayant vingt ans ou plus et je me suis mise à travailler avec les juniors ».

Il est encore tôt pour voir les résultats : Stéphanie Cottel a terminé 20<sup>e</sup> aux Jeux de Séoul, où elle était la seule représentante de la GRS française. Il n'est pas indispensable cependant de transformer la GRS en sport de masse pour se hisser au niveau des grandes nations. La Fédération bulgare de GRS (distincte de la Fédération de gymnastique artistique), qui a prêté Dina Atanassova à son homologue française, ne compte que 500 licenciés environ, des jeunes athlètes détachés dans des cours de danse. C'est la politique plus ou moins adoptée en France désormais, faute d'autres possibilités. A la FFG, on place d'ailleurs beaucoup d'espoirs en la minuscule Christine Sabuc, treize ans, qui a débuté à l'âge de quatre ans ; elle a remporté, dimanche, un titre de championne de France senior au ballon. Cette jeune fille a terminé cette année 4<sup>e</sup> d'un concours international en Bulgarie. La référence suprême.

GILLES VAN KOTE.

## Les résultats

### Athlétisme

**CROIS DU FIGARO**  
Quelque 26 000 concurrents ont participé samedi 17 et dimanche 18 décembre aux 52 épreuves disputées pour la vingt-huitième fois au Bois de Boulogne. Toutefois les meilleurs spécialistes français ont bouclé le rendez-vous précocement soit la difficulté de la course pendant une période d'entraînement fonceur soit la modicité des primes allouées par les organisateurs. Ainsi Améric Serpet, championne du monde de 100 mètres, a été éliminée dès le premier tour. Elle a été remplacée par la Française Sandrine Baudouin. Elle a été remplacée par la Française Sandrine Baudouin. Elle a été remplacée par la Française Sandrine Baudouin.

### Patinage artistique

**CHAMPIONNAT DE FRANCE**  
Née à la Réunion en 1963, adoptée par une famille niçoise, Surya Bonaly, un « bon de choux » de 1,54 m et 42 kg, avait été championne du monde espoirs de saut à trois ans. Dans cette discipline elle a acquis une maîtrise du corps dans l'air qui lui a permis de faire une rapide percée au patinage artistique : troisième aux Championnats du monde juniors à Sarajevo il y a quelques semaines, elle est devenue dimanche 18 décembre à Caen championne de France en individuel (cinq triples différents dans son programme libre dont une combinaison triple boucle-pié-pié-triple boucle-pié-pié) et en couple avec Vladimir Borzov. Élève de Didier et Annie Galhubert à Chamonix, elle pourrait ainsi devenir un espoir pour les Jeux olympiques d'Albertville en 1992.

### Rugby

**CHAMPIONNAT DE FRANCE**  
(Deuxième phase, troisième journée)  
Groupe A  
Poule 1  
\*Montferland b. Bourgoin ..... 15-9  
Cognac b. Villeneuve-Lot ..... 16-10  
Dax b. Agen ..... 27-15  
Toulousain b. Montchanin ..... 23-15  
Poule 2  
Le Cressot b. Béarnais ..... 18-12  
\*Biarritz b. Nîmes ..... 14-9  
\*Lourdes b. Tarbes ..... 6-4  
\*Béarnais-Bordeaux b. Perpignan ..... 28-4  
Poule 3  
\*Graulhet b. Colomiers ..... 15-6  
\*Bayonne b. Aurillac ..... 32-0  
\*Brive b. Mont-de-Marsan ..... 20-13  
Toulon b. \*Biarritz ..... 13-7  
Poule 4  
\*Villefranche et Hagetmau ..... 9-9  
\*Narbonne b. \*Nîmes ..... 15-6  
\*Béziers b. Béziers ..... 55-6  
\*Grenoble b. Racing ..... 27-13

### Billard

Quintuple champion du monde, le Britannique Steve Davis a remporté, dimanche 18 décembre à Monte-Carlo, la finale du Grand Prix européen Norwich Union, devant le meilleur des mondiaux Jimmy White, en neuf sets.

### Basket-ball

**CHAMPIONNAT DE FRANCE**  
National 1 A  
2<sup>e</sup> tour retour  
\*Mulhouse b. Nantes ..... 90-85  
\*Limoges b. \*Gravelines ..... 129-103  
\*RCF Paris b. Avignon ..... 112-85  
\*Lorient b. Antibes ..... 99-80  
\*Orléans b. Montpellier ..... 99-85  
\*Saint-Quentin b. \*ASVEL ..... 90-87  
\*Cholet b. Caen ..... 96-77  
\*Mans b. Tours ..... 77-75  
Classement. — 1. Limoges, 31 pts, 2. Cholet, Saint-Quentin, Nantes, 29 ; 3. ASVEL, 28 ; 4. Mulhouse, Orléans, 27.

### Football

**CHAMPIONNAT DE FRANCE**  
Première division  
(vingt-quatrième journée)  
\*Cannes b. Auxerre ..... 3-0  
\*Paris-SG b. \*Caen ..... 1-0  
\*Marseille b. \*Toulon ..... 2-2  
\*Marseille b. Saint-Etienne ..... 2-0  
\*Sochaux b. \*Bordeaux ..... 2-1  
\*Nantes b. Lille ..... 2-1  
\*Nice b. \*Laval ..... 2-1  
\*Metz b. Toulousain ..... 1-1  
\*Matra Racing b. Montpellier ..... 4-0  
\*Strasbourg b. \*Lyon ..... 3-1  
Classement. — 1. Paris-SG, 50 ; 2. Auxerre, 48 ; 3. Marseille, 43 ; 4. Sochaux, 42 ; 5. Monaco, 41 ; 6. Nice, Nantes, 39 ; 7. Cannes, 35 ; 8. Toulousain, 34 ; 9. Metz, Lille, Toulon, Montpellier, 33 ; 10. Bordeaux, 30 ; 11. Matra-Racing, 25 ; 12. Saint-Etienne, 23 ; 13. Caen, 21 ; 14. Laval, 20 ; 15. Strasbourg, 19 ; 16. Lyon, 11.

### Coupe de France

Six clubs de deuxième division ont été éliminés au cours du septième tour de la Coupe de France. Il s'agit de Bastia, Valenciennes, Annecy, Le Mans, Rodez et Caennaise-Louvaine.

## FOOTBALL : championnat de France

### Les paradoxes du PSG

Le championnat de France de football reprendra le 4 février prochain après deux mois de trêve hivernale. La Paris SG peut déjà s'avouer un titre, celui de champion de France du paradoxe.

En tête de la compétition avec deux points d'avance sur l'AJ Auxerre alors qu'il reste quatre rencontres à disputer, l'équipe parisienne victorieuse samedi 17 décembre à Caen (0-1) n'en finit pas de surprendre.

Premier paradoxe : à deux exceptions près (le défenseur Jean-Marc Pilorget et l'attaquant Christian Perez), ces mêmes joueurs avaient frôlé la relegation en seconde division la saison dernière. Comment expliquer cette métamorphose ? La Yougoslave Tomislav Ivic, cinquantecinq ans, nouvel entraîneur du club, a su consolider un groupe

autour de joueurs ressassés comme son compatriote Safet Zahirović ou le gardien de l'équipe de France Joël Bata.

Second paradoxe du Paris SG version 1988-1989 : l'année même où le club parisien s'impose un train de vie très modeste par rapport à ses concurrents habituels, il obtient ses meilleurs résultats !

Les succès actuels de l'équipe du président Francis Borrelli n'ont donc pas programmés. Même si le « paradoxeur » Ivic, déjà entraîneur à l'Ajax d'Amsterdam (Pays-Bas) Anderlecht (Belgique) et Porto (Portugal) se refuse toujours à faire du titre de champion de France un objectif envisageable, le Paris SG semble bien parti pour le décrocher.

## VOILE : Route de la découverte

### Le nouveau record de Serge Madec

Le navigateur français Serge Madec, trente-deux ans, a établi le samedi 17 décembre un nouveau record de la traversée est-ouest de l'Atlantique à bord du maxi-catamaran Jet-Service, lors de la Route de la découverte, le Transat espagnole en équipage le Monde du 3 décembre.

Parti de Cadix, dans le sud de l'Espagne, il a suivi la route empruntée quelques siècles plus tôt par Christophe Colomb pour arriver à San-Salvador, aux Caraïbes, après 12 jours 12 heures et 21 minutes de course.

Serge Madec a ainsi battu le record détenu depuis 1984 par un autre Français, Philippe Poupon, sur Fleury-Michon, en 12 jours 21 heures et 21 minutes. Serge Madec détient déjà le record de la traversée ouest-est de l'Atlantique.

« Les commissaires du CIO mettent en avant les conditions de sécurité pour justifier leur choix. Y a-t-il eu beaucoup d'accidents au saut ?

« Pas plus que dans d'autres disciplines alpines. Les pirouettes que nous effectuons en l'air, nous les répétons longtemps au-dessus de l'eau. Ensuite il ne nous reste plus qu'à assurer notre réception sur les skis dans la pente. L'épreuve est spectaculaire mais peu dangereuse.

« Je pense que les commissaires consultés par M. Juan Antonio Samaranch ont évoqué des chutes qui ont eu lieu lors des Jeux de Calgary, où le ski artistique était présent comme sport de démonstration. Des accidents, dus sûrement à une mauvaise préparation de certains concurrents, qui n'ont pas mesuré l'importance du terme « démonstration ». Moi, j'estime ma sixième saison en Coupe du monde, et, voyez, je saute toujours.

« Vous allez continuer à jouer les polyvalents, à gagner des points dans toutes les disciplines encore longtemps ?

« Comme je pratique les trois disciplines, je dispose de diverses possibilités. Face à la décision des instances internationales, je pourrais choisir de me consacrer uniquement aux bosses. Mais je ne peux pas m'empêcher de penser au ski artistique, à tout ce que cela représente pour moi qui suis un des derniers pionniers sur les circuits. Trois disciplines, c'est trois jours de spectacle dans une station où garçons et filles rivalisent d'adresse. Je reviens toujours à nos évolutions à Lake Placid, aux Etats-Unis. Et je me dis qu'on ne peut pas supprimer le ski artistique.

« Il existe donc des menaces de disparition de votre sport ?

« A priori, non. Mais skieurs et responsables doivent être vigilants. Nous devons nous tenir les coudes pendant les quatre ans qui viennent. Le free style aura un second examen de passage pour le saut et le ballet, à Albertville. C'est à ce moment-là qu'il faudra que nous soyons encore ensemble.

« Les menaces, pour l'instant, je les vois de deux côtés. D'une part, une tentative de certaines Fédérations nationales de ski pour accaparer les bosses et en les intégrant dans le ski alpin. En France, ce risque semble faible, puisque la commission ski artistique fonctionne bien à l'intérieur de la FFS. Mais dans d'autres pays européens la situation est bien différente.

« D'un autre côté, des sauteurs déçus par les dernières nouvelles peuvent avoir envie de lancer un circuit professionnel. Un garçon comme le Canadien Alain Laroche exprime parfois le désir de monter une tournée d'exhibition aux Etats-Unis et dans son pays. Le succès serait sans doute assuré, mais cette dispersion supplémentaire aurait raison du ski artistique.

« A vingt-six ans, êtes-vous toujours décidé à vous battre pour le ski artistique ?

« Vers la fin de la saison dernière, j'ai eu un petit moment de déprime. Je suis dans l'équipe depuis 1983, et je gagne régulièrement le combiné depuis trois ans. Alors, j'ai laissé entendre que j'allais arrêter, et, presque en même temps, je me suis dit : « Je continue pour faire encore mieux. » J'ai été champion de France, champion d'Europe. Un titre me manque. Or les championnats du monde ont lieu en février prochain.

« Malgré une entorse au genou — il y a parfois de petits accidents, — qui m'a obligé à rester quarante-cinq jours plâtre, je me suis lancé fin mai comme un fou sur le vélo. J'ai partagé mon temps entre Tignes, où je m'entraîne avec les bossieurs, et Evian, où je retrouvais les sauteurs. Moralement, je suis très conscient, et je continue avec foi à exercer mon métier d'athlète de haut niveau.

« Quel est l'avenir du ballet ?

« Je pense que les spectateurs ne comprennent pas le ballet. Moi, je me fais très plaisir, car ce qui m'intéresse, c'est l'aérobic. Alors, nous devons nous-mêmes proposer un règlement différent. Il faut raccourcir l'épreuve. Par exemple, 1 m 30 s au lieu des 2 m 15 s actuelles, et imposer la gymnastique en sol. Avec quatre rotations, on peut séduire le public et retrouver grâce auprès des instances olympiques. C'est mon souhait pour ce perpétuel ski artistique, et que nous puissions nous armer ensemble, toutes disciplines confondues.

Propos recueillis par SERGE BOLLOCH.



# Culture

## MUSIQUES

Ouverture de la saison lyrique à Venise

### Pavarotti metteur en scène



Luciano Pavarotti en scène à Venise. Photo: M. B. / M. B.

Pour la première fois et peut-être la dernière, le plus célèbre ténor du monde met en scène un opéra : la Favorite, de Donizetti, avec Shirley Verrett, sur la scène de la Fenice.

Dans l'étroite ruelle qui longe le théâtre de la Fenice, une poignée de mélomanes que n'a pas découragés un vent glacé et mordant de nord-est battent la semelle près de l'entrée des artistes. De là, en tendant l'oreille, ces timbrés des grandes voix peuvent saisir quelques-unes des trilles de l'immense Shirley Verrett chautant sa voix tandis que l'orchestre et les chœurs de la Fenice s'apprêtent à répéter. En ce vendredi 16 décembre, l'ouverture de la nouvelle saison lyrique du beau théâtre vénitien est proche : dans sept jours exactement, le rideau se lèvera sur la Favorite, de Gaetano Donizetti, dirigée par Gabriele Ferro et mise en scène, eh oui ! par Luciano Pavarotti.

Le temps de se glisser à l'intérieur du théâtre, aimablement guidé par son directeur artistique, Gianni Tangucci qui, pour ne pas avoir été averti de notre venue impromptue, n'en a pas moins ouvert en grand, au débotté, toutes les portes de son domaine, et la main ferme, le sourire un peu apprêté, l'énorme carrure de Luciano Pavarotti invitent sans façon au partage : « Restez-là, je vous dis deux mois à la pause. Tandis qu'une petite armée de techniciens mettent la dernière main aux décors, toute la distribution, — dont combien de choristes en tenue de ville ? — s'approprie le plateau. Et voilà que celui à qui l'on reprochait de ne plus se donner la peine de bouger sur une scène ne peut tenir en place : de l'orchestre, il donne par micro ses instructions. Mais quand cela ne suffit pas, Pavarotti bondit, court sur la passerelle jetée, pardessus la fosse d'orchestre et arpente le plateau, donne les marques, ajuste les gestes, mime ses intentions.

Pavarotti metteur en scène ? Ce qui était une blague il y a un an et demi est devenu réalité : « J'ai décidé de prendre ce travail vrai-

ment à cœur au moment même où je l'ai accepté. Pourtant, je n'y avais jamais vraiment pensé. Comme je disais que je viendrais cet automne à Venise pour me reposer une quinzaine de jours entre deux engagements — mon programme est complet jusqu'à la fin de 1992 — l'amir Gianni Tangucci m'a proposé de chanter à la Fenice. Comme je refusais, il m'a lancé : « Faites une mise en scène. C'était une occasion d'explorer un peu plus le métier. J'ai dit oui. Il fallait m'y mettre. »

Il s'y est mis. Il a d'abord choisi l'œuvre qu'il allait présenter, la Favorite, opéra en quatre actes créé à Paris en décembre 1840, — parce que, dit-il, c'est un opéra rarement joué et qui est vraiment très intéressant à connaître. Et aussi parce que, aussitôt contactée, Shirley Verrett acceptait le rôle excessivement difficile de Leonor. Pour mettre toutes les chances de son côté, le ténor s'est adjoint les services — comme assistant — d'un bon connaisseur : « De Tomasi est un

« vrai » metteur en scène et un excellent ami, explique Pavarotti. Quand il a vu que j'allais faire une chose pareille, il s'est offert pour me rejoindre. Heureusement, car j'ai découvert des problèmes techniques que je ne pouvais même pas imaginer. Je peux juger à l'œil des résultats de la disposition d'un décor, du choix des costumes et de la place des chanteurs, mais tout ce que cela suppose derrière, je n'en avais même pas idée. »

Est-ce la raison pour laquelle il a décidé de s'en tenir à une mise en scène « classique » ? « Je déteste ces théâtres et ces metteurs en scène qui cherchent avant tout le scandale, les sensations, avait-il déclaré deux jours plus tôt lors d'une conférence de presse. Moi-même je suis plus docile et j'accepte de bouger la main comme ci ou comme ça si c'est un vrai metteur en scène qui me le demande. Un vrai metteur en scène est celui qui respecte avant tout la personnalité des chanteurs. Je trouve mesquin de vouloir faire parler d'un metteur en scène ou d'un

théâtre plutôt que d'un interprète. » Dont acte.

Et de se lancer dans le panegyrique de Shirley Verrett, — chanteuse exceptionnelle, un exemple pour tous les interprètes. Première représentation vendredi 23 décembre, à 20 heures. Autour de la soprano américaine, essentiellement des jeunes chanteurs italiens. Deux jours plus tôt, le mercredi 21 décembre à 18 h 15, une autre étoile aura enchaîné la cité des Doges : Katia Ricciarelli, pour le concert de Noël à la basilique Saint-Marc, avec la basse Boris Martinovic, l'organiste Giorgio Carnini et les Solisti Veneti dirigés par Claudio Scimone.

OLIVIER SCHMITT.

\* Gran Teatro la Fenice, Venise. Sept représentations les 23 et 29 décembre à 20 heures, le 27 décembre à 18 h 30, le 10 et 13 janvier à 20 heures. — à ces deux dates, le rôle de Leonor est chanté par une doublure. — le 12 à 18 h 30 et le 15 (dernière) à 16 heures. Tél. : 19 (39) 41-521-03-36.

Charles Trenet au Châtelet

### Le premier chanteur métis français

Pour la réouverture du Châtelet, Charles Trenet offre une série de onze récitals. Lui ? Inchangé. Mais son public s'est complètement renouvelé.

De la valse au rock en passant par le tango ou le be-bop, la France a importé des genres et les a adaptés. Elle a accepté des métissages venus d'ailleurs et leurs conséquences. Juste après la première guerre mondiale, le développement des techniques d'enregistrement, de reproduction et de diffusion apporte jusque dans l'Hexagone un peu de ce qui fait courir Broadway, alors dans son âge d'or : les chansons de George Gershwin, d'Irving Berlin, de Jérôme Kern de Cole Porter, Richard Rodgers et Lorenz Hart, une invention mélodique alimentée aux sources du jazz et de la musique populaire noire, des paroles légères, astucieuses, pétillantes.

Déjà, au début des années 30, après un séjour de trois ans à New-York où elle a beaucoup joué et composé, Mireille Flitte avec le rythme américain et une poésie perceptible par tout le monde, propre à toucher, à émouvoir, à faire rire l'homme de la rue. Mais Charles Trenet capte mieux l'influence des auteurs et compositeurs de comédies musicales américaines, leur charme sophistiqué, leur humour, leur étrange parloir de plus, avec finesse et sensibilité, il assimile pleinement la vitalité du jazz, il francise sa folie, traduit la joyeuse ivresse des premiers contacts avec ses rythmes. Trenet est à la fois le fils (prodigo) de George Gershwin et celui de Louis Armstrong. Il est le premier chanteur métis français.

Au milieu des années 30, il surgit comme la foudre avec une pulsation nouvelle, un mélange d'eaux vives et d'eaux profondes, de bonheur affiché et de malheur de vivre, une manière d'effleurer sans jamais appuyer les notes, les sentiments, une utilisation de termes anglais qui viennent bouculer l'ordre des choses (Bloom, il chante love in bloom). — Les « interprètes » de

chansons, dit Léo Ferré, n'ont même pas eu le temps de se rhabiller. Ils étaient tous nus sur la route, avec Trenet devant, seul, magnifique. Et Alain Souchon ajoute : « Capturer les claquements de doigts, les pieds qui tapent sous les tabourets des bars en Amérique, les ramener en cage en France, les accoutumer au climat, les présenter à l'écran, aux enfants assistés, qu'est-ce que vous voulez qu'on fasse maintenant ? »

#### Des gestes magiques

La chanson française doit tout à Trenet. Il l'a bouleversée. Il l'a entraînée sur le chemin de la fraîcheur, de la fantaisie, de l'insolite, et aussi d'une certaine nostalgie. Il a consommé une rupture latente avec l'univers des revues, il a pratiqué le premier ce qui allait devenir à partir de lui le tour de chant.

Cinquante ans plus tard, les chansons du « Fou chantant », drôles ou tendres, fantastiques ou baroques, gardent toute leur lumière, leur émotion, leur générosité juvénile. Elles font sans doute partie à présent de la mémoire collective. Mais, parallèlement, comme le vagabond de Je chante, elles ont préservé leur liberté. Elles respirent la vie. Elles ont rencontré un nouveau public, celui des jeunes générations qui, samedi soir au Châtelet, à cinquante fois rappelés le chanteur, l'a supplié afin qu'il offre un dernier sourire, encore un peu de feu dans l'œil droit et de rêve dans le gauche.

L'un des miracles de Trenet, c'est l'adoption instinctive de son personnage de scène par le spectateur, c'est l'étrange et fascinante capacité à laisser dans les coulisses un vieux monsieur de soixante-quinze ans et à s'enlever une fois encore sur la fameuse route enchantée. Avec une voix qui, certes, utilise aujourd'hui les ralentisseurs mais qui possède une science inouïe du micro. Avec des chansons que l'on se surprend à chanter avec lui. Avec des gestes magiques — les mêmes depuis un demi-siècle, toujours répétés de concert en concert, l'après-midi devant le mur blanc de la salle en compagnie de deux pianistes et du contrebassiste déroulant le répertoire dans son entier.

C'est une merveille de découvrir ou de redécouvrir Charles Trenet dans trente chansons, dans un récital qui, une fois de plus, paraît pléin en forme d'un-revoir que d'actualité.

CLAUDE FLEOUTER.

\* Châtelet, 20 h 30. Paté Marconi publie cette semaine un coffret de sept disques compacts représentant l'intégralité des chansons de Charles Trenet de 1937 à 1963.

### ARTS

#### Octave Mirbeau et Camille Claudel

Une généralisation abusive nous a fait écrire qu'Octave Mirbeau avait écrit de prendre position sur l'œuvre de Camille Claudel (Le Monde du 8 décembre). M. Pierre Michel, qui a publié récemment la Correspondance de Mirbeau avec Rodin, a relevé cependant trois mentions élogieuses de l'artiste dans des comptes rendus critiques de 1893, 1895 et 1897. L'écrivain se serait par ailleurs ingénié à intervenir en sa faveur auprès de l'administration des beaux-arts. Grâce soit donc rendue à l'impitoyable Mirbeau d'un zèle si constant... Ph. D.

#### RECTIFICATIF.

— Une erreur de transmission nous a fait attribuer à Lyon la préemption d'un document révolutionnaire : « Rapport sur l'ère de la République par le citoyen Romme » (Le Monde du 14 décembre). C'est le ville de Riom qui s'est portée acquéreur de ce document.

**SAVIGNAC**  
PROJETS ET MAQUETTES  
ORIGINALES  
D'AFFICHES PUBLICITAIRES  
GALERIE ROHWEDDER  
6, rue du Roi-Denis  
75003 PARIS  
Tél. : 40-27-82-63  
Jusqu'au 31 janvier

### CALENDRIER

#### Classique

Deux soirées Carter. — Né à New-York en 1908, formé en France par Nadia Boulanger, Elliott Carter n'est pas notre Beckett : son œuvre est trop ancrée dans une tradition expressionniste et lyrique. Il n'est pas non plus le Ionesco de la musique contemporaine : ses formes de rythmes sont pour y prétendre à l'évidence trop abstraites. Il fait, avec Varèse, Messiaen et Tippett, partie de ces indépendants que les ex-critiques admettent dans leur panthéon. Pierre Boulez, à la tête de l'Intercontemporain, lui rend hommage en dirigeant ses œuvres ainsi qu'une page (en création) qu'il lui a dédiée. Une rencontre avec le compositeur octogénaire viendra couronner le concert.

\* Lundi 19, Théâtre du Rond-Point, 20 h 30. Rencontre avec le compositeur : mercredi 21, 20 heures, au studio 5 du Centre Georges-Pompidou. Tél. : 42-56-06-80.

Repêché de « Orphée aux enfers » à l'Opéra. — Retour au palais Garnier, à l'intention du « tout-public » des fêtes de fin d'année, de l'« Offenbach » réglé par Jean-Louis Martinoty en douze tableaux acides et gais. Distribution française, direction : Marc Soustrot.

\* De 31 décembre au 1<sup>er</sup> janvier 1989, tous les jours sauf le 25, matinée le 28. Tél. : 40-17-34-96.

A Sei Voi, six ans déjà. — Deux hautes-contre, un ténor, deux barytons, une basse : un ensemble vocal comme celui-là, spécialisé dans la

\* MM. Soubie et Hirsch reconduits dans leurs fonctions au Théâtre des Champs-Élysées. — Le conseil d'administration du Théâtre des Champs-Élysées vient de reconduire M. Raymond Soubie dans les fonctions de président et M. Georges-François Hirsch dans celles de directeur général de l'établissement.

Propriétaire du bâtiment de l'avenue Montaigne (qui comprend également la Comédie des Champs-Élysées), membre de la société d'exploitation du Théâtre lyrique, la Caisse des dépôts et consignations possède désormais 62 % des parts de cette société. Radio-France et l'Opéra de Paris se partageant le reste.

polyphonie ancienne mais également au service de la création contemporaine, se travaille comme un quatuor à cordes. De beaux enregistrements parus chez Erato (Gesualdo, Croce) invitent à assister aux deux concerts anniversaires de cette formation, née il y a juste dix ans. Quatre créations pour commencer (de Cavanna, Geay, Reibel ; Bancquart) puis retour sur un seizième siècle deux jours plus tard (Morales, Des Prés, Lassus).

\* Mardi 20, grand auditorium de Radio-France, 18 h 30 ; et jeudi 22, église des Billettes, 20 h 30. Tél. : 42-30-23-08.

« La Veuve joyeuse » aux Champs-Élysées. — Rien n'est aussi périlleux à faire mousser que l'opéra viennois. Marek Janowski, à la tête du Nouvel Orchestre philharmonique, va s'y employer lors d'un concert exceptionnel donné au profit des réfugiés dans le monde. Il sera aidé par une distribution exceptionnelle (Felicity Lott, Lucy Peacock, Siegfried Jerusalem, etc.).

\* Mercredi 21, 20 h. Tél. : 47-20-36-37.

Musée pour l'UNICEF aux Champs-Élysées. — Présenté par Geraldine Chaplin, un gala de Noël dans la pure tradition viennoise (beaucoup de valses, mais aussi Mon beau sapin et un air de la Bohème chanté par Barbara Hendricks en vedette américaine). Lorin Maazel dirige l'Orchestre national de France et la maîtrise de Radio-France au profit de l'UNICEF. France-Musique retransmet en direct, Antenne 2 en Mondovision (la seconde partie seulement).

\* Dimanche 25, de 11 h 30 à 13 h 45. (Places de 50 F à 800 F.) Tél. : 42-30-23-08.

#### Jazz

Altshul, Kessler, Bourde. — Formé au blues et au be-bop, le percussionniste Barry Altshul a été de toutes les grandes expériences de ces deux décennies. Américain à Paris, son aventure continue avec Siegfried Kessler (piano) — Allemand de Paris, — même objectif, même parcours, au Petit-Opportun. Le dernier disque du pianiste Hervé Bourde, Suspense démantèlement,

(Musidisc 191 132), témoigne avec ampleur et générosité de ce mouvement.

\* Les 19 et 20 au Petit-Opportun, 23 heures. Tél. : 42-36-01-36.

Nonette de Pierre Blanchard. — Violoniste reconnu par Grappelli lors d'une tournée, compositeur, Pierre Blanchard présente une formule illustrée naguère par Miles Davis, la nonette. La comparaison s'arrête là. La démarche du jeune violoniste mérite l'attention. Son compagnonnage aussi.

\* Du 30 au 24, Magistis Terrace, 22 heures et 24 heures. Tél. : 42-36-26-44.

Johnny Griffin Quartet. — « Little Johnny », maître d'œuvre chez Monk, seul rival possible de Rollins, impétueux, derrière des légendes vivantes à s'exprimer au ténor — les autres, plus jeunes, jouent plus vite, en savent plus, mais ils ont tellement moins de musique en eux ! — Johnny Griffin donc, est en club : comme il faut, à bonne distance, dans la force de l'âge. Au piano, Alain Jean-Marie. Autant dire : visite obligatoire.

\* Les 21 et 22, Petit-Journal, 22 heures. Tél. : 43-21-56-70.

#### Variétés-rock

Reinette l'Oranaise pour Philippe Housnou. — En hommage à Philippe Housnou, récemment disparu, qui l'avait découverte, Reinette l'Oranaise chante au Ranelagh. Troublante, pathétique, à découvrir. Au même programme : Mustapha Skandrani et Elisabeth Cooper.

\* Lundi 19 décembre, Razelagh, 20 h 30. Tél. : 42-88-64-44.

Londonbeat à la Locomotive. — Le groupe formé autour de Willy M. donne actuellement avec Falling in love un des meilleurs exemples du soul britannique actuel.

\* Mardi 20, 24 heures. Tél. : 46-06-00-19.

Grand Orchestre du Splendid à l'Olympia. — Le Grand Orchestre du Splendid revient pour chanter Jacques Desportes et son délire baroque. Vision rétro des orchestres à sketches, dérision.

\* A partir du 20 décembre, 20 h 30. Tél. : 42-61-82-23.

### Le cycle Daniel-Lesur

#### Un musicien prédestiné

Moins d'un mois avant son ami Olivier Messiaen, le 19 novembre, Daniel-Lesur a eu quatre-vingt ans. Un cycle de concerts rend hommage à l'auteur d'Andrea del Sarto et de maintes œuvres précieuses.

Deux concerts symboliques ont particulièrement marqué ces festivités. L'un, à la Schola Cantorum, rappelait, avec un Offertoire composé par sa mère, que Daniel-Lesur fut en quelque sorte prédestiné à la musique : « Mes plus anciens souvenirs, écrit-il, sont ceux de jeux sous un piano. Ma mère était musicienne. Mes études ont été amenées en fonction de la musique, et je n'ai jamais pensé faire autre chose. Je suis entré au Conservatoire en même temps que Messiaen, à douze ans. »

C'est dans cette même Schola qu'il accomplira sa carrière de pédagogue pendant vingt-neuf ans, jusqu'à sa retraite (de 1935 à 1964), comme professeur de contrepoint, de fugue et de composition, dirigeant même pendant quatre ans l'école fondée par Vincent d'Indy. Jamais il ne s'enfermera dans la solide égoïsme d'une tour d'ivoire, acceptant même les responsabilités les plus lourdes ou ingrates (l'Opéra de Paris entre 1971 et 1973), mais jamais non plus il ne délaissera son œuvre.

Le second concert, vendredi dernier à Sainte-Clothilde, rappelait que Daniel-Lesur fut, à partir de 1927, l'organiste suppléant de son maître Charles Tournemire sur le célèbre Cavallé-Coll de César Franck, quatre ans avant que Messiaen ne s'installât au Cavallé-Coll de la Trinité... Lui-même allait ensuite être titulaire à l'abbaye bénédictine de la rue de la Source, de 1937 à la fin de l'Occupation.

Le Veni Creator, de Grigny, des pages éblouissantes de Tournemire et de Jehan Alain, qui allait être fau-

#### Un classicisme si pur

Succédant à Marie-Claire Alain, qui avait tiré la quintessence « classique » de l'instrument français, Jacques Taddéi, qui en est le titulaire actuel, déchaînait les foudres symphoniques de la lignée Dupré-Cocheureau dans une brillante improvisation sur deux thèmes donnés par Daniel-Lesur.

Les fêtes en l'honneur de celui-ci s'achèvent ce mardi par un festival à la SACEM. Si sa musique de chambre et ses œuvres vocales ont été fort bien représentées, on peut regretter de n'avoir pu réentendre ses opéras, Andrea del Sarto et Ondine, fût-ce en concert : du moins Jacques Mercier et l'Orchestre de l'Île-de-France, avec d'excellents solistes, ont-il heureusement créé un tableau de la Reine morte, le nouveau drame lyrique auquel il travaille.

Depuis ses jeux sous le piano, Daniel-Lesur n'a cessé, en effet, de façonner une musique dont on mesure encore mal l'étendue et la richesse, car elle est moins novatrice et monumentale que celle de Messiaen, plus pudique, secrète, mais souvent romantique, voire passionnée derrière son vêtement français d'un classicisme si pur.

JACQUES LONCHAMPT.

\* Cycle de concerts organisé par l'Association Acanthes, avec le concours du ministère de la Culture, de la Ville de Paris et de la SACEM.

هكذا من الأصل



tion
Han, PDG de P
Mises en

Spectacles

théâtre

LES SPECTACLES NOUVEAUX
ENVOYEZ LA PURÉE, Café d'Édgar (43-20-85-11), 20 h 15.

ATALANTE (46-06-11-90), 0 Toute 2 ou un petit peu plus tard le même jour : 20 h 30.
BATACLAN (47-00-30-12), 0 Match d'improvisation : 21 h.

Les cafés-théâtres
AU BEC FIN (42-94-29-35), Mille-et-une, 20 h 30.

soix : 21 h 30. Laurent Violet : 22 h 30.
Salle II. Les Sacrés Mœurs : 20 h 15.
Bernadette, causerie : 21 h 30.
CAFÉ D'EDGAR (43-20-85-11), 0 Envo-yez la purée : 20 h 15.

LES CAFÉS-THÉÂTRES
AU BEC FIN (42-94-29-35), Mille-et-une, 20 h 30.

Lundi 19 décembre

LE DERNIER EMPEREUR (Brit.-It., v.a.) : Cinépolis, 6 (46-33-10-82).
LA DERNIÈRE TENTATION DU CHRIST (A. v.a.) : Saint-Germain Su-60, 9 (46-33-63-20).

LES FILMS NOUVEAUX
BACH ET BOTTINE. Film canadien d'André Mélaçon : Forum Orient Express, 10 (42-33-42-26).

UNE AFFAIRE DE FEMMES (Fr.) : George V, 9 (45-62-41-46).
UNE ÉTOILE POUR L'EXEMPLE (Fr.) : L'Alcazar, 4 (43-27-52-37).

LES FILMS NOUVEAUX
Lazare-Passquier, 9 (43-87-35-43).
UGC Normandie, 6 (45-63-16-16).

L'HYPOTHÈSE DU TABLEAU VOLÉ (Fr.) : République Cinéma, 11 (48-05-51-33).
INDIANA JONES ET LE TEMPLE MAUDIT (A. v.a.) : Grand Pavois, 15 (45-54-46-85).

LES FILMS NOUVEAUX
Lazare-Passquier, 9 (43-87-35-43).
UGC Normandie, 6 (45-63-16-16).

cinéma

La cinémathèque
PALAIS DE CHAILLOT (47-84-24-24)
La Table tournante (1988), de Paul Giamatti, 20 h 30.

Les exclusivités
ACHEK KERIB (Ser., v.a.) : Cosmos, 6 (45-44-28-80).

PARIS EN VISITES
MARDI 20 DECEMBRE
« Exposition : 15 symbolisme », 15 heures, hall d'entrée (M. Hagen).

CONFÉRENCES
11, avenue du Président-Wilson (petit auditorium), 14 h 30 : « Miro et ses signes », par G. Raillard (Musée d'Art moderne).

ING (A. v.a.) : UGC Normandie, 6 (45-63-16-16).
MIR (A. v.a.) : 14 Juillet Paris, 6 (45-28-38-00).

PARIS EN VISITES
MARDI 20 DECEMBRE
« Exposition : 15 symbolisme », 15 heures, hall d'entrée (M. Hagen).

CONFÉRENCES
11, avenue du Président-Wilson (petit auditorium), 14 h 30 : « Miro et ses signes », par G. Raillard (Musée d'Art moderne).

LE DERNIER EMPEREUR (Brit.-It., v.a.) : Cinépolis, 6 (46-33-10-82).
LA DERNIÈRE TENTATION DU CHRIST (A. v.a.) : Saint-Germain Su-60, 9 (46-33-63-20).

LES FILMS NOUVEAUX
BACH ET BOTTINE. Film canadien d'André Mélaçon : Forum Orient Express, 10 (42-33-42-26).

CONFÉRENCES
11, avenue du Président-Wilson (petit auditorium), 14 h 30 : « Miro et ses signes », par G. Raillard (Musée d'Art moderne).

UNE AFFAIRE DE FEMMES (Fr.) : George V, 9 (45-62-41-46).
UNE ÉTOILE POUR L'EXEMPLE (Fr.) : L'Alcazar, 4 (43-27-52-37).

LES FILMS NOUVEAUX
Lazare-Passquier, 9 (43-87-35-43).
UGC Normandie, 6 (45-63-16-16).

CONFÉRENCES
11, avenue du Président-Wilson (petit auditorium), 14 h 30 : « Miro et ses signes », par G. Raillard (Musée d'Art moderne).

L'HYPOTHÈSE DU TABLEAU VOLÉ (Fr.) : République Cinéma, 11 (48-05-51-33).
INDIANA JONES ET LE TEMPLE MAUDIT (A. v.a.) : Grand Pavois, 15 (45-54-46-85).

LES FILMS NOUVEAUX
Lazare-Passquier, 9 (43-87-35-43).
UGC Normandie, 6 (45-63-16-16).

CONFÉRENCES
11, avenue du Président-Wilson (petit auditorium), 14 h 30 : « Miro et ses signes », par G. Raillard (Musée d'Art moderne).



la petite voleuse
mise en scène
CLAUDE MILLER
scénario original de
FRANÇOIS TRUFFAUT
CLAUDE DE GIVRAY

كذا من الأصل

# Radio-télévision

Les programmes complets de radio et de télévision sont publiés chaque semaine dans notre supplément du samedi daté dimanche-matin. Signification des symboles : P Signal dans le Monde radio-télévision ; O Film à émettre ; On peut voir ou ne pas manquer un ou plusieurs programmes.

## Lundi 19 décembre

### TF 1

20.35 Téléfilm : La dernière image. De Lakhdar-Hannou, avec Véronique Jannot, Mervan Lakhbar-Hannou, Michel...



Ouverts tous les jours de 9 h 00 à 2 h 00 de matin. Nouveau Service Achet 36-16 code DRUGSTORE.

Bonjour. Jean-François Bahner (1<sup>re</sup> partie). 22.10 Magazine : Choc. De Stéphane Padi. Sommaire : Les héros ; Les témoins ; Pluie express ; Reportage : 23.05 Journal de Méso. 23.25 Magazine : Miam! Sport. De 0.25 à 0.27 Rediffusions. 0.25 Série : Drôles d'histoires. 0.30 Série : L'homme à poigne. 1.05 Série : Papa et moi. 2.18 Magazine : Choc. 3.00 Série : Drôles d'histoires. 3.25 Documentaire : Histoire naturelle. 4.20 Musique. 4.40 Documentaire : Histoire naturelle.

### A 2

20.40 La marche du siècle. Émission de Jean-Marie Cavada et Jean-Pierre Bertrand. Olivier, Estelle, Roger, Gabry ; les sans-domicile fixe. 22.25 Flash d'informations. 22.30 Cinéma : La Travolta. Film italien de Franco Zeffirelli (1982). Avec Teresa Stratas, Plácido Domingo, Cornellio McNeil. (Régiment en simulcast et vidéo sur France-Musique). 0.15 Informations : 24 heures sur la 2. 0.40 Magazine : Du côté de chez Fred (rediff.).

### FR 3

20.30 Cinéma : Phéonax en colère. Film français de Claude Pinnaux (1978). Avec Lino Ventura, Angie Dickinson. 1.00 Informations. 22.25 Magazine : Océaniques. Buffon. 23.45 Musique. 23.50 Magazine : Les sept-midi de M. Forestier.

De Gérard Jour'hui. Avec Caroline Berg, Gérard Darmon. 0.50 Documentaire : Architecture et géographie sacrée.

### CANAL PLUS

20.30 Cinéma : Le Passager. Film franco-britannique de Geoffrey Reeve (1973). Avec Charlotte Rampling, David Birney, Michael Lindsay. 22.05 Flash d'informations. 22.10 Magazine : Bohémofoot. A 22.10, football ; à 22.40, boxe (opéra Sugar Ray Robinson) ; à 23.10, football africain. 0.05 Cinéma : La Vie, l'Amour, la Mort. Film français de Claude Lelouch (1986). Avec Amidou, Caroline Cellier, Rita Maiden. 1.50 Série : Père d'as.

### LA 5

20.30 Les accords du diable : Le visiteur de la nuit. Téléfilm de Sander Stern, avec Robert Stack, Vera Miles. 22.00 Les accords du diable. Les rubriques du magazine. 22.30 Série : Le voyageur. 23.00 Capitaine Farillon (rediff.). 0.00 Journal de minuit. 0.05 L'inspecteur Derrick (rediff.). 1.10 Un ours pas comme les autres (rediff.). 2.05 Petit déjeuner comique (rediff.). 3.00 Journal de la nuit. 3.05 Vive la vie ! (rediff.). 3.15 Vidéo, voisins (rediff.).

### M 6

20.30 Téléfilm : Rêver bouge. De Mark Lester, avec Linda Blair, Roger Perry. 22.25 Série : Drôles de dames. 23.15 Magazine : Club 6. De Pierre Bouillier. 0.15 Journal. 0.25 Magazine : Jazz 6. De Philippe Adler. 0.35 Musique : Boulevard des clips. 2.00 Les salutes chrétiens. 2.25 Les roses de la fortune. 3.10 Magazine : Quand la science urine l'esquète (rediff.). 4.05 Les roses de la fortune (rediff.). 5.05 Les salutes chrétiens (rediff.).

### FRANCE-CULTURE

20.30 Le grand débat. Parisianisme et provincialisme. 21.30 Dramatique. La coupe, de Daniel Meynard. 22.40 Côté Passer. Côté nouvelles. 0.05 Du jour au lendemain. 0.50 Musique : Coqs. Keith Richards.

### FRANCE-MUSIQUE

20.30 Renseignements sur Apollon. Concert donné le 17 décembre au Théâtre des Champs-Élysées : Tristan et Isolde ; Prélude et acte III, de Wagner, par l'Orchestre national de France, dir. Hans Graf, sol. René Kollo, Karan Armstrong, Maria Pedersen. 22.25 Musique : Les salutes chrétiens. Gérard Garino. A 22.30, la Travolta, de Verdi (en simulcast avec Antenne 2). 0.30 Dossier.

## Mardi 20 décembre

### TF 1

14.30 Téléfilm : Un homme comaté. De Paula Doloi, avec Eva Daria, Arielle Somenoff, Julien Dubois. 16.00 Variétés : La chanson aux chansons. 16.30 Jeu : Oubliés. 16.50 Club Doublé après-midi. 18.00 Série : Matt Houston. 18.50 Avis de recherche. 19.00 Familias : Santa-Barbara. 19.25 Jeu : La roue de la fortune. 20.00 Journal. Méso et Tapis vert. 20.30 Cinéma : Hold-up. Film français d'Alexandre Arcady (1984). Avec Jean-Paul Belmondo, Guy Marchand, Kim Cattrall, Jean-Pierre Mariolle. 22.30 Magazine : Ciel nous merci ! 23.00 Journal. Bourne et Méso. 0.10 Magazine : Livres en tête. De 0.20 à 0.27 Rediffusions. 0.28 Série : Drôles d'histoires. 0.45 Série : L'homme à poigne. 1.00 Série : Papa et moi. 2.05 Documentaire : Histoire naturelle. 2.55 Série : Drôles d'histoires. 3.25 Documentaire : Histoire naturelle. 4.15 Musique. 4.40 Documentaire : Histoire naturelle. 5.30 Série : L'homme à poigne.

### A 2

14.30 Magazine : Bonjour la télé. 16.05 Flash d'informations. 16.10 Magazine : Du côté de chez Fred. 17.10 Flash d'informations. 17.15 Magazine : Graffiti 5-15. 17.50 Série : V. 18.45 Jeu : Des chiffres et des lettres. 19.10 Actualités régionales. 19.30 Plateau de rire : Les stars. 20.00 Journal. 20.25 Méso. 20.30 Les derniers de Péras : Exodus. Film américain d'Otto Preminger (1960). Avec Paul Newman, Eva Marie-Saint, Ralph Richardson, Peter Lawford. 23.40 Débat : Un bateau pour la terre promise. Avec le Capitaine de l'Aras (capitaine de l'Exodus), Yossi Harel (a monté l'opération Exodus pour le compte de la Hagana), Noah Klieger (journaliste, ancien député), M. et M<sup>me</sup> Perzov et leur fille Hana Finchev (rapporteuse de l'Exodus), Moshe Korman (a organisé l'immigration clandestine), M. et M<sup>me</sup> Pinczuk, Avri Ben Shalom, Jacob Bettinger, M. et M<sup>me</sup> Guez, Michèle Gorenz, Rita Singer, Jacques Deroy (journaliste), le capitaine Tony Sailey (commandant du destroyer Childer), Roy Liveray (membre du commando de l'Exodus), Shavi Bibber (commandant de la Hagana à Port-de-Bouc), le professeur Zeev Hadari (a organisé l'immigration clandestine depuis la France). 0.45 Informations : 24 heures sur la 2. 1.10 Magazine : Du côté de chez Fred (rediff.).

### FR 3

14.30 Jeu : La presse par 3. 15.27 Flash d'informations : Faits de société. 15.30 Téléfilm : Pourrait dans l'orient-Extrême. De Francis Megahy, avec Dennis Waterman, George Cole, John Hartley, Alexandra Avery. 17.10 Flash d'informations. De 17.15 à 18.30 Annuaire 3. 17.15 Série : Tom Sawyer. 17.40 Série : Zoom, zoom. 18.05 Ascenseur pour l'évasion. 18.10 Magazine : Devant vous le match. 18.30 Jeu : Questions pour un champion. 19.00 Le 19-20 de l'Information. 19.53 Dessin animé : Les contes magiques. 20.05 Jeu : La classe. 20.25 INC. 20.30 Cinéma : Le Colère de Dieu. Film américain de Ralph Nelson (1972). Avec Robert Mitchum, Franck Lantella, Rita Hayworth. (a obtenu Coloco). 22.25 Journal. 22.50 Cinéma : Glag et Fred. Film italien de Federico Fellini (1985). Avec Giulietta Masina, Marcello Mastroianni, Franco Fabrizi. 0.50 Mezzogiorno. 1.00 Documentaire : Architecture et géographie sacrée.

### CANAL PLUS

15.30 Cinéma : Les Noces barbares. Film franco-belge de Marion Hängel (1987). Avec Yves Cotton, Thierry Frémont, Marianne Basler. 17.40 Cabot comique. SOS fantômes ; Le plat ; COPS. En clair jusqu'à 20.30. 18.25 Dessin animé :

Virgil. 18.30 Dessin animé ; Ça cartoon. 18.45 Flash d'informations. 18.49 Top 50. 19.00 Magazine : Neuf part ailleurs. 20.30 Cinéma : L'Affaire Chelsea. Documentaire sur le film américain d'Ivan Reitman (1986). Avec Robert Redford, Debra Winger, Daryl Hannah, Brian Dennehy. 22.20 Flash d'informations. 22.25 Cinéma : Noyade interdite. Film français de Pierre Granier-Deferre (1987). Avec Philippe Noiret, Guy Marchand, Elizabeth Bourgoin. 0.05 Cinéma : Du sang dans les ongles. Film américain de Charles B. Seiler Jr (1984). Avec Robert Brian Wilson, Lilyan Chauvin, Glenn Ford. 0.20 Cinéma : Les salutes chrétiens. Film français de Stéphane de Mareuil (1987). Avec Caroline Loeb, Roger Mirmont, Julie Jezequel.

### LA 5

14.45 Série : Kang Fu. 15.45 Série : Capitaine Farillon. De 17.00 à 18.35 Dessin animé. 17.00 Karine, l'aventure du Nouvel Monde. 17.25 L'histoire du Père Noël. 17.50 Cynthia et le rythme de la vie. 18.15 Olympe et Tom, champions de foot. 18.55 Journal Images. 19.00 Jeu : All Stars. 19.30 Boulevard Bevard. 20.00 Journal. 20.30 Téléfilm : Astor. De David Hill, avec Miles O'Keefe, Sabrina Siani. 22.20 Méso. 22.30 Cinéma : Les salutes chrétiens. Film noir. Film italien de Giacomo Gentilomo (1961). Avec Mel Ferrer, Leticia Roman, Yvette Furnest. 0.00 Journal de minuit. 0.05 L'inspecteur Derrick (rediff.). 1.10 Un ours pas comme les autres (rediff.). 2.05 Petit déjeuner comique (rediff.). 3.00 Journal de la nuit. 3.05 Vive la vie ! (rediff.). 3.20 Vidéo, voisins (rediff.).

### M 6

14.05 Jeu : Clip comaté. 16.05 Jeu : Quiz cœur. 16.50 Film, lit, humour ! 17.05 Série : Hawaii, police d'État. 18.05 Série : Dalton. 18.50 Série : Les roses de paradis. 19.54 Six minutes d'informations. 20.00 Série : Casque show. 20.30 Téléfilm : Le droit chemin. D'Alf Kjellin, avec Glenn Ford, Julie Harris, David Carradine. 22.00 Série : Drôles de dames. 22.50 Magazine : Turbo (rediff.). 23.25 Magazine : Adventure (rediff.). 23.50 Journal. 0.00 Musique : Boulevard des clips. 2.00 Les salutes chrétiens. 2.25 Feuilleton : La kermesse des brigands. 2.50 Documentaire : SM le plat, montre-sous nos étoiles. 3.15 Magazine : Quand la science urine l'esquète (rediff.). 4.05 Documentaire : SM le plat, montre-sous nos étoiles. 4.30 Variétés : Carabine FM. 4.55 La kermesse des brigands (rediff.). 5.20 Les salutes chrétiens (rediff.).

### FRANCE-CULTURE

20.30 Archéologie Science. Or blond, or noir : archéologie science à Paris. 22.40 Nuits magiques. Les services 1. Patrimoine et services. 0.05 Du jour au lendemain. 0.50 Musique : Coqs. Keith Richards.

### FRANCE-MUSIQUE

20.30 Concert. Sch. op. 2. Fugue sur le carillon des heures de la cathédrale de Scionza et Fugue sur l'histoire de l'Épiphonie, de Durufle ; Compositio op. 58 de Nielsen ; Passacaille de Frykhol ; Toccata de Nordal ; Passacaille d'England ; Te Deum de Tournemire, par Aude Henrmatine, orgue. 22.30 Récital. Beata Hainka, violon. Barbara Hainka, piano. Sonate pour violon et piano en sol mineur de Debussy ; Sonate libre en deux parties enchaînées pour violon et piano, op. 68, de Schmitt ; Berceuse sur le nom de Faure pour violon et piano et Habenera pour violon et piano de Ravel. 23.07 Côté d'archives. Ernest Bour, à partir des Symphonies de Beethoven. (2) 1.00 La dynastie Puccini. (2) Concerto pour clavier ou piano-forte et instruments de Domenico Puccini ; Kyrie à quatre voix avec ténor et orchestre, de Michele Puccini ; Messa di gloria, extrait, de Giacomo Puccini.

## Audience TV du 18 décembre 1988 (BAROMÈTRE LE MONDE/SOFRES-NIELSEN)

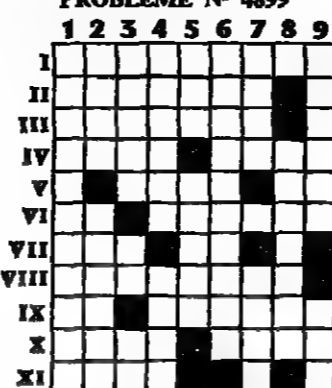
Audience instantanée. Échantillon de 1 point = 183 000 foyers

HORAIRE	FOYERS AYANT REGARDÉ LA TV (en %)	TF 1	A 2	FR 3	CANAL +	LA 5	M 6
19 h 22	86,9	25,1	13,9	10,4	2,1	3,8	1,8
19 h 46	81,0	25,4	17,4	10,6	3,3	2,8	1,5
20 h 10	88,5	24,8	21,1	12,8	4,8	2,8	1,7
20 h 55	88,6	22,7	26,7	1,8	5,8	6,3	5,4
22 h 8	88,3	14,1	28,2	2,3	3,1	6,5	8,6
22 h 44	23,4	6,1	2,9	2,2	1,6	7,6	2,8

# Informations « services »

## MOTS CROISÉS

### PROBLÈME N° 4899



### HORIZONTALEMENT

I. Sont vraiment bêtes à manger du foin. - II. C'est rude quand il n'y en a pas. - III. Est capable de briser le tympan. - IV. Très dur. Endroit où l'on envoie paître. - V. Eclair de « chaleur ». Préposition. - VI. Un agrément étranger. Sert de pigment blanc. - VII. D'un auxiliaire. Conjonction. - VIII. Digne d'un roi. - IX. Ne désigne pas le premier venu. Cordage. - X. Un bon fromage. Est souvent couvert de sang. - XI. Sur le golfe du Morbihan.

### VERTICALEMENT

I. Des femmes qui peuvent arranger nos affaires. 2. Institut l'ère de l'Hégés. Exécution au lever du jour. - 3. Ancienne capitale. Qui a donc circulé. On se réjouit quand on se voit le bout. - 4. Un principe. Saint pour un feu. - 5. Refusa de se charger. Comme ça. - 6. On y fit le mur. - 7. Physicien français. Une puissance. - 8. Quand on s'y enfonce, on semble être ailleurs. - 9. Joyeux drille. Pas aimable.

### Solution du problème n° 4898

Horizontalement : I. Bétaillère. Tees. - II. Aversion. Terre. - III. Gâte-sauce. Tiède. IV. Un. Nu. Laurus. Ra. - V. Ecole. Ions. Eude. - VI. Elys. Fée. - VII. Tisons. Qui. Egée. - VIII. Estoc. Titre. Apt. - IX. Sa. Raser. Amitié. - X. Estime. Stars. - XI. Ami. Si. Suera. Ar. - XII. Sen. Slip. Sg. Phi. - XIII. Navel. Os. Egoût. - XIV. Ems. Europe. Ire. - XV. Us. Nasses. Sals.

### VERTICALEMENT

I. Baguettes. As. Eu. - 2. Evas. nouements. - 3. Têt. Lest. Sina. - 4. Arène. Oort. Van. - 5. Issu. Enlaine. - 6. La. Il. Smilles. - 7. Loue. Ten. Uj. - 8. Encensoir. Spore. - 9. Eus. Uj. Su. SOS. - 10. Et. Pirates. - 11. Atrés. Emergées. - 12. Triens. Ira. - 13. Epi. Dégâts. Poil. - 14. Erdre. Epi. Ahuri. - 15. Sées. Métoctites.

### GYU BROUTY.

● Noël sur la Seine. - Les 21, 22 et 23 décembre, de 14 heures à 17 h 30, le père Noël sera à bord des vedettes de Paris et d'Île-de-France pour une croisière qui permettra aux parents et aux enfants de redécouvrir Paris et ses monuments. Départs et retours au pied de la tour Eiffel, quai vierge, port de Suffren. Parking gratuit assuré devant l'embarcadere, métro Be-Hakem. Prix : 148 F par personne.

### RECOMMANDATIONS ET RÉSERVATIONS :

(1) 47-65-71-29.

**LOTO** 1988

PROGRAMME TIRAGE EN DIRECT SUR CANAL PLUS

27 8 33 41 28

5 983 005,00 F  
150 100,00 F  
10 930,00 F  
14 200 F  
1000 F

NUMÉRO FACTURE : 5

Tirage de Dimanche 18 Décembre 1988

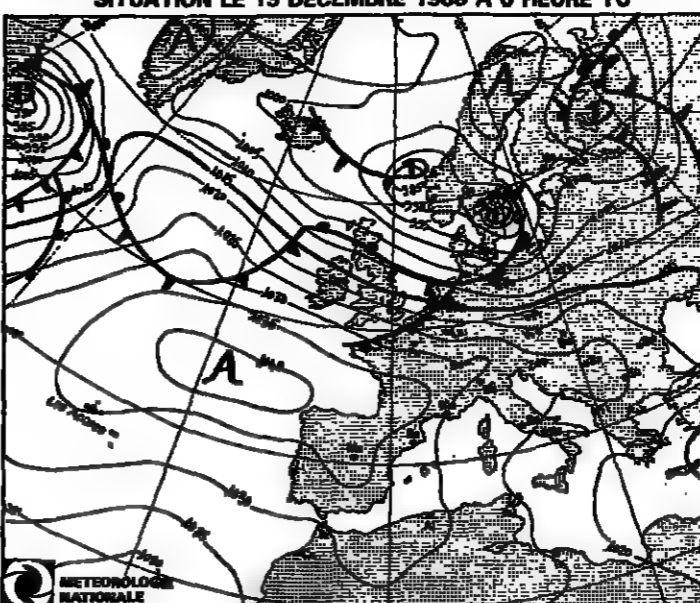
**SUR MINTEL**

Prévisions complètes  
Météo marine  
Temps observé Paris, province, étranger

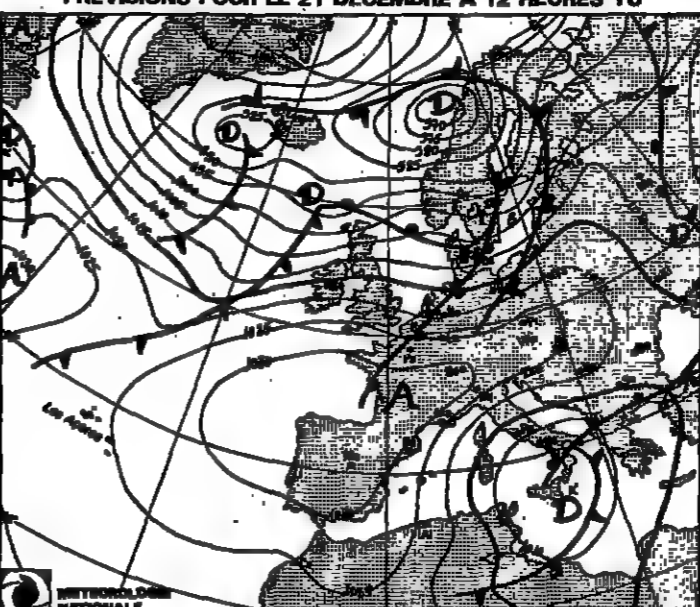
36.15 Tapes LEMONDE plus METEO

## MÉTÉOROLOGIE

### SITUATION LE 19 DÉCEMBRE 1988 À 0 HEURE TU



### PRÉVISIONS POUR LE 21 DÉCEMBRE À 12 HEURES TU



Évolution probable du temps en France entre le lundi 19 décembre à 0 heure et le mardi 20 décembre à 24 heures.

Après avoir balayé la France du nord au sud dans la journée de lundi, une perturbation active évoluera, mardi, le sud-est du pays, laissant la place à un temps instable. Une seconde perturbation abordera dès mardi soir les régions voisines de la Manche, occasionnant de faibles précipitations.

Mardi : nombreux nuages, giboulées de neige dans l'Est. Mistral et tramontane.

La quasi-totalité du pays connaîtra une journée très magneuse. De l'Alsace et de la Lorraine à Rhône-Alpes, au Massif Central, ainsi que sur les Pyrénées et la Corse, les giboulées seront fréquentes. Elles donneront de la neige au-dessus de 500 mètres d'altitude sur le relief de l'Est, 700 mètres sur le Massif Central, 1 000 à 1 200 mètres sur les Pyrénées.

De la Bretagne à la Vendée, à l'Aquitaine et à Midi-Pyrénées, un temps gris et faiblement pluvieux se maintiendra du matin au soir.

De Languedoc-Roussillon aux Alpes du Sud, le ciel sera voilé de nuages épais, mais le soleil y sera tout de même présent grâce au mistral et à la tramontane.

Le reste du pays, du Nord et de la Normandie au Centre et à la Champagne, bénéficiera de quelques éclaircies passagères. Les averse seront rares.

Les températures minimales avoisineront 0 à 4 degrés sur la moitié est du pays, 4 à 6 degrés sur la moitié ouest. Les températures maximales, comprises entre 5 à 8 degrés à l'ouest, n'excéderont pas 2 à 5 degrés du Nord-Est au Massif Central et à Rhône-Alpes. Elles atteindront 10 à 13 degrés près de la Méditerranée. Le vent de nord, souvent modéré, soufflera fort près du golfe du Lion.

**LEGENDE**

- ☀ ENSOLEILLÉ
- ☁ NUAGEUX
- ☂ PLUIE
- ☃ NEIGE
- ☄ GIBOULÉES
- ☁☁ NUAGEUX ET GIBOULÉES
- ☁☁☁ NUAGEUX ET PLUIE
- ☁☁☁☁ NUAGEUX ET NEIGE
- ☁☁☁☁☁ NUAGEUX ET GIBOULÉES ET NEIGE
- ☁☁☁☁☁☁ NUAGEUX ET PLUIE ET NEIGE
- ☁☁☁☁☁☁☁ NUAGEUX ET GIBOULÉES ET PLUIE ET NEIGE

**TEMPS PRÉVU LE 20. Déc. 88 DEBUT DE MATINEE**

### TEMPÉRATURES maximales - minimales et temps observés

le 18-12-1988 à 6 heures TU et le 19-12-1988 à 6 heures TU

FRANCE	TOURS	LOS ANGELES
AMBOISE 13 0 D	5 3 C	16 10 D
BARCELONE 10 -4 B	3 1 C	4 3 P
BORDEAUX 3 -7 B	30 30 C	12 -3 D
BRETAGNE 5 4 P	10 10 C	18 5 D
CLERMONT 11 6 C	16 6 P	21 6 B
DIJON 9 6 P	10 10 C	5 -1 B
LYON 10 7 C	8 2 D	11 -16 *
MARSEILLE 10 7 C	10 10 C	10 -8 *
MONTECARLO 10 7 C	20 21 D	26 15 P
NANTES 4 1 C	11 11 D	26 15 P
PARIS 5 -4 C	11 11 D	-1 -2 C
STRASBOURG 5 -4 C	7 -3 *	0 -10 C
TUNIS 8 6 C	9 8 P	14 1 D
VAL D'AOSTE 5 4 C	15 14 D	1 6 D
VAL D'AURANCE 5 4 C	15 14 D	1 6 D
VAL D'AURENQUE 5 4 C	15 14 D	1 6 D
VAL D'AUD 5 4 C	15 14 D	1 6 D
VAL D'AUVERGNE 5 4 C	15 14 D	1 6 D
VAL D'EMMENT 5 4 C	15 14 D	1 6 D
VAL D'ISÈRE 5 4 C	15 14 D	1 6 D
VAL D'LOIRE 5 4 C	15 14 D	1 6 D
VAL D'OR 5 4 C	15 14 D	1 6 D
VAL D'OSÈGE 5 4 C	15 14 D	1 6 D
VAL D'RHODANE 5 4 C	15 14 D	1 6 D
VAL D'ARRE 5 4 C	15 14 D	1 6 D
VAL D'ALBA 5 4 C	15 14 D	1 6 D
VAL D'AGOUT 5 4 C	15 14 D	1 6 D
VAL D'ALPE 5 4 C	15 14 D	1 6 D
VAL D'ARRE 5 4 C	15 14 D	1 6 D
VAL D'ALBA 5 4 C	15 14 D	1 6 D
VAL D'AGOUT 5 4 C	15 14 D	1 6 D
VAL D'ALPE 5 4 C	15 14 D	1 6 D
VAL D'ARRE 5 4 C	15 14 D	1 6 D
VAL D'ALBA 5 4 C	15 14 D	1 6 D
VAL D'AGOUT 5 4 C	15 14 D	1 6 D
VAL D'ALPE 5 4 C	15 14 D	1 6 D
VAL D'ARRE 5 4 C	15 14 D	1 6 D
VAL D'ALBA 5 4 C	15 14 D	1 6 D
VAL D'AGOUT 5 4 C	15 14 D	1 6 D
VAL D'ALPE 5 4 C	15 14 D	1 6 D
VAL D'ARRE 5 4 C	15 14 D	1 6 D
VAL D'ALBA 5 4 C	15 14 D	1 6 D
VAL D'AGOUT 5 4 C	15 14 D	1 6 D
VAL D'ALPE 5 4 C	15 14 D	1 6 D
VAL D'ARRE 5 4 C	15 14 D	1 6 D
VAL D'ALBA 5 4 C	15 14 D	1 6 D
VAL D'AGOUT 5 4 C	15 14 D	1 6 D
VAL D'ALPE 5 4 C	15 14 D	1 6 D
VAL D'ARRE 5 4 C	15 14 D	1 6 D
VAL D'ALBA 5 4 C	15 14 D	1 6 D
VAL D'AGOUT 5 4 C	15 14 D	1 6 D
VAL D'ALPE 5 4 C	15 14 D	1 6 D
VAL D'ARRE 5 4 C	15 14 D	1 6 D
VAL D'ALBA 5 4 C	15 14 D	1 6 D
VAL D'AGOUT 5 4 C	15 14 D	1 6 D
VAL D'ALPE 5 4 C	15 14 D	1 6 D
VAL D'ARRE 5 4 C	15 14 D	1 6 D
VAL D'ALBA 5 4 C	15 14 D	1 6 D
VAL D'AGOUT 5 4 C	15 14 D	1 6 D
VAL D'ALPE 5 4 C	15 14 D	1 6 D
VAL D'ARRE 5 4 C	15 14 D	1 6 D
VAL D'ALBA 5 4 C	15 14 D	1 6 D
VAL D'AGOUT 5 4 C	15 14 D	1 6 D
VAL D'ALPE 5 4 C	15 14 D	1 6 D
VAL D'ARRE 5 4 C	15 14 D	1 6 D
VAL D'ALBA 5 4 C	15 14 D	1 6 D
VAL D'AGOUT 5 4 C	15 14 D	1 6 D
VAL D'ALPE 5 4 C	15 14 D	1 6 D
VAL D'ARRE 5 4 C	15 14 D	1 6 D
VAL D'ALBA 5 4 C	15 14 D	1 6 D
VAL D'AGOUT 5 4 C	15 14 D	1 6 D
VAL D'ALPE		

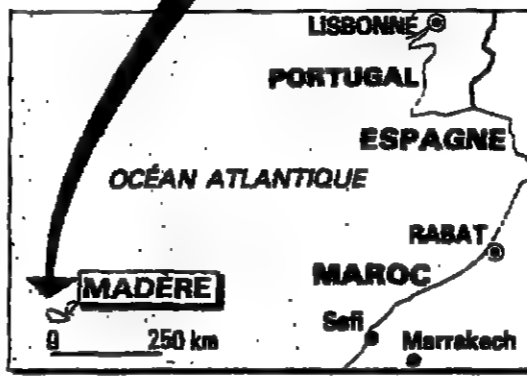
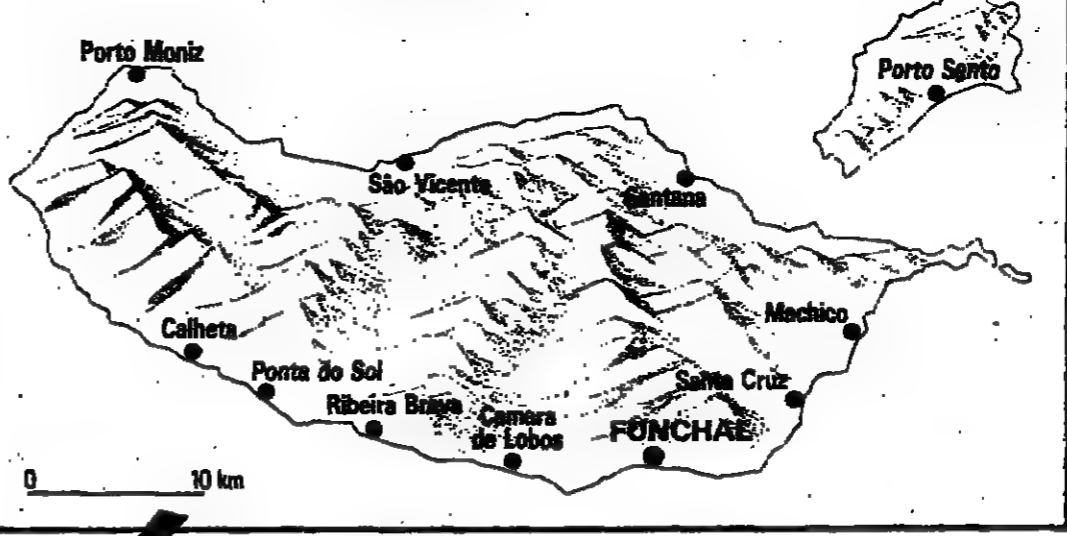
# Le Monde ECONOMIE

## L'EUROPE ET SES ILES

### Vivre à Madère

Les dirigeants de l'archipel portugais se félicitent d'appartenir à la CEE

#### ARCHIPEL DE MADÈRE



Survivances des continents, les îles ont toujours éveillé l'intérêt des observateurs et d'abord des plus aventureux d'entre eux, les explorateurs. Microcosmes où l'ethnologue rencontre le géographe, terres de mission et lieux d'exil, les îles, où les légendes rejoignent l'histoire, savent pour la plupart jouer de leur singularité, mettre en avant leurs handicaps, entretenir leur mystère. Et voilà qu'elles intéressent maintenant les économistes et même les financiers.

Sans se comparer aux Etats-archipels comme le Japon ou l'Indonésie, la Communauté européenne prend conscience que son patrimoine maritime et insulaire s'il constitue un espace où doit se manifester la solidarité en raison des retards de revenus des habitants-présente aussi des atouts pour elle-même et à l'égard des pays tiers. Ainsi commence à se dessiner une politique de la CEE envers sa périphérie, dont les statuts juridiques sont presque aussi nombreux et diversifiés qu'il y a d'îles elles-mêmes.

Et la France, qui sait, en Corse, ce que fronde et turbulence veulent dire, ne veut pas être en reste. Le ministre de l'Intérieur, M. Pierre Joxe, n'a-t-il pas annoncé son intention d'organiser prochainement à Ajaccio un colloque sur les îles.

Nous invitons les lecteurs du « Monde de l'économie », au cours des prochains mois, à découvrir l'« outre-mer de proximité » en Europe. Première escale : Madère la Portugaise.

F. G.

Ce jour-là, au dernier étage panoramique d'un grand hôtel de Madère, Alberto João Jardim concluait l'assemblée générale de la Conférence des régions périphériques maritimes de la CEE devant plus de deux cents délégués venus de toute l'Europe, des Shetland au Dodécannèse : « N'ayons pas peur de nous montrer, nous, les régions les plus dévalorisées de l'Europe, de plus en plus agressives devant les instances communautaires. Ne craignons pas de faire des interventions de plus en plus politiques. »

Eternel cigare aux lèvres, tribun aimant la harangue et fin politicien, A. J. Jardim préside depuis dix ans le gouvernement - fort de huit ministres - de la région autonome de Madère. Sorti largement vainqueur des toutes-récentes élections locales, il vient d'entamer un nouveau mandat, à l'« hôtel Matignon » de l'île, la délicieuse Quinta Vigia noyée dans la verdure luxuriante et les fleurs inépuisables, en surplomb du port de Funchal.

La Constitution portugaise de 1976 a accordé un statut d'autonomie aux deux régions-archipels de l'Atlantique, Madère et les Açores. Une autonomie sur laquelle les responsables insistent à chaque occasion et qui est inscrite en toutes lettres dans chaque document officiel. Une autonomie qui, par rapport à l'indépendance complète des îles du Cap-Vert, par exemple, ou à la décentralisation inachevée entamée en France en 1982, permet à l'économie de Madère de jouer sur plusieurs tableaux.

Vis-à-vis du gouvernement de Lisbonne, A. J. Jardim utilise habilement le registre de la région lointaine, donc handicapée par les coûts de transport : revenu par tête des deux cent soixante-dix mille Madériens plus faible - malgré des progrès récents - que

la moyenne du Portugal ; rôle stratégique important, notamment dans le dispositif militaire de l'OTAN (Porto-Santo, la deuxième île habitée de l'archipel, est équipée d'un aéroport qui peut recevoir des avions gros-porteurs, ce qui n'est pas le cas à Funchal). C'est le même argument qui permet au gouvernement Jardim de traîner pour rembourser une dette contractée il y a six ans auprès de la Banque centrale du Portugal.

#### Un régime de faveur

A l'égard des autorités de Bruxelles, Madère est la sagesse ou l'habileté (contrairement aux Canaries espagnoles et, plus encore, aux Féroé danoises, qui avaient demandé et obtenu un statut spécial vis-à-vis de la CEE) d'affirmer haut et fort qu'elle est et restera portugaise et européenne. Mais elle ajoute, sans que cela soit le moins du monde contesté par la Commission ou le Parlement de Strasbourg, que sa situation « ultra périphérique » (comme les régions françaises d'outre-mer) lui ouvre droit à un régime de faveur. La réforme en cours des fonds structurels européens - va d'ailleurs parallèlement dans ce sens.

Un exemple : selon M. Miguel de Sousa, secrétaire d'Etat à l'économie, la CEE a versé à Madère 590 millions de francs depuis 1985, et les projets d'investissement (routes, ports, énergie) programmés dans les trois ans à venir et qui représentent quelque 1,5 milliard de francs seront subventionnés par la CEE à hauteur de 70, voire 75 %. Sans compter le nouvel aéroport, dont il faudra construire la piste en enfonçant des pieux dans la mer, à prix d'or, à 60 mètres de profondeur... « Notre intégration à la CEE a été payante, résume M. de Sousa,

et elle le sera de plus en plus. De notre part, il n'y a aucune ambiguïté. Nous allons aussi pouvoir recevoir des fonds pour l'éducation, la formation. Et la Commission ne trouve rien à redire au fait que la TVA ici soit de 30 % inférieure au taux national et que les transports aériens et maritimes en soient totalement exonérés. » De même, apparaît-il naturel à tout le monde que Lisbonne subventionne chaque année environ 10 % du budget de Madère. Ce que les Corées traduiraient par « le prix à payer de la continuité territoriale ». « Moi aussi j'applaudis à la CEE, relance le secrétaire d'Etat

à l'agriculture et à la pêche, M. Francisco Perry-Vidal. On forme quatre cents jeunes agriculteurs chaque année. Mais surtout nous mettons en place un grand programme de restructuration des plantations de bananes qui font vivre neuf mille exploitations sur des parcelles, cultivées en terrasse, parfois de quelques dizaines de mètres carrés seulement. Sur 1 500 hectares, 1 000, à savoir les meilleures terres, seront réservés aux bananes, les autres reconvertis pour la culture des fleurs ou des fruits tropicaux. »

écoulée en totalité à des prix garantis vers le « continent » portugais. Mais à partir de 1993, l'Europe sera son marché naturel. « A condition, précise M. Perry-Vidal, que pour les bananes comme pour le vin et ce qui va avec (les caisses, les bouteilles, les engrais), nous soyons assurés d'une protection tarifaire pour le transport tant à l'importation qu'à l'exportation. » Comme beaucoup d'îles, en effet, Madère ne couvre ses achats par ses ventes qu'à 28 %.

#### La protection communautaire

Reine banane ! Les expéditions ont, en 1986, représenté 5,5 milliards d'escudos (100 escudos = 4 F), soit trois fois plus que les exportations de vin et dix fois celles d'objets de vannerie. Toutefois, avec le vin, la broderie constitue l'autre secteur économique qui a porté le renom de Madère bien au-delà des frontières ibériques.

de Funchal  
FRANÇOIS GROSCHARD.  
(Lire la suite page 23.)

#### LA FIN DU NUCLÉAIRE EN SUÈDE

### Délicate relève

La fermeture des réacteurs pourrait doubler le prix de l'électricité

LA Suède en hiver, c'est le royaume de l'éclairage artificiel. Une véritable débauche de lumière, dans les villes, les campagnes, le long des routes, sur les pistes de ski de fond, dans les patinoires en plein air. De la lumière partout et tout le temps pour faire oublier une obscurité sinon difficilement supportable.

Les barrages de la moitié nord du pays fonctionnent sans problèmes et les douze réacteurs nucléaires de la moitié sud, qui assurent 50 % de la production d'électricité, sont parmi les plus performants du monde. Si l'économie nationale se porte aussi bien, c'est en grande partie grâce à ce soutien logistique efficace et surtout bon marché. Mais le jour où les premiers réacteurs seront arrêtés, la situation risque de changer, et ce jour est proche.

Victime innocente des accidents de Three Mile Island en 1979 et de Tchernobyl en 1986, le nucléaire suédois est condamné. Si en 1990 le Parlement approuve la décision du gouvernement social-démocrate de hâter le démantèlement de deux unités sur les sites de Barsebäck (près de Malmö) et de Ringhals (près de Göteborg), les premières « exécutions » auront lieu en 1995 et en 1996. Compte tenu d'une majorité social-démocrate, centriste, communiste et « verte », favorable à la mise hors-circuit rapide de ces réacteurs, un renversement de tendance semble peu probable.

Si le remplacement du nucléaire était assuré, il serait plus facile de s'accommoder d'une solution politique. Or les commissions, les études et les rap-

ports ne manquent pas, mais les plans et projets de substitution restent pour l'heure hésitants, voire contradictoires, et ne permettent pas d'envisager l'avenir avec sérénité.

#### Des industriels inquiets

« L'abandon de la filière nucléaire serait une folie, une catastrophe. Mais nous n'avons pas perdu tout espoir. » Les propos de M. Bengt Rabäns, de la SCPF, l'association suédoise des fabricants de pâte à papier et de papier, traduisent l'inquiétude de la plupart des responsables des industries suédoises de base, compétitives sur les marchés extérieurs mais grosses consommatrices d'électricité.

L'inquiétude est d'autant plus grande que l'échec européen de 1992 se rapproche, et les craintes qu'elle suscite dans la Suède neutre, non-membre de la CEE, qui cherche à s'adapter par tous les moyens - sans adhérer. La suppression du nucléaire entraînera automatiquement une hausse des prix de l'électricité - avant même 1995, afin de freiner la consommation et éviter des réactions de panique. Cette hausse pourrait aller des quelque 15 à 20 couronnes le kWh actuellement au double.

C'est plus que ne peut supporter l'industrie, disent les pessimistes, qui voient une menace directe planer sur l'emploi, en particulier dans la moitié nord du pays où l'industrie forestière, l'industrie chimique et une partie de l'industrie sidérurgique représentent quelque 40 % des emplois industriels.

Face à cette perspective peu encourageante, les entreprises demandent des garanties de prix de l'électricité, quand elles ne cherchent pas à s'établir à l'étranger. Gränges-Aluminium envisage par exemple de déplacer sa production en Islande. Pour d'autres, comme le fabricant de cellulose SCA, l'expansion se fera plutôt dans l'espace communautaire européen, où la Suède profitera au moins du « grand marché énergétique ».

Ces premiers signes de défection pourraient être de nature à faire réfléchir les responsables politiques. Ainsi le ministre de l'énergie et de l'environnement, M<sup>me</sup> Birgitta Dahl, a annoncé la création prochaine d'une commission spéciale chargée d'examiner les conséquences de la première phase du démantèlement pour les industries qui consomment le plus d'électricité.

L'abandon prématuré du nucléaire s'annonce d'ores et déjà comme une opération coûteuse. Officiellement, le démantèlement

des deux premiers réacteurs est évalué à 2,5 milliards de couronnes. Faux ! dit la fédération des industries, il faut ajouter les coûts de production et cela fera en tout 25 à 30 milliards de couronnes.

Ce n'est pas tout : les producteurs d'électro-nucléaire entendent aussi exiger des dédommagements pour la perte de revenus liée à la fermeture des installations. Un manque à gagner de 10 milliards de couronnes, par exemple, devra nécessairement être compensé.

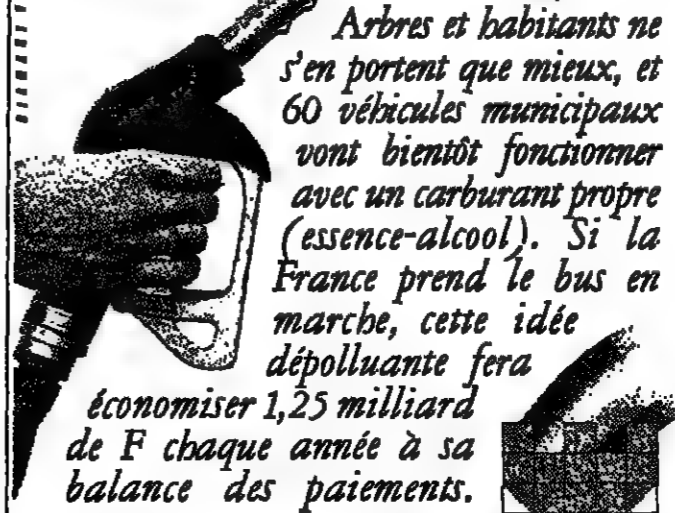
Billevesées, dit en substance le ministre de l'énergie et de la production de l'environnement. Mais la position de M<sup>me</sup> Dahl, un porte-feuille sous chaque bras, est des plus inconfortables pour ne pas dire impossible, entre un puissant groupe d'adversaires du démantèlement et une opinion politique en majorité encore favorable à la mesure.

Les sociaux-démocrates eux-mêmes semblent partagés. L'ancien ministre de l'énergie, aujourd'hui président du Parlement, M. Thage G. Petersson, ou encore le ministre des finances, M. Kjell-Olof Feldt, font partie de ceux qui ont rallié le camp des sceptiques. Les syndicats ne sont pas non plus enthousiastes, soulignant notamment que toute décision de fermer un réacteur doit être assortie d'une décision de construire des installations de remplacement d'une capacité correspondante.

de Stockholm  
FRANÇOISE NIÉTO.  
(Lire la suite page 22.)

Plus nos bus roulent, plus nos arbres sont contents, sans parler des habitants.

Décembre 88 : Alors que l'Europe se bat autour du pot à catalyseur, 4 bus de Tours fonctionnent, depuis un an déjà à l'éthanol.



Arbres et habitants ne s'en portent que mieux, et 60 véhicules municipaux vont bientôt fonctionner avec un carburant propre (essence-alcool). Si la France prend le bus en marche, cette idée dépolluante fera économiser 1,25 milliard de F chaque année à sa balance des paiements.

A Tours la matière grise prend des couleurs.

TOURS

مكتبة من الأصل

هكذا من الأصل

LA FIN DU NUCLÉAIRE EN SUÈDE

Délicate relève

(Suite de la page 21.)  
La seule source d'électricité non polluante et renouvelable dont dispose actuellement la Suède est l'énergie hydraulique qui produit en moyenne l'équivalent des 12 réacteurs. Techniquement, il serait possible d'aménager les trois dernières rivières vierges dans le nord du pays et obtenir ainsi « jusqu'à 30 milliards de kWh à des coûts raisonnables », estime M. Lennart Lundberg, le numéro deux de Vattenfall (l'équivalent suédois d'EDF).  
Politiquement, c'est impossible : la loi de 1987 sur les ressources naturelles, qui a obtenu l'appui de tous les partis représentés au Parlement, protège désormais de toute atteinte ces cours d'eau. Vattenfall ne peut dans l'immédiat qu'envisager d'augmenter la capacité des installations existantes et obtenir 1,1 milliard de kWh supplémentaires.  
La construction d'une vingtaine d'installations alimentées au gaz ou au charbon apportera par ailleurs environ 15 milliards de

kWh, mais elle est prévue sur les dix prochaines années et ne suffira pas au moment critique. Vattenfall mise sur une réduction de la consommation d'électricité dans certains secteurs en modifiant les installations, qu'il s'agisse des habitations, des bureaux ou des usines.  
Le but, indique M. Lundberg, est d'investir dans la recherche d'économies des sommes équivalentes à la construction d'une centrale entaillée de production d'électricité alimentée au charbon. Le « potentiel théorique » récupérable serait de l'ordre de 10 à 20 milliards de kWh. « Mission 2000 » : tel est le nom de ce projet d'étude avec un budget de 400 millions de couronnes pour trois ans. Vattenfall participe également au développement de l'énergie éolienne, notamment dans la région de Blekinge sur la côte-ouest et sur l'île de Gotland, dans la Baltique.  
Qu'on le veuille ou non, le grand bond en avant vers le modernisme énergétique que vise

la Suède passera obligatoirement au début par un pas en arrière, à savoir par l'utilisation d'énergies fossiles comme le charbon et le gaz naturel. Le charbon, la bête noire de Mme Dahl. Pourtant meilleur marché que le gaz, nécessitant moins de travaux d'adaptation et faisant l'objet de techniques sans cesse améliorées, il reste encore trop polluant. Le ministre a décidé de mener la vie dure à ceux qui prendront cette option : dès 1989 ils devront payer une « taxe-écologie ».

Un parc renforcé

Reste le gaz naturel, encore peu répandu en Suède : avec toute une infrastructure à mettre en place, soit un investissement de l'ordre de 15 à 20 milliards de couronnes, son utilisation risque d'alourdir encore la facture. Il ne manque cependant pas de partisans et « de plus en plus, même au sein de l'Agence nationale pour l'énergie et surtout parmi les élus politiques locaux », affirme M. Harry Plogbäck, de la société Swedegas, dont Vattenfall est propriétaire à 60 %.

Un avantage : les fournisseurs sont les voisins. Danemark, Norvège et URSS via la Finlande. Selon des estimations, le gaz pourrait dès 1995 remplacer un tiers du nucléaire. Le contrat actuel de 600 millions de mètres cubes par an avec le Danemark pourrait être porté à 1 milliard de mètres cubes. Mais les Suédois, qui cherchent à diversifier leurs sources d'approvisionnement, négocient également avec la Norvège et l'URSS des contrats de 1,5 milliard de mètres cubes par an chacun. Quant aux prix, c'est une autre affaire...

Et les énergies renouvelables ? Depuis 1980, force est de constater que peu de ressources, en fin de compte, ont été consacrées à l'accélération de la recherche et à ses applications dans ce domaine.

Certes les sous-produits sylvicoles sont utilisés et pourraient l'être bien davantage. Certes des batteries éoliennes grand format vont bientôt pousser sur des portions de côtes. Certes la géothermie est en progrès et l'énergie solaire connaît un regain d'intérêt.

Toutefois trop de projets mal coordonnés ont jusqu'ici avorté, se soldant par des faillites, et les autorités se sont lassées de financer des « visions » qu'elles jugeaient sans doute secondaires. Le ministre de l'énergie a néanmoins proposé la création d'un nouveau fonds de « technique énergétique » doté d'un milliard de couronnes sur cinq ans, dont la tâche principale sera de s'intéresser aux techniques qui permettent une utilisation accrue des carburants indigènes.

« Quelles entreprises vont investir de l'argent pour trouver de nouvelles techniques alors qu'on ne peut pas vendre les techniques déjà au point ? », constate, désabusé, un spécialiste de la biomasse. Toujours est-il que la situation est déjà préoccupante : la consommation d'électricité augmente plus rapidement que prévu, à cause principalement de la forte croissance économique de ces dernières années.

Comme on ne peut pas abolir l'hiver ni ralentir brutalement la production industrielle, le seul moyen efficace d'éviter un manque éventuel est de renforcer la capacité du parc nucléaire. « Nous pourrions gagner jusqu'à 5 milliards de kWh par an », dit M. Karl Axel Edin, le directeur de l'Agence pour l'énergie, qui n'exclut pas lui non plus que la décision de démanteler fasse l'objet d'une révision.

Ainsi, jusqu'au dernier moment, la Suède sera sauvée par le nucléaire dont elle ne veut plus. Le paradoxe est complet.

de Stockholm  
FRANÇOISE NIÉTO.

A PROPOS DU PRIX NOBEL D'ÉCONOMIE

Mathématiques ou mathématicien ?

Par André PIETRE (\*)

Tout les économistes français se sont réjouis de l'attribution du prix Nobel à l'un des leurs, M. Maurice Allais, dont il n'est pas nécessaire de partager la méthode et la « philosophie » pour reconnaître la valeur peu commune de la pensée. Son disciple, Gérard Debreu, qui avait reçu le même récompense en 1983, professe aux États-Unis, dont il a pris la nationalité. Maurice Allais a donc l'honneur d'être le premier prix Nobel français d'économie à 100 %. Il a déclaré lui-même à la sélection qu'il y a longtemps qu'il avait eu le prix Nobel s'il avait été américain.

Il ne semble pas cependant que cet événement ait donné lieu aux commentaires qu'il méritait, ni ouvert le débat qu'on voudrait amorcer sur « la puissance et les dangers de l'utilisation de l'outil mathématique en économie ». C'est le titre même d'un article de Maurice Allais publié en 1984, et que certains de ses disciples feraient bien de relire.

Cette « puissance », le grand Traité d'économie pure (1952) de l'auteur, approfondissant les analyses de Walras et de Pareto, l'atteste. Un économiste « littéraire » le reconnaît sans peine, même si le cadre de pensée libéral dans lequel l'auteur se situe comme ses prédécesseurs, nous paraît entaché d'une « omission fondamentale » qui consiste à ne pas tenir compte (ou à prendre comme des données intangibles) des structures sociales préexistantes, telle la répartition des capitaux qui pourtant influe largement sur la demande et, par elle, sur le marché.

Il nous semble que cette position de principe limite la portée d'ouvrages où Maurice Allais a su l'incontestable mérite de s'ouvrir à l'économie concrète, qu'il s'agisse de monnaie, d'intérêt, de capital, etc. En discuter dépasserait notre propos. Retenons plutôt ce que le nouveau Prix Nobel n'a pas craint d'écrire sur « l'utilisation des mathématiques... [Elle] est indispensable en tant que procédé de déduction et d'analyse, mais elle ne peut être féconde que si elle part d'une excellente connaissance des faits... En aucun cas, il [l'économiste] ne doit se cantonner dans l'économie pure. Il n'y a pas de plus grand danger ».

Modèles abstraits

C'est précisément l'erreur que commettent aujourd'hui nombre d'économistes mathématiciens et que l'enseignement économique actuel tend à propager. Qu'on nous comprenne bien, il va de soi qu'on ne minimise en rien les apports d'économistes-mathématiciens qui, dépassant l'économie pure, ont mérité une juste notoriété par l'analyse de problèmes tels que le chômage (Edmond Malinvaud) ou par leurs vues d'ensemble comme celles de Thierry de Montbrét sur la Revanche de l'histoire (1984).

On ne conteste pas davantage les services que l'outil mathématique a rendus en matière de tarification, des transports, de l'énergie, etc. De même, il va de soi qu'il est aussi indispensable à la construction des statistiques que l'usage de celles-ci l'est à la connaissance de la réalité économique — à une condition toutefois : de ne pas oublier que les statistiques les plus affinées ne saisissent jamais que des faits quantifiables, et qu'elles laissent hors de leur portée les causes profondes, spécifiquement humaines, mobiles psychologiques, et morales, les courants de pensée souterrains, dont elles ne révèlent que l'émergence.

Non moins erronée est la formulation des « modèles » abstraits, en dehors ou à l'encontre de la réalité. C'est le grand danger. L'exemple le plus significatif est la théorie fameuse de l'« oscillateur », de Paul Samuelson, deuxième prix Nobel (1970), qui combine le

principe du multiplicateur et de l'accélérateur, dont un spécialiste des fluctuations a mis en doute « la vérification par la réalité », allant jusqu'à conclure que « la réalité obéit mal au principe de l'accélérateur ». Autre exemple est celui du multiplicateur d'investissement malencontreusement appliqué à certains pays du tiers-monde, avec les excès que l'on sait.

Erreurs et méfaits qui n'ont pas empêché l'obsession mathématique de sévir dans notre discipline. On assiste même à ce fait admirable que certains se plaisent à retourner en langage médiatique les théories des pères fondateurs de l'économie classique, qui étaient tous imprégnés en termes littéraires (sauf Malthus, avec un simplisme dont on connaît les conséquences). De plus en plus, l'opinion prévaut qu'il n'y a de véritable économie que mathématique, et d'une mathématique de plus en plus difficile, accessible aux seuls initiés, à tel point que tel responsable de l'introduction des mathématiques dans l'enseignement universitaire répudie aujourd'hui ses successeurs abusifs.

Que leur importe de s'enfermer dans un langage technique et un irrationnel de fait, qui est bien le contraire d'un vrai savoir ! Partout, jusque dans les sciences de l'homme, de l'histoire aux sciences de la vie, le quantitatif et l'abstraction s'imposent. Au vrai, il ne s'agit plus de mathématiques, mais (si l'on nous permet l'expression) de mathématiser.

Ignorance rétroproque

On ne arrive ainsi à cette étrange que via économique et science économique évoluent dans une ignorance rétroproque. Que d'innovations pourtant ont surgi depuis la guerre dans le paysage économique, sans le moindre apport des mathématiques !

S'agit-il des entreprises ? C'est l'extension des « équipes autonomes », c'est l'adoption de l'« horaire mobile », ce sont les « cercles de qualité » importés du Japon, qui ont fait parler d'une « entreprise du troisième type » (après celles du taylorisme et des relations humaines). C'est la « politique contractuelle » liant entreprises et syndicats, qui a épargné au secteur privé les grèves endémiques du secteur public.

S'agit-il du marché ? Ce sont, en agriculture, les conventions conclues avant la production par des groupements de producteurs (entre qui il n'y a jamais eu de concurrence, ce qu'oublient toujours les théoriciens du marché) avec des firmes agro-alimentaires qui, jusque-là, les dominaient. C'est le « marché institutionnel » réalisé par le marché commun selon la formule de Jacques Rueff. Ce sont, à l'initiative de la France, les accords de la CEE avec les pays du tiers-monde, tel celui de Lomé, favorisant leurs importations.

Mais l'innovation la plus inattendue est sans doute la politique d'aménagement du territoire caractérisée par des « quasi-contrats » (crédits, aides fiscales subordonnées à un déplacement des firmes, etc.) qui sont conclus entre puissance publique et entreprises privées. Ainsi se trouve renversée la frontière, qu'une longue tradition d'individuelisme avait dressée entre les deux parties. Sont dépassés également libéralisme et dirigisme.

Ne croit-on pas enfin que des études approfondies sur les expériences britannique et américaine, sur le dynamisme allemand et les performances japonaises, etc., leurs causes, leurs effets, leur avenir, ne sauront la science économique avec infiniment plus d'efficacité que la nouvelle scolastique des « faiseurs » de « modèles » ?

(\*) Membre de l'Institut.

**Procédure d'admission réservée aux adultes ayant au moins cinq ans d'expérience professionnelle à l'entrée de l'INSTITUT D'ÉTUDES POLITIQUES de PARIS 1988 - 1989**

**Rappel du calendrier**

Envoi d'un dossier par correspondance... jusqu'au 13.01.89  
Retrait d'un dossier au secrétariat... jusqu'au 20.01.89  
Épreuve écrite d'admissibilité... le 04.03.89  
Entretiens d'admission... du 28.03.89 au 26.04.89  
Résultats... le 28.04.89  
Réunions d'information à Sciences-Po... le 21.12.88  
le 09.01.89  
le 18.01.89

Renseignements et inscriptions : Secrétariat de l'I.E.P. de Paris  
27, rue Saint-Guillaume 75341 PARIS Cedex 07 - Tél : 43.49.50.50

**Est-ce que votre banque vous mérite ?**

**Banc d'essai des banques: votre banque est-elle la meilleure ?**

L'Expansion a mis pour vous en concurrence les 12 plus grands réseaux: produits, services, tarifs, etc.

L'Expansion vous donne en exclusivité tous les éléments de comparaison pour juger votre banque.

**L'EXPANSION. POUR ACTION.**  
EN VENTE AUJOURD'HUI

**L'Expansion**  
LES STARS ET LES AUTRES

**Jusqu'au 16 janvier 1989 à LA RÉGLE À CALCUL**

**L'OCCASION OU JAMAIS DE PASSER A LA MICRO**

Le T1000 de TOSHIBA  
La micro-ordinateur portable, autonome et compatible

La MALLETTTE MAGIQUE WORDS  
Le logiciel intégré Microsoft WORDS et tout le nécessaire pour débiter

+ 1/2 journée de formation

+ Un financement immédiat sur place par Cédex ou Carte Avenir

8950 F TTC

LA RÉGLE À CALCUL  
45 bd St-Germain, 75005 Paris  
Tél.: (1) 43.25.68.88

le journal mensuel de documentation politique

**après-demain**

Fondé par la Ligue des droits de l'homme (non vendu dans les kiosques)

offre un dossier complet sur :

**LE MONDE RURAL**

Avec notamment des articles de :  
Henri HALLET  
Bernard THAREAU

Envoyer 40 F (timbres à 2 F ou chèque) à APRÈS-DEMAIN, 27, rue Jean-Dolent, 75014 Paris, en spécifiant le dossier demandé au 190 F pour l'abonnement annuel (60 % d'économie, qui donne droit à l'envoi gratuit de ce numéro).

**Altheur**

**ENJEUX DU MONDE**

L'EUROPE ET SES ILES

A l'heure du grand marché

Les inégalités risquent de se creuser entre le Continent et les petites communautés isolées

LA CEE se préoccupe du sort de ses îles à l'heure du grand marché de 1993. Ainsi le conseil européen de Rhodes, début décembre, a reconnu les problèmes socio-économiques particuliers que connaissent certaines régions insulaires de la Communauté.

Les chefs d'Etat ou de gouvernement sont restés toutefois extrêmement prudents : la Commission de Bruxelles devra présenter le cas échéant, des propositions qu'elle jugera utiles dans le cadre des possibilités financières offertes par les politiques existantes telles qu'elles ont été décidées.

Au nombre de trois cents - celles de plus de trois cents habitants - les îles de Douze représentent quelque 5,5 % de la superficie de la Communauté et 3,5 % de sa population. Multiples et très diverses en raison de l'éloignement (Corse, Réunion) de la superficie (Sicile, 25 000 km², soit presque autant que la Belgique et les îles grecques), de la densité de population (200 habitants au km² aux Canaries, moins de 50 dans la plupart des cas), de la richesse par habitant (proche aux Baléares de la moyenne communautaire, alors qu'ailleurs elle est inférieure d'un tiers) du taux de chômage (de 4 % à 28 % de la population active).

Les mêmes handicaps

Qu'elles soient petites ou grandes, peu ou très éloignées de la métropole, les îles de la CEE, présentent quasiment toutes les mêmes handicaps : agriculture fortement représentée ; industries peu importantes ; services limités au tourisme ; productivité peu élevée des activités industrielles représentées généralement par des branches traditionnelles à faible croissance. Dans ces conditions, comment trouver une trame commune afin d'éviter que ces régions, à quelques exceptions près, ne s'écartent encore plus de l'Europe ?

Il est admis par tout le monde que la réalisation de la deuxième grande phase d'intégration du Marché commun augmentera les inégalités entre la CEE et quelques grandes îles déjà développées d'un côté, la poussière des communautés de petites dimensions de l'autre. D'autant que les responsables de Bruxelles doivent entreprendre leurs travaux en tenant compte de l'existence de plusieurs statuts qui, au fil de la construction européenne, ont conféré des droits et des obligations différentes à l'égard du traité de Rome.

Les îles proches du Continent (Corse, Baléares, îles grecques, Sicile, Sardaigne, îles anglo-normandes et de Man) sont considérées comme faisant partie du territoire communautaire. Encore que, ici et là, sont accordées bon nombre de dérogations : la Corse applique des taux de TVA différents de ceux en vigueur en France ; Rhodes possède un autre tarif douanier que la Grèce ; Jersey, Guernesey et l'île de Man bénéficient d'une grande marge de manœuvre, à la condition que les règles sur la libre circulation des marchandises et la concurrence de la CEE soient respectées. La plupart de ces régions obtiennent à titre prioritaire des aides européennes octroyées dans le cadre des politiques communes : fonds social et régional, fonds agricole pour la réforme des

structures, programmes intégrés européens (PIM).

Viennent ensuite les départements français d'outre-mer (DOM) : Réunion, Martinique, Guadeloupe et Guyane, à laquelle est conféré le caractère d'insularité en raison de l'isolement sur le continent sud-américain. Bénéficiant eux aussi en priorité des fonds structurels, les DOM sont autorisés à appliquer des législations particulières : régime spécial dans le domaine fiscal (impôt sur le revenu, TVA réduite ou exonérée), prêts à des taux privilégiés, octroi de mer (taxes à l'importation qui s'appliquent aussi aux produits en provenance des Etats membres).

A côté des DOM se placent vingt-cinq pays et territoires d'outre-mer (PTOM) appartenant à la France (six, dont Mayotte, la Nouvelle-Calédonie), aux Pays-Bas (sept, dont Antilles néerlandaises), au Royaume-Uni (onze), dont Malouines, Anguilla, au Danemark (Groenland). Les PTOM ne font pas partie du territoire communautaire mais sont associés aux Douze. N'ayant pratiquement aucune obligation par rapport à la législation européenne, ils bénéficient tout de même d'aides comparables à celles consenties aux DOM par les fonds structurels.

En fait, la CEE leur accorde un régime calculé sur celui accordé aux soixante-six pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP), membres de la convention de Lomé. Aussi ont-ils en outre le libre accès au Marché commun pour leurs exportations de biens manufacturés et de produits agricoles.

De nouveaux particularismes

L'adhésion de l'Espagne et du Portugal a conduit à de nouveaux particularismes. Les Canaries ne font pas partie de l'union douanière, sauf en ce qui concerne les échanges commerciaux entre ces îles, d'une part, l'Espagne et les Baléares, de l'autre. Ici aussi l'octroi de mer est appliqué aux autres Etats membres. Les principes du traité de Rome (règles de concurrence, droits d'établissement, prestations de services) ne s'appliquent pas aux Canaries mais les Douze doivent financer la modernisation des structures dans le secteur de la pêche.

A l'inverse, les Açores et Madère - bien que constitués en régions autonomes - font partie intégrante de la République portugaise. En conséquence, le traité de Rome s'applique à ces territoires, notamment en matière douanière et commerciale. Toutefois, l'acte d'adhésion impose aux Douze de tenir compte dans l'élaboration et la gestion des politiques communes de la spécificité de ces deux îles. Ainsi de multiples dérogations sont autorisées par les règlements communautaires en matière de TVA et de taxe à la consommation de tabac.

Le poids du passé lié à la diversité économique ne facilite pas la tâche des responsables européens surtout qu'ils ne disposent pas d'orientations précises. Jusqu'ici Bruxelles n'a formulé, et encore récemment, de propositions que pour les DOM (projet Poseitom). L'idée est de supprimer à terme l'octroi de mer afin que les départements français adoptent progressivement la législation de la CEE. Outre le bénéfice d'un doublement des crédits octroyés par les fonds structurels d'ici à la fin de 1992, le schéma envisagé par

Bruxelles est de compléter en contrepartie les organisations communes du marché dans le secteur des fruits et consentir des aides à la production de produits tropicaux.

Conscientes des difficultés pour la Martinique ou la Guadeloupe à s'adapter aux contraintes du grand marché, les instances de Bruxelles estiment d'ores et déjà que de nouvelles exceptions seront nécessaires. Pour l'heure, elles songent à une plus grande souplesse en matière d'autorisation d'aides nationales et à une série de mesures ponctuelles.

L'exemple le plus souvent cité est le dégrèvement des prélèvements agricoles (taxes à l'importation perçues sur les achats aux pays tiers) pour les produits entrant dans la fabrication des aliments pour bétail. On espère ainsi favoriser le développement de l'élevage en permettant un approvisionnement à bas prix auprès des fournisseurs américains.

Une opposition ultra-libérale

Le cas de Poseitom montre combien il est théorique de penser appliquer les mêmes règles à toutes les îles de la CEE, et encore moins celles qui seront en vigueur sur le Continent dans quelques années. Ce constat renforce cependant l'opposition farouche des tenants d'un libéralisme pur et dur. Pour eux, la Communauté doit devenir un espace unique où chacun sera soumis aux mêmes contraintes, et a priori l'idée d'examiner la situation particulière des îles devant conduire à un traitement spécial, est mauvaise.

Outre la crainte de voir les Douze s'engager dans des programmes onéreux au profit des régions insulaires les « ultra libéraux » soulignent les dangers d'une politique qui finirait par accorder tellement de dérogations que la règle commune serait vidée de sa substance. Autrement dit chaque île conserverait les avantages financiers de la CEE (politique agricole commune et fonds structurel) tout en ne se conformant pas aux obligations du grand marché.

Ce ne sont pas tant, en règle générale, les petites îles éloignées qui font l'objet de leurs préoccupations, que les territoires plus importants, surtout plus proches du Continent. Comment en effet reconnaître la spécificité de la Corse sans admettre celle de la Sardaigne ou des Baléares ? Les défenseurs de l'insularité minoritaire à Bruxelles ne sont pas au bout de leurs péchés.

de Bruxelles MARCEL SCOTTO.

Vivre à Madère

(Suite de la page 21.)

Séverement contrôlé par un Institut public régional, la broderie est entre les mains d'une trentaine d'entreprises (souvent d'origine britannique) qui emploient 1 500 personnes dans les usines mais plus de 30 000 femmes à domicile, qui bénéficient depuis quatre ans d'un système de protection sociale (le salaire minimum mensuel à Madère était en 1987 de 25 650 escudos).

La plus importante firme compte quelque 160 employés, depuis les repasseuses et les retoucheuses méticuleuses jusqu'aux dessinatrices inventives qui créent des dessins dont elles conserveront les originaux dans des grands cartons frappés d'un numéro. « Pour les seules nappes, nous avons en stock 11 200 dessins », raconte le directeur de la société Patrício et Gouveia, créée en 1925. M. Joseph Cristostomo Oliveira, en montrant les boîtes de coton, sur des étagères. Le tissu, lin ou coton, vient de Grande-Bretagne ou d'Irlande, de Suisse pour l'organdi.

Principal marché : l'Italie qui à elle seule absorbe 80 % des exportations de broderies dont le total atteint 2 milliards d'escudos. Là encore, Madère invoque la nécessaire protection communautaire pour que la qualité et l'authenticité de ses broderies soient garanties devant l'invasion des tissus d'Extrême-Orient, notamment chinois, en Europe.

Mais le panorama resterait incomplet s'il n'était dit un mot du tourisme. Madère fut découverte au début du quinzième siècle, Christophe Colomb épousa la fille du gouverneur dont on peut encore visiter la maison, et les Britanniques, dont l'influence est omniprésente dans l'île (l'un des plus importants groupes d'affaires est la famille Blandy), venaient y séjourner dès le début du dix-neuvième siècle lorsque avant de regagner Londres ou Manchester, remuant des Indes ou d'Afrique du Sud, ils cherchaient à la fois à couper le voyage par mer et à se réacclimater doucement à l'Europe.

L'île offre un savant et merveilleux mélange du vieux monde et des tropiques. Reliefs turbulents ; gorges si précipites ; falaises impressionnantes du cap Girao ; routes escarpées ; concrétions de lave bizarres comme si le génie de Gaudi y avait mis sa patte ; forêts d'eucalyptus ; gerbes d'amburiums, d'hortensias, d'oiseaux du paradis, d'agapanthes ; minuscules ports de pêche, comme Porto-Moniz ou Camarate-Lobos ; palais où l'heure chic est celle du thé, casino conçu par l'architecte brésilien Niemeyer ; musée d'art sacré de Funchal et, au loin, les îles désertes et les îles sauvages, inhabitées, couvertes comme des sanctuaires hors du monde par les autorités régionales.

La courbe des touristes - plutôt « début du troisième âge » - ne cesse de monter : 425 700 en 1987, dont 77 700 Britanniques et 60 000 Allemands, au lieu de 376 400 en 1985 et 17 milliards d'escudos de recettes contre 13,4 milliards. « Mais attention, pas question de céder à la folie du quantitatif », précise M. João Carlos Nunes Abreu, secrétaire d'Etat au tourisme et à la culture. « Nous avons aujourd'hui 13 000 lits, et nos projets mettent la barre à 25 000 au maximum, essentiellement dans le très haut de gamme ».

Un tourisme qui pèse pour plus du quart dans le produit régional séduit les organisateurs de croisière pour une escale, procure 31 000 emplois directs et indirects et se dit prêt à s'ouvrir aux capitaux étrangers. Le mot « étranger » a d'ailleurs ici un sens ambigu qui désigne à la fois les autres peuples que les Portugais, mais aussi, confusément, les Madériens qui sont allés chercher fortune ailleurs. Et ils sont légion, surtout en Afrique du Sud, au Brésil, au Venezuela, en Australie, en France, sur le continent nord-américain.

Au total, plus d'un million d'expatriés qui investissent à Madère dans l'hôtellerie ou le négoce et qui, cha-

que année, envoient à l'île matriarcale 9 à 10 milliards d'escudos. Le ministre qui a en charge ces « compatriotes des lointains » a aussi dans son portefeuille le tourisme. Il brasse des sommes énormes...

Sereine, Madère n'a pas peur du Grand Marché. Elle voudrait être pour toute l'Europe de 1993 son « poste avancé » dans l'Atlantique et vers le sud. Cette île n'est pas seulement jolies et accueillantes. On pourrait dire qu'elle a de l'allure, du caractère, et aussi de l'ambition et de l'entêtement.

En position de force, M. Alberto Jardim voudrait encore charger la barque de l'autonomie : Justice, droit de regard sur l'activité de la Banque centrale, suppression du poste de ministre de la République, qui représente le gouvernement de Lisbonne.

« La répartition des pouvoirs entre Lisbonne et Madère est bien ainsi, nous a répondu le chef de l'Etat, M. Mario Soares. Pensons plutôt à faire en sorte que les régions, toutes les régions d'Europe, soient chacune un instrument d'approfondissement de la démocratie aux côtés des Etats ».

de Funchal FRANÇOIS GROSCHARD.

Le modèle bermudien

« NOTRE modèle, ce sont les Bermudes, plus que Hambourg ou Shannon en Irlande », M. Jorge Veiga França est le directeur de la Madeira Development Company (appellation anglaise, pour donner tout de suite un ton international), la société chargée d'aménager et de promouvoir la zone franche de l'île. Une zone dont l'acte juridique de naissance remonte à un décret de 1980, mais dont les premiers signes concrets d'existence ne datent que d'il y a quelques mois.

Il s'agit d'une zone « multifonctionnelle » qui s'adresse aux activités industrielles et commerciales, au négoce, aux services et notamment aux activités financières variées que les spécialistes connaissent sous le vocable d'off shore financier. Les avantages liés à ce statut, auxquels Bruxelles a donné sa bénédiction, sont alléchants : exonération de droits de douane, levée de tous les contingents à l'exportation vers la CEE, exemption d'impôts pendant vingt-cinq ans, absence totale de contrôle des changes.

Sur les 140 hectares de la zone d'activités proprement dite aménagée à l'est de l'île, sur le territoire de Cornal, non loin de l'aéroport, une première tranche de 40 hectares est presque

prête. Les infrastructures portuaires seront opérationnelles dans un an.

Des engagements ont été contractés avec un groupe madéro-brésilien qui fabriquera des parquets à partir de bois importés et les réexportera sous l'étiquette made in Portugal. Des investisseurs de Hongkong, Macao, Taiwan et Londres ont manifesté leur intérêt, ainsi que des industriels de Madère même (électronique), qui n'hésiteront pas à délocaliser leurs ateliers.

Une dizaine d'entreprises ont à ce jour obtenu l'autorisation de s'installer.

Mais Madère compte surtout sur l'arrivée de grandes banques, de sociétés de conseil, ou de commerce, de services aux entreprises. Six banques sont prêtes à signer, dont la Banque franco-portugaise.

Dernier projet : créer à Madère, sous le régime fiscal de la zone franche, un pavillon maritime attractif vis-à-vis des armateurs de la CEE et compétitif, capable de concurrencer les immatriculations de complaisance de Cypre, de Panama, de Libéria ou de Singapour. Le décret est sur le bureau du ministre des finances de Lisbonne.

F. G.

Des choses à vous dire, de grands noms pour les dire.



Isabelle Ouénin 10h/11h30

Claude Villers 11h30/12h45

Jacques Chancel 17h/18h

France inter



LE TOUR DU MONDE EN ECONOMIE

480 pages rédigées par 21 professionnels de l'économie

159 F



مكتبة من الأصل

فكرنا من الأصل

La chronique de Paul Fabra

La réponse de Robert Lion

À la suite de notre chronique « La liquidité de la Caisse des dépôts » publiée dans le Monde du 29 novembre 1988, j'ai reçu du directeur général de cette institution, M. Robert Lion, une lettre dont nous reproduisons ici l'essentiel :
« Vous abordez trois points qui concernent aussi bien la Caisse des dépôts que l'ensemble du système bancaire français : la création monétaire, la transformation, l'intermédiation.
« Lorsque la Caisse des dépôts, ou une autre banque, accorde un prêt à une collectivité locale ou à un organisme de logement social, il y a naturellement création monétaire, dans les mêmes conditions que lors de l'octroi d'un crédit à une entreprise. Le bénéficiaire du crédit l'utilise bien sûr pour financer des dépenses, et une partie seulement du montant prêt revient finalement dans les caisses de l'organisme de départ (sous forme de livret A dans le cas de la Caisse des dépôts) et peut être prêtée à nouveau. Le multiplicateur de crédit dépend donc finalement de la quantité de liquidités injectées par la Banque centrale, qui permettent de refinancer les opérations de crédit et ce, qu'elles soient faites par la Caisse des dépôts ou par toute autre banque.
« La transformation de ressources courtes en prêts longs est nécessaire pour le financement des organismes de logement social notamment qui ne peuvent émettre aujourd'hui sur le marché financier des titres correspondant en durée et en taux à leurs besoins. C'est un des rôles majeurs des intermédiaires financiers, et en particulier de la Caisse des dépôts, que d'ajuster ainsi les caractéristiques de l'épargne à celles des besoins des emprunteurs. A cet égard, la Caisse des dépôts joue aujourd'hui un rôle assez équivalent en France de transformation de l'épargne liquide en prêts à long terme, à savoir de prêts à long terme à court terme, voire à court terme à court terme, voire à court terme à court terme. Quel autre mécanisme obtiendrait ce résultat ?
« Naturellement, il est souhaitable que des emplois à long terme à taux fixes soient couverts par des ressources stables. De ce point de vue, l'utilisation du livret A paraît optimale. Le livret A est en effet une des ressources les plus stables du système financier français (rotation moyenne tous les 2,5 ans), notamment par rapport aux dépôts à vue bancaires et aux OPCVM, en particulier de trésorerie, sur lesquelles la durée moyenne de détention varie entre 1 et 1,4 mois ; à ce titre, le livret A est certainement la meilleure ressource qui puisse être employée pour opérer la transformation nécessaire : il est donc nécessaire de distinguer entre la liquidité théorique du livret A et sa liquidité effective, qui est faible.
« Il faut de plus remarquer que l'utilisation des livrets A pour financer des prêts à long terme ne fait pas courir le même risque de taux d'intérêt à la Caisse des dépôts qu'à un établissement qui se financerait à court terme aux conditions du marché : la « volatilité » du taux du livret A est sans commune mesure avec celle des taux de marché ; par ailleurs, la Caisse des dépôts prête de plus en plus à des conditions indexées sur le taux du livret A (prêts au logement social notamment).
« Enfin, il est indéniable que l'activité de transformation de la Caisse des dépôts a connu un repli sensible dans les années récentes, traduisant la part croissante des autres établissements dans celle-ci : la part du livret A dans M2 a régressé de 30 % en 1981 à 26,9 % à fin septembre 1988 ; la part de la CDC (plus celle des caisses d'épargne et de prévoyance) dans les crédits sur l'économie a diminué de 21,4 % à fin 1986 à 18,5 % à fin juin 1988.
« Que mon éminent correspondant me permette, à propos de ce premier passage de sa lettre, les quelques remarques suivantes.
« Je ne suis pas sûr pour ma part que le concept de « multiplicateur de crédit » inspiré des analyses anglo-saxonnes - pays de taux d'intérêt élevés, d'instabilité du change et d'inflation mal maîtrisée - soit en l'occurrence l'instrument le plus approprié d'analyse, mais admettons lui cette façon de présenter les choses.
« La question délicate qui se pose est de savoir quels sont les facteurs qui poussent l'institut d'émission à « injecter » plus ou moins de « liquidités ». Le directeur général de la CDC nous le dit très bien : cette quantité dépend des besoins de « refinancement » des établissements dispensateurs de crédit.
« Mon propos était de montrer que ces besoins de refinancement sont eux-mêmes fonction de la « liquidité » de l'économie (entreprises et établissements de crédit).
« D'emblée on bute sur les deux sens, complémentaires mais distincts, du terme « liquidité ». Est « liquide » une entreprise quelconque ou un particulier qui gère ses affaires de telle sorte que le total de ses rentrées de fonds est au moins égal au total des versements qu'elle (ou il) doit effectuer. Dans ce sens, le mot « liquidité » décrit la situation d'une trésorerie à l'aise. Dans une autre acception, l'expression est employée pour désigner les moyens de paiement dont se servent les différents agents économiques afin, précisément, de liquider les dettes et obligations diverses auxquelles ils doivent faire face.
« On voit du premier coup d'œil que les banques (et autres établissements de crédit) sont appelées à fournir d'autant plus de « liquidités » à leurs clients que ceux-ci sont moins « liquides ». Par voie de conséquence, les banques et autres établissements de crédit sont eux-mêmes d'autant plus contraints de s'alimenter en liquidités sur le marché financier qu'ils ont antérieurement accordés plus de crédits qu'ils ont antérieurement reçus en contrepartie. Tel est, avec une évidence particulière, le cas lorsqu'ils pratiquent sur une grande échelle et systématiquement la « transformation » des dépôts à vue ou à court terme qui leur sont confiés en prêts à long et à très long termes. Ainsi est édicté le paradoxe de l'inflation : plus on crée de la monnaie et plus les différents agents sont à court de liquidités.
« Notons encore en passant que l'« oubli » du rôle normalement joué par les remboursements pour financer de nouvelles opérations empuise d'une dimension essentielle les raisonnements fondés sur le « multiplicateur de crédit ».
« En France, les trésoreries d'entreprises se sont améliorées (ne parlons pas de celles des particuliers, que les banques, par leur politique agressive de développement des prêts personnels,

« s'emploient à détériorer). Mais de nombreux facteurs, de nature hétéroclite, jouent pour empêcher une bonne situation de liquidité (au singulier). Citons l'abus des conditions de paiement que les producteurs doivent consentir à leurs clients du commerce, et le déficit budgétaire, l'Etat étant l'agent « liquide » par excellence puisqu'il doit emprunter à nouveau pour payer les intérêts de ses emprunts antérieurs. C'est l'absence d'une « liquidité » suffisante qui explique la persistance de taux d'intérêt élevés malgré les progrès accomplis dans la désinflation.
« M. Robert Lion nous assure encore que la transformation à laquelle se livre son établissement est « nécessaire pour le financement des organismes de logement social notamment, qui ne peuvent émettre aujourd'hui sur le marché financier des titres correspondant en durée et en taux à leurs besoins ». La Caisse des dépôts et consignations joue, indéniablement, dans son domaine, un rôle très utile, mais il faut ajouter : dans le cadre des conditions actuelles du marché financier. Or, si celui-ci est incapable d'offrir des prêts à long terme (dix ans à vingt-cinq ans) à des conditions normales (n'hésitez pas à employer le terme), c'est-à-dire à un taux inférieur ne dépassant pas, disons, 5 %, c'est précisément parce que mêmes pratiques pénalisées - dont l'excessive transformation - empêchent de fonctionner normalement. Cela ne vaut pas que pour la France. Aux Etats-Unis, le marché des capitaux à long et à des conditions abordables pour tout le monde (soit, depuis le début des années 70, l'absence de taux réformateurs devant être non pas de favoriser les prétendues innovations financières mais de rétablir les conditions d'existence d'un tel marché, qu'on trouve encore en Suisse et au Japon, et dont l'Allemagne est beaucoup moins éloignée que nous.
« A propos de « la déintermédiation consistant en l'émission directe de titres négociables dans le public », M. Robert Lion note qu'elle se heurte à « certaines limites ». Il ajoute pour notre information : « Les coûts d'intermédiation du circuit caisses d'épargne, Caisse des

dépôts, sort à cet égard minimes (1,3 % sur des prêts au logement locatif) par rapport à ceux des établissements de la place.
« Le directeur général de la CDC termine sa lettre en nous fournissant un certain nombre de précisions.
« Les fonds propres de la Caisse des dépôts atteignent 28,6 milliards de francs au 31 décembre 1987, constitués à hauteur de 26,6 milliards de francs par des réserves représentatives des résultats antérieurs. Ces résultats ne proviennent que de façon minime de la gestion de la trésorerie de l'ACOSS, qui est rémunérée à un taux très proche de celui auquel la Caisse des dépôts la rémunère, ne ménageant à celle-ci qu'une marge visant à couvrir les frais de gestion qui y sont liés.
« Les actifs financiers liquides de négociables, y compris les disponibilités du livret A, gérées pour le compte de l'Etat, atteignent 151,6 milliards de francs en valeur bilan au 31 décembre 1987 ; sur ce total, les actifs « liquides », c'est-à-dire sans risque de taux, en représentent les deux tiers : comptes courants, bons du Trésor pris en pension à 10 jours, titres de créance négociables et valeurs mobilières à échéance inférieure à 6 mois, titres à taux révisable. Le surplus est constitué d'actifs à taux fixe et à échéance supérieure à 6 mois, dont la valeur de marché était nettement supérieure à la valeur inscrite au bilan.
« Enfin, la stratégie menée par la Caisse des dépôts, depuis deux ans, vise à redresser le niveau de liquidité dans un contexte incertain de collecta, au travers d'opérations de mobilisation (travaux commencent anticipés de prêts et de transformation) via la Caisse autonome de refinancement. Cette stratégie, conforme à notre objectif de sécurité, une limitation croissante du bilan au risque de taux a été mise en œuvre à partir de 1986 par l'intermédiaire de prêts au logement social indexés sur le taux du livret A.
« Les dotations aux provisions constituées sur le livret A en 1987 à hauteur de 2 391 millions de francs recouvrent :
« Des provisions pour risque de crédit à hauteur de 2 216 millions de francs ;
« Des provisions pour dépréciation du portefeuille mobilier (principalement actions) pour le surplus. »

A TRAVERS LES REVUES

Par MICHEL BEAUD

Feux croisés sur le chômage

UNE embellie ne fait pas le beau temps, mais il serait stupide de ne pas l'apprécier : pour la première fois depuis des lustres, le premier emploi de mars a révélé une baisse sensible du chômage en France (- 5,3 % de mars 1987 à mars 1988, soit 135 000 chômeurs décomptés en moins). Ombres au tableau : le découragement s'entend ; de mars 1986 à mars 1988, le nombre des inscrits à l'ANPE (Agence nationale pour l'emploi) qui ne font plus acte de recherche d'emploi est passé de 70 000 à 140 000, pour près des deux tiers des plus de cinquante ans, et le plus souvent des femmes (1).
Et puis, la forme habituelle d'emploi salarié (contrat à durée indéterminée et à temps plein) continue de reculer : un million d'emplois de ce type en moins depuis six ans, tandis que les emplois précaires (temps partiel, stages, intérim, contrats à durée déterminée) continuent de reculer - ils sont presque trois millions en mars 1988 (2).
Ainsi, « l'amélioration de l'emploi n'a été acquise qu'au prix d'une précarisation accrue, sans laquelle l'hésitation des chefs d'entreprise à embaucher est été plus grande, en une période d'embellie dont le caractère durable ne paraissait pas assuré » (3).
En outre, la progression du chômage a repris au cours du premier semestre 1988 et les perspectives demeurent sombres. Malgré l'augmentation des effectifs salariés qui devrait se poursuivre en 1989, les données démographiques laissent craindre une poursuite de l'aggravation en cours. « La maîtrise du chômage demeure par conséquent largement dépendante des actions de traitement social qui seront entreprises » (3).

land). Examinant, à la lumière de la théorie de la régulation, les succès de la Suède, de la Norvège et de la Finlande en matière de politique d'emploi, il souligne que l'analyse en terme de « crise du fordisme » n'apporte guère d'explication, tandis que ce qu'il nomme le « corporatisme péninsulaire » lui paraît constituer la clé (6). Il s'agit bien entendu du « corporatisme » au sens anglosaxon du terme (7), c'est-à-dire, ni les spécialistes nous passent l'expression, d'un « capitalisme bien tempéré » ; et dans le cas des pays scandinaves, d'un capitalisme tempéré par un haut degré de syndicalisation et d'organisation économique, et par les efforts, couronnés de succès, de l'Etat « pour impliquer, dans la gestion de l'économie, les organisations touchant le marché du travail » (6).

Cohésions et solidarités

Sur la base d'une relative autonomie économique, de la cohérence de leurs systèmes productifs (ce qui ne signifie pas, bien au contraire, absence de firmes internationalisées), du rôle actif du gouvernement et des collectivités locales et aussi de l'homogénéité culturelle et religieuse (luthérienne), ont été mis en place des « accords salariaux centralisés passés entre de puissantes associations nationales d'employeurs et des confédérations syndicales », grâce auxquels ont pu être assurés à la fois de hauts niveaux d'activité et de faibles taux de chômage.
Comment ne pas être frappé, d'ailleurs, en examinant les tableaux présentés par Robert J. Flanagan (4), par le fait que certains pays (la Suède, l'Allemagne fédérale) jusqu'en 1980, le Japon) ont maintenu un taux de chômage modéré, jouant largement sur l'augmentation ou la réduction des heures supplémentaires ; au contraire, en Allemagne fédérale depuis 1980, comme en Grande-Bretagne depuis 1973, le jeu sur les heures complémentaires est restreint, tandis que le chômage atteint de hauts niveaux.
Et finalement, le secret du non-chômage ne réside-t-il pas dans le choix d'une société qui, sur la base de cohésions et de solidarités tissées dans le temps, a la volonté de refuser le chômage massif et se dote des moyens pour le faire ?

Particulièrement éclairant est l'exemple de la Suède, que nous décrit Yves Bourdier, du département de sciences économiques de l'université de Lund (Suède) (8). Loïn d'avoir été conçue et mise en place pour faire front à la marée montante du chômage, la politique suédoise de l'emploi a été élaborée il y a une quarantaine d'années ; son objet à long terme est de « limiter les tensions inflationnistes en faisant les transferts de main-d'œuvre entre les secteurs économiques et les régions », ce qui rendait plus facile une politique de hauts salaires, fatale pour les secteurs à faible productivité.
Les moyens mis en œuvre furent conséquents : 1,5 % du PNB dans les années suivantes, et, depuis une quinzaine d'années, environ 2,7 %. Formation professionnelle et aides à la mobilité géographique du côté de l'offre de travail ; emplois pour handicapés physiques, aides aux entreprises qui embauchent des handicapés physiques ou des chômeurs de longue durée, emplois publics temporaires, travaux d'utilité collective pour les jeunes, du côté de la demande de travail. Mais peut importe la liste des mesures.
Ce qui est déterminant, c'est la cohérence globale : ainsi, « l'existence d'une politique de l'emploi crédible aux yeux des travailleurs permet à la Suède de transférer rapidement la main-d'œuvre entre les secteurs économiques et les régions, et de s'adapter plus facilement à la nouvelle situation internationale » - « aux fluctuations de salariat et de la fonction publique » - « Accepter la rigueur ! » ; « aux chômeurs : « Après les allocations, ne vous en prenez qu'à vous-mêmes ! » ; « aux jeunes : « Débrouillez-vous ! » (9) ; et à ces pauvres qui nous dérangent : « Prenez votre minimum et taisez-vous ! » (10).
Jacques Delors et Clithère indiquent la voie dans la France par l'Europe (Grasset, 1988) : il faut réconcilier efficacité et solidarité ; il faut « faire converger les politiques de l'emploi et les politiques de protection sociale », car la réponse aux défis de l'exclusion constitue non seulement « un impératif économique et social, mais aussi la condition d'une démocratie vivante et stable ».

(1) Thierry Lacroix, « Une embellie sur le marché du travail en 1987 », Economie et Statistique, revue de l'INSEE-Institut national de la statistique et des études économiques, novembre 1988 (s'adresser aux observatoires économiques de l'INSEE).
(2) Michel Cézard et Jean-Luc Hélier, « Les formes traditionnelles d'emploi salarié déclinent », Economie et Statistique, novembre 1988.
(3) « L'inflation sous calmant », chronique de conjoncture du département diagnostic de l'OCDE-Observatoire français des conjonctures économiques, Observations et diagnostics économiques, revue de l'OCDE, octobre 1988 (69, quai d'Orsay, 75007 Paris).
(4) Robert J. Flanagan, « Le chômage, un problème d'embauche ? », Revue économique de l'OCDE - Organisation de coopération et de développement économiques, automne 1988 (2, rue André-Pascal, 75016 Paris).
(5) Gilbert Célié et Dominique Taddei, « Chômage mixte et politiques économiques : un modèle de déséquilibre » (pour l'initié), Revue économique, novembre 1988 (54, boulevard Raspail, 75006 Paris ; abonnements : PNFSP, 27, rue Saint-Odilon, 75007 Paris).
(6) Jan-Otto Akerlof, « Scandinavie sans chômage », Profet novembre-décembre 1988 (14, rue d'Assas, 75006 Paris).
(7) Voir précieusement l'article de Frédéric L. Pryor, « Corporatism as an Economic System », A Review Essay, Journal of Comparative Economics, September 1988 (1 East First Street, Duluth, MN 55802, Etats-Unis).
(8) Yves Bourdier, « La Suède et les limites de l'Etat-providence », Observations et diagnostics économiques, octobre 1988. Dans le même numéro, comme en contrepoint, Monique Fouet, Vincent Riches, Richard Wint, « Salaires et sous-emploi aux Etats-Unis et au Royaume-Uni ».
(9) Paul Grell, « La débrouillardise des jeunes chômeurs », Futuribles, novembre 1988 (55, rue de Valenciennes, 75007 Paris).
(10) Patrick Kichner, Gérard Martin, Claude Offret, « Au-delà du revenu minimum », Futuribles, novembre 1988.

Kaléidoscope

- Sur les krachs de 1929 et 1987. Esprit, octobre 1988, et Revue française d'économie, été 1988 avec, dans ce même numéro, des articles sur l'ambivalence de l'argent, les stratégies économiques des pays de l'OCDE, l'harmonisation fiscale en Europe, les réformes économiques dans les pays socialistes...
« Industrialisation et développement. Modèles, expériences, perspectives » : un (épais) numéro de la Revue Tiers-Monde, juillet-septembre 1988. Incitations dans l'agriculture, politiques de stabilisation en Amérique latine : The World Bank Economic Review, septembre 1988. Dévaluer en Afrique ? Observations et diagnostics économiques, octobre 1988. Etat et agriculture, ajustement structurel, aliénation du migrant... Economie et socialisme, revue marocaine de réflexion et de débat, n° 8, 1988.
« La capacité d'endettement international », numéro d'Economies et sociétés, Cahiers de l'ISMEA - (Institut de sciences mathématiques et économiques appliquées), 1988, 6-7. Et dans Paribas conjoncture, bulletin économique de la banque Paribas, novembre 1988 : « Dette mondiale : phase III ».
« Patrimoines et héritages en France : Economie et statistique, octobre 1988. Structures de salaires dans la Communauté européenne ; Documents du CEREC (Centre d'étude des revenus et des coûts), quatrième trimestre 1988.
« Patrons, entrepreneurs et dirigeants », numéro de Sociologie du travail, 1988, n° 4.
« Ethique et économie, conflits de générations, guerre de l'économie », Futuribles, octobre 1988. Et dans le numéro de novembre, l'emploi des personnes âgées au Japon, les technologies propres.
« Et, pour les initiés, endogénéité de la monnaie, relation salariale, externalité énergétique... Economie appliquée, Archives de l'ISMEA, 1988, n° 1. Gallani et l'apologie, l'équilibre classique, le commerce intra-branche », Revue économique, septembre 1988. Econométrie de l'investissement, une sélection de travaux présentés à la vingt-troisième conférence de l'Association d'économétrie appliquée, Recherches économiques de Louvain, 1988, n° 2.

LE MAGAZINE DE L'ELECTRONIQUE
DANS NOTRE NUMERO DU 15 DECEMBRE
LE LECTEUR LASER AUDIOVIDEO PHILIPS CDV 475
10 MAGNETOCASSETTES AU BANC D'ESSAIS
REALISEZ UN JEU DE LUMIERE PROGRAMMABLE
Sommaire détaillé sur 36 15 code HP

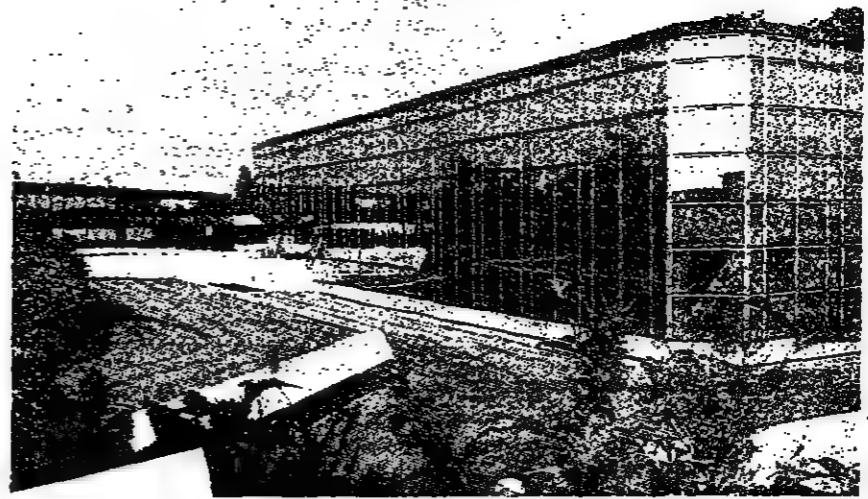
le fait
A
Tur...
social...
leader...
1978



(Publicité)

# Elle fait 18 milliards de chiffre d'affaires la connaissez-vous?

**A** lors que ses "produits" sont très connus (le Loto, le TacOtac...), l'entreprise qui les commercialise l'est beaucoup moins. Après un lifting total - une modernisation financière, technique et sociale - elle veut se faire connaître. Baptisée d'un nouveau nom, France Loto, elle veut devenir "un leader sur le marché mondial des jeux". Jean-Pierre Teyssier, son président, explique ici pourquoi et comment sa société doit sortir de l'ombre.



(CENTRE DE MOUSSEY)



JEAN-PIERRE TEYSSIER

Dix ans après sa création, la SUNLN (Société de la Loterie Nationale et du Loto National) change de nom et devient France Loto. Pourquoi un nouveau baptême aujourd'hui ?

Jusqu'à présent, l'entreprise était peu connue. Ce n'était pas vraiment indispensable. Elle était connue par son produit majeur, le Loto. Le produit portait l'entreprise. Mais nous avons désormais une gamme plus large de produits, avec cinq jeux (la Loterie Nationale, le Loto, le TacOtac, le loto sportif et le Tapis Vert). Nous souhaitons, dans l'avenir, lancer un nouveau jeu par an. Il nous a semblé nécessaire de faciliter une meilleure identification de l'entreprise. France Loto, le nouveau nom de la société, couvre l'ensemble de nos activités. Il sera le label de qualité de nos produits. Le nom retenu sera également notre porte-drapeau au niveau international. Nous cherchons aussi en effet à développer notre horizon, à exporter notre savoir-faire au-delà des frontières.

Ce changement de nom n'est que l'un des éléments d'une triple modernisation de l'entreprise que vous avez mise en œuvre, une modernisation financière, technique et sociale. L'organisme qui gère le Loto n'est donc pas une administration et jusqu'à

Non. A l'origine, effectivement, et jusqu'en 1978, c'était un service de l'Etat, le secrétariat général de la Loterie Nationale, qui s'occupait de cette activité. En 1979, la fusion de ce secrétariat avec les émetteurs de billets de la Loterie Nationale, essentiellement des associations d'anciens combattants) qui avaient lancé le Loto, a donné naissance à une société d'économie mixte, société anonyme détenue majoritairement par l'Etat (51 %), la SUNLN.

Au cours des derniers mois, nous venons de procéder, avec le plein accord du Ministre du Budget, à une importante restructuration financière de cette société. Nous l'avons dotée d'un capital plus important et mieux réparti. Le capital a en effet été porté de 20 millions de francs à 500 millions par incorporation de réserves. La part de l'Etat est passée de 51 % à 72 %, celle des émetteurs dont je vous ai parlé de 49 % à 20 %. Dans le même temps, nous avons fait entrer dans le capital deux nouvelles catégories d'actionnaires, les salariés - l'entreprise en compte un millier - qui disposeront de 5 % du capital et les courtiers agréés de la Loterie Nationale - au nombre de 300, ils sont nos intermédiaires entre la société et les détaillants. Les courtiers auront 3 % du capital de France Loto.

Les salariés ont-ils été intéressés par cette entrée dans le capital ?

J'ai tenu personnellement à ce qu'ils puissent être actionnaires de leur entreprise. Je crois que cela est nécessaire dans toute entreprise moderne, quel que soit son statut. Compte tenu de la particularité de son activité, la société n'est pas cotée en bourse et n'est pas destinée à l'être. Les actions ne peuvent s'échanger librement qu'à l'intérieur de chaque famille d'actionnaires. Les salariés ont donc été appelés à souscrire à un fonds commun de placement qui possède les 5 % du capital de France Loto. La première souscription s'est achevée vendredi 9 décembre. Elle a rencontré un grand succès puisque près des trois quarts des salariés ont souscrit.

Cette restructuration financière serait-elle la voie vers une privatisation ?

Non, ce n'est pas possible et ce n'est pas dans les intentions de l'Etat. La nature de nos missions, les jeux, justifie le contrôle de l'Etat, qui réglemente notre activité. Comme dans la plupart des autres pays, l'Etat n'autorise des jeux qu'à titre dérogatoire et il nous mandate pour les commercialiser et les exploiter.

L'Etat reste votre principal actionnaire. La restructuration modifie-t-elle vos relations avec lui ?

Oui. L'Etat a augmenté sa part dans notre capital. Il aura donc une part plus importante des dividendes que nous lui verserons chaque année. Depuis dix ans, nous avons toujours un résultat d'exploitation bénéficiaire et nous ferons tout pour qu'il en soit de même dans l'avenir. Parallèlement, nous venons de signer avec l'Etat un contrat d'entreprise de cinq ans. Celui-ci redéfinit nos relations financières avec l'Etat et notamment la rémunération qui nous est assurée en échange des missions qui nous sont confiées. Ce contrat, qui entre en application le 1<sup>er</sup> janvier prochain, va nous permettre de développer une stratégie à moyen terme, comme toute entreprise commerciale.

Pour l'Etat, les jeux - et donc France Loto - sont une source considérable de recettes ?

Oui, sur un chiffre d'affaires qui devrait approcher cette année 18 milliards de francs (3 % de plus qu'en 1987), l'Etat recevra au total et à divers titres environ 6 milliards de francs, le tiers donc. N'oubliez pas cependant que la moitié des enjeux repartent aux joueurs et aux parieurs sous forme de gains. L'Etat doit respecter cette proportion, ce taux

de redistribution aux joueurs comme nous l'appelons, sinon les gains risquent de ne plus attirer les parieurs. Et si parfois certains parlementaires sont tentés par nos recettes, l'Etat veille. Le ministre du Budget sait qu'il ne faut pas tuer la poule aux œufs d'or !

Deuxième modernisation, elle est technique. France Loto a réalisé un énorme effort d'investissement informatique. Pourquoi ?

Le jeu moderne, c'est de l'informatique plus de la publicité. Nous avons effectivement engagé une informatisation importante de notre activité. Nous avons équipé nos deux centres, à Vitrolles et à Moussey, d'ordinateurs ultra-modernes et très puissants (des A15 Unisys). Nous avons installé des terminaux spéciaux construits par une entreprise française (la Compagnie des Signaux Electroniques et Electroniques) dans chacun de nos 13 500

points de vente Loto. Ceux-ci permettent une prise de jeux électronique en temps réel ("on-line"). Les principaux avantages du système que nous avons ainsi mis en place sont la rapidité et la sécurité. Nous n'avons plus à transporter physiquement les bulletins validés comme auparavant. Nous avons désormais le réseau "on-line" le plus important du monde, loin devant la Californie (6000 points de vente connectés). Nous sommes à ce jour les seuls en Europe à disposer d'une telle technologie.

L'Europe de 1992 menace-t-elle France Loto ?

Non. L'Acte Unique ne change pas, pour nous, les données juridiques du problème. La notion d'intérêt général, et notamment de moralité publique, justifie le maintien de notre monopole. Il y aura néanmoins un climat de compétition tel que l'on peut penser que certains organismes privés, des bookmakers par exemple, tenteront de s'implanter en France. La meilleure manière de préserver notre position, c'est d'être les meilleurs. Mais l'Europe construite aussi pour nous un nouveau champ d'activité. Nous ne pourrions proposer des jeux à l'étranger en concurrençant les organismes publics nationaux, les gouvernements ne nous le permettraient pas. Mais notre technique intéresse plusieurs de nos partenaires européens. Nous espérons exporter notre savoir-faire, en matière de réseau "one-line" et de logiciels de jeux. Nous pourrions aussi organiser des jeux en coopération avec nos partenaires.

Vous nous avez annoncé le lancement d'un nouveau jeu par an. Pour 1989, quel sera-t-il ?

Nous avons soumis à notre ministre de tutelle, M. Charasse, un projet de jeu. Ses services sont en train de l'étudier. Nous avons pour objectif de le lancer au printemps prochain. Mais, vous savez, le problème en la matière n'est pas de trouver de nouvelles idées. Nous en avons de nombreuses. Il y a en fait deux préalables. Le premier c'est que nous sommes dans un pays latin et que, compte-tenu de notre histoire et de notre culture, le jeu y est perçu d'une certaine manière. Nous nous interdisons de lancer n'importe quel jeu n'importe quand et n'importe comment. Je souhaite ne présenter à mon autorité de tutelle que des jeux pour lesquels les esprits sont prêts.

Pour vos nouveaux jeux, vous cherchez souvent votre inspiration à l'étranger ?

Vous m'amenez à notre second préalable. Accepté. Il faut ensuite que le jeu soit bien adapté au marché français, surtout lorsqu'il est inspiré d'une expérience étrangère ce qui est souvent le cas. Nous avons pour cela un service marketing qui étudie le marché et propose des idées jusqu'à aboutir après de nombreux tests à la maquette qui correspond à nos besoins.

Le loto sportif a eu un démarrage difficile ?

Nous n'avions pas pu procéder de cette manière. Compte-tenu du contexte et de l'époque, les tests préalables n'avaient pu être effectués. Nous avons ensuite modifié le produit en reprenant notre démarche commerciale. Les modifications apportées en juillet dernier à l'issue de cette révision du produit ont eu des conséquences favorables. Sur ce jeu, le chiffre d'affaires a augmenté de 50 % par rapport à la même période de l'année précédente.

Vous nous avez annoncé une augmentation de votre chiffre d'affaires de 3 % en 1988. Ce n'est pas beaucoup ?

Cette hausse de 3 % est en fait uniquement une augmentation en volume, puisque chez nous les "mises" - nos prix de vente - restent inchangées et surtout celles du Loto depuis douze ans. Ce n'est donc pas une progression négligeable. Par notre chiffre d'affaires, proche de 18 milliards de francs, nous sommes la trentième entreprise française, la quatrième société française de services. Nous avons modernisé notre outil. Maintenant, nous pouvons travailler à l'accroissement de notre chiffre d'affaires.

Troisième modernisation, elle est sociale. A votre tour, vous avez préparé un "projet d'entreprise" ?

La société a toujours eu une politique sociale dynamique comme en témoignent la mise en œuvre il y a 12 ans de la participation, et cette année, celle de l'actionariat des salariés. Mais, c'est exact, la grande affaire au cours des derniers mois a été l'élaboration du projet d'entreprise. Des groupes de travail ont été constitués. Ils ont permis à la moitié des salariés au moins de discuter le contenu de ce document.

De quoi s'agit-il ? Ce n'est pas un plan à moyen terme qui quantifie les objectifs. C'est la charte de nos valeurs. Comme dans les autres entreprises qui se sont dotées d'un tel document, ce projet est un engagement de tous, l'engagement collectif sur lequel nous sommes tous d'accord.

Quelles sont alors ces valeurs de l'entreprise France Loto ?

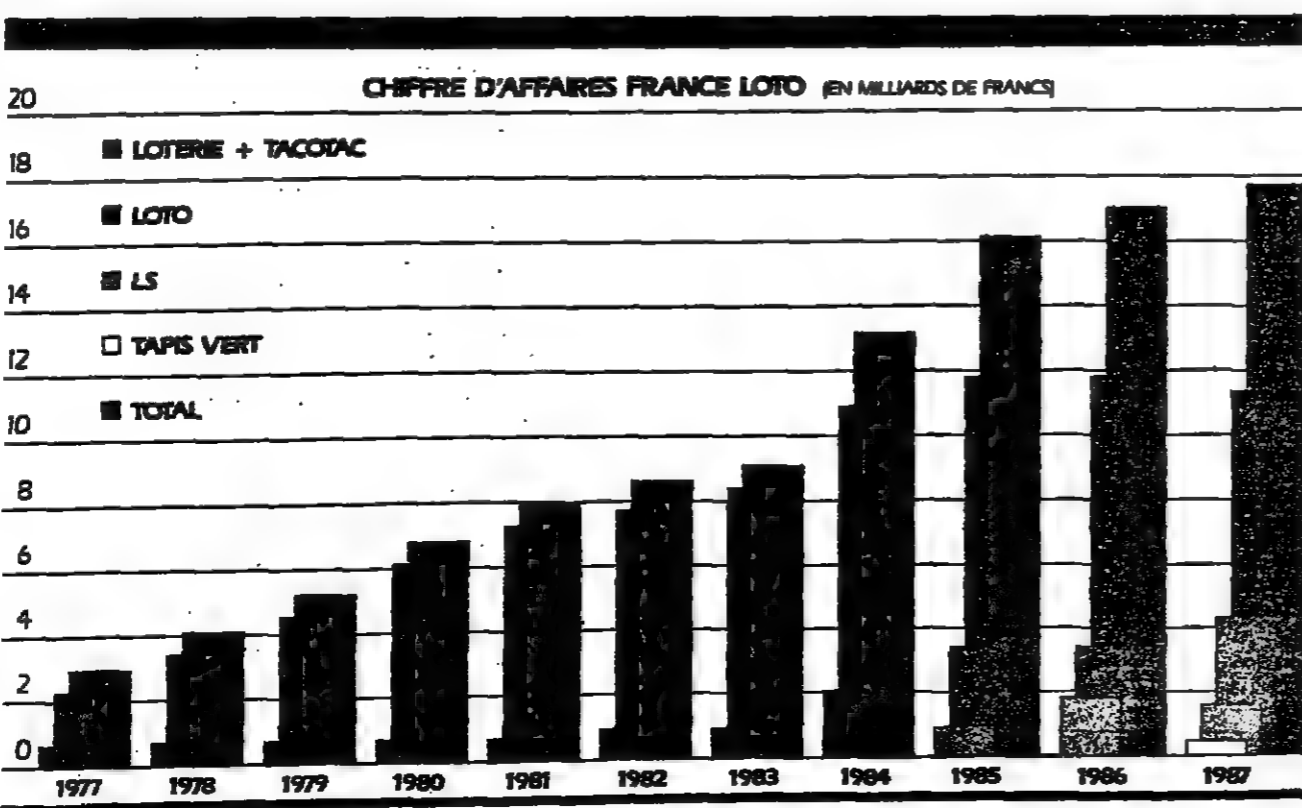
Sécurité, rigueur et transparence financière. La sécurité d'abord. Elle est très importante pour nous, car nous devons offrir aux parieurs, aux joueurs, une sécurité sans faille. Nous devons leur assurer qu'il n'y a pas de fraude possible. La rigueur et la transparence financière sont ensuite indispensables. Nous redistribuons de l'argent qui n'est pas à nous. Le haut niveau technologique de l'entreprise est également une valeur importante. Nous devons conserver l'avance acquise en ce domaine, par un effort de formation et de qualification permanent. L'objectif est donc pour France Loto d'être "un leader sur le marché mondial des jeux". Nous le sommes sur le plan technique. Nous ne le sommes pas encore sur le plan commercial et économique. Le projet fixe nos règles de conduite pour atteindre cette ambition.

Comment allez-vous faire pour faire connaître le nouveau nom de votre société France Loto ?

D'abord, je dois dire que le nouveau nom même de la société a été trouvé par les salariés. C'était là l'un des objectifs du projet d'entreprise. Pour le faire connaître, nous avons lancé une promotion particulière. Le 25 décembre, le nom de France Loto sera au départ de Paris-Dakar, sur la voiture d'Hubert Auriol, l'une des figures les plus populaires des sports automobiles. A l'arrivée, le 10 janvier prochain, l'ensemble des mille salariés de la société sera réuni à Paris pour une convention à l'occasion de laquelle le projet d'entreprise définitif sera présenté. Un vendredi 13 donc, une date qui une société de jeu comme la nôtre ne devrait pas laisser passer.

Dominique Le Corre

## Kaleidoscope



هكذا من الأصل

هكذا من الأصل

# Médecine

Par le développement d'une politique contractuelle

## M. Evin propose une réforme en douceur du système hospitalier

La politique hospitalière du gouvernement entre dans sa phase concrète. Après avoir annoncé à plusieurs reprises qu'il était favorable à la départementalisation hospitalière (le Monde du 7 octobre), M. Claude Evin, ministre de la santé, de la santé et de la protection sociale, a dans un discours prononcé, lundi 19 décembre, au centre hospitalier régional et universitaire de Lille, défini les grandes lignes de la « politique contractuelle » qu'il entend promouvoir entre l'Etat et les hôpitaux.

Soucieux d'accorder « plus d'autonomie et de responsabilité » aux établissements hospitaliers, il a annoncé que des « contrats pluri-annuels » seront passés entre l'Etat et les hôpitaux. L'Etat s'engageant à financer des investissements ou des projets ayant pour objectif une modernisation des structures et de la gestion hospitalières.

Ces contrats auront une durée de cinq ans. Ils devront permettre la réalisation d'un projet d'établissement intégrant « la restructuration des activités, une politique sociale, le développement d'un système d'information complet, l'évolution

de l'organisation des structures médicales vers des départements volontairement créés et le développement des procédures d'évaluation des technologies, des soins et de la qualité ». Pour mener à bien de tels objectifs, « l'Etat apporte immédiatement des moyens », a déclaré M. Evin.

Le CHR de Lille sera le premier bénéficiaire de ce type de convention. Il recevra, au titre de l'exercice 1989, une subvention d'étude de 800 000 francs. En outre, des mesures budgétaires lui permettront d'une part, d'améliorer sa trésorerie (grâce à une dotation de 15 millions), et d'autre part, de majorer sa masse budgétaire d'un montant de 8,3 millions de francs.

L'objectif du gouvernement est de favoriser, par des mesures financières incitatives, les établissements hospitaliers qui acceptent de jouer le jeu de l'« adaptation des structures ». A cette fin, des mesures sociales seront également mises en œuvre puisque, a annoncé M. Evin, les moyens en personnel seront eux aussi renforcés « à hauteur de 480 mensualités ».

### Systèmes d'information

Outre l'instauration de ces contrats entre l'Etat et les établissements hospitaliers, M. Evin a annoncé que dans deux ans « le programme de médicalisation des systèmes d'information » (PMSI) devra être mis en œuvre dans l'ensemble des établissements publics et privés. Au-delà de son caractère très technique, il s'agit d'une mesure importante qui devrait permettre aux hôpitaux de remplir leur mission de santé publique.

## Le ministre veut améliorer la situation des médecins conventionnés

Renover la situation des médecins conventionnés, pour assurer l'égal accès aux soins et développer le partenariat entre les médecins et les caisses d'assurance-maladie : ce sont les objectifs annoncés par M. Claude Evin, ministre de la santé et de la protection sociale, lundi 19 décembre, devant les médecins libéraux choisissant leur mode d'exercice (d'ici au 31 décembre) et avant le renouvellement de la convention entre les médecins et les caisses d'assurance-maladie.

M. Evin estime que le conventionnement avec des honoraires opposables « doit demeurer le mode normal d'exercice de la médecine ambulatoire », pour assurer l'égalité d'accès aux soins. Il s'inquiète de la proportion des médecins conventionnés pouvant prendre des « honoraires libres », qui peut dépasser 40 % dans certains départements et 80 % dans certains spécialités avec ceux qui ont droit au « dépeçement permanent » des tarifs conventionnels.

M. Evin estime nécessaire d'« améliorer les conditions d'exercice des médecins généralistes ». Il souhaite développer la formation continue — grâce notamment à « des mesures incitatives, y compris financières » — la participation des médecins libéraux à l'aide médicale urgente et aux alternatives à l'hospitalisation.

## Des enfants assurés contre la maladie

Une association nantaise a mis en place un service de garde d'enfants à domicile, avec le concours de la compagnie d'assurances France secours international (FSI). Les entreprises cotisent 250 F par an et par salarié. En cas de maladie de l'enfant d'un salarié, la FSI s'engage à envoyer gratuitement un garde-malade à son domicile pour une période allant, dans un premier temps, jusqu'à cinq jours.

Pour les entreprises, cela peut être un moyen de lutter contre l'absentéisme tout en fournissant un service à leur personnel. Cette expérience, qui a débuté il y a un mois, touche actuellement 3 000 salariés dans la région nantaise. Les 82 associations de gardes-malades réunies en congrès, vendredi 16 et samedi 17 décembre, ont souhaité que ce service puisse s'étendre à toute la France.

Schématiquement, deux catégories d'information étaient jusqu'à présent exploitées de manière totalement distincte : les informations de gestion à caractère administratif et financier et les informations médicales nécessaires à l'élaboration des diagnostics et à la mise en place des thérapeutiques. Ces dernières informations sont strictement confidentielles, couvertes par le secret médical. Grâce à la technique des PMSI, utilisée dans de nombreux pays, il est possible de rendre anonymes les données d'origine médicale et de les intégrer aux informations plus administratives. Ainsi, il devrait être bientôt possible de disposer dans tous les hôpitaux d'un outil adapté à la recherche d'une meilleure qualité des soins.

M<sup>me</sup> Georgina Dufoux et M. Edmond Hervé, les prédécesseurs socialistes de M. Evin au ministère de la santé, avaient voulu imposer une véritable réforme hospitalière, en particulier par la mise en place de départements. M. Evin entend, lui, pratiquer une méthode plus douce basée sur le volontariat et l'incitation. Une modernisation des structures hospitalières étant jugée par tout le monde indispensable, il serait en tout cas souhaitable que les mesures que M. Evin appelle de ses vœux trouvent un écho auprès des responsables hospitaliers.

FRANCK NOUCHI.

● Une pâte dentifrice retirée du marché. — Selon un arrêté publié par le Journal officiel du 18 décembre, la pâte dentifrice Tonicityl tri-fluore, commercialisée par la société SARPP de Nantes, devra être retirée du marché en raison de la dose trop importante de fluor qu'elle contient. Cet arrêté du ministère de la santé et de la protection sociale précise que cette pâte dentifrice contient 0,280 gramme de fluor pour 100 grammes, alors que la teneur maximale autorisée par l'arrêté du 16 août 1985 est de 0,160 gramme pour 100 grammes et « présente ainsi un danger pour l'utilisateur ».

## EDUCATION

### Le conseil des ministres du travail européens triple les crédits du programme COMETT

BRUXELLES (Communautés européennes) de notre correspondant

Les ministres du travail des Douze, réunis vendredi 16 décembre à Bruxelles, ont adopté une directive-cadre pour harmoniser et renforcer dans la Communauté les règles ayant trait à l'hygiène et à la sécurité sur les lieux de travail. Ces règles générales, établissant les obligations des employeurs et des travailleurs en matière d'information, de prévention et de formation, seront bientôt complétées par des directives plus spécifiques portant, par exemple, sur l'utilisation des machines, sur la manutention des charges lourdes comportant des risques, sur l'équipement des chantiers temporaires et mobiles, sur les caractéristiques et les usages des écrans de visualisation.

D'autre part, le conseil des ministres a pris acte du succès spectaculaire du programme COMETT sur les relations de travail entre universités et entreprises sur les nouvelles technologies en accordant des crédits très sensibles qui lui sont affectés. Le budget de COMETT-1 avait été fixé à 45 millions d'ECU (315 millions de francs) pour la période 1987-1989. COMETT-2, qui vient d'être approuvé, bénéficiera d'un budget de 250 millions d'ECU (1,750 milliard de francs) sur la période 1990-1994, ce qui représente près du triplement du budget annuel. Le programme suppose et encourage la création de réseaux de coopération entre universités et entreprises, en accordant des bourses qui doivent être utilisées dans d'autres Etats membres que celui du bénéficiaire.

## Naissances

— Jean-Philippe COTIS et Marguerite, née Léon, partagent avec Marianne et Pierre la joie d'annoncer la naissance de leur fille et sœur.

Camille, le 28 novembre 1988. 27 bis, rue Miollis, 75013 Paris.

— Agnès et François BAGUET, Raphaël et Alexandre, sont heureux d'annoncer la naissance de Mathias.

le 14 décembre 1988. 2, rue du Bois-des-Chènes, 94360 Bry-sur-Marne.

## Décès

— On nous prie d'annoncer le décès, dans sa quatre-vingt-deuxième année, de

Claude DEGEORGE, capitaine de frégate honoraire, officier de la Légion d'honneur, croix de guerre 1939-1945.

dont les obsèques ont été célébrées dans l'intimité le 14 décembre 1988, au temple de Tours.

« Je suis avec vous tous les jours et jusqu'à la fin des temps. » Mathieu, XXVIII, 20.

4, rue des Guettaries, 37000 Tours. 36, rue de La Rochefoucauld, 92100 Boulogne.

— Le comte et la comtesse d'Ornano, leurs enfants et petits-enfants, ont la tristesse de faire part du décès, survenu dans sa quatre-vingt-douzième année, de la

comtesse d'ORNANO, née Andrada Rougier.

Le présent avis tient lieu de faire-part.

91, rue du Théâtre, 75015 Paris.

La messe des obsèques sera célébrée le mardi 20 décembre 1988, à 8 h 30, en l'église Saint-Martin d'Ainay, à Lyon, suivie de l'inhumation au cimetière du Père-Lachaise, vers 16 h 30.

Cet avis tient lieu de faire-part.

16, rue de Tiliat, 75017 Paris. 249, avenue Jean-Jaurès, 69007 Lyon.

## Le conseil des ministres du travail européens triple les crédits du programme COMETT

BRUXELLES (Communautés européennes) de notre correspondant

Les ministres du travail des Douze, réunis vendredi 16 décembre à Bruxelles, ont adopté une directive-cadre pour harmoniser et renforcer dans la Communauté les règles ayant trait à l'hygiène et à la sécurité sur les lieux de travail. Ces règles générales, établissant les obligations des employeurs et des travailleurs en matière d'information, de prévention et de formation, seront bientôt complétées par des directives plus spécifiques portant, par exemple, sur l'utilisation des machines, sur la manutention des charges lourdes comportant des risques, sur l'équipement des chantiers temporaires et mobiles, sur les caractéristiques et les usages des écrans de visualisation.

D'autre part, le conseil des ministres a pris acte du succès spectaculaire du programme COMETT sur les relations de travail entre universités et entreprises sur les nouvelles technologies en accordant des crédits très sensibles qui lui sont affectés. Le budget de COMETT-1 avait été fixé à 45 millions d'ECU (315 millions de francs) pour la période 1987-1989. COMETT-2, qui vient d'être approuvé, bénéficiera d'un budget de 250 millions d'ECU (1,750 milliard de francs) sur la période 1990-1994, ce qui représente près du triplement du budget annuel. Le programme suppose et encourage la création de réseaux de coopération entre universités et entreprises, en accordant des bourses qui doivent être utilisées dans d'autres Etats membres que celui du bénéficiaire.

## FAITS DIVERS

● Un instituteur inculpé de viol sur des élèves. — Un instituteur de l'école communale Félix Faure dans le quinzième arrondissement de Paris, dont l'identité n'a pas été révélée, a été inculpé de viol et attentats à la pudeur avec violence sur des mineurs de quinze ans par abus d'autorité. Les victimes étaient des élèves de l'instituteur qui aurait obtenu leur consentement et leur silence en leur distribuant des friandises et en leur octroyant systématiquement de bonnes notes.

# Le Carnet du Monde

## Remerciements

— Toulon. Sartène. M. le professeur Laurent Pedinielli, M. et M<sup>me</sup> Jean Pedinielli et leurs enfants, Laurence et Pierre, M. et M<sup>me</sup> Emile Pedinielli et leur fils, Jean, M. et M<sup>me</sup> Paul Angelier, leurs enfants et petits-enfants, Les familles Pedinielli, Mary, Santoni, Jehasse, Quilchini, Nicolai, Cusiocci, Barbraux et Bru. Parents, alliés et amis, remercient du fond du cœur tous les amis, qui, par leur présence, leurs messages, leurs courvois de fleurs et leurs prières, se sont associés à leur grande tristesse lors du décès de

M. Laurent PEDINIELLI, journaliste, survenu dans sa vingt-neuvième année.

— Edgard ANDRÉANI noia quitta il y a un an, le 19 décembre 1987.

— Le 20 décembre 1983 mourut le professeur Raymond LEBOVICI.

## Anniversaires

— Il y a cinq ans, le 20 décembre 1983, disparissait

Pierre PIEUCHOT. Une pensée de son épouse, ses enfants, ses petits-enfants.

— Jean-Denis BREDIN signera son livre « Ségis, le côté de la République française, le mercredi 21 décembre 1988, de 18 heures à 17 heures, à la Librairie Joseph-Gibert, 26, boulevard Saint-Michel, 75006 Paris.

— Les Frères des écoles chrétiennes lancent un appel à tous leurs anciens élèves, en particulier à ceux de leur établissement du Liban, actuellement menacé de disparition en raison de la crise financière et de la situation de guerre. Afin de le sauver, les Frères comptent sur l'aide des anciens. S'adresser au Frère Sidiès, économiste national, PEC, 78 A, rue de Stèves, 75341 Paris. Codex 07, Tél. : (1) 45-67-04-98.

## Communications diverses

— Les Frères des écoles chrétiennes lancent un appel à tous leurs anciens élèves, en particulier à ceux de leur établissement du Liban, actuellement menacé de disparition en raison de la crise financière et de la situation de guerre. Afin de le sauver, les Frères comptent sur l'aide des anciens. S'adresser au Frère Sidiès, économiste national, PEC, 78 A, rue de Stèves, 75341 Paris. Codex 07, Tél. : (1) 45-67-04-98.

— Les Frères des écoles chrétiennes lancent un appel à tous leurs anciens élèves, en particulier à ceux de leur établissement du Liban, actuellement menacé de disparition en raison de la crise financière et de la situation de guerre. Afin de le sauver, les Frères comptent sur l'aide des anciens. S'adresser au Frère Sidiès, économiste national, PEC, 78 A, rue de Stèves, 75341 Paris. Codex 07, Tél. : (1) 45-67-04-98.

— Les Frères des écoles chrétiennes lancent un appel à tous leurs anciens élèves, en particulier à ceux de leur établissement du Liban, actuellement menacé de disparition en raison de la crise financière et de la situation de guerre. Afin de le sauver, les Frères comptent sur l'aide des anciens. S'adresser au Frère Sidiès, économiste national, PEC, 78 A, rue de Stèves, 75341 Paris. Codex 07, Tél. : (1) 45-67-04-98.

— Les Frères des écoles chrétiennes lancent un appel à tous leurs anciens élèves, en particulier à ceux de leur établissement du Liban, actuellement menacé de disparition en raison de la crise financière et de la situation de guerre. Afin de le sauver, les Frères comptent sur l'aide des anciens. S'adresser au Frère Sidiès, économiste national, PEC, 78 A, rue de Stèves, 75341 Paris. Codex 07, Tél. : (1) 45-67-04-98.

— Les Frères des écoles chrétiennes lancent un appel à tous leurs anciens élèves, en particulier à ceux de leur établissement du Liban, actuellement menacé de disparition en raison de la crise financière et de la situation de guerre. Afin de le sauver, les Frères comptent sur l'aide des anciens. S'adresser au Frère Sidiès, économiste national, PEC, 78 A, rue de Stèves, 75341 Paris. Codex 07, Tél. : (1) 45-67-04-98.

— Les Frères des écoles chrétiennes lancent un appel à tous leurs anciens élèves, en particulier à ceux de leur établissement du Liban, actuellement menacé de disparition en raison de la crise financière et de la situation de guerre. Afin de le sauver, les Frères comptent sur l'aide des anciens. S'adresser au Frère Sidiès, économiste national, PEC, 78 A, rue de Stèves, 75341 Paris. Codex 07, Tél. : (1) 45-67-04-98.

— Les Frères des écoles chrétiennes lancent un appel à tous leurs anciens élèves, en particulier à ceux de leur établissement du Liban, actuellement menacé de disparition en raison de la crise financière et de la situation de guerre. Afin de le sauver, les Frères comptent sur l'aide des anciens. S'adresser au Frère Sidiès, économiste national, PEC, 78 A, rue de Stèves, 75341 Paris. Codex 07, Tél. : (1) 45-67-04-98.

— Les Frères des écoles chrétiennes lancent un appel à tous leurs anciens élèves, en particulier à ceux de leur établissement du Liban, actuellement menacé de disparition en raison de la crise financière et de la situation de guerre. Afin de le sauver, les Frères comptent sur l'aide des anciens. S'adresser au Frère Sidiès, économiste national, PEC, 78 A, rue de Stèves, 75341 Paris. Codex 07, Tél. : (1) 45-67-04-98.

— Les Frères des écoles chrétiennes lancent un appel à tous leurs anciens élèves, en particulier à ceux de leur établissement du Liban, actuellement menacé de disparition en raison de la crise financière et de la situation de guerre. Afin de le sauver, les Frères comptent sur l'aide des anciens. S'adresser au Frère Sidiès, économiste national, PEC, 78 A, rue de Stèves, 75341 Paris. Codex 07, Tél. : (1) 45-67-04-98.

— Les Frères des écoles chrétiennes lancent un appel à tous leurs anciens élèves, en particulier à ceux de leur établissement du Liban, actuellement menacé de disparition en raison de la crise financière et de la situation de guerre. Afin de le sauver, les Frères comptent sur l'aide des anciens. S'adresser au Frère Sidiès, économiste national, PEC, 78 A, rue de Stèves, 75341 Paris. Codex 07, Tél. : (1) 45-67-04-98.

— Les Frères des écoles chrétiennes lancent un appel à tous leurs anciens élèves, en particulier à ceux de leur établissement du Liban, actuellement menacé de disparition en raison de la crise financière et de la situation de guerre. Afin de le sauver, les Frères comptent sur l'aide des anciens. S'adresser au Frère Sidiès, économiste national, PEC, 78 A, rue de Stèves, 75341 Paris. Codex 07, Tél. : (1) 45-67-04-98.

— Les Frères des écoles chrétiennes lancent un appel à tous leurs anciens élèves, en particulier à ceux de leur établissement du Liban, actuellement menacé de disparition en raison de la crise financière et de la situation de guerre. Afin de le sauver, les Frères comptent sur l'aide des anciens. S'adresser au Frère Sidiès, économiste national, PEC, 78 A, rue de Stèves, 75341 Paris. Codex 07, Tél. : (1) 45-67-04-98.

— Les Frères des écoles chrétiennes lancent un appel à tous leurs anciens élèves, en particulier à ceux de leur établissement du Liban, actuellement menacé de disparition en raison de la crise financière et de la situation de guerre. Afin de le sauver, les Frères comptent sur l'aide des anciens. S'adresser au Frère Sidiès, économiste national, PEC, 78 A, rue de Stèves, 75341 Paris. Codex 07, Tél. : (1) 45-67-04-98.

— Les Frères des écoles chrétiennes lancent un appel à tous leurs anciens élèves, en particulier à ceux de leur établissement du Liban, actuellement menacé de disparition en raison de la crise financière et de la situation de guerre. Afin de le sauver, les Frères comptent sur l'aide des anciens. S'adresser au Frère Sidiès, économiste national, PEC, 78 A, rue de Stèves, 75341 Paris. Codex 07, Tél. : (1) 45-67-04-98.

— Les Frères des écoles chrétiennes lancent un appel à tous leurs anciens élèves, en particulier à ceux de leur établissement du Liban, actuellement menacé de disparition en raison de la crise financière et de la situation de guerre. Afin de le sauver, les Frères comptent sur l'aide des anciens. S'adresser au Frère Sidiès, économiste national, PEC, 78 A, rue de Stèves, 75341 Paris. Codex 07, Tél. : (1) 45-67-04-98.

— Les Frères des écoles chrétiennes lancent un appel à tous leurs anciens élèves, en particulier à ceux de leur établissement du Liban, actuellement menacé de disparition en raison de la crise financière et de la situation de guerre. Afin de le sauver, les Frères comptent sur l'aide des anciens. S'adresser au Frère Sidiès, économiste national, PEC, 78 A, rue de Stèves, 75341 Paris. Codex 07, Tél. : (1) 45-67-04-98.

— Les Frères des écoles chrétiennes lancent un appel à tous leurs anciens élèves, en particulier à ceux de leur établissement du Liban, actuellement menacé de disparition en raison de la crise financière et de la situation de guerre. Afin de le sauver, les Frères comptent sur l'aide des anciens. S'adresser au Frère Sidiès, économiste national, PEC, 78 A, rue de Stèves, 75341 Paris. Codex 07, Tél. : (1) 45-67-04-98.

— Les Frères des écoles chrétiennes lancent un appel à tous leurs anciens élèves, en particulier à ceux de leur établissement du Liban, actuellement menacé de disparition en raison de la crise financière et de la situation de guerre. Afin de le sauver, les Frères comptent sur l'aide des anciens. S'adresser au Frère Sidiès, économiste national, PEC, 78 A, rue de Stèves, 75341 Paris. Codex 07, Tél. : (1) 45-67-04-98.

— Les Frères des écoles chrétiennes lancent un appel à tous leurs anciens élèves, en particulier à ceux de leur établissement du Liban, actuellement menacé de disparition en raison de la crise financière et de la situation de guerre. Afin de le sauver, les Frères comptent sur l'aide des anciens. S'adresser au Frère Sidiès, économiste national, PEC, 78 A, rue de Stèves, 75341 Paris. Codex 07, Tél. : (1) 45-67-04-98.

— Les Frères des écoles chrétiennes lancent un appel à tous leurs anciens élèves, en particulier à ceux de leur établissement du Liban, actuellement menacé de disparition en raison de la crise financière et de la situation de guerre. Afin de le sauver, les Frères comptent sur l'aide des anciens. S'adresser au Frère Sidiès, économiste national, PEC, 78 A, rue de Stèves, 75341 Paris. Codex 07, Tél. : (1) 45-67-04-98.

— Les Frères des écoles chrétiennes lancent un appel à tous leurs anciens élèves, en particulier à ceux de leur établissement du Liban, actuellement menacé de disparition en raison de la crise financière et de la situation de guerre. Afin de le sauver, les Frères comptent sur l'aide des anciens. S'adresser au Frère Sidiès, économiste national, PEC, 78 A, rue de Stèves, 75341 Paris. Codex 07, Tél. : (1) 45-67-04-98.

— Les Frères des écoles chrétiennes lancent un appel à tous leurs anciens élèves, en particulier à ceux de leur établissement du Liban, actuellement menacé de disparition en raison de la crise financière et de la situation de guerre. Afin de le sauver, les Frères comptent sur l'aide des anciens. S'adresser au Frère Sidiès, économiste national, PEC, 78 A, rue de Stèves, 75341 Paris. Codex 07, Tél. : (1) 45-67-04-98.

— Les Frères des écoles chrétiennes lancent un appel à tous leurs anciens élèves, en particulier à ceux de leur établissement du Liban, actuellement menacé de disparition en raison de la crise financière et de la situation de guerre. Afin de le sauver, les Frères comptent sur l'aide des anciens. S'adresser au Frère Sidiès, économiste national, PEC, 78 A, rue de Stèves, 75341 Paris. Codex 07, Tél. : (1) 45-67-04-98.

— Les Frères des écoles chrétiennes lancent un appel à tous leurs anciens élèves, en particulier à ceux de leur établissement du Liban, actuellement menacé de disparition en raison de la crise financière et de la situation de guerre. Afin de le sauver, les Frères comptent sur l'aide des anciens. S'adresser au Frère Sidiès, économiste national, PEC, 78 A, rue de Stèves, 75341 Paris. Codex 07, Tél. : (1) 45-67-04-98.

— Les Frères des écoles chrétiennes lancent un appel à tous leurs anciens élèves, en particulier à ceux de leur établissement du Liban, actuellement menacé de disparition en raison de la crise financière et de la situation de guerre. Afin de le sauver, les Frères comptent sur l'aide des anciens. S'adresser au Frère Sidiès, économiste national, PEC, 78 A, rue de Stèves, 75341 Paris. Codex 07, Tél. : (1) 45-67-04-98.

— Les Frères des écoles chrétiennes lancent un appel à tous leurs anciens élèves, en particulier à ceux de leur établissement du Liban, actuellement menacé de disparition en raison de la crise financière et de la situation de guerre. Afin de le sauver, les Frères comptent sur l'aide des anciens. S'adresser au Frère Sidiès, économiste national, PEC, 78 A, rue de Stèves, 75341 Paris. Codex 07, Tél. : (1) 45-67-04-98.

— Les Frères des écoles chrétiennes lancent un appel à tous leurs anciens élèves, en particulier à ceux de leur établissement du Liban, actuellement menacé de disparition en raison de la crise financière et de la situation de guerre. Afin de le sauver, les Frères comptent sur l'aide des anciens. S'adresser au Frère Sidiès, économiste national, PEC, 78 A, rue de Stèves, 75341 Paris. Codex 07, Tél. : (1) 45-67-04-98.

— Les Frères des écoles chrétiennes lancent un appel à tous leurs anciens élèves, en particulier à ceux de leur établissement du Liban, actuellement menacé de disparition en raison de la crise financière et de la situation de guerre. Afin de le sauver, les Frères comptent sur l'aide des anciens. S'adresser au Frère Sidiès, économiste national, PEC, 78 A, rue de Stèves, 75341 Paris. Codex 07, Tél. : (1) 45-67-04-98.

— Les Frères des écoles chrétiennes lancent un appel à tous leurs anciens élèves, en particulier à ceux de leur établissement du Liban, actuellement menacé de disparition en raison de la crise financière et de la situation de guerre. Afin de le sauver, les Frères comptent sur l'aide des anciens. S'adresser au Frère Sidiès, économiste national, PEC, 78 A, rue de Stèves, 75341 Paris. Codex 07, Tél. : (1) 45-67-04-98.

— Les Frères des écoles chrétiennes lancent un appel à tous leurs anciens élèves, en particulier à ceux de leur établissement du Liban, actuellement menacé de disparition en raison de la crise financière et de la situation de guerre. Afin de le sauver, les Frères comptent sur l'aide des anciens. S'adresser au Frère Sidiès, économiste national, PEC, 78 A, rue de Stèves, 75341 Paris. Codex 07, Tél. : (1) 45-67-04-98.

— Les Frères des écoles chrétiennes lancent un appel à tous leurs anciens élèves, en particulier à ceux de leur établissement du Liban, actuellement menacé de disparition en raison de la crise financière et de la situation de guerre. Afin de le sauver, les Frères comptent sur l'aide des anciens. S'adresser au Frère Sidiès, économiste national, PEC, 78 A, rue de Stèves, 75341 Paris. Codex 07, Tél. : (1) 45-67-04-98.

— Les Frères des écoles chrétiennes lancent un appel à tous leurs anciens élèves, en particulier à ceux de leur établissement du Liban, actuellement menacé de disparition en raison de la crise financière et de la situation de guerre. Afin de le sauver, les Frères comptent sur l'aide des anciens. S'adresser au Frère Sidiès, économiste national, PEC, 78 A, rue de Stèves, 75341 Paris. Codex 07, Tél. : (1) 45-67-04-98.

— Les Frères des écoles chrétiennes lancent un appel à tous leurs anciens élèves, en particulier à ceux de leur établissement du Liban, actuellement menacé de disparition en raison de la crise financière et de la situation de guerre. Afin de le sauver, les Frères comptent sur l'aide des anciens. S'adresser au Frère Sidiès, économiste national, PEC, 78 A, rue de Stèves, 75341 Paris. Codex 07, Tél. : (1) 45-67-04-98.

— Les Frères des écoles chrétiennes lancent un appel à tous leurs anciens élèves, en particulier à ceux de leur établissement du Liban, actuellement menacé de disparition en raison de la crise financière et de la situation de guerre. Afin de le sauver, les Frères comptent sur l'aide des anciens. S'adresser au Frère Sidiès, économiste national, PEC, 78 A, rue de Stèves, 75341 Paris. Codex 07, Tél. : (1) 45-67-04-98.

— Les Frères des écoles chrétiennes lancent un appel à tous leurs anciens élèves, en particulier à ceux de leur établissement du Liban, actuellement menacé de disparition en raison de la crise financière et de la situation de guerre. Afin de le sauver, les Frères comptent sur l'aide des anciens. S'adresser au Frère Sidiès, économiste national, PEC, 78 A, rue de Stèves, 75341 Paris. Codex 07, Tél. : (1) 45-67-04-98.

— Les Frères des écoles chrétiennes lancent un appel à tous leurs anciens élèves, en particulier à ceux de leur établissement du Liban, actuellement menacé de disparition en raison de la crise financière et de la situation de guerre. Afin de le sauver, les Frères comptent sur l'aide des anciens. S'adresser au Frère Sidiès, économiste national, PEC, 78 A, rue de Stèves, 75341 Paris. Codex 07, Tél. : (1) 45-67-04-98.

— Les Frères des écoles chrétiennes lancent un appel à tous leurs anciens élèves, en particulier à ceux de leur établissement du Liban, actuellement menacé de disparition en raison de la crise financière et de la situation de guerre. Afin de le sauver, les Frères comptent sur l'aide des anciens. S'adresser au Frère Sidiès, économiste national, PEC, 78 A, rue de Stèves, 75341 Paris. Codex 07, Tél. : (1) 45-67-04-98.

## CAMPUS

### Reims capitale de l'emballage

La faculté des sciences de Reims vient d'accueillir la deuxième promotion de dix-huit étudiants de la filière dite « emballage et conditionnement ». Créée en 1981 sous la forme d'une maîtrise de sciences et techniques, elle est devenue, depuis l'an dernier, une formation d'ingénieur. C'est la première filière de ce type en France, préparant des ingénieurs spécialisés dans la conception, la fabrication et l'utilisation du matériel d'emballage. Elle recrute à bac plus deux des titulaires d'un DEUG scientifique ou d'un DUT (mesures physiques, génie mécanique, biologie appliquée, industrie alimentaire...) ou des élèves de classes préparatoires admissibles à un concours. La formation en trois ans comprend des matières scientifiques générales (mathématiques, physique, chimie, microbiologie), des disciplines spécialisées (matériaux, conditionnement, automatismes, logistique...) et de la gestion. Les diplômés sont nombreux aussi bien dans les industries de fabrication de l'emballage que dans celles qui l'utilisent (cosmétique, parachimie, pharmacie, agro-alimentaire...).

Cet institut supérieur en packaging sera abrité prochainement dans de nouveaux bâtiments construits sur le site technologique André Farman avec l'aide de la ville, du département et de la région, qui devraient permettre d'accueillir, en 1990, des promotions de trente-six élèves.

Cette filière, qui a un recrutement national, est, avec l'École des arts et métiers de Châlons-sur-Marne, la seule formation d'ingénieurs en Champagne-Ardenne.

D. L.

\* ISP, Faculté des sciences, Moulin de la Housse, BP 347, 51062 Reims Cedex-réuni, les 2 et 3 février 1989 à Nanterre, un colloque international sur « les compétences des administrations locales dans les pays de la Communauté européenne ». (Université Paris-X, 200, avenue de la République, 92001 Nanterre Cedex. Tél. : 40-97-78-66.)

## ERICOME

Banque d'épreuves écrites communes aux concours des Ecoles EDHEC, ESC Reims

# Économie

## SOMMAIRE

■ Peugeot et Fiat devraient s'associer pour l'installation près de Valenciennes d'une unité d'assemblage de véhicules utilitaires. Cette installation se fera dans une région particulièrement meurtrie par les restructurations indus-

trielles (lire ci-dessous). ■ Rhône-Poulenc rachète aux Etats-Unis le semencier Callahan, et Pillsbury accepte l'OPA de Grand Met (lire page 30). ■ L'émergence d'un consensus sur une nouvelle

stratégie de la dette constitue l'un des rares facteurs d'optimisme du rapport de la Banque mondiale sur les tableaux de la dette (lire page 29). ■ Bruxelles prépare la libéralisation des entreprises d'investissement (lire page 29).

## Peugeot et Fiat investissent 3 milliards de francs dans le Nord

M. Jacques Chérèque, le ministre délégué chargé de l'aménagement du territoire et des reconversions, arrivera la botte pleine pour la visite qu'il effectuera trois jours avant Noël dans le Nord : Peugeot et Fiat devaient signer, lundi 19 décembre, dans l'après-midi, à Turin, un accord prévoyant l'installation de deux unités supplémentaires de production de véhicules commerciaux dont l'une permettra de créer quelque trois mille emplois nouveaux près de Valenciennes. L'autre usine sera située dans le sud de l'Italie, à Pomigliano-d'Arco (près de Naples), autre région en difficulté.

L'opération se déroulera par le biais de la Société européenne de véhicules légers

(SEVEL), une filiale détenue à parité par les deux groupes, créée il y a douze ans, qui ne dispose actuellement que d'une seule usine à Val-de-Saunoy.

Côté français, l'investissement représenterait 3 milliards de francs. Il entraînera un renforcement du groupe automobile français dans le Nord, où il produit déjà des moteurs Diesel et des boîtes de vitesses. Pour la région, frappée de plein fouet ces dernières années par la crise des industries traditionnelles, cette annonce est une aubaine, car elle épongera les emplois supprimés par les constructeurs de matériel ferroviaire (plusieurs centaines). Peugeot, qui informera, lundi après-midi, son comité

central d'entreprise lors d'un réunion extraordinaire (sans ordre du jour), bénéficiera d'aides et de aides débloquées par l'Etat lors de créations d'emplois dans les zones sinistrées (soit 150 millions de francs).

Cet investissement devrait permettre aux deux groupes de porter la production globale de véhicules commerciaux de cinq cents par jour à plus de mille à l'horizon 1993. Après l'annonce par Pechiney de l'ouverture d'une usine à Dunkerque et il y a quelques jours, celle d'une usine de pâte à papier dans les Vosges, cette opération semble témoigner d'un certain regain de dynamisme des industries traditionnelles.

## Avant la visite de M. Jacques Chérèque dans le Valenciennois

### Oublier l'acier

VALENCIENNES de notre envoyé spécial

Comme des papillons multicolores, les affiches jaunes, roses ou bleu électrique collées sur les murs ou les vitres donnent aux maisons de brique un air de fête. Mais ce qu'elles annoncent n'est pas si drôle : « A vendre, s'adresser à M... », note-t-on. On compte, par ailleurs, près de dix mille maisons ou appartements à vendre dans le Valenciennois. C'est un signe parmi tant d'autres qui traduit la situation extrêmement difficile de cette partie du sud du département du Nord, à laquelle on peut rattacher la vallée de la Sambre, entre Avesnes et Maubeuge, aux caractéristiques semblables.

Une région qui n'en finit pas d'endurer les coups du sort qui lui assènent les lois de l'économie, de la concurrence et de la reconversion industrielle. Une région qui pourrait longtemps méditer la phrase de Mirabeau, selon laquelle la roche Tarpéenne n'est pas loin du Capitole. C'est là, en effet, à Anzin, commune mitoyenne de Valenciennes, qu'au milieu du dix-huitième siècle a été ouverte la première mine de charbon traçant le sillon de la réussite. L'industrie lourde allait élever ici ses racines puissantes. On a coulé l'acier jour et nuit à Denain, à Trith, dans des gerbes de feu. La SNCF y commençait ses wagons. Le cœur industriel de la France battait sans relâche, et les usines appelaient les usines. Mais Valenciennes gardait aussi une place éminente pour l'art, et ce n'est pas un titre usurpé que celui d'« Athènes du nord », qui fut donné à la cité de Wattrelos, Carpeaux ou d'Herpignies.

Hélas. Les gloires d'hier font les malheurs d'aujourd'hui. Depuis une dizaine d'années, le Valenciennois économique est véritablement martyrisé.

Le charbon ? On sait ce qu'il en adviendra à très court terme. Dans les prochains mois, les deux derniers puits s'arrêteront et les cryselements de wagonnets cesseront.

Plus qu'une activité qui prend fin, c'est un symbole qui meurt, un paysage urbain qui se fige comme un immense musée naturel à l'état brut, des relations sociales hiérarchisées qui craquent. Bien connu des coureurs du Paris-Roubaix, le puits d'Arenberg, époumoné, compte les jours, et les derniers mineurs marocains aussi.

Sans être aussi important qu'autour de Roubaix, le textile, lui aussi, a dû considérablement réduire ses effectifs, y compris dans l'une de ses spécialités, la ficelle agricole. Mais c'est avec la sidérurgie que se sont abattus les plus grands malheurs. « Nous avons appris la nouvelle un matin de décembre 1978, raconte un cadre de la chambre de commerce, et par la radio. » La nouvelle ? C'était la décision d'Usinor de fermer son usine de Denain. Coût social : au moins cinq mille emplois directs supprimés, et plusieurs centaines à Valenciennes, à côté. Depuis, le ferne saignée de l'acier et des innombrables entreprises qui travaillaient autour d'Usinor n'a pas connu de répit. Les quelques survivants d'une débâcle généralisée se comptent sur les doigts de la main.

Venus conforter le tissu industriel menacé, la raffinerie de pétrole d'Arras ferma quelques années après son inauguration, à cause des chocs pétroliers successifs. On pensa alors faire appel à l'automobile, et l'on décentralisa des usines. Talbot annonça fièrement, il y a une décennie, 5 000 emplois à terme, mais jamais l'atelier ne dépassa 1 250 et, aujourd'hui, l'effectif est tombé à zéro. Le bâtiment est en bon état, et c'est là que Peugeot, déjà bien implanté dans la région, envisage un nouveau et très important investissement.

La litige est déjà long. Mais croyez-vous que ce fut fini ? Non. Meintenant, ce sont les industries du matériel ferroviaire qui sont aux abois, faute de commande. Or, le Valenciennois compte pour 30 % dans la production française de ce

secteur, avec Alsthom ou ANF. L'usine d'Alsthom à Reimses (800 personnes) est encore aujourd'hui fermée dans le courant de 1989 et, sur les autres usines, les menaces persistent. Sans oser à une sinistreuse systématisation ou au déniement de mauvais aloi, le constat s'impose : toutes les humiliations et les chocs qu'une région pouvait subir avec les contrecoups et les blessures portés au paysage et aux villes, celle-là les a encaissés. On comptait 372 000 habitants en 1975, 350 000 aujourd'hui. Le nombre d'emplois recensés est tombé de 124 000 à 93 000. Et le taux de chômage (19 %) est presque le double de la moyenne nationale.

### L'armée de la reconquête

Mais, derrière cette fresque sans complaisance qui conjugue toutes les nuances du noir au gris, apparaissent des nuances durs et des signes de renouveau. L'industrie ne compte pas que des déçus. La SMAN, de Peugeot, tient le haut du pavé, PPG (Peinture Corone) aussi. Thomson construit une belle usine à Marly, le groupe belge Van de Wiele, sur le site d'Alsthom, va fabriquer des machines à tisser le velours, un allemand produit des étiquettes autoadhésives, et une usine britannique de préservatifs est attendue. En termes d'emplois remplacés, bien sûr, on est loin du compte, mais les PMI naissent en grand nombre, et le sous-préfet est sur la brèche, attentif à tout projet.

A la tête de l'armée de la reconquête se trouve la chambre de commerce et d'industrie, dont la quasi totalité des partenaires reconnaissent le dynamisme : « Pas-le-bol du misérabilisme ; il faut le moral pour faire le bon boulot, lancent les dirigeants de la compagnie consultative ; et arrêtons d'être obsédés par l'industrie. Valenciennes est d'abord dans sa longue histoire, une ville de marchands et de négociants. Retrouvons cette vocation. »

« Agir et gagner : c'est le titre de la revue de la chambre. Et - symbole - pour illustrer ses messages, elle a choisi à chaque page, une photo d'un sportif en action, seul ou avec son équipe. Outre les aides et les conseils aux PME ou aux entreprises en cours de constitution, la chambre a réuni une belle opération psychologique auprès de l'administration des Ponts et chaussées : convaincre les ingénieurs de supprimer sur l'autoroute les panneaux qui insistent sur la sidérurgie et les textiles et, en revanche, planter une belle enseigne qui annonce l'université de Valenciennes. Une université qui regroupe six mille étudiants, travaille en osmose avec l'industrie et qui fait, de la droite à la gauche l'une gauche dominée par le PC, du patronat aux syndicats, l'unité... Quant au lycée Wallon, sa réputation de qualité a depuis longtemps dépassé les frontières du Nord et du Pas-de-Calais.

C'est dans ce halo lumineux long-temps mais courageux, que Jacques Chérèque vient en visite de travail comme il l'avait promis cet été. L'ancien sidérurgiste de Pompey sait personnellement ce que peuvent éprouver des générations qui devaient tout au fer et à la houille, et qui sont devenues leurs victimes. On attend ardemment ici que, par sa voix, le gouvernement annonce la création d'une « zone d'entreprises », avec avantages fiscaux à la clé, à cheval sur la frontière commune au Valenciennois et au Sarinage belge qui traverse la même épreuve.

Noël approche, et Jacques Chérèque ne peut venir sans quelques présents empaquetés dans la solidarité nationale. Quand il arrivera sur la place d'Armes de Valenciennes, le ministre lèvera les yeux vers le fronton de l'hôtel de ville. Il y lira : « Valenciennes a bien mérité de la patrie : Convention nationale : 20 vendémiaire, an IV. » La ville s'était courageusement battue contre les armées autrichiennes. Aujourd'hui l'Etat peut-il se montrer à son égard moins reconnaissant que la Convention ?

FRANÇOIS GROSRICHARD.

## Elf achète 4 milliards de francs de réserves pétrolières en mer du Nord

Le groupe français Elf Aquitaine a annoncé lundi 19 décembre qu'il allait racheter pour 4 milliards de francs une participation de 25,2 % dans la compagnie pétrolière britannique Enterprise Oil (2,5 milliards de F de chiffres d'affaires en 1987), part qui était jusqu'ici détenue par la société britannique Lasso. Cette acquisition à l'amiable au prix de 450 pence par action fera d'Elf Aquitaine le premier actionnaire d'Enterprise Oil, à égalité avec le groupe chimique ICI (25 % des parts également) et devant Norwich Union (8,1 %). Le paiement se fera par des obligations, en livres sterling, cotées à Luxembourg, à quinze ans. Cette méthode de paiement a été préférée par le vendeur pour des raisons fiscales, a précisé Elf.

Succédant au rachat au début de l'année des actifs pétroliers du groupe RTZ (pour 3,2 milliards de

francs), cette nouvelle acquisition renforce massivement les actifs d'Elf en mer du Nord. Enterprise Oil, considérée par les analystes londoniens comme l'une des meilleures sociétés pétrolières de la place, détient en effet de très importantes réserves en mer du Nord, évaluées à 620 millions de barils, ce qui la classe au cinquième rang du secteur après BP, Shell, Exxon et Amoco. Surtout la compagnie, qui a connu de très gros succès dans l'exploration, a d'excellentes perspectives.

Grâce à la découverte du champ de Nelson en mars 1988 et au rachat d'une participation importante dans le champ de Beryl, la production d'Enterprise devrait doubler d'ici au milieu des années 90, en passant de 67 000 barils/jour actuellement à plus de 140 000 barils par jour.

V. M.

## Une marge de liberté budgétaire plus grande pour la Poste et les Télécoms

L'état qui conserve la gestion quotidienne des deux administrations de la Poste et des Télécommunications va-t-il être desservi ? Leur ministre de tutelle, M. Paul Quilès, semble avoir fait un pas en avant dans cette direction : à l'occasion d'une conférence de presse sur la thématique (Le Monde du 16 décembre), il a en effet déclaré avoir « acquis de nouvelles marges d'initiatives et de responsabilités pour la gestion du budget » de son ministère.

Les procédures budgétaires en cours pour les EPIC (établissements publics, industriels et commerciaux, comme EDF ou GDF) seront désormais applicables au budget des PTT : une fois la détermination globale des besoins fixée dans leurs grandes masses, le niveau des effectifs, celui des investissements et le budget de fonctionnement seront déterminés par branche (Poste, Télécommunications) selon les contraintes spécifiques à chacune. Enfin, la gestion des filiales des deux administrations sera assou-

plie : elles ne seront plus astreintes à autorisation préalable par arrêté interministériel pour des opérations de participation inférieures à 50 millions de francs.

Concrètement, ces mesures ne se traduiront pas par la disparition de la tutelle pointilleuse de la Rue de Rivoli sur la Poste et les Télécommunications : en particulier, les deux administrations n'ont obtenu ni la liberté salariale, ni celle des tarifs. Elles restent administrations d'Etat régies par un budget annexe (c'est-à-dire leurs recettes alimentent leurs dépenses). Néanmoins, les discussions annuelles ligne par ligne dans les bureaux du ministère du budget devraient disparaître, ce qui constitue un pas en direction d'une autonomie plus grande de ces deux maisons. Car elles ne peuvent raisonnablement se comporter comme des entreprises concurrentielles en obéissant aux mille et un traces imposés aux administrations.

F. V.

## Pas de pénalité de retard pour le paiement des impôts

Aucune pénalité de retard ne sera réclamée aux contribuables lorsque leurs impôts et taxes, bien qu'expirés avant la date limite de leur paiement et le cachet de la poste faisant foi, arrivent tardivement chez les comptables publics, du fait des grèves postales. C'est ce que rappelle dans un communiqué

M. Michel Charasse, ministre délégué chargé du budget. Il ajoute que le système informatique des administrations financières n'ayant pu être adapté partout, les contribuables ayant respecté les délais pour envoyer leur paiement n'ont pas à tenir compte des avis de pénalités qui pourraient leur parvenir.

## AVIS FINANCIERS DES SOCIÉTÉS

Faites confiance à des professionnels, gérer un patrimoine ne s'improvise pas

NOM DE LA SICAV	Actif net au 31/12/88 (en millions de F)	Part de l'investisseur (en %)	Performance (en %)	Part de l'investisseur (en %)
LAFFITTE-EXPANSION	622,28	244,24	28,93%	11,87%
LAFFITTE-FRANCE	510,40	296,48	21,47%	18,51%
LAFFITTE-IMMOBILIERE	72,80	223,83	12,40%	13,85%
LAFFITTE-JAPON	586,75	248,04	25,99%	19,94%
LAFFITTE-TOKYO	1.545,95	337,78	13,90%	17,94%
LAFFITTE-AMERIQUE	149,95	253,93	9,76%	13,98%
LAFFITTE-EUROPE	110,53	228,41	12,84%	10,55%
LAFFITTE-RENDIMENT	142,20	197,19	5,34%	6,28%
VALOBLIG	88,00	63.583,81	5,47%	13,43%
LAFFITTE-OBLIGATIONS	300,44	140,10	9,88%	13,43%
LAFFITTE-PREMIERE	177,37	11.532,21	5,05%	11,30%
LAFFITTE-COURT TERME	91,70	57.733,11	5,31%	9,18%
LAFFITTE-PLACEMENTS	1.312,32	31.893,45	5,20%	11,79%
MONELAFFITTE	3.912,51	378.677,37	2,3%	9,7%

Les Sicav de L'Européenne de Banque  
21, rue Laffitte - 75009 Paris - (1) 42.47.82.57

### Faillites

#### Diminution aux Etats-Unis

Le nombre des faillites aux Etats-Unis a diminué de 6,3 % au cours des neuf premiers mois de l'année, en raison notamment d'un recul des déclarations d'entreprises dans les Etats pétroliers et agricoles, selon une enquête publiée vendredi 18 décembre par la firme d'études économiques Dun and Bradstreet Corp. 44 793 entreprises ont fait faillite de janvier à septembre contre 47 794 lors de la même période de 1987.

### Inflation

#### Baisse au Canada

L'inflation au Canada a baissé de 0,1 % en novembre, pour atteindre 4,1 % en rythme annuel, contre 4,2 % en octobre. La baisse de novembre est due surtout au prix de

### REPÈRES

l'alimentation, notamment ceux des fruits frais et de la viande.

#### Transport fluvial

#### La fin des vaches maigres

Selon les statistiques de l'Office national de la navigation, le trafic fluvial français a recommencé à croître, en 1988, après avoir reculé chaque année depuis 1981. Sur les dix premiers mois, la progression en tonnage est de 9,3 %, essentiellement grâce aux matériaux de construction, aux minerais et aux déchets pour la métallurgie.

Toutefois, les amateurs fluviaux s'attendent que le croissement du trafic kilométrique atteigne 3 % sur l'ensemble de l'année 1988. « Depuis plusieurs années, nous questionnons le creux de la vague. Nous avons l'impression que nous y sommes », a déclaré, vendredi 16 décembre M. Jacques Trorial, président du comité des amateurs

fluviaux, qui cède la place à M. Jacques Fichet, président du comité Profluvial.

#### Travail en équipe

#### un ouvrier sur cinq

Le travail en équipe continue à progresser depuis 1982, selon une enquête du ministère du travail. En 1988, 12,2 % des salariés travaillaient en équipes, contre 11,6 % en 1984, 10,4 % en 1982, 11 % en 1981. En particulier « plus d'un ouvrier sur cinq travaille en équipe. Cette proportion est du même ordre que les niveaux les plus élevés observés dans le passé (en 1974 et 1977), mais qui se rapportaient à une population ouvrière nettement plus importante qu'en 1986 », selon le ministère. 9,2 % des établissements ont recouru à ce type de travail, contre 8,1 % en 1984 ; c'est dans les établissements de moins de 500 salariés qu'il s'est développé

● Bombardier vend sa division locomotives. — La société canadienne Bombardier, spécialisée dans la construction aéronautique dans la fabrication de matériels de transport en commun et de motonages, a signé un accord de principe avec General Electric Canada pour la cession des actifs de sa division locomotives et moteurs diesel. Le montant de la transaction s'élevait à 135 millions de francs.

● Grumman licencie 3 100 salariés. — Le groupe aéronautique américain Grumman licenciera 10 % de son personnel, soit 3 100 personnes en 1989. Ces suppressions d'emplois sont la conséquence de la perte de trois programmes militaires par Grumman : l'avion tactique avancé de la Marine, l'avion tactique de l'armée de l'air et la modernisation du bombardier A-6G.

● PÊCHE. — La France et le Québec ont signé le texte d'une entente portant jumelage des rivières Dordogne en France et Jacques-Cartier au Québec. Cette convention prévoit notamment le repeuplement en saumons atlantiques des deux rivières, à l'instar du Quai d'Orsay.

هكذا من الأصل



# Économie

## ÉTRANGER

Les « tableaux de la dette »

### Le consensus sur une stratégie de désendettement seul facteur de « prudent optimisme » pour la Banque mondiale

Alléger le fardeau financier des pays très endettés et leur permettre de retrouver une croissance durable, est l'objectif de la communauté internationale est venu de trois ans. Il est toujours aussi éloquent selon M. Jean Baneth, directeur du service dette de la Banque mondiale (BIRD). Ce constat de carence, dressé lors de la présentation des « tableaux de la dette », publiés lundi 19 décembre, donne la mesure des difficultés accumulées par des pays dont l'endettement global, de 1 281 milliards de dollars en 1987, dépasse la barre des 1 300 milliards en cette fin de 1988. Un échec à l'origine du surmont des créanciers qui, après avoir longtemps sous-estimé la gravité et les enjeux de la crise, semblent d'accord pour élaborer une nouvelle stratégie de désendettement et d'expansion économique du tiers-monde.

recouvre en effet de sombres réalités pour les deux groupes posant les problèmes les plus explosifs : les pays « à revenu intermédiaire », généralement latino-américains, et lourdement endettés auprès des banques ; les pays pauvres de l'Afrique subsaharienne dépendant des exportations de matières premières et de l'aide publique des États industriels. Les premiers, après avoir remboursé 74 milliards de dollars de plus qu'ils n'ont reçu entre 1985 et 1987, soit une position impressionnante de 3 % de leur revenus nationaux, se trouvent, aujourd'hui encore, confrontés à une dette de 524 milliards de dollars alors que leur croissance a été limitée à 2 % en 1988. Les pays africains n'ont certes jamais connu de « transferts nets négatifs », mais leur endettement, 138 milliards de dollars, les place dans une situation intenable compte tenu des maigres recettes à l'exportation et de leur croissance démographique. La hausse de 5 % de leur PNB en 1988 équivaut à une stagnation totale des revenus par habitant.

Lorsqu'on sait que ni les africains ni les latino-américains n'ont encore retrouvé leur niveau de vie de 1980, on mesure mieux les raisons de la « lassitude » affichée par les débiteurs.

#### Le coût du redressement

Tout en soulignant qu'il reste encore beaucoup à faire, les auteurs du rapport soulignent les progrès réalisés par nombre de pays endettés en matière de rigueur budgétaire, d'assainissement, de privatisation, de libéralisation des échanges, de taux de change plus réalistes. Le prix d'une telle politique n'en paraît que plus lourd. Contraints d'améliorer leurs balances commerciales pour rembourser leurs échéances, l'Afrique comme l'Amérique latine « n'a pratiquement pas cessé de réduire » ses importations depuis 1982, rappelle Jean Baneth. Lorsqu'on sait que le Nigeria a importé deux fois moins en 1987 qu'en 1978, on ne s'étonne plus de le

premières applications au sein du Club de Paris réunissant les créanciers publics des pays endettés. L'idée d'une solution plus complexe mais aboutissant, elle aussi, à une baisse de l'endettement des pays à revenu intermédiaire fait son chemin.

Le rapport de la BIRD a répertorié « soixante-dix propositions » allant en ce sens. Toutes prennent en compte les lois du marché qui se sont imposées au fil de six années de crise de la dette. Echanges de créances sur un marché parallèle où s'instaure une décente, conversions de dettes en actifs, rachat de dette moyennant rabais par les débiteurs eux-mêmes, les choix se multiplient et s'affinent. Il auront porté au total sur quelque 30 milliards de dollars cette année contre 12 milliards en 1987. Marquant la mort officielle du mythe du remboursement total de la dette, cette évolution permet de dessiner le cadre d'une nouvelle stratégie dont le détail s'annonce laborieux à définir : « une réduction volontaire des créances par les banques commerciales et la poursuite de l'effort d'assainissement des débiteurs », le renforcement du rôle des organismes multilatéraux comme la Banque mondiale ou le Fonds monétaire international, le feu vert des gouvernements industriels appelés à offrir des « incitations fiscales » aux instituts de crédit réticents.

Car, comme le disait Jean Baneth, « il ne sert à rien de réduire le service de la dette si les flux d'aide nouvelle se tarissent ». Le défi est bien là : trouver un système permettant aux banques de nettoyer leurs bilans pour mieux se réengager dans des opérations rentables dans le tiers-monde, en mal de capitaux et d'investissements. Un défi qui ne saurait en faire oublier un autre, souvent masqué par les déclarations des pays industriels à la gloire du libre-échange : les mesures protectionnistes ouvertes ou rampantes « coûtent beaucoup plus cher aux pays en développement que les sommes qu'ils reçoivent chaque année sous forme d'aide au développement ».

FRANÇOISE CROUIGNEAU.

#### L'évolution de la dette extérieure du tiers-monde

(en milliards de dollars)

	1982	1983	1984	1985	1986	1987	1988	1989
Pays couverts par le modèle BIRD	752	816	852	962	1 053	1 170	1 290	1 175
Dette à long terme (1)	562	645	687	794	894	996	1 020	1 000
Source publique	203	226	238	305	364	437	450	460
Source privée	359	419	449	489	530	559	570	540
Dette à court terme	169	140	132	131	119	133	140	135
Crédits FMI	21	31	33	38	40	40	40	40
Autres pays en développement	86	86	81	89	99	111	120	125
Total de la dette	831	894	933	1 051	1 152	1 281	1 320	1 300

Source : Banque mondiale.

(1) La dette polonaise est prise en compte à partir de 1984.

#### La préparation du marché unique de 1993

### La Commission de Bruxelles met au point la libéralisation des entreprises d'investissement

Agents de change, sociétés de gestion de portefeuilles, courtiers en Bourse, conseillers en investissements... Toutes les « entreprises d'investissement » (telle est leur dénomination officielle) pourront bientôt opérer sans entrave d'un bout à l'autre de la CEE. Tel est l'objet d'une proposition que la Commission européenne vient de transmettre aux Douze.

BRUXELLES (Communautés européennes) de notre correspondant

Nouvelle pièce d'un prochain Marché commun des services financiers, la proposition laisse planer l'équivoque sur le degré de réciprocity qui sera demandé aux pays tiers pour que leurs opérateurs financiers puissent profiter de cette ouverture des frontières internes. En fait, au sein même du collège bruxellois, ce problème de la définition du concept de réciprocity n'est pas tranché. Lord Cockfield, le vice-président de la Commission, en donne publiquement une interprétation libérale qui placerait les banques et autres opérateurs financiers des pays tiers au même niveau d'avantages que leurs concurrents la CEE. L'entourage du président Jacques Delors dit et redit - mais en privé, comme soucieux de ne pas percer l'abcès - que telle n'est pas l'interprétation de la Commission. Ce qui est en cause, ce sont les droits reconnus aux établissements financiers des pays tiers ayant installé une filiale dans la Communauté. Selon les collaborateurs de M. Delors, et contrairement à ce qu'affirme Lord Cockfield, une banque japonaise ayant installé une filiale au Royaume-Uni pourra, en 1993, continuer à opérer sur le marché britannique, mais ne sera pas automatiquement autorisée à étendre son activité aux autres pays de la CEE. L'accord communautaire qui lui sera nécessaire sera accordé après que la commission aura vérifié que les japonais traitent de manière équivalente les banques communautaires.

#### L'égalité de concurrence

Plusieurs États membres, tels le Royaume-Uni et la RFA, ceux dont les services financiers sont les plus

performants, croient, avec Lord Cockfield, que la réciprocity ne se décreta pas et que c'est à chacun de jouer au cas par cas (établissements financiers à pouvoirs publics) pour obtenir des facilités d'accès aux marchés européens. D'autres, dont la France, sans doute majoritaires, considèrent qu'il vaut mieux disposer d'une bonne base juridique, autrement dit d'un texte limpide sur la réciprocity pour négocier (le Monde du 9 novembre). Cette question - élément important du débat concernant la dimension extérieure du grand marché - aujourd'hui maintenue dans un flou artistique, devra rapidement être réglée.

La proposition concernant les entreprises d'investissement est calculée sur celle ayant trait aux banques : « Elle est souhaitable, en effet, que la deuxième directive bancaire et la directive sur les services d'investissement entrent en vigueur en même temps, de façon que soit obtenue l'équivalence de concurrence entre établissements bancaires et non bancaires pour la fourniture des services d'investissement », explique la commission.

Le principe à la base de l'ouverture du marché, c'est la reconnaissance mutuelle par les États membres de leurs systèmes d'agrément et de surveillance. Celle-ci sera rendue possible par l'harmonisation des règles essentielles : capital initial, surveillance des principaux actionnaires, règles prudentielles. Une fois la directive entrée en vigueur, toutes les entreprises d'investissement dûment agréées dans leur pays d'origine pourront s'établir ou fournir des prestations de services dans l'ensemble de la CEE. Leur surveillance, y compris celle des succursales établies dans d'autres États membres, sera alors exercée par les autorités de contrôle de l'État membre d'origine. À l'exception notable, toutefois, des règles régissant les relations entre les entreprises d'investissement et leurs clients (ce qu'on appelle le code de conduite) qui, afin de préserver la confiance de l'investisseur, continueront à relever de la compétence des autorités du pays d'accueil.

Autre objectif important de sa proposition, la Commission souhaite que les entreprises d'investissement agréées dans leur État membre d'origine puissent devenir membres des Bourses des pays d'accueil.

PHILIPPE LEMAITRE.

## SOCIAL

Après deux mois de conflit dans les transports

### Le maire de Marseille demande la réquisition de camions militaires

Après deux mois de conflit à la Régie des transports marseillais (RTM) qui perturbe l'ensemble du réseau des transports en commun de la ville (métro, bus, tramway), les élus communistes du conseil municipal de Marseille ont lancé, samedi 17 décembre, un appel à la négociation. Le maire (PS) M. Robert Vigouroux, avait décidé la veille, de demander « la mise en place de transports de remplacement, en particulier par camions militaires ». Une mesure dénoncée par le PC mais critiquée également dans les rangs socialistes, en particulier par M. Jean-Victor-Cordonnier, premier adjoint (PS) et président par intérim de la RTM, qui l'a qualifiée d'« excessive ».

MARSEILLE de notre correspondant régional

Décidés à l'appel des sept syndicats de l'entreprise (CGT, CFDT, FO, FNCR, CFTC, Autonômes et C.S.L.), le conflit porte sur une augmentation de salaire de 1 500 F par mois et l'amélioration des conditions de travail. Malgré certaines avancées dans les négociations, les grévistes, soutenus par le PC, attendent de la ville, « autorité organisatrice » du réseau de transports urbains, un effort financier plus important. Alors que le commerce du centre-ville souffre cruellement de ce mouvement, les syndicats ont annoncé un débrayage de 24 heures la veille de Noël, ce qui a fait considérablement monter la tension.

Drele de grève dans un curieux contexte politique. A la différence de celui de la RATP, le conflit des tramways marseillais n'est pas paroxystique mais larvé et se poursuit depuis le 18 octobre dans un climat syndical presque serein. Si la CGT, majoritaire, y joue un rôle décisif, toutes les autres organisations de la RTM sont à ces côtés dans l'action. Aucun dépôt bloqué, pas la moindre manifestation, pas de manifestations publiques et de rares sorties aux préavis déposés : tout « baigne » dans ce long mouvement qui est suivi à 70%, en moyenne, par le personnel. Les syndicats ont trouvé, en fait, une forme de grève efficace et financièrement très supportable qui consiste généralement en des arrêts de travail d'une heure chaque jour aux heures de pointe du matin ou du soir. Quant aux usagers, s'ils sont exaspérés, leurs réactions sont restées jusqu'ici isolées. Selon la direction de la RTM, le taux de désaffection de la clientèle, n'a pas cessé, pourtant, d'augmenter jusqu'à atteindre 20%.

L'augmentation de salaire de 1 500 F par mois est, selon la CGT, « le minimum réclamé par le personnel pour ne plus se servir la ceste ». La ville a, déjà, lâché du lest en accordant au personnel le bénéfice de la réduction de la TVA (de 7 à 5,5 % soit une somme de 7,5 millions de francs) sur la subvention d'équilibre de 536 millions de francs qu'elle verse à la RTM. Ce qui porte l'augmentation de salaire mensuelle proposée par la direction à 3,7 % pour l'ensemble de l'année 1989 soit, en moyenne, 230 F net pour chaque

employé, en dehors des avancements au choix. « Autant qu'à la RATP et plus qu'à la SNCF », souligne le directeur général de la RTM, M. Jacques de Plaizola. « Insuffisant », répondent les syndicats, qui réclament 2,4 % sur le salaire de base, plus 400 francs, soit, au total, 7,4 % et qui ont obtenu, par ailleurs, une distribution de résultats de 1 500 F pour l'exercice 1988. « Nous ne pouvons pas aller plus loin et ce serait démagogique de faire d'autres promesses tant que nous n'aurons pas été élargis », affirme la CGT qui propose la suppression totale de la TVA sur la dotation municipale à la RTM, un relèvement du taux et un élargissement de l'assiette du versement transports ainsi qu'une détaxe des carburants. En dehors de ces mesures, qui relèvent de dispositions législatives et réglementaires, le syndicat, relayé par le PC, estime toutefois que la ville peut dégager des crédits supplémentaires. « Il est possible de réorienter le budget municipal pour donner une réelle priorité aux transports urbains », explique M. René Istria, adjoint (PC) aux transports, qui s'oppose directement au maire, M. Robert Vigouroux, et au groupe socialiste, qui lui, est étrangement resté muet depuis le début du conflit. « Chacun doit prendre ses responsabilités ajoutées. Nous avons pris les nôtres. Les socialistes défendent, en réalité, la politique d'austérité du gouvernement mais n'osent pas le dire ».

#### Productivité en hausse

La politisation du conflit ? « Un prétexte commode pour ne pas satisfaire nos légitimes revendications », proteste la CGT, qui se réfère à l'unanimité syndicale et à la forte mobilisation du personnel. « Où sont les commandos encadrés ? », insiste, de son côté, M. Istria. Il se place dans un « schéma d'administration », c'est-à-dire en faisant de la ville-patron leur interlocuteur privilégié, les syndicats ont bien, d'une certaine façon, politisé le conflit (comme la RATP à Paris avec le gouvernement) qui, de surcroît, se situe dans un contexte municipal particulier. Le PC, en l'occurrence, joue une partie facile en mettant en difficulté, à la fois, le maire de Marseille et le concurrent socialiste de celui-ci dans la bataille des municipales, M. Michel Pezet, qui n'a marqué aucun empressément à lui venir en aide.

Reste que le mouvement des tramways marseillais n'est pas motivé, uniquement, par des raisons salariales. Les conditions de travail constituent un problème de fond que la direction de la RTM ne songe pas à nier. « Le personnel, et en particulier les jeunes, ne supporte plus des amplitudes de travail qui peuvent aller jusqu'à 13 heures par jour », affirment notamment les responsables cégétistes. Les tramways marseillais ont consenti, en fait, d'importants efforts pour l'amélioration de la productivité dans l'entreprise (en quatre ans, le coût par kilomètre a été abaissé de 22 à 19 francs et dans le même temps les effectifs ont diminué de près de 10 %) et veulent, aujourd'hui, en être récompensés. Mais, à l'approche des fêtes de fin d'année, ils pourraient néanmoins accepter une porte de sortie honorable.

GUY PORTE.

Manifestation de pharmaciens à Paris. - A l'appel de la « coordination nationale » des pharmaciens, un petit nombre de professionnels (à peine plus de mille, selon la police, entre 2 500 et 3 000 selon les organisateurs) ont défilé, dimanche 18 décembre après-midi, à Paris, de la place de la Bastille à Richelieu-Drouot, après avoir attendu en vain l'arrivée de renforts provinciaux. Une seule banderole indiquait la présence de coordination des « pharmaciens en colère » de Charente-Maritime. Les pharmaciens protestent contre l'arrêté qui les oblige à baisser de 2,87 % le prix des médicaments.

#### Succès des listes corporatives aux conseils d'administration de l'assurance-maladie des travailleurs indépendants

Les élections aux conseils d'administration des trente et une caisses mutuelles régionales du régime d'assurance-maladie des travailleurs indépendants (commerçants, artisans, professions libérales), ont vu le succès des listes corporatives. Mais 26 % seulement des 2 800 000 électeurs ont voté : cela peut s'expliquer par le fait que peuvent voter non seulement les indépendants actifs et retraités, mais aussi ceux qui exercent ou ont exercé plusieurs activités. Le vote, par correspondance, avant le 28 novembre, a aussi été perturbé par les grèves des centres de tri postal. Plusieurs organisations de professions libérales ont regretté qu'il n'ait pas été reporté.

Chez les commerçants et industriels (1 457 000), l'Union professionnelle artisanale obtient 110 sièges (contre 98), l'APAM 23 (contre 21), le CID-UNATI et le CID, respectivement 52 et 12 (au lieu de 69 et 16); 45 sièges (contre 40) ont été obtenus par des listes diverses. Enfin, pour les professions libérales (266 000), l'Union nationale des associations de professions libérales a 32 sièges (contre 31), les chambres régionales des professions libérales 27 (au lieu de 13); 9 sièges (contre 13) vont à des listes diverses.

voir ravalé au rang de pays à revenu intermédiaire à celui de « bas revenu ». En regard, la poussée de 150 % en dix ans des achats sud-coréens de produits étrangers laisse rêver. Viser la diversification et la croissance de l'économie exigeraient, en outre, un effort d'investissement hors de portée de la plupart des débiteurs. Cette année, le Brésil a retrouvé le niveau de... 1972 pour l'investissement par habitant. En moyenne, l'Amérique latine retrouve les chiffres de 1970. Quant à l'Afrique, elle a enregistré un recul de 50 % en dix ans.

De tels sacrifices ne sont pas tenables indéfiniment. Sur ce point, les gouvernements des pays industriels ont été les premiers à en tirer les conséquences et à donner l'exemple en franchissant une étape dans la recherche d'une réduction pure et simple du fardeau de la dette des pays pauvres, généralement africains. Les propositions Mitterrand offrent aux créanciers le choix entre une réduction de 30 % des remboursements, une bonification des taux d'intérêt ou l'allongement des délais de paiement ont trouvé, fin 1988, de

Le Brésil a remboursé 53 milliards de dollars depuis 1985. - Le montant des remboursements effectués par le Brésil sur sa dette extérieure a atteint, selon la presse locale, 53 milliards de dollars depuis 1985. Selon certaines sources, le président brésilien José Sarney a évoqué le lourdeur de ces remboursements lors d'entretiens avec des sénateurs américains en visite à Brasilia. Il aurait affirmé que les efforts réalisés par son gouvernement afin de réduire le déficit du secteur public sont annulés à chaque hausse des taux d'intérêt mondiaux. Critiquant la politique américaine en matière de dette des pays d'Amérique latine, M. Sarney aurait réclamé des transferts de technologie en provenance des États-Unis. Le total de la dette extérieure du Brésil s'élevait, en juin dernier, à 115,7 milliards de dollars (720 milliards de francs).

(Publicité)

GRUPE CHIMIQUE TUNISIEN  
INDUSTRIES CHIMIQUES MAGHÉBINES  
SOCIÉTÉ ARABE DES ENGRAIS PHOSPHATÉS ET AZOTES  
APPEL D'OFFRES INTERNATIONAL NR. BEI 82/88

INSTALLATION DE MISE EN TERRIL DU PHOSPHOGYPSE

Dans le cadre de la lutte contre la pollution, le groupe chimique tunisien a décidé pour ses usines de Gabès de substituer le mode actuel de rejet en mer du phosphogypse par la mise en terril de ce produit :

Deux variantes sont envisagées :

VARIANTE N° 1

- Transport hydraulique du phosphogypse vers un site situé à 12 km environ des usines avec recyclage des eaux.
- Cette installation comprend :
  - Une station de collecte des eaux gypseuses des usines I.C.M. et S.A.E.P.A. 1.
  - Une ou des station (s) de pompage : débit 38 000 m<sup>3</sup>/jour.
  - Un circuit de transport par pipe.
  - Une station de mise en terril (300 hectares à aménager).
  - Une station de recyclage des eaux : débit 23 000 m<sup>3</sup>/jour.

VARIANTE N° 2

- Transport solide du phosphogypse vers un site à environ 8 km des usines : cette installation comprend :
  - Une station de collecte du gypse (30 à 35 O/O d'humidité) en provenance des usines I.C.M. et S.A.E.P.A. 1.
  - Un circuit de transport par bandes transportées : Débit 21 000 t/jour.
  - Une station de mise en terril (300 hectares à aménager).
  - Un système de mise en terril.

La réalisation de l'installation se fera selon la formule « clé en main » conformément au planning suivant :

- Retrait du cahier des charges à partir du 28/12/1988 au siège du groupe chimique 110, rue Habib-Chagra - B.P. 72 - 6000 Gabès. Tél. : 216.5.71200, télex 51928 ou 519888.
- Les entrepreneurs intéressés par cet appel d'offres peuvent retirer le cahier des charges contre le paiement d'une somme de : 200 DOOD (deux cents dinars).

مركزنا من الأصل

# Marchés financiers

هكذا من الأصل

## En rachetant l'américain Callahan Rhône-Poulenc prend pied dans l'industrie des semences sur mesure

Rhône-Poulenc gravit un échelon de plus dans les biotechnologies végétales. Après deux ans d'étroite collaboration avec la firme américaine Callahan Enterprises inc. (CEI), un créateur variétal spécialisé dans la sélection du maïs et du soja, le numéro un français de la chimie vient de racheter cette entreprise. Pour des raisons stratégiques, sa direction souhaite toutefois ne pas rendre public le prix de cette acquisition.

Il s'agit là en effet d'une opération de première importance. Récemment entré dans l'industrie des semences, le groupe chimique duquel Guyonemé à Courbevoie n'y exerçait jusqu'ici qu'une activité assez marginale. Tout avait commencé en 1984 par un accord d'association dans la recherche conclu avec la société américaine Seedtec (filiale de l'huillier Kay corp.), experte dans le tournesol. L'année suivante, Rhône-Poulenc avait coupé pris deux initiatives. Le groupe avait d'abord pris une participation majoritaire dans Sérès, chef de file en France pour l'enrobage (traitement appliqué aux graines pour les protéger).

Puis il avait racheté à l'Union nationale des coopératives agricoles de céréales (UNCAC), un grand semencier national, l'ensemble des lignées parentales d'hybrides du maïs que cette dernière développait. Mais, au total, en incluant les revenus procurés par les filiales espagnole, italienne et portugaise, le chiffre d'affaires réalisé par la chimiste française dans les semences n'atteignait encore que 60 millions de francs en 1987. Avec la consolidation de Callahan, il atteindra désormais quelque 160 millions de francs.

Depuis, l'intérêt de l'opération ne réside pas tant dans le quadruplement des ventes. Par cette acquisition, Rhône-Poulenc affirme sa volonté d'occuper d'ici à la fin du siècle, sinon une des toutes premières, du moins une très bonne

place dans le génie génétique appliqué aux plantes. Autrement dit Rhône-Poulenc prend d'ores et déjà position dans la fabrication des semences sur mesure qui, par assemblage de gènes, seront résistantes aux herbicides, à la sécheresse, au vent, aux maladies, aux parasites... et, progressivement, devraient permettre de réduire l'usage de produits phytosanitaires toujours plus ou moins toxiques. En effet, autre immense avantage de la biologie moléculaire et cellulaire : celle-ci favorise l'accélération du processus traditionnel de sélection génétique, donc de multiplication. Outre son importante expérience en qualité de semencier, Callahan apporte de fait à Rhône-Poulenc son patrimoine génétique de première qualité en maïs et en soja, plantes cibles des applications biotechnologiques du groupe français. C'est à cette entreprise américaine que Rhône-Poulenc vient de confier le soin désormais d'assembler dans ses variétés de semences les nouveaux gènes de résistance, qui donneront naissance à ces cultures d'un autre type capables, espère-t-on, sinon de résoudre, du moins d'apporter une réponse au problème de la pollution posé par l'usage intensif des pesticides, et à celui de la faim dans le monde.

ANDRÉ DESSOT.

Rhône-Poulenc investit plus de 100 millions dans les filtres à cigarettes. — Rhône-Poulenc a décidé d'augmenter ses capacités de production de filtre à cigarettes pour filtres à cigarettes en investissant plus de 100 millions de francs dans sa filiale Rhodia AG, à Fribourg. Le groupe français est actuellement le troisième producteur mondial de ce type de produit pour lequel la demande progresse de 2 % par an. La croissance du marché provient de l'essentiel des pays asiatiques, particulièrement la Chine, de l'Europe de l'Est et de l'Amérique du Sud.

## Pillsbury accepte l'OPA de Grand Met

Après avoir épuisé toutes ses défenses légales, le groupe alimentaire Pillsbury a accepté l'OPA du conglomérat britannique Grand Metropolitan, au prix de 66 dollars l'action soit 5,75 milliards de dollars en tout.

Cette annonce, faite dimanche 18 décembre au soir par les deux entreprises, met fin à une bataille financière et juridique de plus de deux mois au cours de laquelle, finalement, le conseil d'administration

de Pillsbury aura fait monter l'offre de Grand Met de quelque 550 millions de dollars. La taille des deux firmes a rendu ce feuillet, lancé le 4 octobre dernier, particulièrement épineux. Grand Metropolitan a réalisé pour l'année 1987-1988 un chiffre d'affaires de 6 milliards de livres (65,5 milliards de francs) et dégagé 500 millions de livres (5,4 milliards de francs) de bénéfices. C'est le leader mondial - en volume - du marché de l'alcool. De son côté, Pillsbury, entreprise de Minneapolis qui emploie 104 000 personnes, a dégagé en 1987 un bénéfice net de 182 millions de dollars (1,1 milliard de francs) sur un chiffre d'affaires de 6 milliards de dollars (36 milliards de francs). Le groupe possède les marques de pâtisseries industrielles Pillsbury, de conserves Green Giant, les restaurants Burger King et les glaces Haagen-Dazs. Il connaît depuis 1986 une baisse notable de ses profits.

M. Philip Smith - patron de Pillsbury depuis juillet - a tenté l'impossible pour sauver son indépendance, en dégageant en 1987 un bénéfice net de 182 millions de dollars (1,1 milliard de francs) sur un chiffre d'affaires de 6 milliards de dollars (36 milliards de francs). Le groupe possède les marques de pâtisseries industrielles Pillsbury, de conserves Green Giant, les restaurants Burger King et les glaces Haagen-Dazs. Il connaît depuis 1986 une baisse notable de ses profits.

## Primistères vend Félix Potin à Castel Frères

Primistères a vendu ses quelque 850 magasins de proximité à l'enseigne Félix Potin au groupe bordelais Castel Frères. Le montant de la transaction n'a pas été révélé. Avec cette acquisition, Castel Frères, qui avait racheté en juin dernier les vins Nicolas, se lance dans l'alimentation générale. Les magasins Félix Potin, qui réalisent un chiffre d'affaires d'environ 1,7 milliard de francs, représentent le dernier morceau de ce qui fut un grand groupe de distribution un peu hétérogène : la division supermarchés (2,7 milliards de francs de chiffre d'affaires environ), forte de 138 unités, avait été cédée à Promodis, un des actionnaires de Primistères. La société Primistères se retrouve de facto dans la situation d'une société financière. Elle reste propriétaire des murs des magasins Félix Potin, n'ayant vendu que les fonds de commerce, et de deux entreprises, à Longjumeau et à La Courneuve, ainsi que de divers actifs immobiliers.

## AVIS FINANCIERS DES SOCIÉTÉS

**1<sup>ère</sup> Oblig**

SICAV COURT TERME RÉGULIÈREMENT INVESTIE EN VALEURS D'ÉTAT OUI GARANTIES PAR L'ÉTAT

Le conseil d'administration de PREMIERE OBLIG réuni le 14 septembre 1988, a décidé :

1) D'instaurer un droit d'entrée unique, réduit à 0,10 %, (quel que soit le nombre d'actions souscrites).

2) De redéfinir la composition du portefeuille : les investissements porteront exclusivement sur des valeurs d'Etat ou garanties par l'Etat.

La SICAV sera ainsi strictement conforme à la réglementation relative aux placements des organismes d'ILM, et notamment les OPHLM et OPAC.

Ces mesures prennent effet à compter du 15 décembre 1988.

Les souscriptions peuvent être effectuées auprès des Bureaux du Trésor Public, des Caisses d'Épargne de l'Europe, et de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Société d'investissement à Capital Variable agréée par le Collège des Dépôts

## LES INDICES HEBDOMADAIRES DE LA BOURSE DE PARIS

INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE ET DES ETUDES ECONOMIQUES

Indice général de base 100 = 31 décembre 1987

Indice général	18 066
Valeurs franc. à rev. variable	138,5 137,5
Valeurs industrielles	143,3 143,5
Valeurs financières	118,2 118,4
Valeurs étrangères	131,1 132,2
Chiffre d'affaires	125,9 128,4
Industrie chimique	158,6 163,4
Industrie électrique	167,6 167,7
Industrie métallurgique	128,9 130,2
Ind. de construction, non alt.	147,8 144,9
Agr. alimentaire	167,3 158,8
Distribution	139 139,4
Transport, télécom. services	138 138,3
Industrie aéronautique	130 130,9
Crédit bancaire	147,5 136,2
Secur.	92,2 92,2
Immobilier et financier	91,9 90,4
Investissement et personnel	136,4 136,6

Base 100 = 31 décembre 1987

Valeurs franc. à rev. fixe	106,2 106
Emplois	106,2 106,3
Emplois garantis et assimilés	104,6 104,5
Sociétés	104,7 104,6

Base 100 = 1989

Valeurs franc. à rev. variable	3 282,3 3 288,8
Valeurs étrangères	3 270,3 3 284

Base 100 = 1972

Valeurs franc. à rev. variable	480,7 486,2
Valeurs étrangères	523,5 519,9

Base 100 = 31 décembre 1980

Indice des val. franc. à rev. fixe	121,5 121,2
Emplois d'Etat	120,2 120,1
Emplois garantis et assimilés	121,5 121,2
Sociétés	121,9 121,8

COMPAGNIE DES AGENTS DE CHANGE

Base 100 = 31 décembre 1981

Indice général	284,2 283,4
Profits de base	284,8 282,8
Construction	410,2 408,2
Biens d'équipement	235,2 236,4
Biens de consommation, durables	426,9 432,8
Biens de consommation, non durables	338,1 338,2
Biens de consommation, électroménagers	389,2 395,1
Services	385,8 385,3
Sociétés financières	473,8 467,4
Sociétés de la zone franc	328,2 328,2
à l'étranger	385,8 385
Valeurs industrielles	388,9 387,3

BOURSES REGIONALES

Base 100 = 31 décembre 1981

Indice général	282,5 278,9
----------------	-------------

## PARIS, 19 décembre

### Calme

Début de semaine calme à la Bourse de Paris. L'indicateur instantané, qui avait ouvert sur une légère note positive (+ 0,03 %), progressait jusqu'à 0,2 % avant de revenir à 0,13 % en début d'après-midi. Pour la septième semaine consécutive, les valeurs françaises poursuivent leur mouvement de consolidation, qui intervient après une hausse moyenne de 15 % durant neuf semaines. Le volume des transactions est donc demeuré peu élevé, ce qui est normal à l'approche des fêtes de Noël et surtout à quelques jours de la fin du trimestre boursier de décembre. Les opérations de liquidation débutent en effet mercredi 21, et cette perspective n'incite pas les opérateurs à prendre de nouvelles initiatives. Pour l'instant, le mois de décembre se traduit par une progression de 1,27 % de l'indice général. Si l'avance se poursuit jusqu'à mercredi, ce mois sera le dixième de l'année à s'achever sur un score positif (les deux seuls négatifs ayant été janvier et mars).

Dans cette ambiance teintée d'attente et de prudence, les hautes entreprises ont été particulièrement actives. Le groupe aéronautique à 12 heures son entrée à hauteur de 25,24 % dans le capital de la compagnie pétrolière britannique indépendante Enterprise Oil, en représentant la participation que détient la société Laminor. Le secteur automobile continuait de se distinguer, que se soit Michelin, bénéficiaire de rumeurs sur une introduction sur de nouvelles places étrangères, Epiroc Bertrand-Faure qui reste en dessous de son niveau d'OPCA, et Peugeot dans l'attente d'une association avec Fiat pour la construction de véhicules commerciaux. Les principales hausses étaient enregistrées par Elf-Aquitaine, s'effectuant avec peu de volume, que ce soit pour VIC, Lesieur, Estor International et les Avions Dassault.

Sur le second marché, l'introduction des certificats d'investissement du Crédit agricole de Loire-Atlantique pour octobre, amorcée au cours de 182 francs. Les cotations de Distrib' étaient quant à elles suspendues.

Enfin, tendance indécise sur le MATIF, le contrat de mars s'appréciait de 0,09 %.

## TOKYO, 19 décembre

### Léger repli

La Bourse a clôturé en légère baisse lundi, l'indice Nikkei perdant 66,63 yens (-0,23 %), pour clore à 29 470,08 yens, contre 29 536,71 yens. Le marché était marqué par le volume des échanges descendant à 450 millions, contre 818 millions vendredi. La séance est demeurée maussade, sans élément pouvant stimuler la demande. « Les investisseurs ne sont pas très sûrs de l'orientation de base de la change japonaise », a déclaré un représentant de Daiwa Securities : il y a de fortes chances pour que la Fed relève son taux d'escompte, mais personne ne sait quand. « La révision à la baisse de la production industrielle pour octobre, amorcée par le ministre du Commerce et de l'Industrie, n'a pas eu d'effets sur les intervenants, pas plus que sur la faible progression des dépenses de consommation de détail au cours du même mois. Parmi les valeurs en baisse figuraient celles à forte capitalisation.

VALEURS	Cours du 18 déc.	Cours du 19 déc.
Alcatel	724	710
Béneq	1 280	1 280
Carac	1 440	1 520
Elf Ind.	2 440	2 440
Honda Motor	2 020	2 140
Industrie	1 250	1 250
Marubeni Heavy	1 000	985
Sony Corp.	7 080	7 180
Toyota Motor	2 580	2 600

## FAITS ET RESULTATS

L'Oréal revient sur ses activités dans l'hygiène féminine. — Le groupe français L'Oréal, numéro un mondial des cosmétiques, a décidé de se séparer de ses activités dans l'hygiène féminine et infantile. Regroupés dans la division « hygiène et confort », les actifs correspondants vont être vendus à la firme américaine Johnson and Johnson. Le ministre de l'économie a déjà donné son feu vert à cette transaction. On précise qu'il y aura pas de conséquences sociales pendant les deux ans à venir. Johnson and Johnson reprendra ainsi la société des Etablissements Ruby, les laboratoires Ruby d'Anglais, ainsi que l'usine de Voiron (Isère), où sont fabriqués les produits d'hygiène féminine. Le tout représente un chiffre d'affaires de 269 millions de francs. La direction de L'Oréal, soucieuse de se reconstruire sur son métier de base, précise, d'autre part, que des négociations sont avancées pour céder les activités de produits d'entretien de Chrimmer (Santorette, Seratoh KCB, Fabrique à Tours et réalisant 258 millions de francs de chiffre d'affaires).

IN2 décide 96,48 % du capital de l'entreprise. — IN2, la filiale informatique du groupe Interrecherche, décide, désormais, 96,48 % du capital de la société de micro-informatique Léonard, qui fut, en son temps, filiale de Crocus-Loire. IN2 était devenu actionnaire de cette entreprise, en novembre 1987, en rachetant la participation (50,96 %) détenue par Sifra. Au fil de l'année 1988, il était monté à 90 % par acquisition des parts détenues par les autres entreprises actionnaires (Instrument SA pour 29 % et Matra pour 10 %). M. Bernard Fromy, président de Léonard, observant

## PARIS :

### Second marché (sélection)

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours	VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Amal & Associés	470	470	La Compagnie Bancaire	284	281
Amplif	258	258	La Générale de Maïs	278	278
B.E.C.	350	350	Lucas Leleu	276	276
B. Demarey & Associés	581	581	Lucas	248	248
B.C.M.	501	485	Lucas	145	145
B.F.P.	687	687	Macquarie	600	600
Bellin	450	440	Métron	154	157 50
Bellin Technologies	815	798	Métron	650	640
Batoni	1050	1050	M.M.M.	200 10	202
Chiffre de base	1488	1480	Neuville-Dames	735	735
Colson	731	731	Obayashi	225	225
Carif	850	850	Obayashi	225	225
C.A.L. de Fr. (C.C.L.)	218 50	218 50	Obayashi	225	225
C.A.T.C.	125 50	125 50	Obayashi	225	225
C.D.M.E.	1248	1248	Obayashi	225	225
C. Eclair. Elec.	371	365	Obayashi	225	225
C.E.S.I.D.	720	730	Obayashi	225	225
C.E.S.P.	218 30	218 30	Obayashi	225	225
C.E.P. Communication	1530	1530	Obayashi	225	225
C.E.P. Industrie	1010	1010	Obayashi	225	225
Chemins d'Orléans	519	520	Obayashi	225	225
C.I.L.M.	417	417	Obayashi	225	225
Concept	258	261	Obayashi	225	225
Conférence	634	634	Obayashi	225	225
Coval	403	403	Obayashi	225	225
Dato	167 50	167 50	Obayashi	225	225
Dauphin	1100	1100	Obayashi	225	225
Densité	801	800	Obayashi	225	225
Déville	580	575	Obayashi	225	225
Domini-Lafite	1080	1050	Obayashi	225	225
Edison Bell	114 30	114 30	Obayashi	225	225
Finco	215	213	Obayashi	225	225
Fr. Fonderie (S.F.F.P.)	235	235	Obayashi	225	225
Genval	328	328	Obayashi	225	225
I.C.C.	220	220	Obayashi	225	225
I.D.A.	225	225	Obayashi	225	225
I.G.F.	97	97 80	Obayashi	225	225
IG	249	252	Obayashi	225	225
Int. Metall Service	519	519	Obayashi	225	225

## LA BOURSE SUR MINTEL 36-15 TAPEZ LEMONDE

## Marché des options négociables le 16 décembre 1988

Nombre de contrats : 15 080

VALEURS	PRIX exercice	OPTIONS D'ACHAT		OPTIONS DE VENTE	
		Décembre	Mars	Décembre	Mars
Accor	480	76	—	—	—
CGE	408	6,58	26,90	7,50	21
Elf-Aquitaine	340	10	25	—	18
Lafarge-Coppée	1 300	87	125	8,50	17
Michelin	182	3	12,88	7	12
Midi	1 355	236	278	0,38	18
Paribas	480	2	28,50	28,50	35,50
Progea	1 280	18,50	78	15	47
Saint-Gobain	560	2,60	—	15	26
Société générale	560	4,50	21	41	68
Thomson-CSF	280	14,30	—	—	—

## MATIF

Notionnel 10 % - Cotation en pourcentage du 16 déc. 1988

Nombre de contrats : 36 101.

COURS	ÉCHÉANCES		
	Déc. 88	Mars 89	Jun 89
Dernier	106,45	105,75	105,15
Précédent	106,10	105,45	104,75

Options sur notionnel

PRIX D'EXERCICE	OPTIONS D'ACHAT		OPTIONS DE VENTE	
	Mars 89	Jun 89	Mars 89	Jun 89
104	2	2,03	0,26	0,90

## INDICES

### CHANGES

Dollar : 6,0145 F ↑

Le dollar était en très légère hausse lundi sur l'ensemble des marchés internationaux. A Tokyo, la devise américaine cotait à 124,02 yens, contre 124,10 yens vendredi. Mouvement analogue à Paris, où l'actif était extrêmement stable. Le billet vert s'échangeait à 6,0145 F, contre 6,0075 F à l'issue des échanges interbancaires de vendredi et 6,0150 F au fixing.

### BOURSES

PARIS (INSEE, base 100 : 31-12-87)

Valeurs françaises : 138,5 137,5  
Valeurs étrangères : 115,6 116,1

(SIC, base 100 : 31-12-81)  
Indice général CAC : 393 393,4  
(SIC, base 100 : 31-12-87)  
Indice CAC 40 : 1 472,62 1 476,63  
(OMR, base 100 : 31-12-81)  
Indice OMF 50 : 471,9 488,64

### MARCHÉ MONÉTAIRE

(effets privés)

Paris (19 déc.)	11/245/8
New-York (16 déc.)	15/147/8

### LE MARCHÉ INTERBANCAIRE DES DEVICES

COURS DU JOUR	UN MOIS	DEUX MOIS	TROIS MOIS	SEPT. + OCT. DÉP.	SEPT. + NOV. DÉP.	SEPT. + DÉC. DÉP.		
							SEP. + OCT. DÉP.	SEP. + NOV. DÉP.
S.E.U.	5,9928	5,9959	- 78	- 85	- 185	- 75	- 288	- 180
S. can.	4,9838	4,9896	- 108	- 67	- 285	- 145	- 658	- 548
Yen (100)	4,8330	4,8374	+ 155	+ 179	+ 339	+ 388	+ 951	+ 1051
DM	3,4152	3,4179	+ 77	+ 96	+ 155	+ 183	+ 489	+ 547
Flou	3,0258	3,0281	+ 78	+ 84	+ 137	+ 168	+ 483	+ 468
FB (100)	16,2782	16,2952	+ 109	+ 194	+ 246	+ 487	+ 793	+ 1173
TS	4,6552	4,6589	+ 187	+ 191	+ 219	+ 253	+ 625	+ 780
L. (1 000)	4,6315	4,6374	—	—	—	—	—	—
S.	18,9444	18,9559	- 438	- 388	- 826	- 748	- 2365	- 2062

### TAUX DES EUROMONNAIES

SE-I	3 J			1 M			3 M			6 M			12 M		
	12/1	12/2	12/3	12/1	12/2	12/3	12/1	12/2	12/3	12/1	12/2	12/3	12/1	12/2	12/3
DM	4 7/8	5 1/8	5 5/8	5 13/16	5 13/16	5 13/16	5 1/2	5 9/8	5 1/2	5 1/2	5 1/2	5 1/2	5 1/2	5 1/2	5 1/2
Flou	5 1/2	5 3/4	5 3/4	5 5/8	5 5/8	5 5/8	5 3/4	5 3/4	5 3/4	5 3/4	5 3/4	5 3/4	5 3/4	5 3/4	5 3/4
FR (100)	6 3/8	6 7/8	7 3/8	7 3/8	7 3/8	7 3/8	7 3/8	7 3/8	7 3/8	7 3/8	7 3/8	7 3/8	7 3/8	7 3/8	7 3/8
TS	4 3/8	5 5/8	5 5/8	5 1/2	5 1/2	5 1/2	5 1/2	5							

Marchés financiers

BOURSE DU 19 DECEMBRE

Cours relevés à 14 h 51

Main table containing market data for 'Règlement mensuel' with columns for 'VALEURS', 'Cours', 'Premier cours', 'Dernier cours', and '% +/-'.

Comptant (sélection) SICAV (sélection) 16/12

Table with multiple columns for 'Comptant', 'SICAV', and '16/12' sections, listing various financial instruments and their prices.

Cote des changes Marché libre de l'or

Table with columns for 'MARCHÉ OFFICIEL', 'COURS', 'COURS DES BILLETS', 'MONNAIES ET DEVISES', and 'COURS'.

PUBLICITÉ FINANCIÈRE Renseignements : 45-55-91-82, poste 4330

Handwritten note: 'سكنا من الأصل' (I bought from the original)

هكذا من الأصل

# Le Monde

ÉTRANGER	POLITIQUE	SOCIÉTÉ	CULTURE	ÉCONOMIE	SERVICES	TÉLÉMATIQUE
3 Après l'amorce d'un dialogue entre les Etats-Unis et l'OPL. 4 Les suites du tremblement de terre en Arménie. - M. Mario Vargas Llosa, candidat à l'élection présidentielle au Pérou. - Les « bons mots » du prince Sihanouk.	7 L'opposition et les échéances européennes. 8 Les déclarations de M. Rocard à TF 1. 9 La dissolution du PSU. 11 Les élections partielles.	12 Une charte des immigrés en Europe. 14 M. Charles Heru devant le tribunal de Paris. 26 Campus. Education.	17 Musiques : ouverture de la saison lyrique à Venise. Pavarotti metteur en scène. - Charles Trenet au Châtelet. 18 Un entretien avec M. Han, PDG de FR 3. - Le Livre CGT bloque les journaux du groupe Hersant.	27 Peugeot et Fiat investissent 3 milliards de francs dans le Nord. 29 Désendettement : le « prudent optimisme » de la Banque mondiale. - Le conflit des transports à Marseille. 30 Rhône-Poulenc rachète l'américain Callahan.	Abonnements ..... 2 Carnet ..... 26 Loto ..... 20 Météorologie ..... 20 Mots croisés ..... 20 Radio-télévision ..... 20 Spectacles ..... 18	● Automobile : assurance en direct ..... ASSUR ● Chaque matin : l'actualité vue par le Monde ..... JOUR ● Armée : où adresser vos lettres ? ..... INT ● Abonnés : voir au Monde ..... ABO 3615 taping LEMONDE

## La grève à la RATP

### La CGT à l'épreuve

On voyait, lundi 19 décembre au matin, dans tous les ateliers de petit entretien du métro parisien parqués par la grève. Aux Lilas, à Fontenay-sous-Bois, Charonne, Saint-Ouen, Auteuil et Boissey-Saint-Léger, les ouvriers étaient appelés à dire s'ils acceptaient les dernières propositions de la direction de la RATP pour améliorer le déroulement des carrières.

Selon les premiers résultats, les ateliers de Charonne, de Saint-Fargeau et de Boissey-Saint-Léger ont voté pour la reprise du travail alors que ceux d'Auteuil et des Lilas ont décidé de poursuivre leur mouvement.

Pour sa part, la CGT, qui soutenait le mouvement en réclamant une augmentation salariale de 1.000 F par mois et en refusant de signer un protocole d'accord pour seulement 300 F, semblait aujourd'hui chercher une issue au conflit. La grève est impopulaire, et le gouvernement ne cède pas malgré les perturbations du trafic. D'un autre côté, la CGT se trouve placée dans une situation délicate. Ce n'est pas elle qui a lancé le mot d'ordre de débrayage dans les ateliers de petit entretien, où les jeunes ouvriers, exaspérés de voir les conducteurs moins qualifiés qu'eux obtenir des primes supplémentaires, ont lancé le mouvement spontané.

La combativité demeure grande parmi eux : le mécontentement des usagers les touche peu, et ils ont inventé un système de grève relativement indolore en réunissant certains d'entre eux pour cesser le travail à des endroits stratégiques. Il n'est pas sûr qu'ils suivront sans rechigner la CGT dans une recherche de compromis.

La direction de la RATP indique que les lignes 5 (Bobigny-Plaisance) et 9 (Pont de St-Michel-Montreuil) reprennent. La ligne 2 (Nation-Daumesnil) rouvrira le 22 décembre et la circulation sur la ligne B du RER redevenira normale le 26 décembre. Enfin, sur la ligne A du RER, la circulation sera normale les 22 et 23 décembre puis, du 24 décembre au 2 janvier, assurée à 60 % de la normale aux heures de pointe.

● La France et l'Arménie. - Lors de l'émission « 7 sur 7 » de TF 1, dimanche 18 décembre, M. Michel Rocard a annoncé que la France va acheter cinq nouveaux avions, un train et un navire pour venir en aide à l'Arménie. D'autres part, M. Gérard Linderoth, membre du secrétariat national du PS, chargé des droits de l'homme, a dénoncé, dimanche 18 décembre, « l'offensive des autorités soviétiques contre les militants nationalistes arméniens ». Le PS a décidé, d'autre part, d'affréter un avion spécial pour évacuer en Arménie des produits de première nécessité. Les fédérations et les sympathisants socialistes sont invités à adresser leur contribution à M. Henri Emmanuel, Solidarité Arménie, BCCM, place de la Bourse, 75001 Paris, compte n° 0223.1008.2051 (code banque 42659, code guichet 00002).

● Cinquante-cinq morts lors du naufrage d'un ferry au sud de la Chine. - Au moins cinquante-cinq personnes sont mortes et sept autres sont portées disparues à la suite du naufrage d'un ferry transportant des déportés vers l'île chinoise de Hainan (sud de la Chine), ont annoncé le 18 décembre des journaux chinois de Hongkong.

Le numéro du « Monde » daté 18-19 décembre 1988 a été tiré à 545 995 exemplaires

## A Cagnes-sur-Mer (Alpes-Maritimes)

### Un mort et une dizaine de blessés dans un attentat contre un foyer de la SONACOTRA

Un attentat à l'explosif a été commis, dans la nuit du dimanche 18 au lundi 19 décembre, contre un foyer-hôtel pour travailleurs immigrés, géré par la SONACOTRA, à Cagnes-sur-Mer. Il a provoqué la mort d'un ressortissant roumain, Georges Iordachescu, quarante-huit ans. Une dizaine de personnes ont été blessées, dont une sérieusement atteinte.

Trois explosions presque simultanées se sont produites vers 3 h 30. Les deux premières charges avaient été déposées sous une voiture en stationnement devant le bâtiment, la troisième sous l'escalier de l'une des trois entrées. C'est au moment où les locataires, pris de panique après les premières explosions, ont voulu se précipiter à l'extérieur qu'ils ont été victimes de la troisième. L'attentat avait donc été conçu délibérément pour tuer. Selon la police judiciaire, les trois charges étaient d'une très forte puissance. Sept voitures ont été entièrement détruites.

L'attentat n'avait pas été revendiqué lundi en fin de matinée, mais plusieurs dizaines de tracts ont été retrouvés à une centaine de mètres du foyer. Ces tracts dactylographiés sont frappés d'une étoile de David dans un cercle. Leur texte est très court : « Pour détruire Israël, l'Islam a choisi l'épée. Pour ce choix l'Islam périt par le sang versé d'Israël, parce que l'Islam c'est l'holocauste ». Ce texte est signé OJC groupe Massada, Ext. Chouvaou Boim. L'OJC (Organisation juive de combat) a déjà revendiqué une opération de commando, le 30 décembre 1987, contre le journal du Front national, *National Hebdo*, et le saccage le 17 janvier 1988 de deux librairies parisiennes d'extrême droite à Paris. Le 1<sup>er</sup> mai dernier, l'OJC a, de nouveau, attaqué le siège de *National Hebdo* et celui de la Fédération parisienne du Front national ainsi que celui de l'état-major de M. Jean-Marie Le Pen.

Par ses circonstances il rappelle celui qui avait été perpétré, également à la fin d'un week-end, le 9 mai 1988, dans la nuit suivant l'annonce des résultats de l'élection présidentielle, contre un autre foyer de la SONACOTRA, à Cannes, où deux personnes avaient été blessées.

Ouvert en 1980, le foyer SONACOTRA de Cagnes-sur-Mer, situé au nord de l'agglomération, en bordure d'une route fréquentée conduisant à Grasse, comprend une centaine de lits et accueille des travailleurs maghrébins, en grande majorité tunisiens. Le résident qui a trouvé la mort était le seul de nationalité roumaine. Le foyer est en permanence surpeuplé (une fois et demie sa capacité) et de locataires clandestins, et le nombre des victimes de l'attentat aurait pu être beaucoup plus important.

Selon le sous-préfet de Grasse, M. Bernard Larvaron, le foyer n'avait pas fait l'objet de « menaces récentes et précises » en dehors de celles « régulières » reçues par la SONACOTRA.

Le ministre de la culture, M. Jack Lang devait remettre lundi, en fin de matinée, à l'Opéra de Paris, près de vingt grands Prix nationaux. Ils couvrent presque tous les domaines de la création artistique. Pour la première fois cette année un Grand Prix de la création industrielle a été décerné.

ARTS GRAPHIQUES : Hugo Pratt. - Né en 1927 à Venise. Hugo Pratt est le père du célèbre Corto Maltese, héros légendaire de la bande dessinée, aventurier romantique et anarchiste. Hugo Pratt a découvert la bande dessinée avec les Américains Milton Caniff et Will Eisner. Il a retenu un dessin net et une utilisation très caractéristique du noir et blanc. Il publie, d'abord en Argentine puis en Italie, de nombreuses séries : *Sergent Kirk*, *Ervi Pika*, *Les Scorpions du désert*.

TRADUCTION : Claude Couffon. - Né en 1925 à Caen. Claude Couffon s'est fait surtout connaître par ses études et ses traductions dans les domaines hispaniques et latino-américains. Auteur d'études sur Nicolas Guillen, Rafael Alberti, Miguel Angel Asturias, et sur le poète haïtien René Despreux (1986). Traducteur de Lorca, de Neruda, de Luis Milon, collaborateur aux *Lettres françaises* et au *Monde*, maître de conférences à la Sorbonne. Claude Couffon est également poète.

POÉSIE : Jacques Dupin. - Jacques Dupin est né en 1927, installé à Paris après la guerre. Il travaille à la galerie Maeght et se lie d'amitié avec les poètes et les peintres qui en sont proches. René Char l'influencera, du moins, à ses débuts. *L'Épervier* (1960), *Gravir* (1963), *L'Embrasure* (1969), *Contenance* (1986) et *les Mères* (1986) sont les principales étapes d'un cheminement poétique marqué par la tension d'une langue violente, éclatée. Dupin a également publié des études sur Miro et Giacometti.

DANSE : Sylvie Guillem. - Née en 1965, gymnaste de formation, Sylvie Guillem est devenue à onze ans à l'école de l'Opéra de Paris. A seize ans, elle est engagée dans le corps de ballet et, en 1984, est nommée étoile. Elle danse les grands rôles romantiques, travaille avec des chorégraphes aussi différents que Nouzev, Forsythe, Robbins... Elle est la meilleure, elle possède la lyre.

THEATRE : Armand Gatti. - Né en 1924 à Monaco, Armand Gatti n'a jamais oublié que sa mère était femme de ménage et son père bûcheron. Résistant, déporté, évadé, paracultivateur, journaliste, il commença à écrire pour le théâtre en 1961. Plus de trente pièces - dont *Y comme Vietnam*, *la Passion du général Franco*. Il travaille hors des normes et fonde en 1982, à Toulouse, l'Atelier de création populaire - théâtre, vidéo, expositions, autour de poètes assassinés. Son étape précédente se connaît pas de limites.

ENTREPRISE CULTURELLE : Edes Panosian. - Compagnie de Dominique Erard, Brigitte Akim, Vincent Meillier, Jean-Jacques Ziberman, la société associe Edes Panosian, après avoir donné un style et une identité à un ancien cinéma de quartier, l'Escurial, a repris et rénové le Max Linder, inauguré avec le *Deuxième Empereur*, et qui présente actuellement *L'Ours*, de Jean-Jacques Amann.

CINÉMA : Joris Ivens. - Né en 1898, aux Pays-Bas, Joris Ivens a, très tôt, pratiqué le documentaire militant et a parcouru le monde. Il a tourné plus de quarante films et, pendant cinq ans en Chine, sa dernière œuvre, le *Viel Homme et la Ven*.

Jean-Jacques Amann. - Né à Juvigny en 1943, le metteur en scène de *L'Ours* a réalisé en 1976 son premier long métrage, *la Victoire en chantant*, oscar du meilleur film étranger, mais à l'occasion le succès international qu'en 1981 avec *la Guerre des Jeunes*, suivi en 1986 du *Nom de la rose*.

CIRQUE : Gipsy Goss. - Fille du dompteur Firmin Boulogne, épouse d'Alexis Grass, Gipsy Goss a participé, avec ce dernier, à la création du Cirque à l'ancienne, le cirque, aussi, du Cirque natal, aujourd'hui disparu. Elle est mère de quatre enfants, eux aussi artistes de cirque.

## Précédents

De nombreux attentats ont déjà visé, dans la région Provence-Côte-d'Azur, des foyers d'immigrés ou des établissements fréquentés par ceux-ci.

Dans le courant du mois de mai 1986, plusieurs actions violentes furent ainsi conduites dans les régions de Toulon, de Marseille et de Nice. Elles avaient été attribuées à des commandos de France contre l'invasion maghrébine ». Le 17 août de la même année, à Toulon, quatre hommes, dont Claude Nofis, président de l'Association SOS-France, avaient été tués par l'explosion d'une bombe qu'ils transportaient dans leur voiture.

Le 11 mai 1987, trois personnes avaient été blessées dans un attentat contre la Maison de l'étranger à Marseille.

Dans la nuit du 8 au 9 mai, une explosion provoquée par une bouteille de gaz placée au premier étage du local avait fortement endommagé un foyer-hôtel de la Sonacotra à Cannes-La Bocca. Quatre personnes avaient été légèrement blessées. Cet attentat avait été revendiqué par un « mouvement contre l'invasion maghrébine », organisation inconnue jusqu'à présent mais pour une émanation des commandos de France contre l'invasion maghrébine », eux-mêmes liés à l'époque à l'association SOS-France.

Au mois de juin suivant, le directeur du foyer Sonacotra de Nice avait découvert et démolit une bombe de fabrication artisanale.

Le 16 octobre, un bidon d'essence enflammée fut lancé contre la façade du consulat d'Algérie à Nice.

Enfin, le 24 octobre, un nouvel attentat causait d'importants dégâts à la Maison de l'étranger à Marseille, déjà attaquée le 11 mai 1987.

● L'Airbus A-320 autorisé aux Etats-Unis. - La certification, autorisation obligatoire pour tout avion, a été accordée par l'administration américaine de l'aviation civile au bi-réacteur Airbus A-320, dans ses deux versions 100 (de base) et 200 (trayon d'action allongé), équipées de moteurs CFM de General Electric et SNECMA. Cette certification permettra l'entrée en service, au printemps prochain, de cet appareil sur les lignes nord-américaines de la compagnie Northwest qui est, avec cent appareils commandés, le plus important client du consortium européen.

## Sur le vif

### Un cercle vicieux

C'est toi ce que ça peut être vicieux, le potard. Je devrais pas généraliser, je sais. Il y en a qui sont des chats, il y en a qui sont des chiens. Marqué de bol, ce matin, c'est un méchant qui me téléphone. A cran :

- Ah, c'est toi ? C'est Génémassieux. J'espère que vous allez enfin parler de nous dans ton journal de crétin. De nos revendications, de notre marche sur l'Elysée hier après-midi, de...

- Parions-en, justement ! Je suis resté bloqué une heure dans un embouteillage à cause de ce défilé minable. Vous êtes à peine mille. Alors ça va à une pharmacie tous les 100 mètres à Paris. Où ils étaient, tes collègues ? Ils jouaient au golf ? Ils avaient peur de pas pouvoir ranger leurs Rolls place de la Bastille ?

- Ah ! Je t'en prie, épargne-moi tes sarcasmes de vieille intello de gauche !

- Et toi, épargne-moi tes jérémiades ! Les prix des médicaments augmentent pas d'augmenter, et vos bénéfices avec.

- Ouais, ben, les bénéfices y en a pas bêzef si t'es jeune et que tu t'endortas pour acheter...

- Une mine d'or marquée d'une croix verte, oui, je sais. Dire que c'est nous, les salariés, qui vont les aider à devenir propriétaires en finançant un fonds de solidarité de cent millions avec l'argent de nos impôts ! Quand je pense à ce que gagne une infirmière et que je vois vos affichettes : avis à notre clientèle. On nous égorge ! Au secours ! Aidez-nous !

- Et nous, on vous aide pas, peut-être ? On se tape l'interminable liste de vos bobos - j'ai des vertiges, j'ai des lourdeurs, j'ai des nausées, j'ai des douleurs côté droit, non côté gauche, - on vous rassure, on vous console, et on...

- Et on boycotte les grands lebos nationalisés en nous fourguant telles gouttes plutôt que tel sirop. Tu crois vraiment que ça va lui faire bobo, ça, mon Rocky, dis chéri ?

- A lui, non. A toi, oui. Attends un peu qu'on ferme l'école pendant les fêtes de Noël, le plus gros de grèves et catastrophe nationale. Et tu seras obligée de casquer. Après l'impôt-échecresse, ils vont nous voter un impôt-crève, et ce sera bien fait pour tes fesses.

CLAUDE SARRAUTE.

## Grands Prix nationaux

Paris. A seize ans, elle est engagée dans le corps de ballet et, en 1984, est nommée étoile. Elle danse les grands rôles romantiques, travaille avec des chorégraphes aussi différents que Nouzev, Forsythe, Robbins... Elle est la meilleure, elle possède la lyre.

THEATRE : Armand Gatti. - Né en 1924 à Monaco, Armand Gatti n'a jamais oublié que sa mère était femme de ménage et son père bûcheron. Résistant, déporté, évadé, paracultivateur, journaliste, il commença à écrire pour le théâtre en 1961. Plus de trente pièces - dont *Y comme Vietnam*, *la Passion du général Franco*. Il travaille hors des normes et fonde en 1982, à Toulouse, l'Atelier de création populaire - théâtre, vidéo, expositions, autour de poètes assassinés. Son étape précédente se connaît pas de limites.

ENTREPRISE CULTURELLE : Edes Panosian. - Compagnie de Dominique Erard, Brigitte Akim, Vincent Meillier, Jean-Jacques Ziberman, la société associe Edes Panosian, après avoir donné un style et une identité à un ancien cinéma de quartier, l'Escurial, a repris et rénové le Max Linder, inauguré avec le *Deuxième Empereur*, et qui présente actuellement *L'Ours*, de Jean-Jacques Amann.

CINÉMA : Joris Ivens. - Né en 1898, aux Pays-Bas, Joris Ivens a, très tôt, pratiqué le documentaire militant et a parcouru le monde. Il a tourné plus de quarante films et, pendant cinq ans en Chine, sa dernière œuvre, le *Viel Homme et la Ven*.

Jean-Jacques Amann. - Né à Juvigny en 1943, le metteur en scène de *L'Ours* a réalisé en 1976 son premier long métrage, *la Victoire en chantant*, oscar du meilleur film étranger, mais à l'occasion le succès international qu'en 1981 avec *la Guerre des Jeunes*, suivi en 1986 du *Nom de la rose*.

CIRQUE : Gipsy Goss. - Fille du dompteur Firmin Boulogne, épouse d'Alexis Grass, Gipsy Goss a participé, avec ce dernier, à la création du Cirque à l'ancienne, le cirque, aussi, du Cirque natal, aujourd'hui disparu. Elle est mère de quatre enfants, eux aussi artistes de cirque.

CHANSON : Renaud. - Né à Paris en 1952, doué à ses débuts de la forme d'une valse, d'une java, d'un gigue ou d'une balade plus ou moins rockière, Renaud frappe vite et touche juste. Ses chansons authentiques, rigoureuses dans leur construction, font surgir des expressions nouvelles.

LETTRES : Maurice Nadeau. - Né en 1911 à Paris, Maurice Nadeau, après un passage par l'éducation nationale jusqu'en 1945, se consacre à la critique littéraire. - à *Combat*, *la France-Observateur* puis à *L'Express* - et à l'édition. Directeur de collection chez Julliard puis chez Denoël jusqu'en 1977, créateur de la collection « Les Lettres nouvelles » et de la revue du même nom, il prend, en 1966, la direction de *la Quinzaine littéraire*. Il est l'auteur d'une *Histoire du surréalisme* et d'un livre sur *le Roman français depuis la guerre*.

MUSIQUE : François-Bernard Météhe. - Né en 1935 à Clermont-Ferrand, ce diplômé d'archéologie grecque, docteur de lettres, a été l'élève d'Olivier Messiaen dans la classe d'orgue et a obtenu en 1960 un prix de philosophie de la musique. Il a depuis conjointement des activités de compositeur, d'ethnomusicologue, d'essayiste et d'enseignant (à l'Université de Paris-I puis à celle de Strasbourg). Son œuvre musicale ne se résume pas aux formes classiques (quatuor) mais associe le plus souvent la bande magnétique à la voix ou aux instruments traditionnels, avec des préoccupations moins formellement formalisées qu'harmoniques et écologiques.

MUSÉOGRAPHIE : Sébastien et Escalas de la Roche. - Deux expositions se partagent le Grand Prix national de la muséographie, toutes deux consacrées à la peinture italienne du dix-septième siècle, présentées simultanément au Grand Palais de Paris et à la Vieille Charité de Marseille. La première organisée par Nathalie Volle et Arnaud Brejon de Lavergnée a été mise en scène par Pier Luigi Pizzi. La seconde a été organisée par Françoise Viatte et Stéphane Lohr.

MÉTIER D'ART : Emile Rostaix. - Né en 1914, Emile Rostaix est chef des ateliers de réimpression des Musées nationaux. Les Monuments historiques lui ont confié notamment la restauration des peintures murales de l'abbaye de Gournay. Sa parfaite connaissance de l'histoire de l'art lui a permis d'intervenir sur des toiles aussi fameuses que le *Portrait de Balthezar Castiglione*, de Raphaël, ou la *Vierge à l'espérance*, de Botticelli.

CRÉATION INDUSTRIELLE : Philippe Starck. - Né en 1949, Philippe Starck est sans doute le « designer » le plus connu à l'étranger. Sorti brillamment de l'école Camondo, son premier coup d'éclat fut l'aménagement des « bains douches » puis celui du café Costa. En 1985, il est l'un des cinq architectes chargés de réaménager le palais de l'Elysée. La même année, il est lauréat du concours de mobilier urbain de la Ville de Paris. Il vient d'inaugurer à New-York l'Hotel Royalton et, architecte à part entière, conçoit l'immeuble Nantzen à Tokyo.

HISTOIRE : René Rémond. - Né en 1918, ancien élève de l'École normale supérieure et agrégé d'histoire, René Rémond s'est fait connaître à la fois par ses travaux d'historien, en particulier son étude sur *les Droites en France*, devenue un classique de l'histoire des idées politiques, et par ses engagements dans la vie catholique française et dans celle de l'Université, notamment comme président de l'Université de Nanterre et premier vice-président de la Conférence des présidents d'université dans les années 70. Il vient de publier deux livres importants, *Notre siècle*, histoire de la France de 1918 à 1988, et *Pour une histoire politique*, ouvrage collectif qui résume sa conception de l'histoire.

PATRIMOINE : Francis Soler. - Né en 1903, Francis Soler, architecte patrimonial a commencé sa carrière avant la guerre au département des sculptures du Musée du Louvre. Membre de la Commission supérieure des monuments historiques, il a suivi de nombreux dossiers de restauration - Escouff, Gailion, Dupuis 1981, il est vice-président du groupe de travail qui a été une des figures de la conservation du patrimoine en France.

PEINTURE : Martine Barré. - Né en 1924, à Nantes, Martine Barré expose pour la première fois en 1954 au Salon des Réalités nouvelles à Paris. Il s'agit de ses premières années à l'abstraction lyrique, si plus tard à l'abstraction géométrique. Il partage avec certains peintres américains une certaine façon de travailler : à la fois par série et hors cadre. Il réalise souvent des romans en hauteur, presque éternels, le couleur intervenant comme élément essentiel. Sa dernière exposition personnelle a eu lieu à Paris à la galerie Lange-Salomon en 1987.

PHOTOGRAPHIE : Bernard Pissier. - Né à Dailly en 1945, Bernard Pissier a une jeunesse - de son père - une initiation à la photographie. Professionnel depuis 1967, il a accompli de nombreux reportages dans le monde entier : Mexique, Californie - où il rencontre Henry Miller - Inde, Afrique. Il est de plus en plus fasciné par le désert. De Kestouac, il a retenu une philosophie du voyage où affleure le puzzle de la réalité. Le Musée national d'art moderne lui a consacré une exposition de la conservation du patrimoine en France.

SCULPTURE : Tullio. - Né à Arbonne en 1925, Tullio s'est installé définitivement à Paris en 1954. Ses premières sculptures, tiges métalliques flexibles, datent de l'année suivante. Très vite il intègre dans ses travaux le champ d'attraction magnétique, puis la lumière. La vibration de l'électro-aimant lui permet des possibilités cinématiques. A la fin des années 60, il incorpore le son à ses œuvres, qui se glorifient silencieusement la technique, mais sans la volonté d'une expérimentation consciente.

**RAPATRIÉS :**  
**Indemnité complémentaire**

L'Agence nationale pour l'indemnisation des Français d'outre-mer (ANIFOM) rappelle que la loi du 16 juillet 1987 prévoit l'octroi d'une indemnité complémentaire aux personnes précédemment indemnifiées en application des lois du 15 juillet 1970 et 2 janvier 1973. Ces personnes ou leurs héritiers qui ne se seraient pas encore manifestés, doivent adresser leur demande à l'ANIFOM, 207, rue de Bercy, 75570 PARIS Cedex 12. Imprimés disponibles dans les préfectures, à l'ANIFOM ou dans ses délégations régionales.

CHAMPAGNE  
**MUMM DE MUMM**  
CHAMPAGNE  
750 ml  
BRUT  
12,5 % vol

MUMM DE MUMM,  
LA CUVÉE PRÉCIEUSE DE MUMM.

A B C E F G H

LE BON CÔTÉ DE LA MODE CHEZ RODIN LES PRIX 38, CHAMPS-ÉLYSÉES - PARIS

GLOBE  
DE DÉCEMBRE  
VOUS AVEZ UN MOIS POUR FAIRE LE TOUR